ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNÉE BISSEXTILE

1876.

QUARANTIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT FRERES,

Imprimeurs de l'Université.

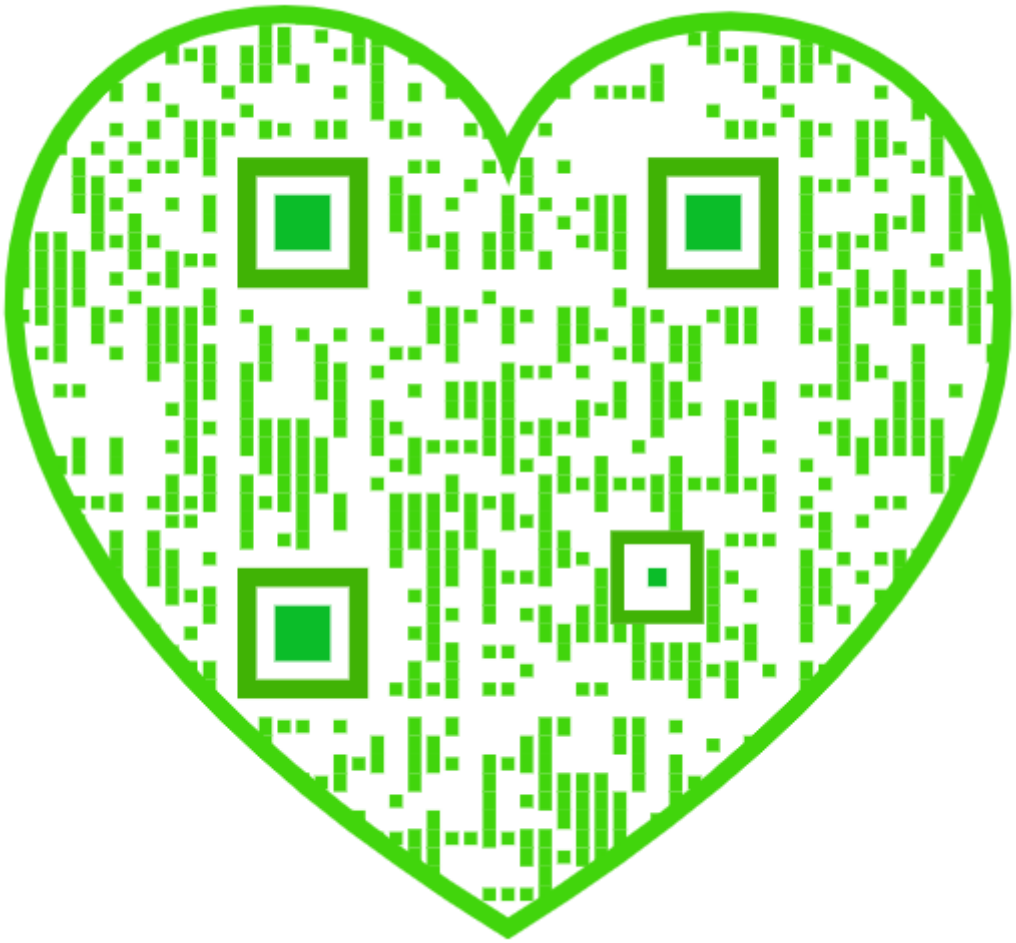

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNÉE BISSEXTILE

1876.

QUARANTIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,
TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Correspondance
des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

—

Année de la création du monde 5882
— de la période julienne 6589
— depuis le déluge universel 4224
— de la fondation de Rome, selon Varron 2629
— de l'ère de Nabonassar 2623
— de l'ère chrétienne 1876

L'année 2652 des Olympiades, ou la 4e année de la 663e Olympiade, commence en juillet 1876.

L'année 1293 des Turcs ou de l'Hégire commence le 28 janvier 1876, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

L'année 1876 du calendrier julien commence le jeudi 13 janvier.

Éclipses en 1876.

Il y aura dans l'année deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune.

1. Le 10 mars 1876, éclipse partielle de lune, en partie visible à Louvain.

Entrée de la lune dans l'ombre à 5 h. 39 m. du matin.

Milieu de l'éclipse à 6 h. 39 m. du matin.

Sortie de l'ombre à 9 h. 4 m. du matin.

Grandeur de l'éclipse = 0,295, le diamètre de la lune étant *un*.

2. Eclipse annulaire du soleil, le 25 mars, invisible à Louvain.

3. Eclipse partielle de lune, le 3 septembre.

Entrée de la lune dans l'ombre à 8 h. 33 m. du soir.

Milieu de l'éclipse à 9 h. 40 m. du soir.

Sortie de l'ombre à 10 h. 47 m. du soir.

Grandeur de l'éclipse = 0,34, le diamètre de la lune étant *un*.

4. Eclipse totale de soleil, le 17 septembre, invisible à Louvain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	15
Épacte	IV
Cycle solaire	9
Indiction romaine	4
Lettre dominicale	BA

Fêtes mobiles.

Septuagésime	13 février.
Les Cendres	1 mars.
Pâques	16 avril.
Les Rogations	22, 23 et 24 mai.
L'Ascension	25 mai.
La Pentecôte	4 juin.
La Sainte-Trinité	11 juin.
La Fête-Dieu	15 juin.

Le premier dimanche de l'Avent, 3 décembre.

Fêtes de commandement.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul, et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté PIE VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la messe.

Jours de jeûne d'obligation.

Les quarante jours du carême, les Quatre-temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quatre-temps.

Les 8, 10 et 11 mars.
Les 7, 9 et 10 juin.
Les 20, 22 et 23 septembre.
Les 20, 22 et 23 décembre.

Indulgences.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront

leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université, et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves, qui après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté PIE IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre, sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université, chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave, Virgo beatissima sine labe originali concepta,* avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collége du Saint-Esprit, le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

—

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 13 *minutes.*

☽ P. Q. le 4, à 3 h. 42 m. du soir.
☺ P. L. le 11, à 6 h. 41 m. du matin.
☾ D. Q. le 18, à 9 h. 08 m. du matin.
◉ N. L. le 26, à 2 h. 00 m. du soir.

—

1 Sam. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR.
2 DIM. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 Lund. ste Geneviève, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. ste Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ÉPIPHANIE.
7 Vend. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. s. Marcellin, évêque.
10 Lund. s. Agathon, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Hygin, pape.
12 Merc. s. Arcade, martyr.
13 Jeud. ste Véronique.
14 Vend. s. Hilaire, évêque de Poitiers.

15 Sam. s. Paul, ermite.
16 DIM. *Saint Nom de Jésus.* s. Marcel, pape.
17 Lund. s. Antoine, abbé.
18 Mard. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Merc. s. Canut, roi de Danemark.
20 Jeud. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Vend. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Sam. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 DIM. Épousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Lund. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 Mard. Conversion de s. Paul.
26 Merc. s. Polycarpe, évêque et martyr. — *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Laforet, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le* 26 *janvier* 1872.
27 Jeud. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur,
28 Vend. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Sam. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 DIM. ste Martine, vierge et martyre.
31 Lund. s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 41 *minutes.*

☽ P. Q. le 3, à 2 h. 11 m. du matin.
☺ P. L. le 9, à 6 h. 05 m. du soir.
☾ D. Q. le 17, à 5 h. 14 m. du matin.
◉ N. L. le 25, à 6 h. 39 m. du matin.

—

1 Mard. s. Ignace, évêque et martyr.
2 Merc. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. *Fête patronale de l'Université. Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Jeud. s. Blaise, évêque et martyr.
4 Vend. s. André Corsini, évêque. ste Jeanne, reine.
5 Sam. ste Agathe, vierge et martyre.
6 DIM. ste Dorothée, vierge et mart. s. Amand, évêque.
7 Lund. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. ste Apollonie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. ste Scolastique, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Séverin, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

12 Sam. ste Eulalie, vierge et martyre.
13 DIM. *Septuagésime.* ste Euphrosine, vierge.
14 Lund. s. Valentin, prêtre et martyr. — ***Réunion du Conseil rectoral.***
15 Mard. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Merc. ste Julienne, vierge.
17 Jeud. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Vend. s. Siméon, évêque et martyr.
19 Sam. s. Boniface de Lausanne.
20 DIM. *Sexagésime.* s. Eleuthère, évêque de Tournai.
21 Lund. b. Pepin de Landen.
22 Mard. Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Merc. s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Jeud. s. Modeste, évêque.
25 Vend. s. Mathias, apôtre.
26 Sam. ste Walburge, vierge. ste Aldetrude, abbesse de Maubeuge.
27 DIM. *Quinquagésime.* s. Alexandre, évêque d'Alexandrie. — *Indulgence plénière.* — — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*
28 Lund. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.
29 Mard. s. Justin. s. Oswald, évêque.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (*commencement du Printemps*) *le* 20, *à* 6 *heure* 28 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 57 *minutes.*

☽ P. Q. le 3, à 10 h. 06 m. du matin.
☺ P. L. le 10, à 6 h. 30 m. du matin.
☾ D. Q. le 18, à 1 h. 43 m. du matin.
◉ N. L. le 25, à 8 h. 30 m. du soir.

—

1 Merc. *Les Cendres.* s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Jeud. s. Simplice, pape.
3 Vend. ste Cunégonde, impératrice.
4 Sam. s. Casimir, roi.
5 DIM. *Quadragésime.* s. Théophile.
6 Lund. ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et Exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collége du Saint-Esprit. — Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. *Quatre-temps.* s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ste Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. *Quatre-temps.* Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 Sam. *Quatre-temps.* s. Vindicien, évêque d'Arras.
12 DIM. *Reminiscere.* s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Lund. ste Euphrasie, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. ste Mathilde, reine.
15 Merc. s. Longin, soldat.
16 Jeud. ste Eusébie, vierge.
17 Vend. ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Sam. s. Gabriël, archange.
19 DIM. *Oculi.* N. D. des Sept Douleurs. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Lund. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Mard. s. Benoit, abbé.
22 Merc. s. Basile, martyr.
23 Jeud. s. Victorien, martyr.
24 Vend. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Sam. ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Humbert, évêque.
26 DIM. *Lætare.* s. Ludger, évêque de Munster.
27 Lund. s. Rupert, évêque de Worms.
28 Mard. s. Sixte III, pape.
29 Merc. s. Eustase, abbé.
30 Jeud. s. Véron, abbé.
31 Vend. s. Benjamin, martyr.

—

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 49 *minutes.*

☽ P. Q. le 1, à 4 h. 30 m. du soir.
☺ P. L. le 8, à 7 h. 57 m. du soir.
☾ D. Q. le 16, à 8 h. 56 m. du soir.
◉ N. L. le 24, à 7 h. 22 m. du matin.
☽ P. Q. le 30, à 10 h. 45 m. du soir.

—

1 Sam. s. Hugues, abbé.
2 Dim. *La Passion.* s. François de Paule.
3 Lund. s. Richard, évêque de Chicester. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Isidore de Séville. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Vincent Ferrier. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. s. Célestin, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Albert, ermite. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. s. Perpétue, évêque de Tours.
9 Dim. *Les Rameaux.* ste Vaudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M.* Léopold II, *Roi des Belges, né à Bruxelles, le* 9 *avril* 1835.
10 Lund. s. Macaire, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Léon-le-Grand, pape. *Commencement des vacances académiques.*

12 Merc. s. Jules I, pape.
13 Jeud. *Jeudi-Saint*. s. Herménégilde, martyr.
14 Vend. *Vendredi-Saint*. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Sam. *Samedi-Saint*. Saintes Anastasie et Basilisse, martyres.
16 DIM. PAQUES. s. Drogon, ermite.
17 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES. s. Anicet, pape et martyr.
18 Mard. s. Ursmar, évêque, abbé de Lobbes. *Ouverture de la première session des jurys d'examen.*
19 Merc. s. Léon IX, pape.
20 Jeud. ste Agnès de Ponte-Pulciano, vierge.
21 Vend. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Sam. ss Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 DIM. *Quasimodo*. s. Georges, martyr.
24 Lund. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Mard. s. Marc, évangéliste.
26 Merc. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Jeud. s. Antime, évêque et martyr.
28 Vend. s. Vital, martyr.
29 Sam. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de M. F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
30 DIM. *Misericordia*. ste Catherine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 21. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 28 *minutes.*

☺ P. L. le 8, à 10 h. 11 m. du matin.
☾ D. Q. le 16, à 1 h. 45 m. du soir.
● N. L. le 23, à 3 h. 43 m. du soir.
☽ P. Q. le 30, à 6 h. 07 m. du matin.

—

1 Lund. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Mard. s. Athanase, évêque et docteur. — *Fin des vacances académiques.*
3 Merc. Invention de la ste Croix. s. Alexandre.
4 Jeud. ste Monique, veuve.
5 Vend. s. Pie V, pape.
6 Sam. s. Jean devant la porte latine.
7 DIM. *Jubilate.* Patronage de s. Joseph. s. Stanislas, évêque et martyr.
8 Lund. Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
9 Mard. s. Grégoire de Nazianze, docteur. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
10 Merc. s. Antonin, archevêque de Florence. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
11 Jeud. s. François de Hiéronymo. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
12 Vend. ss. Nérée et Achillée, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

13 Sam. s. Servais, évêque de Tongres.
14 DIM. *Cantate.* s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier recteur de l'Université catholique, décédé le* 14 *mai* 1865.
15 Lund. ste Dymphne, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
16 Mard. *Indulgence plénière.* s. Jean Népomucène, martyr.
17 Merc. s. Pascal Baylon.
18 Jeud. s. Venance, martyr.
19 Vend. s. Pierre Célestin, pape.
20 Sam. s. Bernardin de Sienne.
21 DIM. *Vocem.* ste Itisberge, vierge.
22 Lund. *Rogations.* ste Julie, vierge et mart.
23 Mard. *Rogations.* s. Guibert, fondateur de Gembloux.
24 Merc. *Rogations.* Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Jeud. ASCENSION. s. Grégoire VII, pape.
26 Vend. s. Philippe de Néri.
27 Sam. s. Jean I, pape.
28 DIM. *Exaudi.* s. Germain, évêque de Paris.
29 Lund. s. Maximin, évêque de Trèves.
30 Mard. s. Ferdinand III, roi.
31 Merc. ste Pétronille, vierge.

—

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21 *à* 2 *heures* 50 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 24 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 5 *minutes jusqu'au* 30.

☺ P. L. le 7, à 0 h. 55 m. du matin.
☾ D. Q. le 15, à 3 h. 33 m. du matin.
◉ N. L. le 21, à 10 h. 35 m. du soir.
☽ P. Q. le 28, à 3 h. 32 m. du soir.

—

1 Jeud. s. Pamphile, martyr.
2 Vend. ss. Marcellin, Pierre et Erasme, mart.
3 Sam. ste Clotilde, reine. *Jeûne.*
4 DIM. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* s. Optat, évêque de Milève.
5 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE. s. Boniface, évêque et martyr.
6 Mard. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. *Quatre-temps.* s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. *Quatre-temps.* ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. *Quatre-temps.* ste Marguerite, reine. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

11 DIM. LA SAINTE-TRINITÉ. s. Barnabé, apôtre.
12 Lund. s. Jean de Sahagun. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. s. Antoine de Padoue.
14 Merc. s. Basile-le-Grand, archevêque de Césarée.
15 Jeud. FÊTE-DIEU. s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Vend. ste Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Sam. ste Alène, vierge et martyre.
18 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. ss. Marc et Marcellin, mart. — *Procession générale.*
19 Lund. ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Mard. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Merc. s. Louis de Gonzague.
22 Jeud. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Vend. ste Marie d'Oignies.
24 Sam. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 DIM. *Fête du Sacré-Cœur de Jésus.* — *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain.* s. Guillaume, abbé.
26 Lund. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Mard. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Merc. s. Léon II, pape.
29 Jeud. ss. PIERRE ET PAUL, apôtres.
30 Vend. ste Adile, vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 4 *minutes.*

☺ P. L. le 6, à 3 h. 56 m. du soir.
☾ D. Q. le 14, à 2 h. 14 m. du soir.
◉ N. L. le 21, à 5 h. 11 m. du matin.
☽ P. Q. le 28, à 3 h. 37 m. du matin.

—

1 Sam. s. Rombaut, évêque, patron de Malines. *Jeûne.*
2 DIM. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. *Indulgence plénière.* Visitation de la Sainte-Vierge.
3 Lund. s. Euloge, martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Théodore, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Pierre de Luxembourg, cardinal-évêque de Metz. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ste Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. ste Elisabeth, reine de Portugal.
9 DIM. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Lund. Les sept Frères Martyrs. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Pie I, pape. — *Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen.*

12 Merc. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Jeud. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Vend. s. Bonaventure, évêque et docteur.
15 Sam. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 DIM. *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* Notre-Dame du Mont-Carmel. ste Renilde.
17 Lund. s. Alexis, confesseur.
18 Mard. s. Camille de Lellis.
19 Merc. s. Vincent de Paul.
20 Jeud. s. Jérôme Emilien.
21 Vend. ste Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. LÉOPOLD Ier, *roi des Belges.*
22 Sam. ste Marie-Madeleine.
23 DIM. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Lund. ste Christine, vierge et martyre.
25 Mard. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Merc. ste Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Jeud. s. Pantaléon, martyr.
28 Vend. s. Victor, martyr.
29 Sam. ste Marthe, vierge.
30 DIM. s. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Lund s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 47 *minutes.*

☺ P. L. le 5, à 6 h. 56 m. du matin.
☾ D. Q. le 12, à 10 h. 17 m. du soir.
◉ N. L. le 19, à 0 h. 44 m. du soir.
☽ P. Q. le 26, à 6 h. 36 m. du soir.

—

1 Mard. s. Pierre-ès-Liens.
2 Merc. *Portioncule.* s. Etienne, pape, s. Alphonse de Liguori.
3 Jeud. Invention de s. Etienne.
4 Vend. s. Dominique, confesseur. — *Commencement des vacances académiques.*
5 Sam. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 DIM. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Lund. s. Donat, évêque et martyr.
8 Mard. s. Cyriac, martyr.
9 Merc. s. Romain, martyr.
10 Jeud. s. Laurent, martyr.
11 Vend. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Sam. ste Claire, vierge.
13 DIM. s. Hippolyte, martyr. b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur.
14 Lund. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*
15 Mard. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.

16 Merc. s. Roch, confesseur.
17 Jeud. s. Libérat, abbé.
18 Vend. ste Hélène, impératrice.
19 Sam. s. Jules, martyr. b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.
20 Dim. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Lund. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Mard. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie. s. Timothée, martyr.
23 Merc. s. Philippe Béniti.
24 Jeud. s. Barthélemi, apôtre.
25 Vend. s. Louis, roi de France.
26 Sam. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Dim. s. Joseph Calasance.
28 Lund. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Mard. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Merc. ste Rose de Lima, vierge.
31 Jeud. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 22, *à* 5 *heures* 17 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 53 *minutes.*

☉ P. L. le 3, à 9 h. 31 m. du soir.
☾ D. Q. le 11, à 4 h. 39 m. du matin.
◉ N. L. le 17, à 10 h. 13 m. du soir.
☽ P. Q. le 25, à 0 h. 22 m. du soir.

—

1 Vend. s. Gilles, abbé.
2 Sam. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 DIM. *ss. Anges-Gardiens.* s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Lund. ste Rosalie, vierge.
5 Mard. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Merc. s. Donatien, martyr.
7 Jeud. ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *décembre* 1425).
8 Vend. NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE'. s. Adrien, martyr.
9 Sam. s. Gorgone, martyr,
10 DIM. *S. Nom de Marie.* s. Nicolas de Tolentino.
11 Lund. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Mard. s. Guy d'Anderlecht.
13 Merc. s. Amé, évêque de Sion en Valais.
14 Jeud. Exaltation de la ste Croix.

15 Vend. s. Nicomède, martyr.
16 Sam. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 DIM. s. Lambert, évêque de Maestricht. — Commémoration des douleurs de la très-sainte Vierge Marie.
18 Lund. s. Joseph de Cupertino.
19 Mard. s. Janvier, martyr.
20 Merc. *Quatre-temps.* s. Eustache, martyr.
21 Jeud. s. Mathieu, apôtre.
22 Vend. *Quatre-temps.* s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Sam. *Quatre-temps.* ste Thècle, vierge et martyre. — *Anniversaire des Journées de septembre.*
24 DIM. Notre-Dame de la Merci.
25 Lund. s. Firmin.
26 Mard. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Merc. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Jeud. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Vend. s. Michel, archange.
30 Sam. s. Jérôme, docteur.

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 54 *minutes.*

☺ P. L. le 3, à 11 h. 15 m. du matin.
☾ D. Q. le 10, à 10 h. 38 m. du matin.
◉ N. L. le 17, à 10 h. 15 m. du matin.
☽ P. Q. le 25, à 8 h. 13 m. du matin.

—

1 DIM. Solennité du Saint-Rosaire. s. Remi. s. Bavon, patron de Gand.
2 Lund. s. Léodegaire, évêque d'Autun. — *Les inscriptions et les recensements se font à dater de ce jour jusqu'au samedi* 14 *octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi.*
3 Mard. s. Gérard, abbé. — *Fin des vacances académiques.*
4 Merc. s. François d'Assise. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique* 1876-1877.
5 Jeud. s. Placide, martyr.
6 Vend. s. Brunon, confesseur.
7 Sam. s. Marc, pape.
8 DIM. ste Brigitte, veuve. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du*

Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.

9 Lund. s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

10 Mard. s. François de Borgia. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

11 Merc. s. Gommaire, patron de Lierre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

12 Jeud. s. Wilfrid, évêque d'York. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

13 Vend. s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

14 Sam. s. Calixte, pape et martyr. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (*Règl. gén. art.* 6.)

15 DIM. ste Thérèse, vierge.

16 Lund. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai. — *Réunion du Conseil rectoral.*

17 Mard. ste Hedwige, veuve.

18 Merc. s. Luc, évangéliste.

19 Jeud. s. Pierre d'Alcantara.

20 Vend. s. Jean de Kenti.

21 Sam. ste Ursule et ses compagnes, martyres.

22 DIM. s. Mellon, évêque.

23 Lund. s. Jean de Capistran.

24 Mard. s. Raphaël, archange.

25 Merc. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs.
26 Jeud. s. Evariste, pape et martyr.
27 Vend. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 Sam. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Dim. ste Ermelinde, Vierge.
30 Lund. s. Foillan, martyr.
31 Mard. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 27 *minutes.*

☺ P. L. le 1, à 11 h. 49 m. du soir.
☾ D. Q. le 8, à 5 h. 35 m. du soir.
● N. L. le 16, à 1 h. 06 m. du matin.
☽ P. Q. le 24, à 4 h. 45 m. du matin.

—

1 Merc. TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*
2 Jeud. Les Fidèles Trépassés.
3 Vend. s. Hubert, évêque de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*
4 Sam. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*
5 DIM. s. Zacharie et ste Elisabeth, parents de s. Jean-Baptiste.
6 Lund. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. Patronage de la sainte Vierge. s. Willebrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

9 Jeud. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. s. André Avellin. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Martin, évêque de Tours.
12 DIM. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Liévin, évêque et martyr.
13 Lund. s. Stanislas Kostka. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Albéric, évêque d'Utrecht.
15 Merc. s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* LÉOPOLD II.
16 Jeud. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.
17 Vend. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Sam. Dédicace des basiliques de S. Pierre et de S. Paul à Rome.
19 DIM. ste Elisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Lund. s. Félix de Valois.
21 Mard. Présentation de la très-sainte Vierge.
22 Merc. ste Cécile, vierge et martyre.
23 Jeud. s. Clément I, pape et martyr.
24 Vend. s. Jean de la Croix.
25 Sam. ste Catherine, vierge et martyre.
26 DIM. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.
27 Lund. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Mard. s. Rufe, martyr.
29 Merc. s. Saturnin, martyr.
30 Jeud. s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21, *à* 11 *heures* 12 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de* 22 *minutes jusqu'au* 21, *puis ils croissent de* 5 *minutes jusqu'au* 31.

☺ P. L. le 1, à 11 h. 22 m. du matin.
☾ D. Q. le 8, à 2 h. 41 m. du matin.
◉ N. L. le 15, à 6 h. 32 m. du soir.
☽ P. Q. le 24, à 0 h. 0 m. du matin.
☺ P. L. le 30, à 10 h. 17 m. du soir.

—

1 Vend. s. Eloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835).
2 Sam. ste Bibienne, vierge et martyre.
3 DIM. *Avent.* s. François Xavier.
4 Lund. ste Barbe, martyre. s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. — *Indulgence plénière.*
9 Sam. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 DIM. s. Melchiade, pape et martyr.
11 Lund. s. Damase, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Valérie, abbé en Picardie.
13 Merc. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Jeud. s. Spiridion, évêque.
15 Vend. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Sam. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 DIM. ste Begge, veuve. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*
18 Lund. Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Mard. s. Némésion, martyr.
20 Merc. *Quatre-temps.* MESSE D'OR. s. Philogone, évêque.
21 Jeud. s. Thomas, apôtre.
22 Vend. *Quatre-temps.* s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Sam. *Quatre-temps.* ste Victoire, vierge et martyre. *Jeûne.*
24 DIM. s. Lucien.
25 Lund. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Mard. SECOND JOUR DE NOËL. s. Etienne, premier martyr.
27 Merc. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Jeud. ss. Innocents.
29 Vend. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Sam. s. Sabin, évêque et martyr.
31 DIM. s. Silvestre, pape.

—

Planètes principales.

Moment du passage au méridien à Louvain, le 15 de chaque mois.

VÉNUS.

Le 15 janvier . . . . à 2 h. 13 m. du soir.
— février . . . . à 2 h. 33 m. du soir.
— mars . . . . . à 2 h. 45 m. du soir.
— avril . . . . . à 3 h. 05 m. du soir.
— mai . . . . . à 3 h. 19 m. du soir.
— juin . . . . . à 2 h. 39 m. du soir.
— juillet. . . . . à 0 h. 04 m. du soir.
— août . . . . . à 9 h. 38 m. du matin.
— septembre . . . à 9 h. 05 m. du matin.
— octobre . . . . à 9 h. 09 m. du matin.
— novembre . . . à 9 h. 21 m. du matin.
— décembre . . . à 9 h. 42 m. du matin.

MARS.

Le 15 janvier . . . . à 4 h. 28 m. du soir.
— février . . . . à 3 h. 47 m. du soir.
— mars . . . . . à 3 h. 11 m. du soir.
— avril . . . . . à 2 h. 35 m. du soir.
— mai . . . . . à 2 h. 03 m. du soir.
— juin . . . . . à 1 h. 29 m. du soir.
— juillet. . . . . à 0 h. 53 m. du soir.
— août . . . . . à 0 h. 11 m. du soir.
— septembre . . . à 11 h. 24 m. du matin.
— octobre . . . . à 10 h. 37 m. du matin.
— novembre . . . à 9 h. 47 m. du matin.
— décembre . . . à 9 h. 02 m. du matin.

JUPITER.

Le 15 janvier . . . . à 8 h. 10 m. du matin.
— février . . . . à 6 h. 24 m. du matin.
— mars . . . . . à 4 h. 37 m. du matin.
— avril . . . . . à 2 h. 30 m. du matin.
— mai . . . . . à 0 h. 08 m. du matin.
— juin . . . . . à 9 h. 57 m. du soir.
— juillet. . . . . à 7 h. 52 m. du soir.
— août . . . . . à 5 h. 55 m. du soir.
— septembre . . . à 4 h. 08 m. du soir.
— octobre . . . . à 2 h. 31 m. du soir.
— novembre . . . à 0 h. 57 m. du soir.
— décembre . . . à 11 h. 27 m. du matin.

SATURNE.

Le 15 janvier . . . . à 2 h. 21 m. du soir.
— février . . . . à 0 h. 33 m. du soir.
— mars . . . . . à 10 h. 56 m. du matin.
— avril . . . . . à 9 h. 02 m. du matin.
— mai . . . . . à 7 h. 13 m. du matin.
— juin . . . . . à 5 h. 15 m. du matin.
— juillet. . . . . à 3 h. 15 m. du matin.
— août . . . . . à 1 h. 02 m. du matin.
— septembre . . . à 10 h. 51 m. du soir.
— octobre . . . . à 8 h. 47 m. du soir.
— novembre . . . à 6 h. 44 m. du soir.
— décembre . . . à 4 h. 52 m. du soir.

—

PREMIÈRE PARTIE.

Corps épiscopal de Belgique.

—

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Eminence révérendissime Mgr VICTOR AUGUSTE DECHAMPS, né à Melle le 6 décembre 1810, docteur en théologie, sacré à Rome le 1r octobre 1865, transféré de l'évêché de Namur sur le siége métropolitain dans le consistoire du 20 décembre 1867, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine le 15 mars 1875, grand officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Liége, S. G. Mgr THÉODORE ALEXIS JOSEPH DE MONTPELLIER, né au château de Vedrin le 24 mai 1807, docteur en théologie, sacré à Liége le 7 novembre 1852, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr JEAN JOSEPH FAICT, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr HENRI FRANÇOIS BRACQ, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1r mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr THÉODORE JOSEPH GRAVEZ, né à Sivry (Hainaut) le 10 septembre 1810, docteur en théologie, sacré à Namur le 2 février 1868.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr Edmond Hyacinthe Théodore Joseph Dumont, né à Saint-Amand le 27 octobre 1828, sacré à Tournai le 2 février 1873.

—

Prière à la très-sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des Sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — AVE, MARIA.

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

Personnel de l'Université.

—

RECTEUR MAGNIFIQUE.

A. *J. Namèche*, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la métropole de Malines, officier de l'ordre de Léopold, membre de la société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets, n° 27.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, camérier secret de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Rue Léopold, n° 38.

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et de l'académie de législation et de jurisprudence de Madrid; membre de la société asiatique de Paris, et de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde* »; correspondant de la société d'archéologie du duché de Limbourg,

prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Rue de Bruxelles, n° 192.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.
F. J. Moulart, doyen de la faculté de théologie.
L. J. N. M. Rutgeerts, doyen de la faculté de droit.
E. Masoin, doyen de la faculté de médecine.
C. T. J. Pieraerts, doyen de la faculté de philosophie et lettres.
Fr. Dewalque, doyen de la faculté des sciences.
P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, F. J. Moulart.
Secrétaire, L. G. Roelants.

J. T. BEELEN, prof. émérite, camérier d'honneur de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée congrégation de l'Index, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold. Collége du St-Esprit.

J. F. D'HOLLANDER, prof. émérite, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, ancien président du collége du St-Esprit. Rue de Namur, n° 149.

H. J. FEYE, prof. ord., docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la députation de discipline ecclé-

siastique ; les institutions canoniques et les décrétales. Rue Ste-Anne, n° 7.

J. B. LEFEBVE, prof. émérite, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur.

F. J. LEDOUX, prof. ord., docteur en théologie et en philosophie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége ; la théologie dogmatique générale. Collége du St-Esprit.

T. J. LAMY, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur, président du collége Marie-Thérèse ; l'Écriture Sainte et les langues orientales.

E. H. J. REUSENS, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la métropole de Malines, bibliothécaire de l'Université, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, vice-président de la gilde de Saint Thomas et de Saint Luc ; les antiquités chrétiennes et l'archéologie. rue de Bériot, n° 25.

F. J. MOULART, prof. ord., docteur en droit canon, chanoine hon. de la cathédrale de Tournai ; le droit civil-ecclésiastique et la théologie morale. Collége Marie-Thérèse.

A. J. J. F. HAINE, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la métropole de Malines ; les principes de la théologie dogmatique. Rue de Namur, n° 108.

J. M. VAN DEN STEEN, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand ; la théologie morale et la liturgie. Collége du St-Esprit.

B. JUNGMANN, prof. ord., docteur en théologie et en philosophie, chanoine hon. de la cathédrale de Bruges; l'histoire ecclésiastique. Collége du St-Esprit.

L. G. ROELANTS, prof. ord., camérier secret de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine hon. de la métropole de Malines, président du collége du St-Esprit; la théologie morale (cours supérieur).

A. H. H. DUPONT, prof. ord., docteur en philosophie et en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique spéciale — la métaphysique générale et spéciale (cours de la faculté de philosophie). Collége du Pape.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, L. J. N. M. Rutgeerts.
Secrétaire, L. Mabille.

T. J. C. SMOLDERS, prof. émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la chambre des représentants, ancien membre du conseil provincial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain. Rue de Bériot, n° 22.

J. B. C. G. DELCOUR, prof. émérite, officier de l'ordre de Léopold et chevalier des SS. Maurice et Lazare, membre de la chambre des représentants, ministre de l'intérieur.

L. J. N. M. RUTGEERTS, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et d'Isabelle-la-Catholique;

le droit notarial et le droit fiscal. Rue du Manége, n° 29.

J. J. THONISSEN, prof. ord., commandeur de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de l'ordre du Christ, grand-officier de l'ordre de St-Stanislas (Russie), membre de la chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie de législation et de jurisprudence de Madrid, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers et de la société d'économie politique de Paris; membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, membre de la commission centrale de statistique; le droit criminel, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Orphelins, n° 42.

C. T. A. TORNÉ, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; le droit commercial. Montagne du Collége, n° 4.

E. E. A. DE JAER, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, ancien secrétaire de l'Université; le droit civil approfondi. Place du Peuple, n° 17.

C. H. X. PÉRIN, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, de la société d'économie politique et de la société d'économie charitable de Paris, de la

société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, officier d'académie de l'université de France; l'économie politique, le droit public interne et externe. Rue des Récollets, n° 19.

A. THIMUS, prof. ord.; cours spécial de droit civil. Place St-Jacques, n° 8.

J. P. A. H. STAEDTLER, prof. ord.; l'histoire et les institutes du droit romain. Rue Léopold, n° 3.

J. VAN BIERVLIET, prof. ord.; l'introduction historique au cours de droit civil, l'exposé des principes généraux du code civil, et la procédure civile. Rue Saint-Hubert, n° 1.

L. MABILLE, prof. extraord.; le droit civil approfondi. Rue du Chêne, n° 8.

E. F. D. DESCAMPS, prof. extraord.; l'encyclopédie du droit, le droit naturel et le droit administratif. Rue Léopold, n° 6.

F. DE MONGE, prof. extraord.; les pandectes. Rue des Récollets, n° 35.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, E. Masoin.
Secrétaire, T. Debaisieux.

P. J. E. CRANINX, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold et chevalier de la légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, n° 1.

M. R. MICHAUX, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de

médecine, correspondant de l'académie de médecine et de la société de chirurgie de Paris; la clinique externe. Marché aux Grains, n° 16.

L. J. HUBERT, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc., ancien membre du conseil communal; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, n° 28.

F. HAIRION, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, ex-directeur de l'institut ophthalmique de l'armée, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie impériale de Rio-Janeiro et des sociétés médicales d'Anvers, Bruges, Bruxelles, Malines, Lisbonne, Lyon, Paris, Rotterdam, Dresde, St-Pétersbourg; membre de la société d'ophthalmologie d'Heidelberg, etc.; l'hygiène, le cours théorique des maladies syphilitiques et des maladies cutanées. Rue Léopold, n° 20.

P. J. HAAN, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, n° 133.

E. M. VAN KEMPEN, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine; l'anatomie générale, descriptive, etc. Rue de Bruxelles, n° 182.

F. J. M. LEFEBVRE, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine; la thérapeutique générale, la pathologie générale des maladies internes. Rue de Bériot, n° 36.

E. HAYOIT, prof. ord.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 66.

E. MASOIN, prof. ord., membre correspondant de l'académie royale de médecine, membre de la société de médecine mentale de Belgique; la physiologie et les maladies mentales. Marché Ste-Anne, n° 19.

E. HUBERT, prof. ord.; les exercices cliniques et les opérations obstétricales. Rue Léopold, n° 13.

C. LEDRESSEUR, prof. extraord.; l'anatomie pathologique. Voer des Capucins, n° 75.

L. NOËL, prof. extraord., chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse; comme suppléant de M. Hairion, la théorie et la clinique des maladies oculaires, la clinique des maladies syphilitiques et cutanées. Rue de Tirlemont, n° 43.

T. DEBAISIEUX, prof. extraord., chef de clinique chirurgicale, la médecine opératoire. Rue Léopold, n° 5.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, C. T. J. Pieraerts.
Secrétaire, P. P. M. Alberdingk Thijm,

A. J. NAMÈCHE, recteur de l'Université, prof. ord.

C. P. E. CARTUYVELS, vice-recteur, prof. ord.

F. J. B. J. NÈVE, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre des sociétés asiatiques de Paris et de Londres, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société des sciences de Lille, de l'académie de Stanislas à Nancy, etc.; l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Orphelins, n° 52.

E. NÈVE, prof. ord. hon., ancien bibliothécaire de l'Université.

C. C. A. M. MOELLER, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale et les antiquités grecques. Montagne St-Antoine, n° 16.

L. C. DE MONGE, prof. ord., docteur en droit, officier d'académie de l'université de France; l'histoire de la littérature française. Rue des Joncs, n° 3.

E. I. J. M. POULLET, prof. ord., docteur en droit et en sciences politiques et administratives, chevalier de l'ordre de Léopold, de l'ordre de

François Joseph d'Autriche et de l'ordre de la couronne de chêne, ancien membre du conseil provincial du Brabant, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre suppléant de la commission royale d'histoire, membre effectif de la société d'émulation de Bruges, membre correspondant de l'académie d'archéologie d'Anvers; l'histoire nationale et l'histoire politique moderne. Rue de la Station, n° 130.

P. G. H. WILLEMS, prof. ord., secrétaire de l'Université, docteur en philosophie et lettres; la littérature latine, la littérature grecque, les antiquités romaines et l'encyclopédie de la philologie.

L. BOSSU, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire de la philosophie et la philosophie générale. Rue de Namur, n° 97.

C. DE HARLEZ, prof. ord., docteur en droit, chanoine hon. de la cathédrale de Liége, ancien président du collége Juste-Lipse, membre de la société orientale allemande; les langues orientales. Rue des Récollets, n° 25.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, membre de la société de littérature néerlandaise de Leyde, de la société historique d'Utrecht, et de la société historique et archéologique du Bas-Rhin; la littérature flamande. Rue des Récollets, n° 5.

C. T. J. PIERAERTS, prof. ord., chanoine hon. de la métrop. de Malines; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion et les exercices philologiques et littéraires sur la langue latine. Rue des Bogards, n° 35.

J. JACOPS, prof. ord., président du collége du Pape Adrien VI, chanoine hon. de la métropole de Malines; l'introduction à la philosophie, la logique, la psychologie et la philosophie morale.

E. DE CONINCK, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres, président du collége Juste-Lipse; les langues anciennes, la pédagogie et la méthodologie.

Fr. COLLARD, prof. agrégé, docteur en philosophie et lettres; la langue et la littérature grecques au collége Juste-Lipse. Rue de Tirlemont, n° 43.

—

FACULTÉ DES SCIENCES ET ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL, ET DES MINES.

Doyen, Fr. Dewalque.
Secrétaire, N. Breithof.

P. J. VAN BENEDEN, prof. ord., commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la conception de villa-Viciosa, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'uni-

versité d'Edimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, des académies royales de Lisbonne, de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Californie, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société linnéenne de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Harlem, de la société linnéenne de Bordeaux, de la société royale des sciences de Liége, de la société paléontologique de Belgique, de la société des sciences médicales et naturelles de Malines, de la société de médecine et de la société de botanique d'Anvers, correspondant de l'académie de médecine de Paris et de l'académie des sciences de l'institut de Bologne, etc.; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collége du Roi, rue de Namur.

P. L. GILBERT, prof. ord., docteur en sciences, ancien associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, membre de la société philomatique de Paris; le calcul différentiel et

le calcul intégral, la statique élémentaire et la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, n° 20.

L. HENRY, prof. ord., docteur en sciences, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liége et de la société géologique de Belgique; la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manége, n° 2.

P. E. MARTENS, prof. ord., docteur en sciences et en médecine, membre de la société royale de botanique de Belgique, de la société de botanique d'Anvers et de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn; la botanique, la physiologie des plantes et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, n° 27.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, prof. ord.; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, n° 190.

A. J. A. DEVIVIER, prof. ord., docteur en sciences; la physique expérimentale et la physique industrielle. Collége des Prémontrés, rue de Namur.

FR. DEWALQUE, prof. ord., ingénieur des arts et manufactures, et des mines, membre du conseil de salubrité publique de la province de Liége, de la société chimique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane et de la Westphalie, membre correspondant de

l'union des arts de Marseille, membre de l'académie nationale agricole et manufacturière de Paris, de l'association belge de photographie et de la société géologique de Belgique; la chimie industrielle et les manipulations chimiques. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 26.

F. KRANS, prof. ord., ingénieur des mines, arts et manufactures, membre de l'institut du fer et de l'acier d'Angleterre et de la société des ingénieurs de Cléveland; la métallurgie. Rue des Orphelins, n° 46.

C. BLAS, prof. ord., chevalier de l'ordre de la couronne royale de Prusse, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre de la société chimique allemande de Berlin, de la société chimique de Paris; la chimie analytique (docimasie)—la pharmacologie, et le cours théorique et pratique de pharmacie (cours de la faculté de médecine). Hôtel de Suède.

G. LAMBERT, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Place de l'Université, n° 4.

L. COUSIN, prof. ord., chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ingénieur des ponts et chaussées; les constructions du génie civil. Rue de la Station, n° 166.

J. MICHA, prof. ord., ingénieur-mécanicien; la description générale et la construction des machines. Place du Peuple, n° 8.

J. A. CARNOY, prof. ord., docteur en sciences; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités et l'astronomie mathématique. Rue de Namur, n° 97.

N. BREITHOF, prof. extraord., ingénieur des arts et manufactures, et des mines, directeur des travaux graphiques; la géométrie descriptive, théorique et appliquée, le lever des plans et les travaux graphiques. Rue du Canal, n° 54.

C. L. J. PASQUIER, prof. extraord. docteur en sciences, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, la mécanique appliquée, l'astronomie physique et la méthodologie mathématique. Rue de Tirlemont, n° 80.

G. HELLEPUTTE, prof. agrégé, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, sous-ingénieur des chemins de fer de l'État; l'architecture. Place de l'Université, n° 4.

—

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. BAGUET. Place du Peuple, n° 19.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

VANLINTHOUT frères. Rue de Diest, n° 44.

APPARITEURS.

J. VINCX. Krake-straat, n° 2.
J. H. AUGUSTINUS. Place de l'Université, n° 7.
C. DEWEERDT. Rue de Namur, n° 95.
A. FENENDAEL. Rue de la Monnaie, n° 29.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. VINCX, Krake-straat, n° 2.

COMMIS AUX ÉCRITURES.

F. DEGROM, Rue des Récollets, n° 27.

Colléges & Établissements académiques.

—

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT.
(Rue de Namur.)

Président, L. G. Roelants, prof. à la fac. de théologie.

Sous-régent, H. Lambrecht, docteur en théologie.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).
(Place de l'Université.)

Président, J. Jacops, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

---

(1) Le collége du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une retribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

Sous-régents, D. Mercier et A. Deschrevel, bacheliers en théologie.

COLLÉGE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(Rue St-Michel.)

Président, T. J. Lamy, prof. à la fac. de théologie.

Sous-régent, H. Peyrot, bachelier en théologie.

COLLÉGE JUSTE-LIPSE; PÉDAGOGIE DE L'ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE.
(Rue des Récollets.)

Président, E. De Coninck, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

Directeur, Is. Hemeryck, prof. à l'école normale ecclésiastique de l'enseignement moyen.

BIBLIOTHÈQUE (1).
(Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie. Rue de Bériot, n° 25.

Sous-bibliothécaires, P. Haghebaert et J. Van Ballaer.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jour de fêtes et les samedis exceptés), de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 257.

Aide-bibliothécaire, L. Vanderlinden.
Concierge, J. Vincx, Krake-straat, n° 2.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).
(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur et répétiteur, G. Bruylants, docteur en sciences chimiques.
Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.
Chefs des travaux, P. Lambermont, E. Henry et V. De Nayer.
Concierge, J. Vranckx.

LABORATOIRE DE MANIPULATIONS CHIMIQUES.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. Dewalque, prof. à la fac. des sciences.
Chef des travaux, A. Theunis, ingénieur, rue de Tirlemont, n° 83.
Garçon de service, P. Vaesen.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. Dewalque, prof. à la fac. des sciences.

---

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

Chef des travaux, A. Theunis.
Garçon de service, P. Vaesen.

CABINET DE PHYSIQUE.
(Collége des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Devivier, prof. à la fac. des sciences.

Préparateur et répétiteur, U. Massalski, ingénieur des arts et manufactures, docteur en sciences chimiques, rue de Tirlemont, n° 72.

Concierge, C. De Weerdt.

JARDIN BOTANIQUE (1).
Voer des Capucins.

Professeur, P. E. Martens, prof. à la fac. des sciences.

Jardinier en chef, J. Giele.

CABINET DE MINÉRALOGIE (2).
(Collége des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée-Poussin, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, C. De Weerdt.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE, D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, F. Krans, prof. à la faculté des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE(1).
(Collége du Roi, rue de Namur.)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la fac. des sciences.
Concierge, G. Vanminsel.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (2).
(Rue des Récollets.)

Directeur, E. M. Van Kempen, prof. à la fac. de médecine.
Prosecteurs, J. Rossignol, P. Cattebeke.
Concierge, J. De Leuse.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (3).
(Aux Halles, Krake-straat, 2.)

Directeur, E. Masoin, prof. à la faculté de médecine.
Préparateurs, A. Godfrin, J. Denoncin.
Concierge, J. Vincx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.
(2) Voyez ibid., p. 253.
(3) Voyez ibid., p. 250.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.
(Collége du Pape.)

Directeur, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie.

Concierge, P. Vandenborne.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE.
(A l'hôpital civil, rue de Bruxelles.)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.

Chef de clinique, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Rue de Bruxelles, n° 128.

Élèves internes, J. Denis, E. Lahousse, E. Venneman, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHYLITIQUES ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

Professeur, L. Noël.

Élève interne, A. Rogman, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(Rue des Dominicains.)

Professeur, L. J. Hubert.

Directrice, J. B. Rogge.

Élèves internes, D. Bertrand, J. Legrand, docteurs en médecine.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, G. Bruylants, pharmacien, docteur en sciences chimiques.
Concierge, J. Vranckx.

Programme des cours
de l'année académique 1875-1876.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : *M. Moulart.* — Secrét. : *Mgr Roelants.*

H. C. C. LAMBRECHT, Docteur en Théologie. Chargé de cours. *Introduction générale à la Sainte Écriture; Le livre des Psaumes*, jeudi à 9 heures, vendredi et samedi à 8 heures. — *Les éléments de l'Histoire ecclésiastique;* les VI premiers siècles de l'ère chrétienne, mercredi à 9 heures. — *Les éléments du Droit canon*, lundi à 9 heures.

A. J. J. F. HAINE, Prof. ord. *Les Principes du Dogme catholique* d'après le Catéchisme du Concile de Trente, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 8 heures.

J. M. VANDENSTEEN, Prof. ord. Les traités DE ACTIBUS HUMANIS, DE CONSCIENTIA, DE LEGIBUS, DE PECCATIS, DE VIRTUTIBUS, DE JURE ET JUSTITIA, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures. — *Institutions liturgiques :* DE MISSALI, mardi à 10 heures.

F. J. MOULART, Prof. ord. Le traité DE PRÆCEPTIS DECALOGI, lundi et mardi à 11 heures. — *Le Droit civil-ecclésiastique :* de l'administration temporelle du culte, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

T. J. LAMY, Prof. ord. et Président du collége Marie-Thérèse. *L'Évangile de Saint Matthieu. — Le Grec du Nouveau Testament*, d'après la GRAMMATICA GRÆCITATIS N. T. de Mgr BEELEN, mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures. — Cours d'*Hébreu*, lundi et mardi à 9 heures. — Cours de *Syriaque*, lundi à 11 heures.

H. J. FEYE, Prof. ord. DE CENSURIS ET DELICTIS, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures.

F. J. LEDOUX, Prof. ord. Les traités DE ROMANO PONTIFICE, DE SCRIPTURA, DE TRADITIONE, lundi, mercredi et vendredi à midi.

A. H. H. DUPONT, Prof. ord. Le traité DE GRATIA, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures.

B. JUNGMANN, Prof. ord. *L'Histoire ecclésiastique* du IV^me^ jusqu'au VIII^me^ siècle de l'ère chrétienne, lundi et mardi à 10 heures, mercredi à 9 heures et vendredi à 8 heures.

L. G. ROELANTS, Prof. ord. et Président du collége du Saint-Esprit. La PARS TERTIA et le SUPPLEMENTUM de la Somme de saint Thomas, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

E. H. J. REUSENS, Prof. ord. *Les Antiquités chrétiennes* et *l'Archéologie*, aux jours et heures à déterminer.

Un Règlement d'ordre intérieur détermine les cours qui doivent être suivis par chacun des étudiants inscrits.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : *M. Rutgeerts.* — Secrét. : *M. Mabille.*

Examen de Candidat.

E. F. D. DESCAMPS, Prof. extraord. *L'Encyclopédie du Droit* et *la Philosophie du Droit ou le Droit naturel*, mardi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. VAN BIERVLIET, Prof. ord. *L'Introduction historique au cours de Droit civil et l'Exposé des principes généraux du Code civil*, lundi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. P. A. H. STAEDTLER, Prof. ord. *L'Histoire* et *les Institutes du Droit romain*, lundi, mardi, mercredi et jeudi de 11 heures à 1 heure.

E. I. J. M. POULLET, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire politique moderne*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

F. DE MONGE, Prof. extraord. *Les Pandectes*, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. A. DE JAER, Prof. ord. *Le Code civil*, lundi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie, mardi à 10 heures.

C. H. X. PÉRIN, Prof. ord. *Le Droit public*, mardi, mercredi et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre. — *L'Éco-*

nomie politique, jeudi et samedi à 9 heures et demie.

Deuxième examen de Docteur.

L. MABILLE, Prof. extraord. *Le Code civil,* lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie.

J. J. THONISSEN, Prof. ord. *Le Droit criminel,* lundi, mardi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie.

C. T. A. TORNÉ, Prof. ord. *Le Droit commercial,* mercredi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. VAN BIERVLIET, Prof. ord. *La Procédure civile, l'Organisation et les Attributions judiciaires,* jeudi de 8 heures à 9 heures et demie.

F. J. MOULART, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil-ecclésiastique :* de l'administration temporelle du culte, cours facultatif, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

Examens diplomatiques.

Première année.

C. H. X. PÉRIN, Prof. ord. *Le Droit des gens,* mardi, mercredi et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *Le Droit public, national et étranger,* cours indiqué ci-dessus. — *L'Économie politique,* cours indiqué ci-dessus.

E. F. D. DESCAMPS, Prof. extraord. *Le Droit administratif,* lundi de 11 heures à midi et demi. — *Le Droit naturel,* cours indiqué ci-dessus.

J. VAN BIERVLIET, Prof. ord. *L'Introduction historique au cours de Droit civil* et *l'Exposé des principes généraux du Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

E. I. J. M. POULLET, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

C. H. X. PÉRIN, Prof. ord. *La continuation du cours de Droit des gens et du cours d'Économie politique*, comme ci-dessus. — *La Statistique.*

E. F. D. DESCAMPS, Prof. extraord. *Le Droit administratif*, continuation du cours indiqué ci-dessus.

C. T. A. TORNÉ, Prof. ord. *Les éléments du Droit commercial et la Législation consulaire*, lundi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

J. VAN BIERVLIET, Prof. ord. *L'Introduction historique au cours de Droit civil et l'Exposé des principes généraux du Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

E. F. D. DESCAMPS, Prof. extraord. *L'Encyclopédie du droit et le Droit naturel ou la Philosophie du droit*, cours indiqué ci-dessus.

E. I. J. M. POULLET, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

C. H. X. PÉRIN, Prof. ord. *Le Droit public* et *le Droit des gens*, cours indiqués ci-dessus. — *L'Économie politique*, jeudi et samedi à 9 heures et demie (cours de deux années).

E. F. D. DESCAMPS, Prof. extraord. *Le Droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat Notaire.

L. J. N. M. RUTGEERTS, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat et les Lois financières qui s'y rattachent*, mercredi et jeudi de 9 heures et demie à 11 heures.

A. THIMUS, Prof. ord. *Cours spécial de Droit civil*, mardi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. VAN BIERVLIET, Prof. ord. *L'Exposé des principes généraux du Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

Les élèves qui se préparent au Notariat peuvent en outre suivre les cours de Droit civil du Doctorat.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : *M. Masoin.* — Secrét. : *M. Debaisieux.*

Examen de Candidat.

E. MASOIN, Prof. ord. *La Physiologie humaine*

(y compris *l'Embryologie et les éléments de Physiologie comparée*), mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre ; jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

E. M. VAN KEMPEN, Prof. ord. *L'Anatomie humaine* (*générale, descriptive et topographique*), jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

C. LEDRESSEUR, Prof. extraord. *L'Ostéologie, l'Arthrologie, la Myologie* et *l'Angéiologie* (*Anatomie descriptive*), lundi et mardi à 8 heures et mercredi à 8 heures et à 3 heures, pendant le premier semestre. — Il dirigera en outre les élèves dans les dissections tous les jours, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures.

C. BLAS, Prof. ord. *La Pharmacologie*, y compris *les éléments de Pharmacie*, lundi, mardi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. J. VAN BENEDEN, Prof. ord. Le cours d'*Anatomie comparée*, indiqué ci-dessous.

Premier examen de Docteur.

E. HAYOIT, Prof. ord. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, lundi, mardi et vendredi à 11 heures, mercredi et jeudi à midi, pendant le premier semestre ; lundi et mercredi à 11 heures, mardi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. LEFEBVRE, Prof. ord. *La Thérapeu-*

tique générale, y compris *la Pharmaco-dynamie*, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *La Pathologie générale*, lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

C. LEDRESSEUR, Prof. extraord. *L'Anatomie pathologique*, mardi et jeudi à 4 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. HAYOIT, Prof. ord. *La Médecine légale*, lundi et mercredi à 5 heures, pendant le second semestre.

I. J. HUBERT, Prof. ord. *La Théorie des Accouchements et les Maladies des femmes et des enfants*, lundi, vendredi et samedi à midi.

E. HUBERT, Prof. ord. *Exercices cliniques*, mardi et jeudi à 4 heures. *Opérations obstétricales*, aux jours et heures à indiquer ultérieurement.

F. HAIRION, Prof. ord. *L'Hygiène publique et privée*, mardi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre.

P. J. HAAN, Prof. ord. *La Pathologie chirurgicale*, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi à 7 heures, jeudi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. MASOIN, Prof. ord. *Leçons théoriques et cliniques sur les Maladies mentales*, mardi à

midi, pendant le premier semestre, et mercredi à midi, pendant le second semestre.

Troisième examen de Docteur.

P. J. E. CRANINX, Prof. ord. *La Clinique interne* et *Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi, de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. MICHAUX, Prof. ord. *La Clinique chirurgicale* et *Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi, de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

E. HUBERT, Prof. ord. *La Clinique des Accouchements*, aux jours et heures à déterminer.

F. HAIRION, Prof. ord. *La Théorie de l'Ophthalmologie, des Maladies syphilitiques et des Maladies cutanées*, mardi et jeudi à 7 heures, pendant le second semestre.

L. NOËL, Prof. extraord. *La Clinique de l'Ophthalmologie, des Maladies syphilitiques et des Maladies cutanées*, à l'hôpital civil, mardi et vendredi, de 2 heures et demie à 4 heures. — *Exercices ophthalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

T. DEBAISIEUX, Prof. extraord., Chef de Clinique chirurgicale. *La Médecine opératoire*, lundi, mercredi, jeudi et samedi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.

Examen de Pharmacien.

C. BLAS, Prof. ord. *La Pharmacie théorique; l'Histoire des Médicaments chimiques, leurs altérations et leurs falsifications; la Chimie toxicologique*, quatre fois par semaine aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

G. BRUYLANTS, Pharmacien, Docteur en Sciences chimiques, Chargé de cours. *La Pharmacie pratique ; l'Histoire des Drogues, les doses maxima auxquelles on peut les administrer*, lundi, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre. — *Les Opérations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques*, trois après-midi par semaine (séances de trois heures chacune), pendant toute l'année.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : *M. Pieraerts.*

Secrétaire : *M. Alberdingk Thijm.*

Examen de Candidat.

J. JACOPS, Prof. ord. et Président du collége du Pape. *L'Introduction à la Philosophie et la Logique*, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre. — *La Psychologie et la Philosophie morale*, lundi, jeudi et vendredi à 10 heures et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. WILLEMS, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *Les Antiquités romaines*, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre. — *La Littérature grecque*, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

C. F. J. PIERAERTS, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 9 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre. — *Exercices littéraires et philologiques sur la langue latine*, mardi et mercredi à 10 heures.

L. C. DE MONGE, Prof. ord. *L'Histoire de la Littérature française*, lundi, mardi, mercredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

C. C. A. M. MOELLER, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'Antiquité*, lundi à 10 heures, mardi et mercredi à 9 heures, pendant le premier semestre. — *L'Histoire politique du Moyen âge*, jeudi et vendredi à 11 heures, et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. I. J. M. POULLET, Prof. ord. *L'Histoire politique de la Belgique*, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

Examen de Docteur.

A. H. H. DUPONT, Prof. ord. de la Faculté de

Théologie. *La Métaphysique générale et spéciale* (cours de deux années), mardi et mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre ; jeudi et vendredi à 11 heures, pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie ancienne et moderne* (cours de deux années), mardi à 10 heures, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

F. J. B. J. Nève, Prof. ord. *L'Histoire de la Littérature latine et grecque* (cours de deux années), mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre. — *La Langue et la Littérature sanscrites*, aux jours et heures à déterminer pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *La Littérature latine*, mardi et mercredi à midi, pendant le premier semestre. — *La Littérature grecque*, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre. — *L'Encyclopédie de la Philologie* (cours facultatif), aux jours et heures à déterminer.

C. C. A. M. Moeller, Prof. ord. *Les Antiquités grecques* (cours de deux années) mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

—

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. extraord. *L'Histoire de la Littérature flamande* (cours facultatif), aux jours et heures à déterminer.

C. De Harlez, Prof. ord. *Les Langues iraniennes et le cours inférieur de Sanscrit*, lundi à midi, pendant le premier semestre ; lundi à midi et jeudi à 11 heures, pendant le second semestre.

ÉCOLE NORMALE.

Pour les Ecclésiastiques qui se préparent à l'Enseignement moyen.

Directeur : *M. De Coninck*, Prof. extraord., Président du Collége Juste-Lipse.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : *M. Dewalque.* — Secrét.: *M. Breithof.*

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

L. Henry, Prof. ord. *La Chimie générale, inorganique et organique*, lundi à 10 heures, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre ; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. A. Devivier, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi, mercredi et jeudi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. E. MARTENS, Prof. ord. *La Botanique générale et spéciale*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi, vendredi et samedi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Des Démonstrations microscopiques et des Herborisations* auront lieu aux jours et heures à déterminer.

P. J. VAN BENEDEN, Prof. ord. *La Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord. *La Minéralogie*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Le cabinet de Minéralogie et de Géologie est ouvert le mercredi et le samedi de 2 à 4 heures.

L. BOSSU, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie*, lundi et mardi à 8 heures et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. T. J. PIERAERTS, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion* indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L. HENRY, Prof. ord. Le cours de *Chimie générale* indiqué ci-dessus. — *Des Exercices de Chimie pratique*, obligatoires, auront lieu aux jours et heures à déterminer.

A. J. A. DEVIVIER, Prof. ord. Le cours de *Physique expérimentale* indiqué ci-dessus.

P. E. MARTENS, Prof. ord. Le cours de *Botanique* indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord. Le cours de *Minéralogie* indiqué ci-dessus.

C. T. J. PIERAERTS, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion* indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat
en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

A. J. A. DEVIVIER, Prof. ord. Le cours de *Physique* indiqué ci-dessus.

J. A. CARNOY, Prof. ord. *L'Algèbre supérieure* ou *la Géométrie analytique*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mardi et mercredi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

N. E. BREITHOF, Prof. extraord. *La Géométrie descriptive*, mercredi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

L. HENRY, Prof. ord. Le cours de *Chimie inorganique*, pendant le premier semestre, cours indiqué ci-dessus.

L. BOSSU, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Psychologie* indiqué ci-dessus.

C. T. J. PIERAERTS, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion* indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre.

J. A. CARNOY, Prof. ord. *L'Algèbre supérieure* ou *la Géométrie analytique*, lundi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord. Le cours de *Minéralogie* indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. VAN BENEDEN, Prof. ord. *L'Anatomie comparée*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

E. MASOIN, Prof. ord. Le cours de *Physiologie* indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord. Le cours de *Minéralogie* indiqué ci-dessus. — *La Géologie*, lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — Des *Excursions géologiques* auront lieu aux jours et heures à déterminer.

L. HENRY, Prof. ord. Le cours de *Chimie* indiqué ci-dessus.

P. E. MARTENS, Prof. ord. Le cours de *Botanique* indiqué ci-dessus. — *La Géographie botanique*, aux jours et heures à déterminer.

E. L. J. PASQUIER, Prof. extraord. *L'Astronomie physique*, aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

P. L. GILBERT, Prof. ord. *L'Analyse supérieure*, aux jours et heures à déterminer. — *La Mécanique analytique*, mardi, mercredi et jeudi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre. — *La Physique mathématique*, jeudi et vendredi à 10 heures, pendant toute l'année.

J. A. CARNOY, Prof. ord. *Le Calcul des probabilités*, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *L'Astronomie mathématique*, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

E. L. J. PASQUIER, Prof. extraord. *L'Astronomie physique*, aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL, ET DES MINES.

Première année.

L. HENRY, Prof. ord. *La Chimie générale, inorganique et organique*, cours indiqué ci-dessus. 3..

A. J. A. DEVIVIER, Prof. ord. Le cours de *Physique* indiqué ci-dessus.

Fr. DEWALQUE, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Des exercices de Chimie pratique, obligatoires, ont lieu le jeudi et le vendredi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, Prof. ord. *La Géométrie analytique* et *l'Algèbre supérieure*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

N. E. BREITHOF, Prof. extraord. Le cours de *Géométrie descriptive* indiqué ci-dessus. — *Les Travaux graphiques*, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 10 heures à 1 heure et de 2 heures et demie à 5 heures, pendant le premier semestre ; mardi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

L. BOSSU, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Psychologie* indiqué ci-dessus.

C. T$_r$ J. PIERAERTS, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion* indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, cours indiqué ci-dessus. — *La Mécanique analytique*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord. *La Minéralogie*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

A. J. A. DEVIVIER, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi de 8 heures à 9 heures et demie, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. BLAS, Prof. ord. *La Chimie analytique (docimasie)*, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire (travaux analytiques)*, jeudi et vendredi de 2 heures et demie à 5 heures et demie.

J. MICHA, Prof. ord. *La Description générale des Machines*, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure.

N. E. BREITHOF, Prof. extraord. *Les Applications de la Géométrie descriptive aux ombres, à la perspective, à la coupe des pierres, à la charpente*, lundi et mardi à 8 heures et demie, mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Travaux graphiques*, lundi de 10 heures à 1 heure, mardi de 10 heures à 1 heure et de 3 heures à 4 heures, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 1 heure, mardi de 8 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre

Troisième année.

P. J. VAN BENEDEN, Prof. ord. *Les éléments de la Paléontologie animale*, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord. *La Géologie*, cours indiqué ci-dessus.

Fr. DEWALQUE, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 3 heures à 7 heures, jusqu'au 15 janvier, *pour toutes les sections;* mercredi de 3 heures à 7 heures, jusqu'au 15 janvier, *pour les sections des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines*, et jusqu'à Noël *pour les sections de Chimie et de Métallurgie;* mardi et mercredi de 3 heures à 7 heures, depuis le 1r mai jusqu'au 1r juillet, *pour les sections de Chimie et de Métallurgie.*

F. KRANS, Prof. ord. *La Métallurgie*, lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

G. LAMBERT, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. COUSIN, Prof. ord. *Les Constructions du*

Génie civil, mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année.

J. MICHA, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie. — Tous les jeudis après midi, *pour la section des mécaniciens, visite d'un établissement de construction.*

N. E. BREITHOF, Prof. extraord. *Les Projets et Travaux graphiques*, lundi, mardi, vendredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier à la fin du semestre, *pour les sections des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines;* lundi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 1er janvier à la fin du semestre, mardi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier à la fin du semestre, vendredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 1er janvier à la fin du semestre, *pour les sections de Chimie et de Métallurgie;* mardi, vendredi et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, *pour les sections des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines*, et jusqu'au 1er mai *pour les sections de Chimie et de Métallurgie.*

E. L. J. PASQUIER, Prof. extraord. *La Mécanique appliquée*, mardi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier se-

mestre ; mardi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

G. HELLEPUTTE, Prof. agrégé. *L'Architecture*, lundi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le premier semestre ; pendant le second semestre, aux jours et heures à déterminer.

Quatrième année.

Fr. DEWALQUE, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (cours de deux années), aux jours et heures ci-dessus indiqués. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 8 heures à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures et demie, mercredi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le premier semestre *pour la section de Chimie*, et jusqu'à Noël *pour la section de Métallurgie*, mardi de 8 heures à 11 heures et demie et de 3 heures à 7 heures ; mercredi de 2 heures et demie à 7 heures, du 15 mai au 1er juillet, *pour les sections de Chimie et de Métallurgie.*

F. KRANS, Prof. ord. *La Métallurgie* (cours de deux années), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

G. LAMBERT, Prof. ord. *L'Exploitation des mines* (cours de deux années), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

L. COUSIN, Prof. ord. *Les Constructions du Génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

J. MICHA, Prof. ord. *La Construction des machines* (cours de deux années), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

N. E. BREITHOF, Prof. extraord. *Les Projets et Travaux graphiques*, lundi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, et mardi de 9 heures à 11 heures et demie, vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant tout le premier semestre; *pour les sections des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines*, et du 1er janvier à la fin du semestre, *pour la section de Métallurgie*, mardi de 8 heures à 11 heures et demie, vendredi de 3 heures à 6 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre; *pour la section des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines*, et depuis le commencement du second semestre au 15 mai, *pour les sections de Chimie et de Métallurgie*.

G. HELLEPUTTE, Prof. agrégé. *L'Architecture* (cours de deux années), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

INSTITUT PRÉPARATOIRE.

Pour l'admission aux Écoles spéciales.

Directeur : *M. Breithof.*

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

COURS FACULTATIFS.

T. J. LAMY, Prof. ord. et Président du collége Marie-Thérèse. Les cours *d'Hébreu* et *de Syriaque* indiqués ci-dessus.

E. H. J. REUSENS, Prof. ord. *Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie*, cours indiqué ci-dessus.

F. J. B. J. NÈVE, Prof. ord. *La Langue et la Littérature sanscrites*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, Prof. extraord. *L'Histoire de la Littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

C. DE HARLEZ, Prof. ord. *Les Langues iraniennes et le cours inférieur de Sanscrit*, cours indiqué ci-dessus.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. J. NAMÈCHE.

Le Secrétaire, P. G. H. WILLEMS.

SOCIÉTÉ de SAINT-VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr A. J. NAMÈCHE, recteur Magnifique de l'Université.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, prof. à la Faculté de médecine.
Vice-Président, E. De Becker, avocat-avoué, conseiller provincial.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat, receveur des Facultés de l'Université.
Trésorier. Jos. Boine, docteur en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président, E. De Becker, avocat-avoué, conseiller provincial.
Vice-Président, C. Delcour, ministre de l'intérieur.
Secrétaire, C. Baguet, receveur des Facultés de l'Université.
Trésorier, J. Boine, docteur en médecine.
Gardien du vestiaire, J. B. Boine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.

Président, A. Devivier, prof. à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, V. Belot, étud. en médecine.
Secrétaire, G. Van Vyve, étud. aux Écoles spéciales.

Trésorier, D. Bertrand, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, A. André, étud. en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.

Président, L. Noël, prof. à la Faculté de médecine.
Vice-Président, E. Goddyn, étud. en droit.
Secrétaire, J. Wéry, étud. aux Écoles spéciales.
Trésorier, S. Kervyn, étud. aux Écoles spéciales.
Gardien du vestiaire, A. Heintz, étudiant en Sciences.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, E. Poullet, prof. à la Faculté de philosophie.
Vice-Président, L. de Gerlache, étud. en droit.
Secrétaire, N. Beyaert, docteur en droit, étud. en Sciences politiques et administratives.
Trésorier, F. Anne, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, A. Fettweis, étud. en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.

Président, F. Lefebvre, prof. à la Faculté de médecine.
Vice-Président, R. Colaert, étud. en droit.
Secrétaire, O. Poupart, étud. en médecine.
Trésorier, G. Willaert, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, R. De Grave, étud. en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.

Président, Fr. De Monge, prof. à la Faculté de droit.
Vice-Président, J. Goyarts, étud. en médecine.
Secrétaire, P. Harmignie, étud. en droit.
Trésorier, F. Vanderhasselt, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, H. Defever, étud. en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, E. Martens, prof. à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, L. Antheunis, étud. en médecine.
Secrétaire, G. Cassart, étud. en médecine.
Trésorier, J. B. Corbisier, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, A. Ranwez, étud. en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÉGE DE LA SAINTE-TRINITÉ.)

Président, F. Boseret, étudiant.
Vice-Président, G. Dumoulin.
Secrétaire, A. Peeters.
Trésorier, J. Van Hamme.
Gardien du vestiaire, F. Gobbe.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DU PATRONAGE DES JEUNES OUVRIERS.

Président, J. de l'Escaille, ingénieur.
Aumônier, L. Struyf, vicaire.
Membres, A. Beullens, U. Massalski, J. Novent, E. Sondervorst, F. Van Dyck.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-LAMBERT.
(HÉVERLÉ LEZ-LOUVAIN.)

Protecteur, Son Altesse Sérénissime le jeune duc régnant d'Arenberg, et, en son nom, Son Altesse Sérénissime Madame la duchesse douairière d'Arenberg.

Président, chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.

Vice-Président, G. Stroobants, fermier, à Héverlé.

Secrétaire, G. Tombeur, conseiller communal, à Héverlé.

Trésorier, A. Ruelens, curé, à Héverlé.

Gardien du vestiaire, C. Vander Borght, fermier, à Héverlé.

—

RAPPORT

présenté au nom du Conseil sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1874-1875.

—

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

« On pourrait nous dire à nous chrétiens, s'écrie Lactance : n'y a-t-il pas aussi parmi nous des pauvres et des riches, des esclaves et des maîtres? N'y a-t-il pas entr'eux des distinctions? Nullement, répond-t-il sans hésiter; le nom de frères que nous nous donnons, est fondé sur une égalité réciproque. Tout en reconnaissant des conditions diverses pour le corps, ce n'est pas d'après ces apparences, c'est d'après l'esprit que nous mesurons les choses humaines. Aussi n'avons-nous pas d'esclaves; nous les appelons nos frères selon l'esprit, nos compagnons de servitude en Jésus-Christ » (1).

Tel est, Messieurs, le véritable esprit chrétien, tel est l'esprit que l'Église s'efforce d'inspirer à tous les hommes qui embrassent sa doctrine et qui professent sa foi.

Au sortir de la civilisation antique, la mission du christianisme fut de relever la dignité de l'homme et d'honorer le pauvre. Et d'abord, il

(1) Lactance, Inst. Div. lib. V, éd. Bas. 1521, p. 249.

releva la dignité de l'homme comme tel par le grand principe de la solidarité. L'unité substantielle de la nature humaine, la transmission de cette même nature dégradée par la prévarication primitive à tous les hommes ont comme conséquence ce dogme, d'après lequel l'homme est sous le poids d'une double responsabilité : celle qui pèse sur lui seul et celle qui pèse en même temps sur lui et sur tous les hommes : cette responsabilité en commun qu'on appelle la solidarité est une des plus belles et des plus augustes révélations du dogme catholique : c'est sur cette base que le christianisme a édifié la régénération du genre humain (1) et qu'il a en quelque sorte créé l'*humanité* (2).

Mais si tous les hommes sont fils d'un même père, si la grande famille humaine est reconstituée par le Christ, si tous ses membres sont soumis au châtiment commun de la mort et du travail, n'y a-t-il pas parmi eux des inégalités dans le malheur? Les conditions de leur existence dans cette vie terrestre diffèrent, il est vrai, mais, comme le dit Lactance, ils sont frères selon l'esprit et compagnons de servitude en Jésus-Christ.

Mais encore cette inégalité sociale quelle en est donc la cause? Pourquoi le pauvre est-il pauvre

(1) Lacordaire, LXV^e^ conf. à N. D. de Paris.

(2) Donoso Cortès. Essai sur le catholic., liv. III, ch. III.

et le riche est-il riche? Le pauvre, dans la société chrétienne comme dans la société antique, est-il un misérable qui expie dans l'infortune, des crimes cachés contre la Divinité? Non, bien au contraire : le pauvre a dans la société chrétienne une dignité éminente : « Bienheureux sont les pauvres, bienheureux ceux qui pleurent et qui souffrent! » (1).

Qu'est-ce donc, Messieurs, que la souffrance dans la doctrine du Christ? Ah! ce n'est plus seulement une expiation du crime commun, c'est encore une purification et surtout une épreuve : la douleur c'est le creuset des grandes âmes et des âmes saintes; c'est l'instrument de la perfection, le sceau de l'amour, le gage de la grâce et, comme le répètent à chaque pas les apôtres : dans l'abime des souffrances terrestres se manifestent les trésors de la divine miséricorde.

Le grand dogme de la *Providence* et de l'*Immortalité* : voilà le secret de cette élévation subite de la pauvreté. Les pauvres sont les derniers de ce monde; comme leur divin modèle, ils n'ont pas leur royaume; il est plus haut : *et exaltabo humiles!* et ils sont bienheureux, parce que leur trône est dans le vrai royaume, celui des cieux.

Une Religion dont le fondateur est mort sur

(1) Matthieu, V. 3 5.

la croix ne pouvait être qu'une *religion de souffrance :* Le paganisme avait le culte de la force ; le monde philosophique réclame le culte du génie ; le Christ a donné au monde le *culte de la douleur !*

Le monde antique, Messieurs, n'avait pas la Providence, sans laquelle le malheur doit engendrer le désespoir ; il n'avait pas le jugement divin à la porte de l'éternité, jugement dernier sans lequel le malheur terrestre serait, selon l'énergique expression de Bourdaloue, le scandale de la Providence elle-même, ou plutôt, en serait le plus terrible des démentis.

Aussi le christianisme a-t-il des ressources que n'a pas la simple bienfaisance, que ne peut avoir la philanthropie : il peut prêcher la *résignation.* En visitant les pauvres, ce n'est pas assez de leur prodiguer les secours matériels, toujours bien faibles, toujours incapables de satisfaire à tous leurs besoins ; il faut encore, et surtout, les aider à porter leur charge en l'allégeant : Qu'ils pleurent ! essuyez leurs larmes en leur rappelant que Jésus pleura (1). Qu'ils pleurent, mais non pas comme des païens (2) ; que leurs larmes coulent dans le silence et la résignation sur l'image du pauvre Jésus ! « Quel autre a jamais apporté de meilleure nouvelle

(1) Jean. XI, 35.
(2) I Thessal. IV, 12.

aux pauvres que Lui? s'écrie Bossuet. O pauvres réjouissez-vous, voici un compagnon qui vous vient, mais un compagnon si grand et si admirable, qu'il vaut mieux d'être pauvre en sa compagnie que d'être le maître et le tout-puissant dans les assemblées des mondains! »

Courage donc, ô pauvres de Jésus-Christ!

La religion chrétienne en proclamant la Providence et l'éternité, a introduit dans le monde la résignation et la patience, et de la sorte, chose admirable, elle qui ne semble avoir pour objet que la félicité de l'autre vie, fait encore ici-bas le bonheur de ses enfants (1). Et c'est là, sans aucun doute, un des secrets de la domination continue que cette religion puissante exerce sur l'humanité : « elle a un avantage que seule elle a obtenu entre toutes les religions : cet avantage savez-vous quel il est? C'est d'avoir donné un sens à la douleur » (2). Son vrai sens, c'est-à-dire qu'elle l'a glorifiée!

Il me semble l'avoir montré, Messieurs, la charité est une vertu chrétienne « absolument chrétienne qui a pris naissance dans Jésus-Christ » (3). La charité a l'amour et le dévouement pour essence : seule elle peut inspirer l'héroïsme et le sacrifice, elle résume dans la grande

---

(1) Montesquieu. Esprit des lois. Liv. XXIV. ch. 3.
(2) Thiers. De la Propriété.
(3) Châteaubriand. Génie du Christ. Liv. VIII. ch. II.

loi de l'amour et du renoncement toute la vie sociale, elle en est le premier mot et le dernier, elle fonde sur un ordre parfait et l'unité de destinée, le type de la société, et ainsi s'explique la grande parole de saint Paul (1) : « La charité est l'accomplissement de la loi », opérant par la liberté, ce que fait la loi par la contrainte, c'est-à-dire, réalisant l'idéal de la justice (2).

Mais, Messieurs, peut-être m'objectera-t-on que la philanthropie aussi a des dévouements et des assistances ; qu'il y a de la charité en dehors du Christ. Dérision, Messieurs, que cette prétendue charité! L'amour platonique de l'humanité est un amour froid qui vient de la tête et ne part pas du cœur ! Il produira de belles théories, mais sera toujours stérile et avare d'actions! « Là où manquera la charité chrétienne, dit Balmès (3), une bonne administration obtiendra sans doute ponctualité, exactitude, tout ce qu'on peut demander à des hommes qui reçoivent un salaire pour servir, mais il y manquera une chose que rien ne remplace et qui ne se paye point : l'amour. »

La loi de l'amour de tous a sauvé l'humanité et cette loi est celle du Dieu des chrétiens, car selon l'expression de l'apôtre « Dieu est l'amour même » (4).

---

(1) I. Timoth. I. 5.
(2) V. Ch. Périn. Les lois de la soc. chrét. Liv. I, ch. 3, liv. II, ch. 7.
(3) Balmès. Protestant. et catholic. ch. 33.
(4) Jean. IV. 8.

Cette loi de la charité et de l'aumône a ses grands pionniers, elle a son histoire, elle régit une vaste société ; mais elle trouve dans des âmes d'élite des dévouements qui honorent la nature humaine : c'est ce dévouement même et cette fraternité chrétienne qui sont la base de l'Association de Saint-Vincent de Paul : les Conférences de Louvain, nous sommes heureux de le dire, ont l'honneur d'ajouter chaque année une noble page aux annales de la charité : cette année sans doute elles n'y ont pas failli.

Et avant tout annonçons une heureuse nouvelle aux amis de notre œuvre. Sa croissante prospérité et l'augmentation considérable du nombre de nos membres actifs, qui s'est porté au chiffre de 340, ont inspiré au *Conseil administratif* l'idée de fonder deux nouvelles conférences d'étudiants, sous le patronage de saint Albert et de saint Quentin.

Le Président de l'une est M. le Professeur L. Noël, qui n'en est pas à ses premières armes dans les luttes de la charité : lorsqu'il était étudiant, il faisait déjà partie de nos conférences où il se signalait par son zèle et par son dévouement.

A la seconde a été préposé M. le Professeur Fr. de Monge, dont l'éloge est dans toutes les bouches : l'affection unanime et l'estime profonde qu'il a su si rapidement conquérir à l'Université, prouvent plus qu'on ne le pourrait dire,

son caractère dévoué et généreux. Les pauvres trouveront en lui ici comme à Bruxelles, à Liége, à Namur où il fut successivement membre de notre Société, un bienfaiteur zélé et un soutien compatissant.

Bienvenues soient dans la famille de Saint-Vincent de Paul, ces jeunes conférences, nouveaux rameaux de cet arbre immense qui répand aujourd'hui son ombre bienfaisante sur tant de misères et de douleurs! Songeons, Messieurs, à remercier le ciel chaque fois que s'aggrandit ainsi le domaine de la charité catholique, chaque fois que se développe notre œuvre, cette œuvre que Dieu a fait sienne, comme le dit Ozanam (1) et qu'il a voulu répandre par toute la terre en la comblant de ses bénédictions!

Permettez-moi, Messieurs, de jeter un coup d'œil sur la situation financière de nos Conférences de Louvain. Le bilan de l'exercice écoulé (2) se résout en un boni de fr. 135. C'est

---

(1) Discours prononcé à la Conférence de Florence. OEuvres. t. VIII.

(2) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires : fr.	1,477 75	Déficit de l'année précédente : fr.	1,691 79
Quêtes extraordinaires :	194 15	Pain (4407) :	2,746 09
Sermon de charité :	777 02	Vêtements :	1,677 80
Souscriptions :	1,302 00	Paille :	214 00
Dons particuliers :	2,385 69	Coke :	201 60
Fêtes musicales :	1,038 71	Dépenses diverses :	508 73
Total : fr.	7,175 32	Total : fr.	7,040 01

la première fois depuis trois ans qu'il nous est permis de clôturer l'année sans déficit.

La cause de cet accroissement subit de nos ressources se trouve dans une abondance tout exceptionnelle de dons particuliers; leur chiffre est monté cette année à la somme de 2385 fr. Cette augmentation, Messieurs, est le fait de quatre de nos membres. Puisse le Seigneur, qui nous a privés du secours de leur généreux dévouement, le récompenser dans l'éternel séjour; puissions-nous y recueillir les fruits semés par leur charité!

En outre nos Missions ont été diminuées par le prix relativement modéré du pain : mais cette baisse toute accidentelle n'offre guère de garantie pour l'avenir.

Sans doute, Messieurs, il est beau de voir croître, même dans des proportions minimes, le budget de notre œuvre, c'est un résultat dont il faut remercier la Providence qui a veillé sur elle, l'a fait prospérer cette année, un peu malgré nous peut-être! car, il faut bien le constater, ce résultat n'est pas dû à l'accroissement de nos propres aumônes. Le produit des quêtes ordi-

---

BILAN.

Total des recettes :	fr.	7,175 32
Total des dépenses :		7,040 01
En caisse :	fr.	135 31

naires a baissé de 200 francs; ajoutons que le chiffre des souscriptions est descendu de 1428 à 1302 francs.

Ranimons donc notre charité, Messieurs. « Que celui qui a peu s'étudie encore à bien donner le peu qu'il a, dit l'Écriture (1), car il se prépare pour le jour du besoin un trésor incomparable. » S'enrichit qui donne dans ce commerce nouveau, nul capital ne produira jamais le centuple intérêt que l'aumône rapporte à l'homme charitable. O riches qui ne donnez pas, combien vous comprenez mal votre mission! vous n'êtes pas les maîtres de votre or, vous n'êtes, sachez-le bien, que les économes de Dieu, seul maître de toutes choses. Seul il est le créancier du riche, et il est patient parce qu'il est éternel!

Ranimons notre charité. Si la charité disparaissait, le christianisme disparaîtrait avec elle, car c'est la pierre angulaire de la société instituée par le Sauveur. Le Temple de Dieu repose ici-bas sur un triple fondement, sur cette sainte trinité de vertus : la foi, l'espérance et la charité (2). Si l'une de ces bases venait à manquer, tout le Temple s'écroulerait aussitôt.

La charité est nécessaire au salut, l'aumône est de précepte! Charité donc, Messieurs, au nom de Jésus-Christ!

---

(1) Tob. IV. 9. 10.

(2) Clément d'Alexandrie. Stromat. IV. 7. VI.

D'ailleurs, il y a dans la charité des charmes et des jouissances pures qui y portent les âmes d'élite comme par une tendance naturelle. Il faut ne jamais avoir visité les pauvres pour ne pas comprendre cette satisfaction intime qu'on éprouve de pouvoir distribuer l'aumône du pain et du cœur, d'entendre ces déshérités du siècle, ces honnis du monde, bénir dans la prière, la main qui les frappe, disent-ils, pour qu'ils n'aient plus rien à expier! Ozanam dit qu'il lui est arrivé d'entrer dans la maison du pauvre mécontent et chagrin, et d'en sortir transformé, joyeux, plein d'un nouvel amour de Dieu.

Il y a parfois, Messieurs, chez les pauvres de grandes leçons à recevoir : il y a peu de temps encore, une pauvre mère de famille adoptait une orpheline : « Il faut, disait-elle, s'entr'aider dans la misère, et partager le peu de pain que le Seigneur nous envoie. »

Ils n'ont pas épargné leur dévouement et leur charité, ceux que la mort nous a ravis et parmi lesquels nous nommerons d'abord M. Charles Ernst, ancien trésorier général de notre œuvre et membre de la conférence Saint-Pierre. Qui ne connait la générosité de ce zélé bienfaiteur, de cet ouvrier ardent et infatigable de la cause du bien! Longtemps les malheureux le pleureront, et béniront sa mémoire, qui, selon l'expression de l'Écriture, sera en vénération dans l'assemblée des saints.

Nous avons perdu dans le corps professoral M. Docq, M. Debruyn et M. Ubaghs, membres de nos conférences depuis l'installation de notre œuvre à Louvain. La société de Saint-Vincent de Paul a douloureusement ressenti leur perte. Eux aussi ont connu les sacrifices volontaires de la charité chrétienne et« ils ont purifié leurs mains par la bienfaisance avant de les élever à Dieu»(1).

Offrons, Messieurs, nos prières pour ces généreux bienfaiteurs, « ils ont donné de leur bien aux pauvres, ils se sont présentés avec confiance devant le Seigneur » (2).

Remerçions aussi ceux que le Seigneur nous a conservés et qui ont contribué à la prospérité de notre œuvre. Il y a un an, le jour de notre réunion générale, notre digne Président M. le Dr Lefebvre, nous disait qu'une main généreuse venait de combler le déficit de notre caisse; regrettons de ne pouvoir exprimer publiquement notre gratitude à ce bienfaiteur charitable qu'il nous est interdit de nommer. Disons-lui toutefois que ses bienfaits, nous l'espérons, recevront leur récompense de Dieu, puisque « les hommes n'ont pu admirer son action » (3). Et en même temps témoignons notre profonde reconnaissance à notre vénéré Président d'honneur, dont

(1) Saint-Jean-Chrysostôme. Serm. III, c. 2.
(2) Tobie, IV. 7. 12.
(3) Matth. XXIII. 5.

la présence ici nous touche et nous encourage plus que nous ne le pourrions dire. A vous, Monseigneur, qui nous aidez sans cesse de vos généreux secours et de vos paternels conseils, merci; vous qui vous dévouez avec une affection si zélée au soin de tous vos élèves, qui les dirigez avec une sollicitude si vive ; vous réservez, Monseigneur, pour les membres de Saint-Vincent de Paul et pour leur œuvre, je crois pouvoir le dire avec certitude, une des meilleures places dans votre cœur. Chaque fois que l'occasion s'en présente, et par vos sages avis et par vos encouragements si bienveillants et par vos dons généreux, vous aimez à montrer que notre œuvre jouit plus qu'aucune autre du privilége précieux de votre appui et de votre affection.

Pour acquitter toutes nos dettes de reconnaissance, remercions M. le prof. Pieraerts, du concours de sa sympathique parole: elle a touché les cœurs, les a ouverts à la charité, et l'auditoire a répondu dignement au chaleureux appel de son éloquence.

Témoignons encore notre gratitude au zèle de Messieurs les chantants : par les fêtes musicales qu'ils ont organisées, ils ont contribué aux bonnes œuvres que la société a pu accomplir; l'art et le talent sont venus au secours de la charité. A tous ceux enfin qui nous ont aidés, merci, non pas en notre nom, mais au nom même de Jésus-Christ !

Les œuvres agrégées à celle de Saint-Vincent de Paul continuent à jouir d'une prospérité qui honore leurs membres et leurs organisateurs.

La conférence Saint-Lambert d'Héverlé maintient sa situation déjà si belle des précédentes années (1). La petite diminution de son encaisse provient de ce que nos confrères ont dû allouer des secours particuliers pour pertes d'animaux domestiques éprouvées par leurs familles, et que d'ailleurs, ils ont accordé à leurs pauvres des dons plus nombreux de toute espèce.

Malheureusement la conférence a eu à subir une perte, que d'ailleurs ressentent avec elle tous les catholiques belges et surtout ceux qui

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat :	fr. 96 37	Vêtements :	fr 65 00
Souscriptions :	545 00	Pains :	66 00
Don de S. A. S. Mgr le duc d'Arenberg :	500 00	Secours pour perte d'animaux domest. :	30 00
		Habillements de 1re communion :	60 00
Total :	fr. 741 37	Secours en argent :	15 00
		Chauffage :	436 00
		Frais divers :	5 00
		Total :	fr. 675 00

BILAN.

Total des recettes :	fr. 741 37
Total des dépenses :	675 00
En caisse :	fr. 66 37

s'intéressent au soulagement des pauvres : cette perte, Messieurs, vos cœurs le devinent, est la mort de monseigneur le duc d'Arenberg. Comment faire ici des vertus de cet illustre homme de bien un éloge qui serait toujours bien faible, au gré de nos regrets et de notre reconnaissance. Au milieu des richesses il a pratiqué la pauvreté ; il s'est soumis à la loi de la privation par les renoncements libres de la charité. Les paroles de saint Augustin : « Le superflu des riches est le nécessaire des pauvres ; posséder le superflu, c'est posséder le bien d'autrui ; le riche n'est que l'économe de Dieu » étaient profondément gravées dans son grand cœur de chevalier chrétien, et il a, selon l'expression de l'Écriture, « incliné son âme vers le pauvre et payé ce qu'il lui devait. » Lui-même, il allait au-devant de l'infortune isolée, nous disait le jour de son service funèbre une voix éloquente (1), il pourvoyait au soulagement des misères qui se cachent avec une délicatesse, une générosité exceptionnelles... Heureux le riche qui possède à ce point l'intelligence de la charité (2). Heureux celui qui a traversé sans souillure l'épreuve de la richesse. Il a été éprouvé par l'or et trouvé parfait ; ce lui sera le sujet d'une gloire éternelle et l'assemblée des saints publiera ses aumônes (3). »

---

(1) Mgr Cartuyvels. Oraison funèbre prononcée le 9 avril 1875.
(2) Ps. 40.
(3) Eccli. 31.

La pieuse Duchesse continuera la bienfaisance et les dévouements de son auguste époux : déjà elle s'est fait inscrire au nom du jeune Duc régnant, son fils aîné, comme membre protecteur de la Conférence d'Héverlé. Puisse le ciel combler le noble enfant de ses plus abondantes bénédictions et conserver à la cause catholique l'appui précieux de cette illustre famille !

Une autre œuvre agrégée à la nôtre est la Conférence Saint-Joseph instituée au collége de la Sainte-Trinité. Encore une noble œuvre, Messieurs, et dans ses effets et dans son but! En même temps qu'elle soulage la misère, elle apprend à nos jeunes confrères, par le spectacle de l'indigence, à apprécier le dévouement. Aimer le pauvre, semble être l'apanage de leur jeunesse : ils se donnent avec un zèle touchant et admirable au soin de leurs protégés, dont le nombre est monté cette année jusqu'au beau chiffre de 120 petits malheureux! Le bilan de la Conférence (1) constate un reliquat de 400 fr.,

(1) Voici le Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence saint Joseph :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat de l'annee précédente : fr.	216 09	Distribution des prix : fr.	1208 08
Quêtes ordinaires :	50 30	Distribution des pains :	541 00
Quêtes extraordinaires :	154 76	Aumônes particulières :	59 75
Dons particuliers :	47 00	Promenade de St-Nicolas, première communion :	519 45
Retribution des membres honoraires :	60 05	Jeux, vestiaire, etc. :	976 20
Concert de charité :	1000 00	Total : fr.	2904 46
Jeux, amendes, vestiaire :	1748 78		
Total : fr.	3296 98		

augmentation vraiment immense, car l'exercice précédent n'avait laissé qu'un encaisse de 56 fr.! C'est surtout le concert des Guides donné au profit de l'œuvre qui a mis les finances de nos jeunes confrères dans un état si prospère. Il leur a rapporté un bénéfice net de 1000 fr. Ce secours extraordinaire leur a permis de redoubler de charité : ils ont augmenté leurs distributions de pains, et même de deux en deux mois accordé des récompenses honorifiques à leurs patronnés pour exciter le zèle et récompenser l'émulation. — Tout en leur distribuant l'aumône du pain et celle du cœur, ils ont consacré leur attentive charité aux réjouissances pieuses qui réunissent chaque année chez eux les enfants des pauvres. Les promenades, la Saint-Nicolas, les agapes de la première communion, touchantes traditions, qui semblent ne pouvoir appartenir à notre siècle égoïste, et nous ramènent à l'âge d'or de la charité! — Heureux, Messieurs, et les maîtres et les élèves qui s'associent à ces œuvres bénies! Il y a là pour nos jeunes confrères de ces émotions intimes, de ces joies pures, dont le souvenir demeure dans leur âme comme un parfum pour embaumer toute

BILAN.

Total des recettes :	fr.	5296 98
Total des dépenses :		2904 46
En caisse :	fr.	392 52

leur vie. Avant de s'aventurer sur la mer houleuse, comme de jeunes matelots, ils se sont signés du signe chrétien en pratiquant la charité : leur barque sera celle de la Providence pour les préserver des récifs !

Le Patronage des ouvriers poursuit, lui aussi, son œuvre, œuvre de moralisation au suprême degré, en même temps que de bienfaisance. Aujourd'hui qu'on sape la société par sa base au nom d'un socialisme prétendûment humanitaire, qu'on veut donner à l'ouvrier la liberté et l'égalité en lui enlevant le travail et le pain, combien n'importe-t-il pas d'instruire la classe laborieuse de ses véritables intérêts, de lui inculquer le respect de la famille, de la religion, de la propriété, cette grande trilogie que menace la révolution, et qui entraînerait dans sa chute la société toute entière, dont elle est la base !

Elle est donc éminemment humanitaire, dans le vrai sens du mot, l'œuvre du Patronage, quand elle atteint le but de son institution : moraliser la classe ouvrière en lui procurant des amusements honnêtes, en l'instruisant surtout de ses devoirs par des conférences morales et religieuses.

Rien de plus admirable, Messieurs, que cette organisation, même matérielle, toute entière dirigée au soulagement du travailleur (1) ; rien

(1) Tableau des recettes et des dépenses de l'œuvre du ***Patronage des ouvriers*** :

de plus admirable que cette *caisse de secours mutuels* pour les malades et les infirmes, que cette *caisse d'épargne* où chaque semaine l'ouvrier dépose son obole, et où il retrouve des ressources pour se préserver, l'hiver venu, des rigueurs de la saison, et parfois aussi pour s'accorder une petite fête de famille, à l'occasion, par exemple, de la première communion de ses enfants.

Qui ne voit, Messieurs, au fond de cette institution, le germe d'une idée grande et féconde : le développement de l'esprit d'association et de l'esprit d'épargne chez l'ouvrier? Il n'y a pas ici seulement une stérile et froide assurance mutuelle, il y a véritablement le principe de la charité chrétienne : c'est cet amour fraternel et cette assistance dévouée du pauvre envers le pauvre qui va au-delà des conditions de la vie matérielle, et s'occupe encore et surtout des nécessités de la vie morale!

La *caisse de voyage*, cette année, a été utilisée pour une visite à la société ouvrière de Diest. L'accueil a été chaleureux; le souvenir de cette excursion vivra longtemps dans la mémoire des ouvriers, et égayera les longues soirées d'hiver dans la mansarde.

Total des dépenses :		2002 41
Total des recettes :	fr.	1936 43
Déficit :	fr.	65 98

Enfin les ouvriers ont réclamé une caisse pour les enterrements religieux : la vue d'un cimetière non bénit a excité leur indignation : ils veulent reposer à l'ombre de la croix! il faut que le cri d'espérance sorte du cercueil, s'écrie Châteaubriand, et que le prêtre du Dieu vivant escorte au monument la cendre de l'homme : c'est en quelque sorte l'immortalité qui marche à la tête de la mort. Par là encore se révèle le sentiment chrétien, car le Seigneur a dit : « Je suis la Résurrection et la Vie (1). » Les morts se sont endormis, ajoute l'Église, et ils se réveilleront glorieux dans le Seigneur!

Comme chaque année, les ouvriers, fidèles aux instructions chrétiennes, se sont approchés, nombreux, de la table sainte, trois fois en dehors des grandes fêtes! sublime exemple, que n'est-il universellement suivi?

Honneur donc aux organisateurs de la Société ouvrière ; ils font une grande œuvre d'humanité chrétienne!

Messieurs,

Vous voyez clairement la grande mission de la charité chrétienne dans la société ; vous voyez que seule, elle peut remédier aux maux de notre siècle et arrêter l'humanité sur la pente de l'abîme ; à chacun le devoir d'apporter

---

(1) Jean. XI, 25.

son concours à une œuvre qui est celle de l'Église et qui est celle de Dieu. Nos efforts pourront peu de chose, je le sais bien, mais Dieu aidant, au moins ils ne seront pas faits en vain! On prêche la haine, on sème la discorde : enseignons l'amour, celui de Dieu et de nos frères ! C'est dans ces deux commandements, dit Bossuet (1), qu'est établi tout l'ordre de la charité : c'est le mystérieux abrégé de la loi et des prophètes (2). Ne nous désintéressons pas de nos frères comme Caïn (3), mais réunissons-nous, au nom de Dieu, pour les secourir, et alors Jésus-Christ lui-même, selon sa promesse (4), sera au milieu de nous, et bénira nos faibles travaux.

Je termine, Messieurs, par un dernier appel à votre charité : espérons que les progrès de notre société de Saint-Vincent de Paul ne feront que croître sans cesse, que pleins du vrai esprit chrétien, nous ne retirerons pas la main quand Jésus-Christ même a besoin de nous dans la personne de ses pauvres, que nous saurons prodiguer aux malheureux cette aumône qui les honore, parce qu'elle leur rappelle leur dignité d'enfants de Dieu, les encourage et les console ; que nous nous souviendrons enfin, que bienheu-

(1) Sermon sur la charité fraternelle, 1er point.
(2) Matth. XXII. 40.
(3) Genes, IV. 9.
(4) Matth. XVIII 20.

reux sont ceux qui donnent, parce que le Seigneur ne détournera pas d'eux sa face, et qu'ils obtiendront eux-mêmes ce qu'ils ont demandé au Tout Puissant! « Méditons soigneusement en la charité de Notre Seigneur que si les honneurs du siècle nous mettent au-dessus des pauvres, le caractère de Jésus-Christ qu'ils ont l'honneur de porter les élève au-dessus de nous. Honorons en les servant la mystérieuse conduite de la Providence divine, qui leur donne les premiers rangs dans l'Église avec une telle prérogative que les riches n'y sont reçus que pour les servir (1). »

Ainsi en dehors même de toute récompense et de toute consolation humaine, délivrés de la mort par l'aumône et le sacrifice (2), nous obtiendrons des trésors incomparables dans la vraie vie, par la pratique de la charité, c'est-à-dire, comme je le disais en commençant, par l'accomplissement même de la Loi (3).

---

(1) Bossuet. Sermon sur l'éminente dignité des pauvres, 1er point.
(2) Tob. IV. 11.
(3) Rom. XIII. 10.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
de l'Université catholique de Louvain (1).

—

Président d'honneur, Mgr A. J. NAMÈCHE, recteur magnifique de l'Université.

Commission directrice (2).

Président, M. L. de Monge, professeur à la faculté de philosophie et lettres.

Vice-Présidents, MM. E. Masoin, professeur à la faculté de médecine, et G. Vander Smissen, étudiant en droit.

Secrétaire, M. V. Brants, docteur en philosophie et lettres, étudiant en droit.

Trésorier et Bibliothécaire, M. F. Ninauve, étudiant en droit.

Membres, MM. F. de Monge, professeur à la faculté de droit, et D. Mercier, étudiant en théologie.

Membres actifs.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.

L. Bossu, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

Mgr C. P. E. Carluyvels, vice-recteur de l'Université.

P. J. E. Craninx, prof. ord. à la fac. de médecine.

---

(1) V. les statuts révisés dans les séances des 19 mars et 30 avril 1874. *Annuaire* de 1875.

(2) Élue dans la séance du 4 novembre 1875.

Th. Debaisieux, prof. extraord. à la fac. de médecine.
E. E. A. De Jaer, prof. ord. à la fac. de droit.
L. C de Monge, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
F. de Monge, prof. extraord. à la fac. de droit.
E. F. D. Descamps, prof. extraord. à la fac. de droit.
H. J. Feye, prof. ord. à la fac. de théologie.
P. L. Gilbert, prof. ord. à la fac. des sciences.
J. Jacops, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
B. Jungmann, prof. ord. à la fac. de théologie.
T. J. Lamy, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. Ledoux, prof. ord. à la fac. de théologie.
Ch. Ledresseur, prof. extraord. à la fac. de médecine.
F. J. M. Lefebvre, prof. ord. à la fac. de médecine.
L. Mabille, prof. extraord. à la fac. de droit.
E. Masoin, prof. ord. à la fac. de médecine.
C. C. A. M. Moeller, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
C. L. J. Pasquier, prof. extraord. à la fac. des sciences.
C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.
C. T. J. Pieraerts, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
E. I. J. M. Poullet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
Mgr L. G. Roelants, prof. ord. à la fac. de théologie.

J. P. A. H. Staedtler, prof. ord. à la fac. de droit.
J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.
J. Van Biervliet, prof. ord. à la fac. de droit.
P. G. H. Willems, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres et secrétaire de l'Université.
De Coninck, professeur extraord. à la fac. de phil. et lettres.
H. C. C. Lambrecht, doct. en théologie, chargé de cours.
V. Brants, doct. en phil. et lettres, étud. en droit.
E. Lefèvre, étud. en droit.
A. Malliar, étud. en droit.
D. Mercier, étud. en théologie.
F. Ninauve, étud. en droit.
V. Ryckmans, étud. en droit.
P. Siret, étud. en droit.
G. Vandersmissen, étud. en droit.
H. Van Doorslaer, étud. en droit.
C. Wadeleux, étud. en philologie.

Membres assistants.

A. André, étud. en sciences.
J. Bayot, doct. en phil. et lettres, étud. en droit.
F. Beckers, étud. aux écoles spéciales.
N. Beyaert, doct. en droit, étud. en sciences politiques et administratives.
J. Borremans, étud. en sciences.
H. Boncompagni Ludovisi, étudiant en sciences politiques et administratives.
L. Boncompagni Ludovisi, étudiant aux écoles spéciales.

A. Caignet, étud. en droit.
D. Carlier, étud. en droit.
F. Charlot, étud. en droit.
R. Collaert, étud. en droit.
C. Dawant, étud. en droit.
R. De Grave, étud. en droit.
E. de la Garde, étud. en droit.
C. de Savigny, étud. en sciences politiques et administratives.
A. De Schrevel, étud. en théologie.
A De Gueldre, étud. en droit.
A. Delbeke, étud. en droit.
V. de Kerckhove, étud. aux écoles spéciales.
E. de Marneffe, étud. en droit.
E. D'Hollander, étud. en droit.
V. Dijon, étud. en phil. et lettres.
E. Du Bost, étud. en droit.
F. Du Rousseau, étud. en droit.
E. Goethals, étud. en droit.
E. Houtart, doct. en phil. et lett., étud. en droit.
C. Haghebaert, étud. en théologie.
C. House, étud. en droit.
O. House, étud. en médecine.
Z. Lambotte, étud. en droit.
A. Lefebvre, étud. en droit.
V. Lienard, étud. en droit.
A. Mathot, étud. aux écoles spéciales.
C. Michel, étud. en phil. et lettres.
W. Muller, étud. en théologie.
M. O'Sullivan, étud. en phil. et lettres.

C. Périn, étud. en droit.
G. Philippart, étud. en droit.
H. Polet, étud. en sciences politiques et administratives.
H. Schelstraete, étud. en droit.
H. Siret, étud. aux écoles spéciales.
D. Uttini, étud. en sciences politiques et administratives.
J. Van Ballaer, étud. en philologie.
L. Van Bastelaere, étud. en médecine.
E. Van Kerkvoorde, étud. en droit.
J. Van Langenhaeke, étud. en droit.
E. Verhaeren, étud. en droit.
A. Verté, doct. en droit, étud. en notariat.
A. Verwimp, étud. en droit.
A. Walravens, étud. en droit.

Membres honoraires (1).

S. G. Mgr DECHAMPS, cardin.-archev. de Malines
S. G. Mgr H. MARET, évêque de Sura et doyen de la Sorbonne, à Paris.
S. G. Mgr MERMILLOD, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève.
Edm. de Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire général hon. de Montauban, chanoine de Versailles.
A. Troisfontaines, doct. en phil. et lettres, prof. à l'Université de Liége.

(1) L'astérisque indique les membres honoraires qui ont été membres actifs.

P. De Decker, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.
F. Chon, professeur d'histoire au Lycée de Lille.
* Le comte L. de Mérode, sénateur, à Bruxelles.
* L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, à Anvers.
* A. Schmit, à Paris.
* L'abbé Ch. Breton, doct. en phil. et lettres de l'Université de Louvain, à Nancy.
* E. Gérard, préfet des études à l'athénée de Liége.
* C. L. Declèves, bachelier en théologie, curé-doyen de St-Ursmer, à Binche.
* Ch. Loomans, doct. en phil. et en droit, prof. à l'Université de Liége.
J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St-Trond, doyen à Stavelot.
G. Lonay, doct. en phil. et lettres, ancien prof. de phil. au petit séminaire de St-Trond, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, à Herstal.
Eug. Boré, correspondant de l'institut de France, préfet apostolique, à Constantinople.
Aug. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.
E. Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris.
* M. Deprez, doct. en phil. et en droit, juge, à Mons.
* D'Hanis, avocat, à Anvers.
L'abbé Maupied, doct. ès sciences de la faculté de Paris, prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'institut catholique de Lyon, avocat près la cour d'appel de Lyon.

Le chanoine Sauvé, docteur en théol. et en phil., recteur de l'Université catholique d'Angers.

L'abbé Mautcœur, recteur de l'Université catholique de Lille.

de la Perrière, docteur en droit, doyen de la faculté libre de droit de Lyon.

Connelly, conseiller à la Cour de Cassation, doyen de la faculté libre de droit de Paris.

* J. C. Deloose, ancien prof. de phil. à St-Nicolas, curé-doyen, à Termonde.

L'abbé Drioux, prof. d'histoire au séminaire de Langres.

* F. Labis, doct. en théologie, curé-doyen de Saint-Brice, à Tournai.

N. Keph, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt.

* Th. Smekens, président du tribunal de première instance, à Anvers.

* D. Demoor, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Gand.

* F. Devos, inspecteur diocésain de l'enseignement primaire, à Gand.

* A. De Becker, avocat, à Bruxelles.

* E. Solvyns, sénateur, à Gand.

* J. J. G. Duculot, doct. en phil. et lettres, curé-doyen, à Beauraing.

* B. Quinet, littérateur, à Mons.

* N. Cornet, à Eupen.
* F. Tychon, doct. en phil. et lettres, ancien prof. à l'athénée royal de Bruges.
* G. J. H. Verzyl, prof. au séminaire de Rolduc.
* J. Poumay, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Huy.
* J. J. Toussaint, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Floreffe.
* F. Degive, doct. en phil. et lettres, préfet des études à l'athénée royal de Tournai.

V. de Laprade, de l'académie française, à Lyon.

L'abbé de Valroger, de l'Oratoire, à Paris.

* Le chevalier X. van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Louvain.

D. M. Jehl, missionnaire à Santo-Thomas (Amérique).

* P. A. Fouccroulle, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége.
* Em. Halleux, à Bruges.
* F. D. Doyen, bachel. en théol., curé à Jambes.
* L. Lannoy, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique au collége de Nivelles.
* J. B. Laforêt, doct. en phil. et lettres.
* N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne.
* F. J. Loise, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique à l'athénée royal d'Anvers.
* Em. De Becker, avocat, à Louvain, membre du conseil provincial.
* J. Nagels, avocat, à Hasselt.
* H. Jadot, doct. en phil. et lettres.

* J. B. Deneubourg, doct. en théologie, curé à Froyenne.
* C. Mullendorf, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée de Luxembourg.
* A. Delvigne, ancien prof au petit séminaire de Malines, curé de N.-D. du Sablon, à Bruxelles.
* L. Quoidbach, doct. en phil. et lettres.
* J. C. A. J. Jacobs, avocat, à Anvers.
* J. Lesuisse, juge, à Dinant.
* M. Jacobs, avocat, à Louvain.
* P. Staes, substitut du procureur du roi, à Mons.
* F. Capelle, candidat en phil. et lettres.
* J. Maton, licencié en théologie, chanoine titulaire de la cathédrale de Tournai.
* E. Lambrechts, directeur de l'école moyenne d'Oorderen (Anvers).
* A. Malengreau, banquier, à Chimay.
* L. Lambin, licencié en théologie, chanoine et prof. au séminaire de Namur.

G. J. Van Heeswyck, doct. en phil. et lettres, prof. de religion à l'école normale de Liége.

* P. Van Biervliet, avocat, à Gand.

F. Jadot, doct. en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur.

* F. Parizel, doct. en phil. et lettres, ancien prof. au collége de Dinant.

Ad. Camus, prof. à la faculté de phil. et lettres de l'Université de Madrid.

* Mgr Osw. Van den Berghe, prélat protonotaire apostolique, à Anvers.

* H. Saintrain, doct. en phil. et lettres, religieux rédemptoriste, à St-Trond.
* L. T. Picard, doct. en phil. et lettres, curé de Notre-Dame, à Namur.
* Em. Molle, doct. en phil. et en droit, juge au tribunal de Marche.
* L. Crahay, procureur du roi à Hasselt.
A. Solbreux, supérieur du collége de N.-D. de La Tombe.
* Em. Nève, prof. hon. de l'Université catholique de Louvain, à Maestricht.
F. Vande Putte, chan. hon. de Bordeaux, doyen de Courtrai.
* V. C. Martin, doct. en droit et en sciences politiques et administratives, à Genève (Suisse).
* J. A. Van Steenkiste, licencié en théologie, prof. au séminaire de Bruges.
* P. Wauters, doct. en sciences, ancien prof. au séminaire de St-Roch.
B. Dumortier, ministre d'État, membre de la chambre des représentants, à Tournai.
Le baron Kervyn de Lettenhove, représentant, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale de Belgique, président de la commission royale d'histoire à Bruxelles.
* A Liagre, doct. en théologie, prof. au séminaire de Tournai.
* Ed. Miot, prof. au séminaire de Bonne-Espérance.
* A. Stillemans, doct. en phil. et lettres, supérieur du séminaire de St-Nicolas.

* J. Josson, licencié en théologie, curé, à Eugies.
* C. D'Hendecourt, doct. en phil. et lett., à Paris.
* A. De Prins, doct. en droit et en sciences politiques et administratives, à Louvain.
* J. Sottiau, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Mons.
Em. Lucq, bachelier en théologie, religieux de l'ordre des Frères-Prêcheurs.
A. Van Gameren, doct. en droit canon, chanoine théologal, à Malines.
Mgr Woodlock, doct. en théologie et en droit canon de l'Université catholique de Louvain, recteur de l'Université catholique de Dublin.
* Ch. Wauters, avocat, à Anvers.
* O. Guilmot, doct. en phil. et lett., à Charleroi.
J. Carmagnolle, curé de la Mourre, au diocèse de Fréjus.
* Le comte L. de Villegas, docteur en droit, à Bruxelles.
P. M. Rouard de Card, ancien provincial de l'ordre des Frères-Prêcheurs en Belgique.
E. Giron, ancien prof., à Bruxelles.
L. Reinke, prof. ordinaire de théologie et de langues orientales à l'académie de Munster.
* H D'Hont, doct. en sciences politiques et administratives, à Bruges.
* P. de Gerlache, commissaire d'arrondissement, à Nivelles.
* A. De Leyn, doct. en droit, directeur du collége St-Louis à Bruges.

P. Demaret, doct. en théologie, prof. de théologie au séminaire de Tournai.
L. Limelette, substitut du procureur du roi, à Dinant.
L. Vanden Bossche, doct. en phil. et en droit, à Anvers.
* Ad. Leschevin, avocat, à Tournai.
Ch. Moreau, avocat, à Anvers.
* F. Daury, licencié en théologie, prof. à Dinant.
* F. Debert, avocat, à Mons.
* E. de Gaiffier, docteur en droit, à Flostoy.
* H. De Cordes, juge de paix, à Enghien.
E. Duriau, licencié en droit canon, vicaire au Rœulx.
* J. Rayée, bachelier en droit canon, prof. à l'institut St-Louis, à Bruxelles.
J. B. Abbeloos, doct. en théologie, prof. au grand séminaire, à Malines.
J. Klein, curé d'Arnoldsdorf en Silésie.
A. Digard, avocat, à Paris.
H. Peyrot, bachelier en théologie, sous-régent au collége Marie-Thérèse, à Louvain.
* A. Van Weddingen, doct. en théologie, aumônier de la Cour, à Bruxelles.
J. A. Auvray, licencié en théologie, chanoine norbertin à l'abbaye de Montdaye en Normandie.
* P. Fourez, principal du collége de Binche.
* T. Ferminne, bachelier en théologie, vicaire à Awagne.

* Le marquis de la Boëssière-Thiennes, doct. en phil. et lettres, à Lombize.
* A. Mathieu, avocat, à Bruxelles.
* A. Thisquen, avocat, à Verviers.
* J. Wilmaers, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée de Hasselt.
* T. De Bruyn, juge au tribunal de 1re instance, à Malines.
* C. De Jaer, avocat, doct. en droit et en sciences politiques et administratives, à Bruxelles.
* L. Nève, doct. en droit, à Gand.
* J. Liagre, doct. en théologie, prof. de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance.
Le major A. Daufresne de la Chevalerie, à Bruxelles.
Charaux, prof. de philosophie, à Grenoble.
* C. Delcour, ministre de l'intérieur, prof. émérite de la fac. de droit.
* A. Harmignie, avocat à Mons.
* F. Lefebvre, prof. de philosophie à l'institut St-Louis, à Bruxelles.
* E. Dumough, licencié en théologie, vicaire de la paroisse de Ste-Waudru, à Mons.
* A. Proost, doct. en sciences naturelles
A. Lecomte, doct. en sciences naturelles, chapelain de Bon-Vouloir, à Havré.
* L'abbé Fisse, prof. au collége épiscopal de Dinant.
* E. Jacques, doct. en médecine, à la Tour.
* E. Janssens, candidat-notaire, à Mons.

* L. Capelle, avocat, doct. en sciences politiques et administratives à Namur.
* J. B. Lefebve, prof. émérite de la fac. de théologie.
* A. de Ceuleneer, doct. en phil. et lettres, correspondant des académies d'archéologie d'Anvers et de Buenos-Ayres, sous-bibliothécaire à l'Université de Liége.
* G. Delaunois, doct. en médecine, à Jemmapes.
* E. Temmerman, avocat, à Anvers.
J. Landon, doct. en droit, ancien étud. en théologie.
A. Hovine, curé à Bas-Warneton.
J. B. Pittoors, licencié en théol., vicaire à Turnhout.
* A. Hanon, à Nivelles.
* H. Bossu, avocat, à Bruxelles.
* G. Decamps, membre du cercle archéologique de Mons, avocat, à Mons.
* O. Delval, avocat, à Tournai.
* P. Lefebvre, avocat, à Bruxelles.
* E. Matthieu, doct. en sciences politiques et administratives, membre de la société des arts, des sciences et des lettres du Hainaut, bibliothécaire du cercle archéologique de Mons, avocat, à Mons.
* A. Wins, avocat, à Mons.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année 1874-1875, fait au nom de la commission directrice (1), dans la séance du 4 novembre 1875, par M. Alphonse WINS, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Nous venons de voir s'accomplir en France une importante réforme, ardemment désirée par le monde catholique. L'éloquence persévérante de Mgr Dupanloup et de ses collègues de la droite a brisé enfin l'odieux monopole de l'Université. Un vote de l'assemblée nationale de Versailles a proclamé la liberté de l'enseignement supérieur; cette loi, les efforts unanimes de la presse religieuse, la plume infatigable de L. Veuillot, les exemples courageux et la parole puissante des Lacordaire et des Montalembert la réclamaient depuis longtemps.

L'Université de Louvain, cette belle institution enviée hier encore par la « fille aînée de l'Église » aura demain de jeunes sœurs; déjà Paris, Lille, Lyon, Toulouse, Angers et Poitiers se disputent l'honneur de les posséder.

(1) La commission directrice pour l'année académique 1874-1875, était composée comme suit :

M. le professeur L. de Monge, président; MM. H. Lambrecht et P. Lefebvre, vice-présidents; A. Wins, secrétaire; G. Vandersmissen, trésorier; E. Masoin, O. Delval, membres.

La France si éprouvée pourra jouir des bienfaits d'un enseignement supérieur religieux ; et l'on ne verra plus de jeunes étudiants forcés, comme Ozanam, de protester contre les attaques lancées au christianisme par leurs professeurs.

Grâce à cette union si désirable de la science et de la foi, les nouvelles universités verront accourir autour de leurs chaires une jeunesse nombreuse, adonnée au travail, et comprenant ce que la religion et la patrie attendent d'elle.

Pour se préparer aux luttes de l'avenir, cette jeunesse formera peut-être comme nous : « un » centre où viendront converger toutes les étu- » des académiques, et où toutes les spécialités » pourront concourir à un même but, à l'alliance » du dogme catholique et de la science (1). »

Vous verriez avec une légitime fierté les nouvelles Universités organiser de ces joûtes courtoises, où se mêle, selon l'expression du poëte, l'utile à l'agréable. Vous vous empresseriez d'entrer en relation avec ces sociétés littéraires et scientifiques ; ces liens, formés par une entière conformité de principes et de vues, seraient, nous n'en doutons pas, des liens d'une fraternité toute chrétienne.

***

Pendant l'année académique qui vient de

---

(1) Rapport de M. Ch. Périn sur les travaux de la Société Littéraire, *Choix de mémoires*, T. I, p. v.

s'écouler, des marques flatteuses de distinction ont été accordées à deux de nos membres actifs. M. le professeur Poullet, dont les palmes académiques ne se comptent plus, a été créé par le Roi chevalier de l'ordre de Léopold : la Hollande et l'Autriche ont également honoré ses travaux, de sorte que les trois pays dont ses études ont éclairé l'histoire, se sont associés pour rendre hommage à son mérite. M. l'avocat Matthieu, votre zélé secrétaire de l'an dernier, a obtenu de la *société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, la médaille d'or, pour un mémoire sur l'*histoire de la ville d'Enghien* (1).

Qu'ils reçoivent encore une fois nos félicitations, pour des honneurs si dignement mérités!

La Société littéraire continue de progresser. Ses *Mémoires* ne cessent d'être vus avec faveur par les compagnies savantes du pays et de l'étranger. Les sociétés du Cercle Hutois, de *Huy*, des Sciences, Arts et Agriculture, de *Valenciennes*, d'Emulation, de *Cambray*, des Antiquaires de Picardie, d'*Amiens*, des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de *Lille*, d'Agriculture, Sciences et Arts, de *Douai*, se sont mises en rapport avec nous et ont enrichi notre cabinet de lecture d'importantes publi-

(1) Ce travail érudit a été publié dans la 4e série, T. I des *Mémoires* de la Société Montoise.

cations. Ces relations si flatteuses, les travaux variés, les discussions et les thèses dont nous allons avoir l'honneur de vous entretenir, sont des preuves évidentes de la vitalité de notre association.

Pourquoi faut-il assombrir votre joie par le récit de nos douleurs?

Au commencement de l'année 1875, s'éteignait à Louvain un digne et savant vieillard, M. le chanoine Ubaghs, professeur émérite à la faculté de philosophie et lettres. A l'exemple d'Erycius Puteanus, fondateur d'une de vos dévancières, la *Palestra bonæ mentis*, M. Ubaghs voulut rétablir autour de la nouvelle Université de Louvain, ce cercle qui avait porté si dignement la devise : *Felicitas litterarum;* de concert avec quelques jeunes gens d'élite, il constitua la *Société Littéraire*, et, malgré les éléments variables dont elle se composait, il lui fit faire, pendant une longue présidence, des progrès continus. Le nom de M. Ubaghs, célèbre par de nombreux travaux philosophiques, que nous n'avons pas à apprécier ici, sera désormais uni par les liens de la reconnaissance au nom de la Société littéraire et inscrit à la première page de ses annales.

Nous déplorons encore la perte de M. Docq, professeur à la faculté des sciences. Ce savant si distingué ne dédaigna pas non plus de donner à la Société littéraire l'appui d'un nom, que de

nombreux et remarquables travaux avaient honoré.

N'oublions pas ici la mémoire de notre ami J. Grosjean enlevé, au moment où une dernière épreuve allait lui ouvrir la carrière du barreau.

Parmi nos membres honoraires la mort n'a frappé qu'un coup, mais il a été terrible.

La Belgique catholique pleure M. Adolphe Dechamps, enlevé dans sa sainte et laborieuse retraite de Scailmont; la Société littéraire s'associe à ce deuil.

Nous ne nous sentons ni la force, ni le courage de vous parler de ses discours, de ses écrits si remarquables par la solidité du fond et l'élégance de la forme, de sa mort, miroir d'une vie consacrée entièrement à la patrie et à la religion. La postérité admirera et respectera l'homme d'état et le chrétien.

Toutes les pensées politiques de cet esprit si élevé, sont résumées dans les paroles qu'Adolphe Dechamps prononçait en 1863, à Malines, *sur le but et la signification du Congrès.*

Les conseils adressés à cette assemblée immense, fractionnée de nationalités diverses, et dominée par une seule et même pensée religieuse, Adolphe Dechamps les avait pratiqués toute sa vie; c'est son plus bel éloge.

« L'avenir, disait-il, sera ce que nous l'aurons » fait. Nous sommes dans des temps de luttes » ardentes et décisives, tant mieux; il vaut mieux

» combattre que s'endormir... Que ceux qui ont » une voix parlent ! que ceux qui ont une plume » écrivent ! que ceux qui ont des œuvres et des » richesses les répandent ! que ceux qui ont des » dévouements les prodiguent ! Et quand les des- » potismes d'en haut ou d'en bas se placeront » en travers de nos œuvres pour les opprimer, » levons-nous en libres citoyens et sachons re- » dire fièrement le *civis romanus sum* de saint » Paul, cette admirable devise de toute li- » berté (1). »

Ces paroles nous concernent aussi, Messieurs. L'*Alma Mater* de Louvain et la Société littéraire n'arment-elles pas, ne préparent-elles pas à la lutte, les soldats de la religion?

Nous sommes-nous suffisamment exercés cette année? Vous en jugerez, Messieurs, par le rapide aperçu que nous avons l'honneur de vous mettre sous les yeux.

Vous remarquerez avec plaisir que l'appel de notre prédécesseur et ami, M. Matthieu, a été entendu : les études littéraires sont nombreuses et frappées au bon coin; espérons que ce revirement sera d'un heureux augure pour les années suivantes. Notre première séance fut consacrée à la poésie et à l'étude religieuse.

M. le prof. Masoin captiva tout d'abord l'attention générale par la lecture d'un morceau

(1) *Assemblée générale des catholiques en Belgique en* 1863. I, p. 99.

intitulé : « Paroles d'un père à son enfant ; » nous comprîmes alors la vérité de cette pensée de Joubert : « Les beaux vers s'exhalent comme des sons ou des parfums. » M. Masoin semble n'avoir eu besoin que de laisser parler son cœur de père et de chrétien, pour atteindre à la poésie la plus émouvante et la plus saine.

M. l'abbé Mercier, dans un éloquent discours, répondit victorieusement à l'accusation lancée par le philosophisme du siècle dernier, et ravivée par des auteurs modernes : « La foi est incompatible avec la raison. »

M. l'abbé Mercier se demande : *Sur quoi repose la foi ?*

Sur la parole divine de la Vérité même, la foi est donc rationnelle.

Quel en est l'objet ?

Les mystères du christianisme, manifestés par la voix sûre de la révélation, à la raison humaine comme vérités certaines.

La foi n'est-elle pas d'ailleurs un appui pour la raison humaine ?

Si la raison seule est impuissante et stérile, elle peut, éclairée par la foi, atteindre aux sphères les plus élevées de la vérité ; c'est un enseignement de l'histoire.

A la séance du 17 décembre 1874, M. V. Brants présenta la thèse suivante, qui se rattachait indirectement au travail de M. l'abbé Mercier :

« L'action directe de la volonté libre de l'homme

» sur le corps est tout aussi inexplicable pour la » raison que l'action directe de Dieu sur la » matière à l'encontre des lois ordinaires qui la » régissent. »

Un sujet d'un autre ordre « le roman en France depuis 1870 » fut traité par M. H. Bossu, les 3 décembre 1874 et 14 janvier 1875, d'une façon des plus intéressantes. Mettant à profit ses nombreuses lectures, l'auteur montre dans une série de tableaux l'état actuel du roman catholique français.

Mme *Craven* est sans aucun doute le romancier qui produit les meilleures œuvres ; M. Bossu regrette le milieu trop élevé où est placée l'action dans les romans de Mme Craven ; tous les personnages sont des illustrations ; elle exclut la pauvreté, et prive par là ses romans d'un puissant mobile d'intérêt et de variété.

Le talent de Mlle *Fleuriot* est plus varié et plus bourgeois : elle examine toutes les classes de la société ; malheureusement, elle prodigue ses ouvrages outre mesure, et ses derniers romans n'ont plus le fini de ses premières œuvres.

Aujourd'hui, Mlle Fleuriot est (car elle ne l'a pas toujours été) un romancier philosophe, et sous ce rapport, tient parmi les catholiques le premier rang. « Les pieds d'argile », et « Armelle Trahec » ne sont que la démonstration de la nécessité de l'éducation religieuse, un conseil aux parents qui, selon la parole du sage, *sèment le vent, et recueillent la tempête.*

M. Bossu étudie assez longuement un écrivain, dont le premier roman parut en 1874, M^lle *Marie Maréchal*. Il signale les longueurs inutiles et cependant charmantes du roman précédent; un vif sentiment de la nature se fait remarquer chez cet écrivain.

Le roman de critique dans « Le filleul de Beaumarchais » de *Pontmartin;* le roman historique à outrance dans l'invraisemblable et insupportable « Thermidor » de M. *d'Hérieault;* le roman pour l'enfance de M^me Bourdon; les scènes maritimes inexprimables de M. *G. de la Landelle*, sont ensuite rapidement passés en revue.

Les œuvres du prince *de Lubomirski* servent de transition entre le roman et le feuilleton. Ce sont des scènes russes d'un réalisme outré, et ce monde, tel qu'il nous le dépeint, est si dépourvu de moralité qu'on se demande s'il ne vaudrait pas mieux ne pas le faire connaître.

Les feuilletons, dit M. Bossu avec vérité, sont des machines littéraires, et on les croirait inventés pour donner une secousse électrique chaque matin à des lecteurs enfoncés dans l'assoupissement de la matière.

M. Paul Féval est actuellement le plus littéraire parmi les écrivains de ce genre. Le feuilletoniste obtient cependant moins de succès que le romancier. Que de scènes grossières, que de mots poivrés déparent ses œuvres! mais partout on y sent battre le cœur de l'honnête homme.

L'invraisemblance parfois si ridicule de l'action du feuilleton, appartient à ce triste genre « qui achève de pervertir le goût public, en le rendant insensible aux ouvrages écrits dans la mesure de la vérité, de la vraisemblance et de la convenance littéraire (1). »

M. Bossu termine par l'examen critique des œuvres de *M. de Lamothe*. Cet écrivain est franchement catholique; jamais la pudeur n'est blessée dans ses écrits. Ses « romans nationaux » ont été écrits à la hâte; ce sont des scènes de la guerre franco-prussienne et de la commune, extraites des journaux du temps. Malheureusement il laisse trop percer la haine contre l'Allemagne, et il est souvent entraîné par là à l'absurde et à l'oubli de la parole de Jésus : aimez-vous les uns les autres.

Dans la séance du 14 janvier, M. le professeur L. de Monge, votre dévoué et zélé président, a lu quelques fragments d'une étude, où il examine l'influence de *M. Guizot* sur l'instruction publique en France.

Les questions d'enseignement ont toujours tenu la première place dans la pensée et dans les goûts de l'écrivain, de l'orateur ou du ministre : il leur a voué sa jeunesse; il ne les a jamais oubliées au milieu des travaux incessants de sa maturité laborieuse; il les a reprises une fois encore au déclin de la vie.

---

(1) Aif. Nettement. *Le Roman contemporain.*

Après une longue retraite, qui n'était point un repos, il a consenti à rentrer un instant dans la vie publique, pour consacrer aux questions d'enseignement les derniers efforts d'une intelligence et d'une activité que le temps avait respectées tout entières.

M. Guizot présidait en 1870 la commission chargée de préparer la liberté des études en France. Alors M. L. de Monge, en qualité de professeur à l'Université catholique, entra en relation avec lui. M. Guizot faisait avec une attention extrême et, semble-t-il, avec un désintéressement absolu de toute vanité personnelle et de tout orgueil national, une enquête sur l'enseignement en Belgique. Dans sa conversation, comme partout dans ses ouvrages, il parut à M. de Monge sincèrement zélé pour la liberté d'enseignement. Il savait que cette liberté profiterait surtout à l'Église; mais cette prévision, loin de l'effrayer, était un des motifs de son attachement à la cause qu'il a toujours défendue. Il voulait que la religion chrétienne pénétrât profondément l'éducation populaire et l'instruction à tous les degrés, afin que les générations nouvelles, fortement imprégnées de l'esprit chrétien, pussent imprimer à la vie sociale elle-même un caractère vraiment religieux.

« Car, » disait-il dès 1820 dans son cours public en combattant « l'*absurdité* » du contrat social : « La vraie loi de l'homme ne vient pas

» de l'homme : elle vient de Dieu, pour l'homme
» social comme pour l'homme individuel;
« *La société humaine serait-elle une abdica-*
» *tion de la nature humaine?..... la loi su-*
» *prême de la société doit être celle qui a droit*
» *de régir les individus eux-mêmes.* »

Pendant toute sa carrière, M. Guizot s'est efforcé de faire pénétrer l'esprit chrétien dans l'instruction publique, malgré les résistances aveugles de la classe moyenne, qui voyait dans l'influence *cléricale* un objet de défiance et de répulsion.

M de Monge cite quelques pages de M Guizot, empruntées à toutes les époques de sa vie et qui forment un témoignage de la fermeté de ces convictions, pour lesquelles il a bravé l'impopularité, la haine, et souvent la calomnie. Votre président rappelle que M Guizot a refusé à M. Comte une chaire d'histoire des sciences physiques et mathématiques. A cette occasion, il suppose un dialogue entre un positiviste pur et un chrétien de l'école de M. Guizot, c'est-à-dire, un homme religieux de sentiment, attaché du fond du cœur à Jésus-Christ Médiateur et Sauveur, mais qui pourtant veut choisir entre les dogmes et se former une foi particulière, sans autre guide que l'interprétation personnelle des livres saints.

Ce dialogue n'est pas tout-à-fait une fiction, puisqu'il se compose tout entier, d'une part, d'emprunts faits aux livres de M. *Guizot*, et de

l'autre, à ceux de MM. *Comte*, *Taine*, *Littré*, *Stuart-Mill*, etc.

M. de Monge prouve que, si le spiritualisme de M. Guizot peut se défendre sur le terrain philosophique contre le positivisme, à condition d'avoir des philosophes pour juges du camp, son christianisme purement individuel est sans aucune autorité sur le terrain social, et qu'en invoquant, pour combattre M. Comte, les arguments que les catholiques du XVIe siècle ont opposés à l'hérésie de Calvin, M. Guizot se met en contradiction avec ses propres principes. Cependant l'auteur de cette étude pense que, malgré les contradictions de ses doctrines, l'action de M. Guizot sur son temps, a été vraiment utile, parce que ses contradictions mêmes, en ménageant certaines faiblesses et certains préjugés de la société française, ont pu faire accepter bien des vérités essentielles qui eussent été rejetées sans examen, si elles avaient été présentées par un catholique, au nom de l'Église.

La foi chrétienne est le centre d'où rayonne toute vérité, et toute vérité y ramène. De quelque côté qu'un esprit juste et droit aborde le vrai, c'est un pas qu'il fait vers la vérité suprême. C'est ainsi que l'influence de M. Guizot contribue, tous les jours encore, à ramener dans le sein de l'unité chrétienne, par un chemin détourné, bien des hommes prévenus ou passionnés, quoique de bonne foi, qui se seraient révoltés au premier

mot, si on avait essayé de les y conduire brusquement par la ligne droite.

Après cette belle étude, notre attention fut ramenée à la critique littéraire. La séance du 21 janvier fut occupée par la lecture du travail de M. P. Siret, intitulé : « Essai sur Delavigne. »

L'auteur divise sa critique en trois parties, et étudie tour à tour le poète dramatique, le poète lyrique et le poète élégiaque.

Casimir Delavigne est, nous dit M. P. Siret, rarement sublime comme *dramaturge;* mais il a le mérite de peindre fidèlement les caractères.

Dans les *messéniennes*, on rencontre, il est vrai, des sentiments patriotiques élevés, mais les circonstances inspirent le poète, et on ne peut le nommer un grand lyrique.

La douceur et la mélancolie régnent dans les *ballades* du poète; ce sont de charmants poèmes éclos sous le ciel d'Italie, souvent obscurs à cause de la brusquerie des transitions.

Casimir Delavigne, conclut M. P. Siret, est un poète moral, et la vertu dominante de sa vie privée, c'est la charité. Ce travail donna lieu, quelques temps après, à une thèse sur « la peinture des caractères dans le théâtre de C. Delavigne. » M. A. Malliar vous la présenta à la séance du 18 février.

M. P. Lefebvre apporta à cette tribune, les 28 janvier, 4 et 11 février 1875, une question délicate : *le divorce.* Vous savez, Messieurs, avec

quelle lucidité et quelle érudition elle fut traitée. M. P. Lefebvre a divisé son étude en deux grandes parties : l'une comprend l'examen du divorce au point de vue catholique, social et domestique; l'autre nous rappelle l'histoire du divorce dans les différentes sociétés, et réfute point par point les partisans de cette institution et les raisons données par les législateurs du code Napoléon.

L'Église, nous disait M. P. Lefebvre, n'admet pas et ne peut rien admettre de contraire au grand principe de *l'indissolubilité* du mariage chrétien. Le saint Concile de Trente, dans sa session XXIV, en proclamant la vérité religieuse en matière de mariage, a rappelé seulement les magnifiques leçons de l'apôtre saint Paul. Elles forment le code du mariage et dérivent de la loi formelle énoncée par Jésus Christ dans l'Évangile, et par Adam, aux premiers jours du monde (1).

L'Église catholique a donc mis en cette matière à la théorie divine le sceau sacré du progrès et de la perfection.

L'orateur nous montre ensuite le divorce fatal à cette trinité auguste, dont se compose la famille; il rabaisse, humilie et rend despotique

(1) *Evang.* St-Matth., XIX. — St-Marc, X. — St-Luc, XVI.

Epîtres : aux Romains, VII; aux Corinthiens, I, VII; aux Ephésiens, V.

Genèse, I, 24 et 55.

le pouvoir du père et du mari; il établit la femme dans une condition avilissante, odieuse et dégradée, et fait de l'enfant un être incertain, sans affection, sans éducation, sans moralité.

Le divorce brise ainsi le lien de famille, la pierre *angulaire* de tout l'ordre social.

M. Laurent l'a proclamé avec talent et avec vérité, quand il a rendu à l'Église ce témoignage peu suspect.

« C'est un titre de gloire pour l'Église, dit-il, » d'avoir répandu dans les esprits, cette idée de la » perpétuité du lien conjugal. Par là, elle a fondé » la moralité dans les familles, et, gardons-nous » de l'oublier, la moralité est une condition » d'existence pour les sociétés (1). »

M. P. Lefebvre, dans la deuxième partie de son travail, étudie l'institution du divorce dans la législation mosaïque, l'histoire romaine, les institutions asiatiques, les coutumes égyptiennes et africaines et les mœurs germaniques.

Puis il nous montre les luttes des Papes et des Conciles contre les mœurs dissolues des XI^e^, XII^e^, XIII^e^ siècles, la réforme protestante et le schisme de Henri VIII; il arrive enfin à cette époque où la France enlève au mariage son caractère de sainteté, d'indissolubilité et de dignité.

---

(1) Laurent, *Principes du droit civil*, I, p. 15.

M. P. Lefebvre nous expose les diverses péripéties qu'a subies en France la loi sur le divorce, et montre comment, après avoir été organisée en 1804, abrogée en 1816, on put croire un moment qu'elle allait être rétablie en 1831, puis en 1848.

L'auteur réfute ensuite les arguments donnés par les partisans du divorce, et termine par ces remarquables paroles : « L'Église catholique » seule peut conserver intact le noble et pré- » cieux dépôt de la vérité morale, sous la garde » de la vérité religieuse dont elle est la voix » infaillible, et par conséquent la loi humaine » ne redeviendra juste, morale et salutaire, que » quand elle se sera conformée à cette loi su- » prême, universelle et divine, révélée au monde » par Dieu et interprétée par l'Église. »

Vous vous rappelez, Messieurs, cette joûte courtoise provoquée, le 11 février, par la thèse de M. l'abbé Wadeleux conçue en ces termes : « Une production poétique n'est bonne, même » poétiquement, que lorsqu'elle est bonne mora- » lement. » « Par contre, là où la passion domine » entièrement, il ne peut y avoir de véritable » poésie. »

La conclusion qui nous a semblé résulter des débats, est celle-ci : bien que la thèse de M. Wadeleux présente dans ses termes quelque chose de trop absolu, il n'en est pas moins vrai que les beautés poétiques de certaines œuvres im-

morales et funestes, ne sont point dues à leur immoralité, mais à ce qu'elles conservent encore, par une heureuse contradiction, de conforme à la vérité, et à la justice éternelle.

La séance du 18 février fut consacrée aux Muses, et je n'ai qu'à indiquer le titre des poésies de M. H. Van Doorslaer : « Fragments de solitude. » — « Misérables. » — « L'Église du village ; » pour rappeler à votre souvenir les applaudissements qui les accueillirent.

Dans les réunions des 25 février et 4 mars, M. F. Ninauve continua la série de nos travaux historiques et politiques, si heureusement ouverte par l'étude de notre président, M. le professeur L. de Monge.

M. F. Ninauve avait pris pour sujet : « Fox, Burke et leur rupture. »

Plus âgé que Fox de vingt ans, Burke entra le premier sur la scène politique. Né en 1729 d'un avocat irlandais sans fortune, il fit ses études de droit, resta quelques années sans succès à Londres, se fit journaliste et publia plusieurs ouvrages, jusqu'au moment où il devint secrétaire du premier ministre Rockingham. Ce dernier le prit en affection ; en 1763, il le faisait élire au Parlement par le bourg fermé de Wendower, qui lui appartenait. L'éloquence vive et imagée de Burke saisit de prime abord l'attention ; son premier discours en faveur des Américains, étonna le Parlement par la har-

diesse, avec laquelle l'orateur se mettait presqu'en opposition directe avec le ministère qui l'appuyait. Burke, à la chambre des communes, avec une éloquence presqu'égale à celle de William Pitt à la chambre des lords, défendit la cause de l'émancipation.

Quatre ans plus tard, en 1769, Fox, âgé de dix-neuf ans, fils de lord Holland, promoteur du pouvoir arbitraire de ce temps, entrait au Parlement pour défendre la liberté. Le jeune et brillant orateur avait été élevé dans le luxe et la licence comme dans l'art de bien discourir. L'illégalité de sa nomination ne fut couverte que par la protection du pouvoir. Il était ainsi naturellement attaché au parti du ministère, contre lequel Burke lançait quotidiennement les attaques les plus violentes.

Épris de l'éloquence de ce dernier, Fox, amoureux de la liberté, sacrifia une belle position que lui avait faite le ministère et rompit bientôt avec lui. Depuis lors, Fox et Burke combattent ensemble pour l'émancipation de l'Amérique, défendent les catholiques et font mettre en accusation devant la chambre des lords Warren Hastings, surnommé par Burke « le Verrès de l'Inde. »

La révolution française rompit tout-à-coup, et pour jamais, cette amitié qui liait les deux champions des plus nobles causes, et faisait l'admiration de leurs contemporains.

Au point de vue de la politique intérieure de l'Angleterre, cette rupture eut des conséquences sérieuses. Désunie par la séparation de ses deux principaux chefs, l'opposition ne put se reconstituer ; William Pitt, renversé quelque temps auparavant par lord North, Burke et Fox au profit de ce dernier, vit sa puissance s'accroître au pouvoir, et devint pour ainsi dire, pendant les années suivantes, le seul maître de la politique européenne.

M. F. Ninauve, après avoir apprécié la lutte de Fox et de Burke, établit un parallèle entre la révolution française de 1789 et la révolution d'Angleterre en 1688.

M. G. Vandersmissen vous parla encore de l'Angleterre, le 27 avril, dans un mémoire intitulé : « M. Gladstone et les catholiques anglais. »

Il rappelle les services rendus par M. Gladstone au catholicisme et à la cause irlandaise, et il se demande comment ce grand homme d'état en vînt à publier les brochures regrettables sur le *Syllabus*, les décrets du *Vatican*, etc. M. G. Vandersmissen explique ces écarts par l'attachement sincère à la religion anglicane, à laquelle Gladstone se cramponnait avec d'autant plus de force, que les défaillances de chaque jour lui montraient l'influence toujours croissante de l'Église romaine. Peut-être pensait-il retenir

les esprits flottants, en leur montrant que les doctrines catholiques étaient changées. Ces écrits ont du moins fourni aux catholiques anglais l'occasion de produire des chefs-d'œuvre apologétiques signés : Manning, Capel, Ullathorne et Newman.

L'Église romaine fait de jour en jour des progrès en Angleterre ; peut-être verra-t-on se réaliser bientôt la prophétie du comte de Maistre : « la messe célébrée dans la cathédrale de Westminster » !

L'histoire nationale ne fut pas oubliée; c'était un devoir. Nous eûmes le bonheur d'entendre parmi nous les 13 et 20 mai M. le professeur Poullet, le savant historien.

Il avait choisi pour sujet : « La formation des principautés nationales » (1).

La création des principautés féodales qui, au moyen âge, se partagèrent le territoire des Pays-Bas, fut l'œuvre d'une végétation sociale plusieurs fois séculaire, ou, si l'on veut, le terme dernier d'un mouvement aristocratique qui procède des institutions et de l'esprit de la société franque elle-même. Les grands propriétaires laïcs et ecclésiastiques, qui pendant le règne de Charlemagne n'avaient cessé d'accroître leur puissance, ne trouvèrent plus d'obstacle sérieux à leur agrandissement illimité après la mort

(1) Publié depuis, dans la *Revue catholique*, juillet-août 1875.

de l'empereur. La royauté elle-même fut contrainte par les circonstances à les ménager et à les combler de bienfaits. Les hommes libres de condition moyenne se mirent en masse sous leur dépendance, en se détachant de la royauté. Les *magnats* trouvèrent dans les désordres du IXe et du Xe siècle l'occasion de bâtir de redoutables forteresses propres à servir de base à des prétentions d'indépendance. A partir du Xe siècle, et sous l'empire de ces causes multiples, on voit dans nos contrées se produire successivement sur la scène politique un certain nombre de grandes races locales, dont les principales sont : celles de Baudouin bras de fer dans la Ménapie, de Regnier au long col dans le Hainaut, de Wigeric dans les Ardennes, etc. Ces races occupent les fonctions *comtales*, et peu à peu elles se mettent d'abord de fait, puis de droit vers le commencement du XIe siècle, à rendre ces fonctions *héréditaires*.

L'hérédité des comtés n'est qu'un premier pas fait vers la transformation du système provincial franc.

Cette transformation est achevée par la combinaison des conséquences de l'hérédité des fonctions avec les conséquences de la politique royale à l'égard des grandes abbayes et des églises épiscopales.

Pour faire contre-poids à l'aristocratie laïque les rois carlovingiens, puis les rois d'Allemagne

travaillent à augmenter la puissance des *magnats* ecclésiastiques. Ils comblent les abbayes et les églises épiscopales de biens fonds; leur donnent dans ces biens l'*immunité* de juridiction, puis les droits régaliens ; enfin ils accordent aux églises les plus puissantes des *comtés* entiers. Tous ces *territoires ecclésiastiques* sont désormais constitués et organisés *en dehors* de l'ancien système des *pagi carolingiens*. Seulement un élément laïque nouveau se développe dans leur sein : l'élément des avoués défenseurs et justiciers *suprêmes*.

Les territoires restés laïcs sont, à leur tour, bouleversés. Les comtés, devenus héréditaires, prennent les caractères de domaines patrimoniaux, et s'agrandissent ou se resserrent par des achats, des mariages, des ventes, des traités de paix, des guerres. Les comtes s'y approprient tour à tour les droits régaliens. Un certain nombre de grands propriétaires, dotés d'*immunités*, se placent au même rang que les anciens comtes. Aussi, au XII^e^ siècle, tous les comtes prennent la qualification territoriale : comtes de Flandre, de Hainaut, etc.

L'émiettement du territoire des Pays-Bas est arrivé à son comble au commencement du XII^e^ siècle, mais déjà il est travaillé par une tendance à la concentration.

Les comtes de Flandre gardent la suprématie dans presque toute l'étendue de l'ancienne *missie*

de Baudouin bras de fer; les premiers ils constituent une véritable principauté féodale sur la rive gauche de l'Escaut, dans les territoires qui dépendent de la couronne de France. Au commencement du XIII^e^ siècle l'Artois se forme d'un démembrement du comté de Flandre ancien. En revanche les comtes de Flandre sont déjà parvenus à devenir vassaux de l'Empire, pour de grands territoires sur la rive droite de l'Escaut.

Dans la Lotharingie la formation des principautés est plus compliquée.

En principe tous les comtes, évêques, abbés et grands propriétaires doivent obéir au duc de Lotharingie. A partir du XI^e^ siècle, l'obéissance faiblit.

Une foule d'abbayes, au lieu de dépendre du duc, sont successivement soumises à leurs *avoués*, au point de vue temporel, et ces *avoués* ce sont les *comtes* puissants du territoire. Quelques-uns des comtés laïcs grandissent démésurément par des achats, des mariages, des guerres. Dès lors les petits comtes sont obligés, dans l'intérêt de leur sécurité, de se soumettre féodalement à leurs voisins puissants.

Les ducs ne savent plus dominer ces *quelques* comtes puissants, d'autant plus que les rois d'Allemagne ne les soutiennent guère. Les rois ne veulent pas leur donner l'hérédité : les prétendants au duché luttent entre eux ; et à la fin du XII^e^ siècle le duché se morcèle. Les comtes les

plus puissants ont tous, ainsi que les églises épiscopales, le pouvoir ducal dans leurs territoires. Dès lors, on voit des évêques de Liége, Utrecht, Cambrai; des ducs de Brabant et de Limbourg, des comtes de Luxembourg, Hainaut, Chiny, Looz, Hollande, Flandre et Namur, dominer tout le mouvement politique.

Une étude critique sur un épisode de notre histoire nationale défiguré par nos chroniqueurs, nous a été communiquée par M. Ernest Matthieu, dans la séance du 3 juin. Ce travail intitulé « Charles d'Anjou et Marguerite de Constantinople, » a pour objet d'exposer exactement les événements relatifs à la domination éphémère du comte d'Anjou en Hainaut. L'invasion de cette province par le frère de S. Louis, constitue l'un des événements les plus importants de l'histoire de la Belgique au XIII^e^ siècle : elle est le dernier épisode de cette longue et désastreuse querelle des d'Avesnes et des Dampierre, où l'on vit une mère, oubliant les devoirs les plus sacrés de la nature, combattre à outrance ses propres enfants.

Dans une courte introduction, M. Matthieu rappelle les événements antérieurs à l'époque où commence son récit. Il nous dit le mariage de Marguerite de Constantinople avec Bouchard d'Avesnes; la surprise de Marguerite en apprenant que son mari avait reçu le sous-diaconat; la haine toujours croissante qu'elle voua aux

fils de son premier époux ; le second mariage de la fille de Baudouin de Constantinople avec Guillaume de Dampierre; l'affection singulière qu'elle porta aux enfants de son second lit et ses efforts pour les avantager au détriment des fils de Bouchard. Il rappelle la légimitation de Jean et de Baudouin d'Avesnes et l'intervention du roi de France Louis IX, qui, par un jugement arbitral intervenu en juillet 1246, assigna à Jean d'Avesnes le comté de Hainaut et à Guillaume de Dampierre le comté de Flandre, pour en jouir après la mort de leur mère commune. L'adhésion de Marguerite à ce compromis n'eut que l'apparence de la sincérité; elle chercha à en éluder les dispositions favorables à Jean et à Baudouin d'Avesnes.

Guillaume, comte de Hollande, dont Jean d'Avesnes avait épousé la sœur, élu roi des Romains; déclara solennellement, dans une assemblée tenue à Francfort, Marguerite déchue de tous ses droits sur la partie de la Flandre qui relevait de l'Empire, pour refus d'hommage.

Loin de se soumettre à la sentence prononcée contre elle, Marguerite travailla à réunir une armée suffisante pour combattre le roi des Romains, et reconquérir les possessions dont ce prince l'avait dépouillée.

Guillaume se disposait de son côté à entrer en campagne. Le duc de Brabant, oncle du roi des Romains, essaya d'interposer sa médiation pour

apaiser ce différend et ménagea une conférence à Anvers, où se trouvèrent, paraît-il, Guillaume et Marguerite. Les pourparlers durèrent trois jours.

Pendant cette conférence, Marguerite manda secrètement à ses généraux de faire une descente en Zélande. Les Flamands, comptant sur un succès, abordèrent à West-Kappel, village de la côte occidentale de l'île de Walcheren. Vivement attaqués par les troupes de Guillaume, ils furent complétement taillés en pièces, le 4 juillet 1253. Gui et Jean de Dampierre furent faits prisonniers avec deux cent trente chevaliers flamands.

Marguerite fut saisie d'une vive douleur en apprenant la défaite de son armée et la captivité de ses deux fils. Elle essaya d'obtenir leur liberté du roi des Romains, mais ses démarches furent vaines.

Alors désespérée, elle alla demander du secours à la France, et dans sa fureur elle voulut se venger sur les d'Avesnes, en les dépouillant du comté de Hainaut.

Au mois d'octobre 1253, Marguerite de Constantinople déclara faire don à Charles, comte d'Anjou et de Provence, de tout le comté de Hainaut. Le prince français se hâta de venir se mettre en possession de cette importante province. Il assembla tous ses vassaux, obtint des secours en hommes de Noyon, de Roye et d'au-

tres villes de la Picardie; il emprunta de fortes sommes d'argent pour faire face aux frais de son expédition; plusieurs communes picardes lui prêtèrent, sous la garantie de la comtesse de Flandre, diverses sommes dont le total s'élevait à environ 7,000 livres tournois (1).

Le comte d'Anjou avait réuni ses troupes à Compiègne; de là, en compagnie de Marguerite, il pénétra dans le Hainaut; son armée forte d'environ 50,000 hommes s'empara sans trop de résistance de Valenciennes, de Mons et de tout le comté. Enghien seul résista; le seigneur de cette ville, Siger Ier, uni par des liens de famille aux d'Avesnes, resta fidèle à la cause des fils de Bouchard. Walter, son fils aîné, défendit si bien le vieux castel d'Enghien que Charles d'Anjou dût renoncer à s'en emparer (2).

Jean d'Avesnes et son allié Guillaume, roi des Romains, envahissent le Hainaut à main armée, au mois de juillet 1254. Sans s'amuser à reprendre les places fortes tombées au pouvoir du comte d'Anjou, ils allèrent placer audacieusement leur camp à six lieues de Valenciennes. Les deux armées ennemies demeurèrent longtemps dans

(1) Dufour. Situation financière des villes de la Picardie sous St-Louis, dans les Mém. de la société des Antiquaires de Picardie. t. XV (1858), p. 585-681.

(2) E. Matthieu. Hist. de la ville d'Enghien, dans les Mémoires et Publications de la soc. des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, 4e série, t. I.

leur position sans rien entreprendre de part ni d'autre. A la fin, le manque de vivres commencant à se faire sentir dans le camp allemand, le roi Guillaume, rappelé en Frise et en Allemagne par de nouvelles difficultés, s'approcha de Charles d'Anjou et défia ce prince de le combattre.

Charles n'aurait pas demandé mieux ; mais il avait dans son armée des barons français, parents de Jean d'Avesnes, qui répugnaient à l'idée de livrer bataille. Grâce à leurs conseils des trêves furent conclues ; Charles et Guillaume en profitèrent pour retourner chacun dans leur pays.

Le 7 septembre 1254, le roi saint Louis, de retour de la croisade, arrivait à Paris. « C'estoit, dit » un de ses historiens, cet enfant de paix et d'union » qui devoit assoupir une guerre si honteuse entre » les enfans d'une même mère et capable d'épui- » ser toutes les forces de la France et de l'Alle- » magne (1). » Mais ce ne fut pas sans peine.

On entama des négociations. La mort du roi des Romains, le principal appui des d'Avesnes, tué dans une expédition contre les Frisons, le 28 janvier 1256, vint hâter la conclusion de la paix.

Après diverses réunions tenues à Péronne, sous la présidence de saint Louis, un traité fut

(1) Le Nain de Tillemont, Vie de St-Louis, t. IV, p. 19.

conclu le 24 septembre 1256. Le texte est resté inédit, mais nous en connaissons quelques dispositions. Le roi de France, peut-être pour donner une certaine satisfaction à son frère, déclara que Jean et Baudouin d'Avesnes, Siger d'Enghien et Walter, son fils aîné, feraient hommage à Charles d'Anjou. Ensuite il enjoignit à ce dernier de rétrocéder le comté de Hainaut à la comtesse Marguerite; celle-ci s'engageait à lui payer la somme de 160,000 livres tournois, en onze ou douze ans, sous peine de dix livres par jour de retard (1).

Peu après la conclusion de la paix, la comtesse Marguerite s'engagea à faire reconnaître par toutes les villes du comté de Hainaut, Jean d'Avesnes comme son héritier (2).

Ainsi se termina cette guerre qui avait désolé une grande partie des provinces belges. La Flandre avait dû supporter pour une large part les frais de la conquête du Hainaut par Charles d'Anjou; le Hainaut avait été ruiné par les prestations militaires, par les levées extraordinaires d'impôts et par les pillages commis par les soldats français et allemands. L'ère de paix qui s'ouvrait par la conclusion du traité de Péronnes

---

(1) Voir sur la paix de Péronne : Le Nain de Tillemont, Vie de S. Louis, t. IV, p. 23-24 et Wauters, Henri III, duc de Brabant, dans Bull. de l'Acad. royale de Belg., 2e s t XXXIX (1875), p. 170 et ss.

(2) Archives départ. de Lille, ch. des comptes, cart n 3. 85.

était indispensable à cette province malheureuse, pour réparer les maux de la guerre et recouvrer sa prospérité.

Jean d'Avesnes, auquel incombait cette lourde tâche, reconnu comme héritier du comté de Hainaut, ne jouit pas d'un droit qu'il avait conquis avec tant de peine, car il mourut en 1258, avant la comtesse Marguerite, sa mère.

C'est le petit-fils de celle-ci, Jean II d'Avesnes, qui rendra au Hainaut sa prospérité et sa chevaleresque grandeur ; son règne est en effet l'un des plus brillants et l'un des mieux remplis que nous offre l'histoire du moyen âge.

Tel est, Messieurs, l'exposé succinct de nos travaux pendant la période académique qui vient de s'écouler : il révèle, croyons-nous, un progrès constant dans la marche de la Société littéraire ; il montre qu'elle a su conserver intactes les traditions d'honneur et de travail de ses aînées.

Notre société, Messieurs, n'a-t-elle pas succédé à la *Palestra bonæ mentis*, dont un de mes prédécesseurs vous a rappelé le souvenir glorieux ? N'a-t-elle point recueilli l'héritage précieux de ce cercle groupé autour de la chevaleresque devise : *Deo et patriæ!*

Adoptée dans ces tristes jours où la révolution française menaçait nos institutions séculaires, cette devise ralliait autour d'elle tous ceux qui

conservaient dans le cœur et l'amour de la patrie et l'amour de la religion. N'est-ce pas dans cette société, qu'un étudiant d'alors, Philippe Adrien Raoux(1),puisales sentiments de patriotisme,dont plus tard il devait donner un exemple héroïque! Il avait choisi la devise *Deo et patriæ* pour règle de conduite de toute sa vie. S'agissait-il de défendre la religion et les libertés nationales, on le trouvait toujours sur la brêche. Aussi peut-il, à juste titre, personnifier la société, dont il avait si bien compris et le but et la devise.

Lorsque, après avoir balayé nos institutions politiques, accablé nos pères d'impôts, jeté à pleines mains le sarcasme outrageant, le mépris ironique sur la religion et les mœurs de ces hommes *grossiers mais bons* (2), les républicains voulurent s'annexer notre belle patrie, Raoux seul, au péril de sa vie, protesta devant le comité de salut public en termes fiers et courageux, et réclama avec une grande énergie et une logique serrée, le maintien de l'indépendance belgique et des antiques libertés du pays.

---

(1) ***Philippe Adrien Raoux*** naquit à Ath le 30 novembre 1758, fut avocat et conseiller au conseil souverain du Hainaut, conseiller d'Etat en 1815, et mourut en son château de Rèves, le 29 août 1839. V. pour les détails ***de Reiffenberg***, Annuaire de la bibliothèque royale 1843 ; ***de Gerlache***, Histoire du royaume des Pays Bas, t. I.

(2) ***Mémoires historiques et politiques sur la révolution de la Belgique et du pays de Liége*** : par Publicola Chaussard, Paris, 1795.

Vainement montrant les Belges enthousiastes de leur constitution il demanda « s'ils abandon- » neraient un bien précieux qu'ils connaissaient » et dont ils avaient joui depuis longtemps, pour » un mieux que personne ne connaissait encore » et qu'on ne voyait qu'à travers une perspective » de longs malheurs » (1). Vainement exposa-t-il les dangers auxquels la réunion livrerait la France; vainement, indiquant l'amour des Belges pour la liberté, il s'écria :

« A l'instant où la nouvelle de la réunion serait » proclamée officiellement, des ruisseaux de » larmes couleraient dans l'intérieur des fa- » milles; en public même, l'affliction serait peinte » sur les visages des quatre cinquièmes de la « nation, tandis qu'une joie immodérée et » bruyante rayonnerait sur ceux de la petite » minorité ! » Tout fut inutile.

Le comité de salut public avait depuis longtemps arrêté sa décision : la Belgique fut annexée.

Les Belges n'oublieront pas la mémoire de Raoux.

« Tous les peuples, dit un écrivain célèbre (2), » sont convenus de placer au premier rang des

---

(1) *Mémoire sur le projet de réunion de la Belgique à la France*, remis au comité de salut public, le 4 vendémiaire an IV, (26 septembre 1795), par Adrien Philippe Raoux, ex-conseiller au conseil souverain de Hainaut. Paris, Gueffier.

(2) *De Maistre*. Du Pape.

» grands hommes, les fortunés citoyens qui » eurent l'honneur d'arracher leur pays au joug » de l'étranger : *héros* s'ils ont réussi, ou *mar-* » *tyrs* s'ils ont échoué, leurs noms traverseront » les siècles. »

La postérité saura, Messieurs, réparer noblement l'oubli des contemporains de Raoux.

Fière d'une telle illustration, la Société littéraire aime à rappeler de si beaux titres. En un temps où la devise : *Deo et patriæ* est une impérieuse nécessité, où toutes les institutions qui nous sont chères sont de toute part battues en brèche, nous n'avons pas cru inutile, de rappeler un exemple mémorable de dévouement à Dieu et à la cause nationale. Moins sanguinaires que ne furent autrefois les républicains français, nos ennemis n'en sont peut-être pas moins dangereux.

A la violence brutale, à l'échafaud et aux noyades de 1793, a succédé aujourd'hui une persécution qui enveloppe sous des formes hypocrites l'amende, la prison, l'expulsion; Julien l'Apostat a remplacé Néron.

En Italie Pie IX prisonnier au Vatican, en Allemagne et en Suisse des milliers de religieux et de religieuses chassés de leurs couvents, partout la lutte acharnée de l'Internationale contre le capital, la propriété et le pouvoir, ne marquent-ils pas la guerre haineuse qui est déclarée à l'Église et à l'autorité!

Le monde aujourd'hui est partagé en deux camps; il faut être soldat de l'Église ou de ses ennemis.

La plume et la parole sont les armes des deux partis : exercez-vous, Messieurs, à les manier habilement dans l'attaque et la défense. Que la Société littéraire soit pour vous l'arène où les jeunes athlètes de l'antiquité s'exerçaient à la lutte, sous la conduite de maîtres expérimentés, et, par un travail opiniâtre, méritaient les palmes du lendemain.

Et alors, Messieurs, armés de toutes pièces, vous serez dignes de combattre au cri de : *Deo et patriæ*, DIEU, LA BELGIQUE ET LE ROI!

Société de littérature flamande (taal- en letterlievend Studentengenootschap der katholieke Hoogeschool, onder de zinspreuk : MET TIJD EN VLIJT).

—

NAAMLIJST DER LEDEN.

Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. A. J. NAMÈCHE, Rector Magnificus.

Bestuur.

P. G. H. Willems, hoogleeraar, *Bestendige Voorzitter.*
P. P. M. Alberdingk Thijm, hoogleeraar, *Eerste Ondervoorzitter.*
L. De Sadeleer, *Tweede Ondervoorzitter.*
J. Plancquaert, *Eerste Secretaris.*
Ed. Fabri, *Tweede Secretaris.*
H. Schelstraete, *Penningmeester.*
H. Malfait, *Boekbewaarder.*
Eerw. L. W. Schuermans, pastoor te Wilsele, *Raad.*
Jul. Lemahieu, student, *id.*

Werkende Leden.

K. Brandts, student.
J. Caudron, id.
R. De Grave, id.
C. Degroote, id.
H. De Walsche, id.
H. Dieudonné, id.

Eerw. P. Dubois, onderpastoor.
Eerw. A. H. H Dupont, hoogleeraar.
F. Eggers, student,
J. Florin, id.
Arn. Maes, id.
P. Maes, id.
A. Meert, id.
L. Mertens, id.
D. Muylaert, id.
L. Opdebeek, id.
E. Plettinck, id.
Em. Reynaert, id.
L. Rosseeuw, id.
Emm. Temmerman, advokaat.
L. Truyts, student.
B. Van Bleyenberghe, id.
E. Van Ermengem, id.
F. Verhelst, id.
E. Van Hove, id.
E. Van Kerckvoorde, id.
J. Van Langenhaeke, id.
J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool
A. Verté, student.
A. Verwimp, id.
E. Wille, id.
F. Wouters, id.

Bijwonende Leden.

A. Adriaensens, student.
J. Bauwens, id.

V. Begerem, student.
F. Béthune, id.
N. Beyaert, id.
L. Boonen, id.
L. Bisschop, bijzondere.
A. van Caloen, student.
R. Colaert, id.
J. Colinez, id.
O. Craninx, bijzondere.
C. Dauwe, student.
E. de Bieberstein, id.
G. De Brandt, id.
A. De Buysscher, id.
E. Deckers, id.
E. De Creeft, id.
V. De Gheest, id.
E. De Foere, id.
E. Delaroyère, id,
A. Delbeke, id.
W. Delbeke, id.
V. Dekerckhove, id.
J. De Monie, id.
J. De Nayer, id.
A. De Prins, advokaat.
H. De Ryck, student.
E. De Smet, id.
V. De Veen, id.
E. De Vleeschouwer, id.
A. De Wilde, id.
W. d'Hanens, id.

E. D'Hollander, student.
K. Dhooge, id.
A. Dyckmans, id.
A. Dubois, id.
A. Dujardin, id.
V. Ectors, id.
H. Eyers, id.
Eerw. H. Fobe, id.
G. Fobe, id.
L. Geeraerts, id.
J. Germain, id.
A. Ghyssaert, id.
L. Glenisson, id.
J. Goemans, id.
F. Goossens, id.
J. Grisar, id.
B. Gryspeerd, id.
H. Haesen, id.
Th Hebbelynck, id.
G. Helleputte, hoogleeraar.
Eerw. Hemeryck, bestuurder van het Justus-Lipsiuskollegie.
A. Jacobs, student.
P. Janssens, id.
A. Jooris, id.
E. Lahousse, id.
L. Lauwens, id.
J. Lamal, id.
Th. Leunen, id.
A. Leyssens, id.

L. Maertens, student.
P. E. Martens, hoogleeraar.
V. Mullie, student.
L. Nossent, id.
A. Olemans, id.
Eerw. C. T. J. Pieraerts, hoogleeraar.
G. Pilaet, student.
B. Podevyn, id.
P. Plancquaert, id.
W. Regout, id.
F. Rosel, id.
A. Scheyvaerts, id.
J. Sistermans, id.
M. Stallenbergh, id.
H. Stas, id.
H. Standaert, id.
F. Teuwen, id.
E. Temmerman, id.
Ph. Tennstedt, id.
Em. Thévelin, id.
Pr. Thuysbaert, id.
A. Timmerman, id.
J. Valcke, id.
J. Van Biervliet, hoogleeraar.
E. Van Caillie, student.
N. Van Cauwenberg, id.
J. Van Cauwenberg, id.
J. Vandamme, id.
R. Vandamme, id.
J. Van de Mierop, id.

B. Van den Bussche, student.
H. Van der Voort, id.
F. Vandevelde, id.
Eerw. Van Dorpe, id.
H. Van Dorselaer, id.
P. Van Eeckhoute, id.
L. Vlaisloir, id.
E. Van Herck, id.
A. Van Eyen, id.
L. Van Hool, id.
P. Volkhemer, id.
E. Van Kempen, advokaat.
P. Van Langenhaeke, student.
A. Van Reeth, id.
J. Van Stevens, id.
A. Vantomme, id.
A. Vantours, id.
H. Veltkamp, id.
W. Verbeke, id.
F. Verstraete, id.
K. Verté, id.
A. Verbelen, id.
A. Veys, id.
V. Van Walleghem, id.
L. Walckiers, id.
R. Wallays, id.
J. Willems, id.

Eereleden (1).

De heeren :

J. Belpaire, rentenier, te Antwerpen.

** Eerw. A. Boone, leeraar in het klein seminarie, te Roeselaere.

Hoogeerw. Cartuyvels, onder-rector der Hoogeschool, te Leuven.

Baron de Dieudonné van Corbeek-over-Loo, te Leuven.

Burggraaf E. de Kerckhove, volksvertegenwoordiger te Mechelen.

J. De Naeyer, oud-volksvertegenwoordiger, te Brussel.

Eerw. Flamen, leeraar aan het klein seminarie, te Roeselaere.

M. F. Jacobs, advokaat, voorzitter van het *Kersouwken*, te Leuven.

Eerw. J. Jacops, hoogleeraar, bestuurder van het Pauskollegie, te Leuven.

Eerw. E. Ratinckx, onderpast., te Antwerpen.

* F. Schollaert, volksvertegenwoordiger, te Leuven.

H. Steenwerckx, deken van het *Kersouwken*, te Leuven.

K. Van Ham, koopman, te Antwerpen.

Isid. Vanov rloop, senator, te Brussel.

Eerw. L. Van Roy, krijgsaalmoezenier, te Antwerpen.

---

(1) * Beteekent : oud-werkend lid, ** oud-bijwonend lid.

Buitenleden (1).

De heeren :

Eerw. Adriaenssens, onderpast., te Borgerhout.
* Eerw. H. Aerts, leeraar te Urmond.
J. A. Alberdingk Thijm, letterkundige, te Amsterdam.
P. Backx, letterkundige, te Antwerpen.
* Eerw. P. Baelden, leeraar, te Kortrijk.
Eerw. Baert, pastoor, te Thorn.
H. Baudouin, letterkundige, oud-bestuurder van het krijgshospitaal, te Ukkel.
* Max. Bausart, advokaat, provinciaal raadslid, te Antwerpen.
Eerw. E. Beauvois, leeraar aan het athenæum, te Antwerpen.
Nic. Beets, letterkundige, te Utrecht.
P. Benoit, bestuurder der muziekschool, te Antwerpen.
F. Blieck, letterkundige, te Wervik.
* Hoogeerw. K. J. Bogaerts, groot-vic., te Luik.
* L. Bollinckx, geneesheer, te Melsele.
Eerw. J. Bols, leeraar aan het Sint-Rombautskollegie, te Mechelen.
* M. Boosten, leeraar, te Roermond.
** A. Boone, advokaat, te Antwerpen.
J. H. Bormans, rustend hoogleeraar, te Luik.
* F. Borrewater, geneesheer, te Schaarbeek.
Mev. Bosboom-Toussaint, letterkundige, te 's Gravenhage.

(1) * Beteekent : oud-werkend lid, ** oud-bijwonend lid.

' P. Boutens, advokaat, provinciaal raadslid, te Brugge.
W. G. Brill, hoogleeraar, te Utrecht.
Eerw. J. W. Brouwers, pastoor, te Bovenkerk bij Amsterdam.
J. Brouwers, z., schoolopziener, te Brussel.
' Eerw. J. B. Brys, bestuurder van het bisschoppelijk kollegie, te Geeraardsbergen.
Eerw. P. Cautereels, onderpast., te Antwerpen.
" E. Cauwe, advokaat, te Brugge.
Frans Caris, letterkundige, te Antwerpen.
A. Ceulemans, kandidaat-notaris, te Antwerpen.
D. Claes, leeraar, te Hasselt.
' H. Claes, secretaris der maatschappij : *het Vlaamsche volk*, te Antwerpen.
' Eerw. A. Claeys, leeraar aan het klein seminarie, te St-Nikolaas.
' J. Clerckx, advokaat te Venloo.
' E. Collaes, te Venloo.
' H. Collaes, advokaat, te Venloo.
Hendrik Conscience, letterkundige, te Brussel.
E. Coremans, volksvertegenwoordiger, te Antwerpen.
' Eerw. P. Cossaert, onderpastoor, te Brussel.
A. Cosyn.
Mev. Courtmans, letterkundige, te Maldegem.
J. J. Cremer, letterkundige, te 's Gravenhage.
' E. Crahay, student, te Gent.
Eerw. H. Creten, onderpastoor, te Halen.
" A. Crick, nijveraar, te Mechelen.

'' V. Crick, notaris, te Assche.
Eerw. S. Daems, bibliothecaris, te Tongerloo.
' K. Daniëls, scheikundige, te Antwerpen.
' E. Dauwe, advokaat, te Kaprijk.
' E. De Backer, student, te Gent.
Eerw. H. De Becker, pastoor, te Droogenbosch.
J. De Beucker, leeraar in tuin- en landbouwkunde, te Antwerpen.
Eerw. H. De Bo, letterkundige, te Brugge.
' A. De Ceuleneer, onder-bibliothecaris der Hoogeschool, te Luik.
J. De Cleer, lid van den provincieraad, te Antwerpen.
F. De Cooman, student, te Gent.
' J. De Coninck, student, te Gent.
L. De Moninck, dichter.
' A. de Corswarem, advokaat, te Hasselt.
E. de Corswarem, oud-volksvertegenwoordiger, te Hasselt.
Fr. De Cort, letterkundige, te Elsene.
E. de Coussemaker, voorzitter van *het Vlaamsch comiteit van Frankrijk*, te Rijsel.
P. De Decker, oud-minister, te Brussel.
Hoogeerw. D. P. De Haerne, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
A. De Jager, letterkundige, te Rotterdam.
L. De Coninck
' F. De Laet, advokaat, te Antwerpen.
J. A. De Laet, volksvertegenwoordiger, te Antwerpen.

D. Delcroix, bureeloverste bij het ministerie van binnenlandsche zaken, te Brussel.
* L. Delgeur, letterkundige, te Antwerpen.
* D. Delva, advokaat, te Gent.
A. De Maere-Limnander, oud-volksvertegenwoordiger, te Gent.
* Eerw. De Meersseman, leeraar, te Brugge.
* L. De Mets, leeraar, te Antwerpen.
* Alf. De Pooter, advokaat, te Antwerpen.
J. De Pooter, letterkundige, te Antwerpen.
F. De Potter, letterkundige, te Gent.
* A. De Pratere, notaris, te Asper.
* L. De Reu, advokaat, provinciaal raadslid, te Sleidinge.
* Eerw. C. B. De Ridder, kanunnik, secretaris van 't aartsbisdom te Mechelen.
J. De Vlam, hoofdonderwijzer, te Eindhove.
Eerw. F. De Vocht, oud-leeraar van het klein seminarie van Mechelen, te Argenteuil.
* A. De Vos, advokaat, te Audenaarde.
M. De Vries, hoogleeraar, te Leiden.
* J. De Wit, advokaat, te Maastricht.
L. De Wulf, letterkundige, te St-Jans-Molenbeek.
* F. Dimartinelli, vrederechter, te Diest.
K. Dooreman, advokaat, te Herzeele.
Eerw. H. Duviller, pastoor, te Woubrechtegem.
E. Ecrevisse, letterkundige, te Eekloo.
Eelco Verwijs, letterkundige, te Leiden.
Eerw. W. Everts, bestuurder van 't klein seminarie, te 's Hertogenrade (Rolduc).

* P. Fassaert, nijveraar, te Brussel.
* G. D. Franquinet, gemeenteraadsheer, te Maastricht.
* Alb. Fredericq, advokaat, te Gent.
P. Génard, archivaris der stad, te Antwerpen.
Eerw. G. Gezelle, letterkundige, te Brugge.
P. Gillon-Cappon, voorzitter der *Kruisbroeders*, te Kortrijk.
* A. Goffin, geneesheer, te Brussel.
* E. Grandgaignage, leeraar aan het athenæum, te Antwerpen.
Klaus Groth, hoogleeraar, te Kiel.
Eerw. J. Habets, voorzitter van het *Oudheidskundig genootschap van Limburg*, te Bergh-Terblijt.
Halbertsma, letterkundige, te Deventer.
C. Hansen, letterkundige, te Antwerpen.
X. Havermans, letterkundige, te Brussel.
P. Helvetius van den Bergh, letterkundige, te 's Gravenhage.
Eerw. J. Hendrickx, onderpastoor, te Wilsele.
J. F. Heremans, hoogleeraar, te Gent.
* Dr J. Heylen, lid der bestendige deputatie, te Herenthals.
E. Hiel, letterkundige, te Brussel.
* J. F. G. Hoefnagels, geneesheer, te Antwerpen.
* A. Hoefnagels, advokaat en burgemeester, te Turnhout.
W. Hofdijk, leeraar en letterkundige, te Amsterdam.

* Eerw. J. B. Hoefs, te Antwerpen.
* Eerw. A. Hoofs, past.-deken, te Eigen-Braken.
* V. Jacobs, advokaat, te Antwerpen.
F. J. Jansen, letterkundige, te 's Hertogenbosch.
H. Q. Janssen, letterkundige, te Ste-Anna-ter-Muiden (Zeeland).
* J. Janssens, kandidaat-notaris, te Bouchout.
Eerw. H. Jespers, onderpastoor, te Hoegaerde.
L. Jottrand, advokaat, oud-lid van het nationaal congres, te St-Joost-ten-Noode.
W. J. A. Jonckbloet, lid der Staten-generaal, te 's Gravenhage.
* Eerw. A. Kempeneers, ss. can. doct., oud-leeraar, te Montenaken.
** F. Kenis, advokaat en kandidaat-notaris, te Antwerpen.
P. Kervyn van Volkaersbeke, volksvertegenwoordiger, te Gent.
J. A. Kessels, letterkundige, te Antwerpen.
* J. L. Kleynen, leeraar, te Soignies.
* J. Kleyntjens, leeraar aan het athenæum, te Doornik.
* W. Knibbeler, leeraar aan het athenæum, te Namen.
* J. Lambrechts, lid der Staten-generaal, te Papenhoven-Obbich.
L. Lambrechts, lid der provinciale Staten, te Papenhoven-Obbich.
P. Lanssens, letterkundige, te Coukelare.
* Hoogeerw. J. B. Lauwers, s. theol. doct., grootvicaris, te Mechelen.

* Eerw. L. Lauwers, aalmoezenier van het krijgshospitaal, te Antwerpen.
* Eerw. Lavaut, bestuurder van het klooster, te Zele.
* R. Lepaige, bijzondere, te Herenthals.
* Eerw. K. E. Legein, onderpastoor, te Brugge.
* Eerw. E. Luytgaerens, oud-bestuurder der kostschool van Assche, te Brussel.
* E. Maroy, advokaat, te Audenaerde.
* A. Marsigny, leeraar, te Doornik.
L. Mathot, letterkundige, te Antwerpen.
* Eerw. A. Mertens, pastoor, te Oetingen.
** Eerw. L. Mues, onderpastoor, te Brussel.
* R. Moroy, genecsheer, te Galmaerde.
C. L. Nauwelaerts, bestuurder der middelbare school, te Maeseyck.
Em. Neirynck, letterkundige, te Iseghem.
* J. Nolet de Brauwere van Steeland, letterkundige, te Elzene.
* D. Nossent, advokaat, te Hasselt.
Eerw. F. Nouwen, onderpastoor, te Luik.
Dr W. J. F. Nuyens, letterkundige, te Westwoud (Noord-Brabant).
* Eerw. J. P. Nuyts, deken van Ste-Gudula, te Brussel.
F. Oettker, letterkundige, te Cassel (Hessen).
A. Opdebeeck, vrederechter, te Duffel.
Eerw. A. Peeters, onderpastoor, te Meer.
Eerw. L. Peeters, pastoor-deken, te Peer.
Eerw. P. J. Peeters, pastoor-deken, te Visé.

M. Pelsers, bestuurder der normaalschool, te Sint-Truiden.
J. Pieters, oud-rijks-hoofdonderwijzer, te Roermond.
P. Raes, te Handzame.
* A. Reynen, doctor in staatswetenschappen, te Maestricht.
A. Ribbens.
F. A. Robyns, schoolopziener, te Maeseyck.
** H. Roëll, geneesheer, te Berlaer.
* L. Roersch, hoogleeraar, te Luik.
W. Rogghé, uitgever, te Gent.
Max Rooses, leeraar aan het athenæum, te Gent.
Eerw. Roucourt, bestuurder van het Norbertusgesticht, te Antwerpen.
G. Ryken, leeraar aan het kollegie, te Venloo.
W. Sanders, bestuurder der middelbare school, te Antwerpen.
* E. Sassen, doctor in wijsbegeerte en letteren, te Luik.
Eerw. F. X. Savelbergh, pastoor, te Heerlen.
K. Schoiers, letterkundige, te Antwerpen.
H. Schoof-Collin, zaakwaarnemer, te Antwerpen.
* Eerw. Schoolmeesters, leeraar in het seminarie te Luik.
Eerw. H. P. Schryen, kanunnik, te Luik.
H. Sermon, letterkundige, te Antwerpen.
* C. A. Serrure, advokaat bij het hof van beroep, te Gent.
* A. Siffer, student, te Gent.
* C. Siffer, advokaat, te Gent.

J. B. Sivré, controleur der plaatselijke belastingen, te Roermond.
Eerw. J. B. Smidts, pastoor, te Maasbracht.
Eerw. M. Smiets, leeraar, te Roermond.
Eerw. J. F. A. Sneyers, onderpastoor, te Sint-Truiden.
A. Snieders, letterkundige, hoofdopsteller van het *Handelsblad*, te Antwerpen.
* Dr F. R. Snieders, letterkundige, te Turnhout.
* G. Soenens, advokaat, te Brugge.
* K. J. Stallaert, letterkundige, te Brussel.
* J. Stassen, leeraar, te Diest.
Eerw. P. A. Stillemans, kanunnik, bestuurder van het klein seminarie, te St-Nikolaas.
E. Stroobant, notaris en letterkundige, te St-Gillis (Brussel).
K. Swolfs, letterkundige, te Antwerpen.
Mev. Van Ackere, letterkundige, te Diksmude.
D. Van Becelaere, lid van den *Westvlaamschen bond*, te Kortrijk.
H. Van Beeck, advokaat, te Essche.
J. Van Beers, leeraar aan het athenæum, te Antwerpen.
Fr. Van Boghout, provincie-raadslid, secretaris van den *Nederduitschen bond*, te Antwerpen.
* Eerw. A. Van Bruyssel, leeraar aan het kollegie, te Eekloo.
* L. van Caloen de Courcy, lid van den Senaat, te Lophem.
* F. Van Cauwenbergh, advokaat en burgemeester, te Lier.

' Eerw. P. Van de Burght, kanunnik en voorzitter van het seminarie, te Rijsenburg.
' F. Van de Mierop, koopman, te Oostmalle.
A. Van den Abeele, letterkundige, te St-Martens-Laathem.
V. Van den Eynde.
Eerw. J. Van de Putte, pastoor-deken, te Kortrijk.
' C. Van der Linden, notaris, te Winkel (Oost-Vlaanderen).
' J. Van der Linden, provincie-raadslid, advokaat, te Brussel.
' L. Van der Molen, geneesheer en burgemeester, te Stabroek.
F. Van de Sande, letterkundige, te Brussel.
' Van de Zande, advokaat, te Antwerpen.
J. Van Droogenbroeck, onderwijzer, te Schaarbeek.
Eerw. C. G. Van Gompel, onderpastoor, te Brussel.
' M. Van Groeneveldt, leeraar, te Oldenzaal.
' Eerw. H. Van Hees, pastoor, te Heers.
' Eerw. J. Van Hollewinckel, bestuurder der kostschool, te Zottegem.
Eerw. B. Van Hove.
' E. F. Van Huele, te Brugge.
' L. Van Loock, geneesheer, te Eekeren.
Eerw. Van Meel, geestelijke schoolopziener, te Willebroek.
' P. J. Van Meerbeeck, geneesheer, te Antwerpen.
G. Van Melckebeke, letterkundige, te Mechelen.

' Bon K. Van Nispen van Zevenaar, te Zevenaar (Gelderland).
' Eerw. J. Van Os, student in de godsgeleerdheid, te Würtzburg (Beieren).
' Dr E. Van Oye, letterkundige, te Oostende.
' Eerw. B. Van Roy, leeraar, te Hoogstraeten.
' J. Van Ryswyck, student, te Brussel.
' L. Van Ryswyck, letterkundige, te Antwerpen.
D. Van Spilbeeck, uitgever der *Vlaamsche School*, te Antwerpen.
Dr J. Van Vloten, letterkundige, te Roozendael.
' J. M. van Voorst tot Voorst, student, te Leiden.
M. Van Vught, archivaris, te Lier.
' Eerw. K. Van Wambeke, onderpastoor, te Gent.
W. Van West, letterkundige, te St-Truiden.
' Em. Van Winckel, geneesheer.
" A. Verbiest, geneesheer, te Itegem.
' J. Verhaert, kandidaat-notaris, te Tongerloo.
' B. Verleysen, geneesheer, te Erembodegem.
' Eerw. P. Verschueren, onderp., te Turnhout.
Eerw. G. Verzyl, leeraar, te Roermond.
Bon O. von Reinsberg-Dueringsveld, letterkundige.
Bnnes J. von Reinsberg geb. von Dueringsveld, letterkundige.
W. S. H. Vreede, hoogleeraar, te Utrecht.
J. J. F. Wap, letterkundige, te Utrecht.
J. Waterreus, bestuurder der normaalschool der Urselinen, te Roermond.

VERSLAG

over de Werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT gedurende het afgeloopen schooljaar 1874-1875, door Paul MAES, secretaris des genootschaps.

—

MIJNHEEREN,

Wanneer de landman de kiemende zaadkorrel welke hij vóor den winter in den grond heeft gelegd, bij de eerste stralen der lentezon tot weeldrig groen ziet opschieten; wanneer hij dit jonge kruid tot gouden en levenszwangere korenaren ziet worden; wat zoete voldoening moet dan zijn hert niet gevoelen bij het aanschouwen van dien rijken oogst! Al de moeite die hem de arbeid baarde; al de zweetdruppels waarmee hij om zoo te zeggen, ieder aar bevrucht heeft; de angst dien de vorst hem deed doorstaan; dit alles is nu vergeten. Zoo verheugd is hij dat hij schoone vruchten gewonnen heeft.

Zoo ook ware het, konden de stichters van MET TIJD EN VLIJT op hun werk staren, en aanschouwen wat daaruit gegroeid is. Hoe blijmoedig zouden zij op die honderden leden staan zien, die hunne stonden aan het beoefenen en verheerlijken hunner moedertaal toewijden en strijden voor het behoud van hare rechten! Zij mochten bestatigen dat ons genootschap, ster-

ker dan de orkanen waartegen het te worstelen had, ijverig met reuzenstappen voorttreedt. Wat eenvoudig verleden, zouden zij uitroepen, en wat luisterrijke toekomst! En zeker zij hebben gelijk. De schrale zaadkorrels, op eenen goeden grond gestrooid, zijn reeds een geheele akker geworden; die meer en meer oplevert, en zelfs de hevigste regenvlagen en overstrooming kan doorstaan.

Ongetwijfeld is het, Mijne Heeren, dat ons genootschap met de Vlaamsche beweging in 't algemeen gelijken tred houdt, en wanneer op ander gebied de rechten van onze taal en volkskarakter meer worden geëerbiedigd, dit op ons genootschap terugwerkt. Zoo was het altijd, zoo ook in het afgeloopen jaar. Het is verdienstelijk de moedertaal alleen om haar innerlijke waarde te bestudeeren, haar om de herinneringen waaraan zij zich hecht te beminnen. Doch nu, dat dagelijks de noodzakelijkheid van haar beter te kennen grooter wordt; nu dat den Vlaming op het rechterlijk gebied, niet meer als eenen banneling in zijn eigen land, eene vreemde taal mag opgedrongen worden; nu dat zelfs het hoogere bestuur aan ons nationaal karakter meer recht schijnt toe te kennen; nu moet die taal niet alleen behandeld worden, als eene of andere taal der oudheid of als eene nieuwe taal van een land wat ons vaderland niet is, neen! de studie onzer moedertaal moet

voortaan ook een praktisch nut opleveren. Ook reeds het uitzicht wat ons door het staatsbestuur, op de handhaving onzer rechten is gegeven, heeft goed gewerkt op de ontwikkeling van jonge talenten, in den aanwas hunner zelfstandigheid.

Ja, onze letteren bloeien schooner dan ergens; zelfs, wanneer alle voorteekens ons niet bedriegen, zullen wij ons binnen weinige jaren over een afgewerkt christelijk heldendicht te verheugen hebben; en een heldendicht te bezitten gold te allen tijde als teeken der grootheid eens volksstams. De tijden zijn verre, waar men ze met den vinger aanwees die hunne taal durfden voorstaan en liefhebben: het wanzinnige vooroordeel dat vlaamsch slechts den ongeleerden past, sterft meer en meer uit. Men schaamt zich niet meer Vlaming te zijn en zich Vlaming te toonen.

Deze gelukkige toestand heeft zich ook in onzen kring doen gevoelen. De lijst onzer werkende en bijwonende leden is talrijker dan die van eenig ander genootschap der Hoogeschool. Bij de 180 studenten hadden er zich dit jaar op ingeschreven: zelfs vreemdelingen sloten zich bij ons aan om het vlaamsch te beoefenen. Onnoodig dus te zeggen dat onze zittingen, zoowel letterkundige als redekundige druk werden bijgewoond; dat er vele en belangrijke werken werden voorgelezen; dat er kundige en warme

redetwisten plaats grepen. De leeskamer, met belangstelling door de leden bezocht, werd verrijkt met nieuwe dagbladen en tijdschriften, ook de lijst onzer boeken klom steeds in getal.

Een feit, dat beter dan eenig ander van den gestadigen voorspoed onzer maatschappij getuigt, is het aankoopen van een vaandel. Reeds verleden jaar had men eene commissie benoemd om een plan te vervaardigen. Doch daar verschillende leden dezer commissie dit jaar de Hoogeschool hadden verlaten, moest zij aangevuld worden. De heeren J. Stassen, Jul. Lemahieu en de verslaggever werden als plaatsvervangers der heeren De Ceuleneer, De Cooman en Van Winckel gekozen. Onmiddellijk stelde zij zich aan het werk, en dank aan de diepe kennissen van haren geachten voorzitter, hoogleeraar Alberdingk Thijm (wien het genootschap in eene zijner zittingen reeds dankbetuigenissen heeft gestemd) en aan den ijver der leden, kon men weldra den heer Bethune van Brugge, met de uitvoering gelasten.

Een vaan met de wapens der Hoogeschool, omgeven van de spreuk van ons genootschap, *Voor Godsdienst, Taal en Vaderland*, zal dus aan de spits onzer wakkere leden wapperen. Daar, en daar alleen, zal zij schitteren waar het geldt deze drie belangen te verdedigen. Zij zal zich toonen waar er te kampen is : en dan herinnere zij den leden dat zij onder de bescher-

ming staan dier Hoogeschool, waar Em. Vanstraelen en David ons den weg hebben getoond die tot den zegepraal moet leiden. Zij zal ons gestadig doen herdenken dat die mannen slechts dien strijd, die vaderlandsch is, hebben gestreden, en die onzer vad'ren taal en godsdienst voor doel heeft: want het zijn eigen zeden en eigen taal die het vaderland uitmaken. Zoo zal het jongere kroost, door de tijden heen, toonen dat de geest der stichters van *Met Tijd en Vlijt*, dat die liefde voor al wat vlaamsch en vaderlansch is, in hen altoos versterkt blijft voortleven.

De lijst onzer buitenleden vermeerderde ook merkelijk. Behalve de namen onzer ijverigste werkende leden die hunne studiën dit jaar voltrokken en hier eene plaats verdienden, melden wij met genoegen die van eerw. Bruno Van Hove, Lod. De Koninck en A. Cosyn; niet alleen omdat zij in de vlaamsche letteren roemrijk gekend zijn, maar omdat zij treffende blijken van verkleefdheid aan ons genootschap hebben gegeven. Doch van den anderen kant hadden wij het afsterven te betreuren van Hoffmann von Fallersleben, oud-hoogleeraar te Weimar, Fr. Rens, voorzitter der maatschappij *de Taal is gansch het Volk;* en Joz. Willems, student. Volgens ouder gewoonte, zal ik beginnen met iets van het jaarlijksch feest te zeggen, waarmede zondag, 17 Januari, de 38e verjaardag van *Met Tijd en Vlijt* werd gevierd.

De promotiezaal was te klein voor de talrijke leden die aan de plechtige zitting tegenwoordig waren. Men bemerkte o. a. den heer Schollaert, ondervoorzitter van de kamer der volksvertegenwoordigers; hoogleeraren Dupont, Jungmann, Van Biervliet, Jacops; kanunnik Van Hove, van Brugge; eerw. pastoor L. Schuermans, Eerw. Claeys, Eerw. Bols, Dr Nolet de Brauwere, Dr Wouters, Van Spilbeek. Fr. Delaet, A. De Pooter, Fr. Caris, J. Brouwers, enz. Hoogleeraar Alberdingk Thijm bekleedde het voorzitterschap. (De heer hoogl. Willems was door onpasselijkheid verhinderd de zitting bij te wonen).

Eerst las de heer Victor Jacobs, aftredend secretaris, het verslag over de werkzaamheden van het afgeloopen schooljaar 1873-1874. Het bestatigde nog eens te meer hoe *Met Tijd en Vlijt* mede aan het hoofd kan staan der letterkundige kringen onzer Hoogeschool.

Dan beklom de heer Lodewijk De Koninck het spreekgestoelte. Een daverend handgeklap begroette den dichter van *het Menschdom verlost*. De spreker bedankte de vergadering voor dit gulle onthaal. « Ik ben geen dichter, zoo riep hij uit; ik ben een christen die in zijne moedertaal de eeuwige waarheid zingt en tegen den stroom van ongeloof en materialism, die tegenwoordig de wereld medesleept, tracht te kampen ». Dan las hij eenige onuitgegeven fragmenten van zijn

werk ; de inleiding van den 2n zang : De groote Helleraad vergaderd om middelen te beramen ten einde het rijk der duisternis staande te houden en, zoo mogelijk, het werk der verlossing te verijdelen; « De plagen van Egypte »; « De portretten van Michaël en Lucifer », hunne wapenrusting en vlag.

Hoe zou ik nog iets kunnen voegen bij al den lof dien deze overheerlijke dichtstukken reeds hebben behaald? Sprekers begeesterend woord sleepte iederen toehoorder mede. Niemand was er, of hij meende zich de vonkelende blikken der helsche geesten te zien kruisen, hunne helsche stemmen te hooren vloeken tegen den Verlosser; Michaël zag men gewapend vooruitkomen : men zou zeggen in de verte wapperen zijne vlaggen. Zoo levend en beelderig waren deze schetsen, zoo treffend waren zijne uitdrukkingen. En dan, wat heerlijke voordracht! Dezelfde begeestering die den dichter bij het vinden van zijn onderwerp bezielde, scheen hem hier weer mee te sleepen. Moge de heer De Koninck zich aan *Met Tijd en Vlijt* herinneren, en nog dikwijls in ons midden zijne heerlijke gedichten komen lezen.

Bij het einde der zitting werden de beloonингen uitgedeeld welke het genootschap jaarlijks toekent aan die zijner leden welke zich in het beoefenen der moedertaal op de middelbare school hebben onderscheiden. Met genoegen

melden wij hunne namen : Bauwens, De Laroyère, De Bieberstein, Teuwen. Eindelijk werden de eerw. Br. Van Hove, de heeren Lod. De Koninck en A. Cosyn, plechtig als buitenleden uitgeroepen.

Ten 3 ure des namiddags waren de leden aan een prachtig gastmaal in het museüm der halle vereenigd. Boven de zeventig waren zij in getal. De oprechtste broederlijkheid en algemeene vreugde hebben niet opgehouden te heerschen. Het is immers zoo zoet en aanmoedigend zich bij onze oudere leden te bevinden, die gestadig als studenten het welzijn van ons genootschap hebben nagestreefd, en nu in alle gewesten van België het voorbeeld geven in den strijd voor moedertaal en vaderland!

Bij het einde van den disch stelde de voorzitter, de heer hoogleeraar Alberdingk Thijm, de gezondheid in van den hoogeerw. rector Namèche, eere-voorzitter van ons genootschap, en van hoogeerw. Cartuyvels, onder-rector. Beide hadden hunne afwezendheid van het feest met vriendelijke woorden verontschuldigd.

« Ik heb spijt, had Mgr Namèche geschreven, dat ik aan uw gastmaal, waar ik verleden jaar een zoo gul onthaal heb genoten, niet kan tegenwoordig zijn en ik juich uit al mijne krachten uwe vaderlandslievende pogingen toe. » Tevens liet Mgr Cartuyvels nogmaals de verzekering geven dat hij op ons volgende banket komende,

alhoewel waal, het woord in het vlaamsch zou trachten te voeren.

Onder de menigvuldige heildronken, herinneren wij dien des heeren Schelstraete aan hoogleeraar P. Willems, die vele jaren achtereen ons genootschap heeft voorgezeten; dien des heeren J. Plancquaert aan hoogl. Alberdingk Thijm, wien het genootschap om vele redenen, die wij slechts gedeeltelijk hierboven vermeldden, veel dankbaarheid schuldig is; dien aan Lod. De Koninck door den verslaggever; dien aan eerw. Br. Van Hove (op wien wij hieronder terugkomen) door Edm. Fabri, verder voerden de heeren Brouwers, De Pooter, eerw. heer Hendrickx, Caris, de verslaggever, enz., nog het woord. Ten 8 ure, na eenen heildronk aan Hendrik Conscience, eindigde het feest, waarvan zeker iedereen eene zoete herinnering zal behouden.

Men gunne ons hier een oogenblik stil te houden bij den heildronk des heeren J. Brouwers, omdat hij een belangrijk feit aangaat dat den voorspoed der Vlaamsche beweging krachtig zal bevorderen en waaraan ons genootschap niet geheel vreemd is gebleven.

« Het is niet te miskennen, zei de spreker, dat de richting welke sommigen aan de Vlaamsche zaak hebben doen nemen, een dwaalweg is. In onze letteren, in onze zeden, in gansch ons bestaan willen zij de aloude overtuigingen en ge-

voelens des vlaamschen stams voor nieuwere en persoonlijke gedachten doen achteruit staan : Men wil zelfs tegen alle historische overleveringen in, beweren, dat een katholiek geen flamingant zijn kan. Nogtans, niemand zal miskennen dat deze gedachten, in 't buitenland opgekomen, *als een stiklucht blazen op Vlaandrens beemden.* Het is de vreemde litteratuur inderdaad, het zijn de vreemde leerstelsels of de zoogezegde wijsbegeerte, die, deze gehechtheid aan voorvaderlijke zeden verwerpend, uitheemsche beschaving, ongeloof en zedebederf in Vlaanderen overbrengen. Immer was de Vlaming verkleefd aan gevoelens van geloof, eer en trouw : en nu zou men willen beweren, dat deze heerlijke eigenschappen van ons volk met de beoefening en ontwikkeling van zijn taal en letteren niets te maken hebben!

En toch doen dit velen, die daarbij het hart hebben zich echte flaminganten te noemen.

« Elk rechtschapen man, » zegt een schrijver, « moet bekennen dat de taal, dit werktuig der beschaving zoowel in nauw verband staat met den godsdienst als met de nationaliteit. » En de mannen die ik hier bedoel willen onze taal misbruiken om onze godsdienst en onze aloude nationale overleveringen af te breken! Tegen dit streven moet gekampt worden, en de oude getrouwe katholieke vlaamsche geest moet aangeblazen worden, om te verhoeden dat hij niet

verder bedorven worde door de nieuwerwetsche dampen van ongeloof en valschen vrijheidszin. Ter aanwakkering nu van dien echt nationalen geest in alle die deelen des lands waar onze stamgenooten wonen, hebben eenige onzer vrienden, waaronder wij in de eerste plaats de eerw. heeren Schuermans en Hendrickx noemen, de gelukkige gedachte gehad het stichten van eene maatschappij onder den naam van « Davidsfonds » aan te prijzen, welke zich eene meer algemeene verbreiding van vlaamsche lettervruchten van goeden stempel, tot doel stelt, nevens de bevordering van alles wat op letterkundig gebied den nationalen geest kan helpen aankweken. Die gedachte is door het bestuur van « Met Tijd en Vlijt » dankbaar aanvaard. « Daarom kan ik het genoegen hebben, zoo zeide de spreker, u allen aan te kondigen, dat, op eene daartoe gehouden samenkomst met eenige andere onzer vrienden het Davidsfonds voor goed is ingesteld, en hoogleeraar Alberdingk Thijm met algemeene stemmen tot voorzitter der nieuwe maatschappij (die God zegene) is verkozen. » Met daverend handgeklap werden deze woorden toegejuicht. Grooter geestdrift als bij deze gelukkige tijding had er zelden op het banket van « Met Tijd en Vlijt » geheerscht. De heer Brouwers had dan ook de tijding gebracht die door velen van de onzen al reeds sedert weken en maanden was verwacht. Te verwonderen

was het dus niet, dat de spreker begroet werd als de ware verkondiger eener blijde boodschap. Nu stond de heer hoogleeraar Alberdingk Thijm, die het banket voorzat, recht, dankte den heer Brouwers voor zijne hartelijke woorden en begroette hem onder driftige toejuiching met zijn nieuw ridderorde van Wasa,« wat de heer Brouwers door ware plichtbetrachting heeft verworven. Deze deugd zal voor het Davidsfonds van groote waarde worden, daar de heer Brouwers het ambt van secretaris wel heeft willen aanvaarden. » Nieuwe toejuiching, nieuwe bravo's barsten van alle kanten los, toen de spreker alle tegenwoordigen aanwakkerde aan de nieuwe stichting recht vlijtig deel te nemen.

Met eene zoete voldoening komen wij nu op de verhandelingen terug, welken den afgeloopen winter in 't genootschap plaats hadden. De eerste was die door den heer F. Caris, van Antwerpen, een onzer ijverigste buitenleden, den 27 november, gehouden.

Het onderwerp dat de spreker voor zijne voordracht had uitgekozen was voorzeker aantrekkelijk : hij handelde over Theodoor Van Ryswyck, onzen zoo vroeg gestorven volksdichter.

Na hem te hebben gevolgd in zijne kinder- en schooljaren, na van zijne opvoeding te hebben gesproken, beschouwde hij hem als jongeling. Hij sprak over het deel dat Van Ryswyck nam aan de Belgische omwenteling, zijn verblijf in

het leger, zijne kennismaking met Hendrik Conscience, te Dendermonde, in 1834. Hier gaf hij eenige hoogst belangrijke bijzonderheden nopens de betrekkingen dezer twee helden der vlaamsche letteren. De eerste letterkundige pogingen van onzen gevierden romanschrijver waren in het fransch, en geenszins dacht hij er aan de fransche pen tegen de vlaamsche te verwisselen. Het eerste dichtstuk van Conscience, *Ode aan Antwerpen*, waarvan de heer Caris ons lezing gaf, getuigden hiervan. De pogingen van Van Ryswyck om hem te overtuigen, werden in 1835 met welgelukken bekroond, dank ook aan de tusschenkomst van Van Duyse.

Na zijn soldatenleven te hebben afgeschetst, beoordeelde de spreker hem als schrijver en dichter. Hij bewees dat Theodoor Van Ryswyck meesterlijk de verschillende vakken der letterkunde behandelde. Hij staafde dit door menigvuldige aanhalingen en o. a. gaf hij eene prachtige ontleding van *Quenten Metsys*, waaruit hij deed blijken hoe behendig de dichter zijne onderwerpen wist te ontwikkelen. Dan sprekende over den geest die in het algemeen zijne werken bezielt, randde hij de lastering aan die men na zijn overlijden heeft rondgestrooid, dat Van Ryswyck geen geloovig Christen zou zijn geweest. Hij deed zijne overtuigingen blijken uit het aanschouwen zijner *Godgewijde Zangen*, en bijzonder uit zijn prachtig *Onze-Vader*.

Eindelijk sprak hij over de ongelukken, de zinneloosheid en de dood van den vlaamschen schrijver, die bij alle standen, zoowel bij geletterden als bij het volk, altijd met genoegen zal gelezen worden en immer zal blijven voortleven.

Deze verhandeling vond veel bijval, zoowel uit oorzake van sprekers levendige voordracht als uit die van den belangrijken inhoud. Niet alleen wist hij zijn onderwerp op eene gansch eigenaardige wijze voor te dragen, maar nog versierde hij het met menige nog min gekende bijzonderheid uit het leven van Theodoor Van Ryswyck. Ook de vurige toejuichingen die den heer Caris dikwijls onderbroken, getuigden genoeg dat hij op de hoogte zijner taak was en iedereen met eene zoete voldoening had weten te vervullen.

Op zaterdag, 16 januari, hield eerw. Bruno Van Hove, in het lokaal van het Oratoriënhof eene voordracht over Bijbel-Poëzie en bijzonder over den profeet Nahum.

Na eenen algemeenen oogslag te hebben geworpen over de verhevene schoonheden die men bijzonder in de schriften der profeten ontmoet, ging hij over tot de ontleding der drie hoofdstukken in welke de schrikvolle voorzegging van Nahum tegen de stad Ninive besloten is. Een geheel drama is het met al zijne zelfstandige deelen : inleiding, bedrijf, ontknooping. De

heilige dichter loopt vrij en stoutmoedig door den stof en brengt elke omstandigheid treffend onder des lezers oogen. Men meent de scharen te zien vooruitkomen die Ninive bestormen; het gerucht te hooren van wagens en wapens; alles is met de hevigste kleuren geschilderd en Homerus blijft verre achter hem. Dan las de eerw. heer Van Hove eene letterlijke vertaling in blanke verzen van geheel het gedicht, en deze scheen al de schoonheden weer te geven die de heilige zangen bevatten.

Ten slotte spoorde hij zijne toehoorders aan tot de studie dier wonderbare poëzie in onze heilige boeken verspreid en die bijzonder in Davids Psalmen, in Job en in de profeten zoo rijk is aan dichterlijke ingevingen.

Zeker verdient de spreker onze dankbetuigenissen voor zijne schoone verhandeling. Zijn welsprekend woord, dat nimmer beneden zijn verheven onderwerp is gebleven, trof iedereen. Dikwijls ook gaf de vergadering zijne voldoening te kennen door een luidruchtig handgeklap en ongetwijfeld kan die avond onder de aangenaamste tellen welke de letterkundige oefeningen ons hebben doen slijten.

Vooraleer een nader overzicht te geven onzer letterkundige werkzaamheden, achten wij het eenen plicht hulde te brengen aan die onzer leden, die aan het verrijken onzer boekenkas door hunne giften hebben medegewerkt. Er is ons toegekomen :

Van den eerw. Bols : *Reis naar Zwitserland.*
Van den heer Blieck : *Lentemorgen.*
Van den heer Van Oye : *Morgenschemer.*
Van den heer Van den Broeck : *Onze Vader.*
Van het ministerie van binnenlandsche zaken : *Van die beroerlicke tijden in die Nederlanden en voornamelijk in Ghendt*, door Marcus van Vaernewijck.

. . .

Op zondag 18 october, werden onze letterkundige zittingen geopend. Het was de heer Julius Plancquaert die de eerste lezing gaf. Hij vergastte ons op een dichtstuk getiteld : *De dood van Karel de Goede.* Het droeg den stempel van kunde in den versbouw en dichterlijkheid en verhevenheid der gedachten. De stijl was vloeiend en sierlijk en allerbest tot het onderwerp gepast. Jammer dat de spreker slechts het eerste deel van zijn werk kon voorlezen : hopen wij dat wij het vervolg weldra zullen hooren.

In de zitting van 23 october, werd het bestuur hernieuwd. De heer Schelstraete gaf ons het verslag der commissie benoemd voor het vervaardigen van een vaandel. Desaangaande had er eene belangrijke redetwist plaats, waaraan de heer hoogl. Alberdingk Thijm, De Ceuleneer, Schelstraete en de verslaggever deel namen.

Den 7 november droeg de verslaggever een werk voor getiteld : *De Silf*, eene legende. Op

voorstel des heeren Lemahieu, werden er dankbetuigenissen gestemd aan de vaandelcommissie en bijzonder aan haren voorzitter, hoogleeraar Alberdingk Thijm, voor den ijver met denwelken zij zich van hunne moeilijke taak had gekweten.

Eene novelle, *De Verzoening* getiteld, werd ons den 14 november door den heer Joost Evrard voorgelezen. De zucht van den schrijver velerlei bijzonderheden mede te deelen, schaadde somwijlen den indruk van 't geheel. Evenwel was zijn werk aantrekkelijk en niet zonder verdiensten opzichtens vinding en handeling. Het werd in de volgende zitting door den heer Van Kerckvoorde besproken.

Met genoegen hoorden wij in de zitting van 28 november, de lezing van een gedicht des heeren Fabri : *Ode aan Bismarck*. Het onderscheidde zich bijzonder door den geestdrift welke het bezielde : de trant waarin het was opgesteld was tevens bijtend en verheven. Ook werd deze lezing warm toegejuicht.

Den 13 december las de heer Malfait een in het Westvlaamsch geschreven werk, getiteld : *De laatste kinderen, de laatste priester en de laatste Paus, of de ondergang der tweede wereld*. Belangrijk was voorzeker dit gewrocht, niet alleen omdat de stijl waarin het was geschreven, de eigenaardigheden van den Westvlaamschen tongval trouw weergaf, maar ook

omdat het onderwerp, door de rijke inbeelding des schrijvers prachtig versierd, gansch nieuw en eigenaardig was. De heer Schelstraete wist in de volgende zitting eene gewetensvolle en aantrekkelijke bespreking van dit werk te doen.

De heer K. Brants gaf ons, den 14 februari, eene heerlijk geschreven levenschets van den te vroeg gestorven vlaamschen voorstrijder Gerrits.

Den 14 maart werd er lezing gegeven van een gedicht, *Ode aan de geneeskunde*, ons door den heer P. Raes, eene onzer ijverige buitenleden, toegezonden. Reeds meermalen hebben wij het dichttalent des heeren Raes mogen toejuichen: ook achten wij het hier overbodig al het verdienstelijke dezer Ode te doen uitschijnen. Merken wij slechts aan dat een warm handgeklap deze lezing begroette en drukken wij den wensch uit nog dikwijls zulke gedichten te mogen hooren.

Den 25 april las de heer Arn. Maes een werk voor *over de doryphora*, waarin hij de tot nu toe bekende bijzonderheden over dit insekt opsomde.

De heer Joost Evrard las ons, op zondag 2 mei eene novelle: *Verdrogen in het leven, herbloeien na de dood.* Wij kunnen niet anders doen dan den heer Evrard over deze lezing gelukwenschen: want een zichtbaren vooruitgang bestatigde men in dit tweede werk, welk

zeker wat stijl en handeling betreft vloeiender en levendiger was dan zijn eerste. De heer Caudron trad op als plichtmatige bespreker.

Den 16 mei gaf de heer Plettinck lezing van een werk voor titel dragende: *Jacht en droomen van Clotaris, Koning van Frankrijk.* Met belangstelling werd er naar deze lezing geluisterd, welke zeker den spreker lof waard is.

Den 6 juni werden onze letterkundige zittingen gesloten door de voordracht van een gedicht van Pieter Raes, getiteld · *Mei.* Wij zijn hier volgaarne den tolk der dankbetuigenissen van het genootschap: want in dezelfde zitting werd er besloten den heer Raes schriftelijk in den naam van het bestuur en de leden van *Met Tijd en Vlijt* te bedanken voor zijne deelneming aan onze letterkundige werkzaamheden. Moge zijn ijver aan sommige onzer buitenleden tot voorbeeld strekken!

* * *

In onze eerste avondzitting van 28 october droeg de heer De Sadeleer ons een welgeredeneerd werk voor *Over de nieuwe Kieswet van* 1870-71.

Spreker toonde eerst en vooral den grooten invloed aan welken de kiezingen ten huidigen dage teweeg brengen. Daarna wees hij op den oorsprong der nieuwe kieswet en den blijden kreet waarmede zij in België, maar helaas!

wel te onrecht werd begroet. Want zij geeft stemrecht aan een hoop onwetende menschen, in 't geheel niet bekwaam om het verheven karakter van het kiesrecht te beseffen, en wien het aan de noodige middels ontbreekt de strekking van deze of gene partij na te gaan. En, wat nog meer is, de kleine burgerij is lichtgeloovig en leent gemakkelijk het oor aan de snoode inblazingen van volksmenners en heethoofden die hare driften weten te vleien.

Daarenboven, de nieuwe kiezers zijn niet onafhankelijk en moeten dansen naar de pijpen van dezen of genen invloedhebbenden man. Daaruit volgt noodzakelijk dat zij het algemeen belang over het hoofd zien en enkel maar kiezen uit behaag- of baatzucht. En de stemming van zulk slag van lieden heet men de vrije uitdrukking van den volkswil!

Van welke onheilen gaat de toekomst zwanger! Sedert meer dan 40 jaren heeft het timocratisch stelsel ons voorspoed en geluk meegebracht, en nu laat men den vijand in de vesting toe! Wee België zoo hij eens sterk genoeg wordt om het algemeen stemrecht te doen aannemen!

Het timocratisch stelsel spant de kroon : het geeft de beste waarborgen van onafhankelijkheid en bevoegde kennis. Zij die geleerdheid van de kiezers eischen slaan er ook nevens, en dit heeft de heer Lebon in het nationaal Congres meesterlijk bewezen.

Wanneer steeg Rome's et Athene's voorspoed en roem ten top? Zoolang als het timocratisch stelsel er in zwang was. Maar toen de democratische geest in beider gemeenebest drong, versmolten haar macht en vrijheid als sneeuw voor de zon.

Overigens wijst spreker op eenige nuttige veranderingen die men aan het kiesstelsel kon doen, en sluit met ons allen aan te sporen de immer toenemende demagogie uit al onze krachten te keer te gaan.

Daarna ging men over tot de bespreking der vaan. Krachtig werd het plan, ons door den heer Bethune met zooveel welwillendheid toegezonden, door de heeren Alberdingk Thijm en Schelstraete verdedigd. De heeren Maes, Sassen en Lemahieu integendeel keurden het af. Na eene langdurige woordenwisseling werd het plan verworpen.

In onze tweede avondzitting las de heer Arn. Maes ons een werk voor *Over de Volksfeesten*.

Spreker vangt aan met ons te toonen dat van de oudste tijden af, het volk in talrijke feesten rust en vroolijkheid zocht. Men kan ze in drie soorten onderscheiden :

I. de godsdienstige ;
II. de burgerlijke ;
III. de gemengde.

Dat de godsdienstige feesten oneindig veel nut te weeg brengen, zal wellicht door niemand

in twijfel worden getrokken. Ook de burgerlijke en gemengde verdienen lof; want zij verkwikken het hart van den werkman en hernieuwen zijnen moed. Daarenboven zijn zij hoogst voordeelig aan de gezondheid. En welk middel is gepaster om de familiebanden te versterken, om nauwere betrekkingen tusschen vrienden en bloedverwanten aan te knoopen?

Van eenen anderen kant brengen de feesten niet weinig bij zoo tot het ontwikkelen van handel en nijverheid, als tot het opwekken der liefde voor kunst en wetenschappen. Voeg daarbij dat de kermissen allerbest geschikt zijn om het volkskarakter in al zijne eigenaardigheid te behouden, en de gehechtheid aan den grond, waar eens onze wieg stond, dieper in het hart te prenten.

Wel is waar, heden gaan de kermissen veelal aan slemperijen gepaard. Maar is dat eene reden om die af te schaffen? De volksfeesten geven slechts gelegenheid tot drinken en rinkinken, maar zijn er de eigentlijke oorzaak niet van. En wie er dan ook lust gevoele om zijne driften bot te vieren, aan gelegenheden zal het hem in onze eeuw zeker niet ontbreken.

Dat de overheden een oog in 't zeil houden ten einde alle losbandigheden te beletten, en welhaast zullen de kermissen al het nut stichten waar zij inderdaad voor bestemd zijn.

Van het werk des heeren De Sadeleer treden

als verplichte besprekers op, de heeren Schelstraete en Brandts. Allerbelangrijk was de redetwist. Waarop de heer De Sadeleer het hevigst werd aangerand, was de verderfelijke invloed dien hij beweert dat door de nieuwe kieswet op de maatschappij moet worden teweeg gebracht. Men besloot de bespreking in eene aanstaande zitting voort te zetten.

Vóor het sluiten der zitting deed de heer Alberdingk Thijm een paar opmerkingen zoo over de wijze van bespreken als over den aard der werken die men moet voordragen. Al de leden waren het eens om te bekennen dat de bespreking van dit voorstel in eene aanstaande zondagzitting veel nuts aan het genootschap zou voortbrengen. Ook werden de woorden van den heer Alberdingk Thijm driftig toegejuicht.

Uiterst leerrijk en aangenaam was de zitting van 25 october. De heer Lemahieu droeg eene welgeredeneerde verhandeling voor *Over het Verplicht onderwijs*.

Spreker heeft het in 't geheel niet gemunt op dat onderwijs, hetwelk den godsdienst in de school wil behouden. Hij is integendeel van meening dat de godsdienst tot grondslag moet dienen aan de studiën. Maar wat hij betreurt, is dat menige ouders verzuimen hunne kinders naar school te zenden. Want niemand zal betwisten dat het nuttig zij de jeugd te onderwijzen. Wat gewordt er van die ongelukkige

kinders in sommige dorpen en vooral in de groote steden, die nooit eenen voet in de school zetten? Van jongs af leiden zij een losbandig leven en slaven zich af in de fabrieken of aan anderen arbeid te zwaar voor hunne nog niet ontwikkelde spierkracht.

Welnu wat valt er aan den Staat te doen? Mag hij dulden dat in zijnen schoot jongelingen worden opgekweekt die later een gevaar zullen zijn voor de maatschappij? Is het zijn plicht niet te waken dat het redelijk gedeelte van den mensch worde ontwikkeld, zoowel als het stoffelijke? Hoe! de Staat verbiedt op straf eener boete sommige dieren kwaad aan te doen, en hij laat toe dat het verstand der kinderen worde verdoofd! Zulke tegenstrijdigheid springt als een keisteen tegen het hoofd.

Overigens wederlegt spreker een drietal opwerpingen die men gewoonlijk aan de verdedigers van het verplichtend onderwijs doet, en eindigt met ons allen aan te wakkeren zijn stelsel bij te treden. Een godsdienstig en verplichtend onderwijs zal veel nuts voortbrengen aan de maatschappij.

Nu moest de bespreking van het werk des heeren De Sadeleer worden voortgezet. Een groot getal leden namen het woord, zooals de heeren Lemahieu, Schelstraete, Verté, P. Maes.

Een zeer belangrijk werk werd in de zitting van 2 november door den heer Moert voorge-

dragen. Ziehier het onderwerp er van : *Wat vermag onderwijs en opvoeding tot de vermeerdering van 's volks geluk ?*

Eerst en vooral legt spreker ons den wezenlijken toestand van het volk, deszelfs onwetendheid, in zaken van onderwijs en opvoeding voor oogen. Tot oplossing van het vraagstuk besluit hij als volgt :

Alle bekwaamheid die de mensch in zijn doen en laten vertoont, heeft hij bekomen door middel zijner vermogens, door den indruk der buitenwereld, en de innige verwerking daarvan. De aanwinst is van drieërlei soort :

1° die welke voortvloeit uit de ziel en zich kan ontwikkelen zonder de hulp van stoffelijke voorwerpen.

2° Die welke nog verbonden is aan de stof en tot hare volmaking de buitenwereld noodig heeft.

3° De spierkrachten.

Nu, hoe meer deze krachten zich ontwikkelen, des te bekwamer is de mensch tot het geluk, des te meer kent hij, des te beter waardeert hij, des te inniger bemint hij.

De onkunde misschat, en misacht de beste dingen, streeft immer naar al wat valsch is en berokkent zichzelven en anderen nadeel, pijn en ongeluk.

Van eene ziel waar de onwetendheid ten troon zit, mag men alles behalve iets goeds verwach-

ten. Zij legt hinderpalen aan den vooruitgang in kunsten en wetenschappen en trekt te velde tegen al wat groot en edel is.

Eindelijk, de mensch is gelijk hij wordt gevormd. En wie vormt hem? De natuur, zijne eigene ervaring en de onderwijzers. Dat de natuur alleen den mensch zeer langzaam vormt, weet eenieder. De ouders beginnen de opvoeding; de onderwijzer neemt het kind uit hunne armen en maakt er een ondervindingrijken man van. De school wordt alzoo de weg tot kennen, waardeeren en beminnen en dus ook tot 's menschen geluk.

Daarna ging men over tot de bespreking van het werk des heeren Arn. Maes. De verplichte besprekers Fabri en Degroote kweten zich opperbest van hunne taak. Van zijnen kant verdedigde de heer Maes zich goed. Namen nog deel aan de bespreking de heeren Jul. Plancquaert, Degrave en De Sadeleer.

In de zitting van 9 november droeg de heer Plancquaert een werk voor *Over den inwendigen toestand van Frankrijk.*

Eerst en vooral wees hij op het belang dat wij, Belgen, er in hebben den loop van zaken in Frankrijk aandachtig na te gaan. Daarna trachtte hij te bewijzen dat dit land nooit rust en voorspoed genieten zal dan onder het bestuur der Bourbons. Maar helaas! schier onoverwinnelijk zijn de hinderpalen die het herstellen der wettige alleenheersching in Frankrijk beletten.

De eerste, en zeker ook wel de grootste is een mangel aan ware grondbeginsels. Dat alle macht voortkomt van het volk, en dat dit het recht bezit zijne oversten van den troon te bouwen als het hem goeddunkt, wordt bijkans door geen enkel Franschman in twijfel getrokken. En is het mogelijk een vast gebouw te stichten op zoo wankel eenen grond? Ook zagen we onze naburen op min dan eene halve eeuw aan drie vorsten de kroon van het hoofd rukken.

Eene tweede oorzaak van onmacht voor de legitimisten is de verdeeldheid die onder hen heerscht. In stede van hand aan hand den gemeenen vijand tegen te trekken en hem krachtdadig te bevechten, zitten zij malkander in het haar en brengen zich onderling diepe wonden toe.

En wie zou nog aan den ondergang van die partij kunnen twijfelen, wanneer hij wel inziet hoe verblind zij is? Meer dan eens deed zich de gelegenheid voor om den graaf de Chambord op den troon te helpen en nooit wisten deszelfs aanhangers die gelegenheid te baat te nemen. Bij de meesten staat het heden nog vast dat de wettige alleenheersching door eene volkskeus kan worden hersteld. En wien springt het niet in het oog dat de diktatuur alleen nog bestand is om Frankrijk te redden uit de klauwen der revolutie?

Maar al ging dit volk dan ook te rade bij den

behendigsten zijner geneesheeren, den graaf de Chambord, het zal de kwaal, waar het aan lijdt, niet meer kwijt raken. De grondslag der macht eener natie is zeker wel hare bevolking. Ewel, de bevolking van Frankrijk sterft jaar aan jaar meer uit. De oorzaken dezer kwaal zijn velerlei.

Ten laatste, geeft wel acht op het kinderachtige dat den Franschen in al hunnen handel en wandel aankleeft. Zij laten zich misleiden door eenen ijdelen schijn en dringen niet door tot in het hart der dingen. Dit is een zeker teeken van verval.

Spreker eindigt met de Belgen aan te wakkeren zich immer aan de ware grondbeginsels vast te klampen. Zij alleen zijn de reddingsark.

Daarna ging men over tot de bespreking van het werk des heeren Lemahieu. Na een belangrijken redetwist, waar de heeren P. Maes en A. Verté alleen deel aan namen, werd er besloten de bespreking in eene volgende zitting voort te zetten.

Dank aan de menigte van leden die in de vorige zitting deel hadden genomen aan de bespreking, moest er in de zitting van 16 december geen werk worden voorgedragen. De bespreking van het werk der heeren Lemahieu en Meert zou ons stof genoeg kunnen opleveren. Ongelukkiglijk werd de eerste, door eene schielijke ontsteltenis, verhinderd aan de zitting deel te nemen. De heeren A. Verté en P. Maes

brachten het hunne bij om de bespreking zoo aantrekkelijk mogelijk te maken. Van zijnen kant verdedigde de heer Meert zich allerbest. Een groot getal leden namen het woord, zooals de heeren Schelstraete, De Sadeleer, Arn. Maes en Plancquaert.

Met deze zitting werd het jaar gesloten. Onzen hertelijken dank moeten wij als verslaggever aan de leden van het genootschap uitdrukken om den ijver welken zij hebben aan den dag gelegd. In verscheidene zittingen waren meer dan 50 leden' tegenwoordig. De voorgelezen werken waren zeer belangrijk en over 't algemeen in zuivere taal geschreven.

De bespreking was vol van luim, ja, soms hekelig. Zulks moet zijn onder jonge lieden, die zich met vlijt toeleggen op de welsprekendheid. Men zal door het vervolg zien dat het nieuwjaar verre van den ijver der leden te hebben verflauwd, hen integendeel heeft aangevuurd.

In onze eerste zitting werden als buitenleden voorgesteld : de heeren Lod. De Koninck, eerw. Bruno Van Hove, A. Cosyn. Onder algemeen handgeklap werden zij aangenomen.

Daarna ging men over tot de stemming van het borstbeeld van Mgr Namèche, eere-voorzitter van het genootschap. Deze gelegenheid nam de heer Willems te baat om de diensten te doen uitschijnen door Mgr aan de Vlamingen

bewezen, en wel inzonderheid aan het genootschap. Door hoe driftig een handgeklap deze woorden werden gevolgd, kan hij alleen zich inbeelden die de genegenheid kent welke de studenten in het algemeen en de leden van *Met Tijd en Vlijt* in 't bijzonder aan hunnen welbeminden rektor toedragen. Dat het borstbeeld zonder tegenspraak werd gestemd, zal dus niemand verwonderen.

Nu kwam de heer Schelstraete voor met een werk getiteld : *Het huidige fransche tooneel.*

Met veel kracht bewijst hij ons dat het fransche tooneel heden eene bron is van ondeugd en goddeloosheid, van verval voor de maatschappij.

En inderdaad de fransche schouwburg kent geene palen. Met den godsdienst drijft hij den spot; de vuigste driften worden er in aangevuurd. Men bezingt de hebzucht, den echtbreuk, den zelfmoord, enz. Wat zal ik zeggen van die onzedelijke kleedingen ? van die schandelijke dansen ? Men spreke hier van geen kunst, maar liever van kunstbederf. Immers het schoone in de kunst bestaat toch niet in walgelijke hartstochten aan de oogen bloot te leggen. Hoe verderfelijk eenen invloed zulk een schouwburg op de samenleving teweeg brengt kan eenieder licht begrijpen. Ook wij zien Frankrijk met rasse schreden ten gronde gaan. Een der grootste oorzaken van dat verval is zeker wel het

tooneel. De jeugd wordt in de schouwburg bedorven.

Van eenen anderen kant kost de schouwburg tonnen gouds. En wie betaalt? Alle man. Zulks mag niet zijn. Dat diegenen betalen welke er naar toe gaan.

Spreker eindigt met de Vlamingen aan te wakkeren, den franschen schouwburg zooveel mogelijk tegen te werken. Richten wij een nationaal tooneel op, dat tot voortzetting moge dienen der school, en waar men door gesticht wordt, niet bedorven.

Ook de zitting van 2en januari was allerbelangrijks. De heer Verwimp droeg ons eene weldoordachte verhandeling voor *Over den Zelfmoord.*

Spreker zal enkel maar reppen van die personen welke den zelfmoord plegen in het volle bezit van hun verstand.

Dat deze ongelukkigen zich plichtig maken aan eene euveldaad, kan door niemand in twijfel getrokken worden. Zij schennen, om zoo te zeggen, God in het aangezicht; want de zelfmoorders werken het doel tegen waar wij allen voor geschapen zijn. Zij overtreden de geboden Gods, die den moord, welkdanig hij dan ook zij, uitdrukkelijk verbieden en eigenen zich, in eenige wijze, het recht toe dat de opperste Meester alleen mag uitoefenen : het recht van te beschikken over 's menschen leven.

Wat zal ik dan zeggen van het kwaad dat de zelfmoorders de maatschappij aandoen? Eenieder moet alles in het werk stellen wat hij kan voor het heil van de samenleving. Welnu ie misdadigen vernielen een lichaam, dooden een verstand dat in zekere omstandigheden misschien veel nuts zou hebben gesticht. Waarom? tot wat einde? Om hunne ziel een geluk te verschaffen dat deze aarde hun weigert? Maar de belooning van hun gruwelstuk is de eeuwige straf!

Ten minste wasschen zij de oneer niet af welke de oorzaak was van dien laffen aanslag tegen God, de samenleving en hen-zelven? Bittere spotternij! Die oneer, nog oneindelijk vergroot door dit nieuw schelmstuk, kleeft op hunne nagedachtenis; zij kleeft op gansch hunne familie, welke alzus het onschuldig slachtoffer wordt van eenen dolzinnige.

Welke zijn nu de oorzaken van deze alleszins dwaze daad? Zij zijn van tweederlei soort, namelijk: voorbereidende oorzaken en beslissende.

Dat vooral de goddeloosheid den mensch tot dit schelmstuk voorbereidt springt in het oog van eenieder die met de statistieken een weinig bekend is. Ook de onwetendheid in zaken van godsdienst, alsmede de nalatigheid in het vervullen van zijne christelijke plichten, brengen er oneindig veel toe om allen schrik voor den zelfmoord uit het hart weg te nemen.

De katholieke godsdienst alleen is bekwaam die kwaal onzes tijds krachtdadig tegen te werken. Zulks blijkt klaarder dan de zon aan eenieder die met de gezonde rede niet spot, die de geschiedenis en de statistieken wil raadplegen.

Gaan wij nu over tot de beslissende oorzaken. Op den eersten rang staat voorzeker de drift naar rijkdom en de onmatige zucht tot eer en roem. Dat de verdrukking der werklieden door hunne meesters, der soldaten door hunne oversten, de tegengewerkte liefde, de overdaad, de losbandigheid en vooral de huidige romans en schouwburgen, het getal der zelfmoorden steeds meer en meer doen aangroeien, is een onomstootbaar feit.

Wil men die pest, zoo besmettend als verderfelijk, heel en gansch doen ophouden, men stelle den godsdienst in eere en prente hem diep in het hart des volks. Met krachtig de hand te slaan aan eene godsdienstige opvoeding der kinderen, en door strenge wetten den zelfmoord te straffen, zal men ook niet weinig bijdragen om die gekheid gansch te doen verdwijnen.

Tot de bespreking van het werk des heeren Schelstraete waren aangesteld de heeren Rosseeuw en Meert. Beiden kweten zich opperbest van hunne taak. Er werd besloten de bespreking in eene aanstaande zitting voort te zetten.

Zitting van 27 januari. Ditmaal las de heer P. Maes ons een werk voor *Over den lijfsdwang.*

Eerst en vooral toont spreker ons het gewicht aan van dit vraagstuk. Tot hoeverre de lijfsdwang de vrijheid der burgers beperkt, zal hij niet onderzoeken. Want de lijfsdwang is geene straf. Aan eenieder die met deszelfs geschiedenis en karakter een weinig bekend is, springt deze waarheid in het oog.

En inderdaad in het barbaarsche recht was de eigendom slechts een gevolg der burgerlijke persoonlijkheid. Het staat ook vast dat de eigendom uitsluitend en volkomen aan den eigenaar toebehoorde. Hieruit volgt noodzakelijk dat men eerst en vooral de persoonlijkheid moet wegnemen, wil men het recht van eigendom te niet doen. Dat volgens de Romeinen, de mensch het recht heeft zijne persoonlijkheid door eene bijzondere overeenkomst te onteigenen, kan door niemand in twijfel worden getrokken. De misbruiken welke uit dit stelsel voortsproten werden door de wet Poetilia, door Justinianus en Constantinus veel verminderd, doch niet heel en gansch te niet gedaan. Tot in de middeleeuwen bestond nog de lijfeigenschap. Verscheidene koningen van Frankrijk poogden te vergeefs de vrijheid der schuldenaars te waarborgen. Eindelijk in 1832 verscheen er eene wet waar het huidige stelsel uit voortkomt.

Heel en gansch de lijfsdwang vernietigen mag men niet. Van eenen anderen kant moet de vrijheid van den schuldenaar worden gewaarborgd.

Daarenboven de schuldeischer heeft middelen genoeg ter hand om zijn recht te doen gelden. Slechts bij uitzondering dus mag de lijfsdwang worden toegepast b. v. wanneer de schuldenaar met bedrog te werk gaat, wanneer het den koophandel geldt.

In theorie moet men den lijfsdwang verstooten; doch in praktijk deed men zulks niet zonder gevaar.

Hierna ging men over tot de bespreking van het werk des heeren Schelstraete. Zij was allerbelangrijkst. Al de leden waren het eens om de meesten der stukken welke thans in den schouwburg worden opgevoerd, heel en gansch af te keuren en te verwerpen. Sommigen evenwel drukten de meening uit, dat het tooneel, indien men het louterde, veel goeds zou teweeg brengen. Namen deel aan de bespreking de heeren : A. Meert, A. Maes, J. Plancquaert en Alberdingk Thijm, ondervoorzitter. De bespreking van het werk des heeren Verwimp kon ternauwernood worden aangevangen. Men besloot er in de volgende zitting over terug te keeren.

In de zitting van 3 februari las de heer Evrard ons een werk voor *Over Sijlvaan Vandeweyer*.

Spreker wil, als Leuvenaar, zich van eenen plicht kwijten en aan eenieder doen zien wie Vandeweyer is en wat hij heeft verricht. Eerst en vooral schildert hij ons des mans leven af.

Vandeweyer was er immer op uit om eer en roem te behalen en een rond fortuintje bijeen te krijgen. Zij die beweren dat hij door zijn talent veel heeft bijgebracht tot het stichten onzer onafhankelijkheid spotten met de waarheid. Des mans letterkundige kennissen stelt men insgelijks op eene al te hooge waarde. Hij had er wel veel in zijne bibliotheek, maar weinig in 't hoofd.

Is Leuven dan zoo arm aan groote mannen wien men een standbeeld kan oprichten? Meer dan twintig zou ik er opnoemen die van wat ander gehalte zijn dan Vandeweyer.

Vandeweyer verachtte zijne vaderstad, had immer Engeland liever dan België, verzaakte zijn geloof, dreef den spot met onze moedertaal, en vervolgde en plaagde J. F. Willems enkel uit haat voor de Vlaamsche Beweging waar deze man te dien tijde de verpersoonlijking van was.

En Leuven zou aan Vandeweyer een standbeeld oprichten? Dat niemand er voor inteekene en aldus zijne moederstad behoede voor die schande.

Daarna ging men over tot de bespreking van het werk des heeren P. Maes. Waren als verplichte besprekers aangesteld de heeren Jul. Plancquaert en Schelstraete. De eerste was door eene droevige omstandigheid verhinderd geweest aan de zitting deel te nemen. Niettemin wist de heer Schelstraete ze belangrijk te ma-

ken, door zijne hekelende bespreking. Namen insgelijks het woord de heeren De Sadeleer en Malfait.

Ook de zitting van 10 februari was voor de leden van ons genootschap zeer leerrijk. De heer Malfait trad er in op om het Westvlaamsch te verdedigen.

Eerst en vooral wijst spreker er op aan dat de Westvlaamsche gewestspraak bestaat in eigene woorden en wendingen elders onbekend, ja misschien niet verstaan : iets wat gemeen is aan alle dialekten.

Steunen die woorden en wendingen op taalkundigen grond, de Westvlamingen mogen er gebruik van maken, zonder dat iemand hun zulks ten kwade mag duiden. Immers dit recht heeft bij alle volkeren bestaan. Schreef Homerus misschien in geen dialekt? en Schakespeare dan? en wie heeft hun dit als eene misgreep aangewreven? Wat men er ook van zegge, het gebruik van het Westvlaamsch splitst de taal in geen twee deelen, maar verrijkt ze met vlaamsche woorden en wendingen. Daarenboven in de dialekten ligt de eigenaardigheid eener taal; uit die eigenaardigheid spruit het nationaal karakter voort. Eenheid in de verscheidenheid dat is het grondstelsel waar men immer moet aan vastkleven. Voeg daarbij dat de taal eener natie voortvloeit uit den boezem zelf van het volk. En zijn het de dialekten niet die,

als een trouwe spiegel het karakter van het volk weergeven?

Overigens somt spreker een aantal geleerden op uit Noord- en Zuid-Nederland die het immer goed meenden met het Westvlaamsch, onder anderen J. Alberdingk Thijm, eerw. Schuermans, Snellaert, enz., enz. Spreker eindigt zeggende dat hij alleen het billijk recht wil verdedigen der Westvlamingen.

Nu ging men over tot de bespreking van het werk des heeren Evrard. De verplichte besprekers, Jan Candron en Jul. Plancquaert hekelden hem fel. De heer Evrard verdedigde zijn werk met veel kracht. De heer Schelstraete vloog hem te hulp. Nu werd de woordenwisseling allerhevigst; in een woord, het was eene zeer aangename en nuttige zitting.

Geen minder nut voorzeker leverde ons de zitting van 21 Februari op. De heer Fabri trad op met voor ons eene welgeschrevene verhandeling *Over Dautzenberg.*

Het doel van den spreker is te bewijzen dat er in Dautzenberg een ware dichter zat. Eerst en vooral wijst hij op des mans velddichten. Deze heeft hij in uitgemunt. Dautzenberg stelt ons het veld voor zooals het waarlijk is; hij schildert deszelfs inwoners met levendige en zuiver ware kleuren.

Niet min ler schoon zijn Dautzenberg's liederen. Daar zit dichterlijke gloed in en fijnheid

van gevoel. En alles schittert van de rijkste kleuren.

Hekelen kan de dichter insgelijks, zijne spotwoorden snijden als een zwaard. Waar hij zijne verontwaardiging lucht geeft, klinkt zijne stem als de donder.

Dautzenberg schreef ook legenden en romans, en dat met even veel geluk. Door al zijne werken waait als een zachte wind van poëzij. In een woord, Dautzenberg is een schitterende parel aan de kroon der vlaamsche letteren.

Al deze beweringen helderde de spreker met gepaste voorbeelden op en wist eenieders aandacht te boeien door zijnen warmen stijl.

Daarna ging men over tot de bespreking van het werk des heeren Malfait. De heeren Arn. Maes en Mertens randden het Westvlaamsch hevig aan. Zeer wel wist de heer Malfait hunne opwerpingen te weerleggen.

Nu stond de eerw. heer Hendrickx op, en hekelde fel de overdreven Westvlamingen. Van eenen anderen kant gaf hij ook eenen sterken zweepslag aan diegenen welke sommige Hollandsche wendingen boven vlaamsche verkiezen en met alles wat van Brugge of Roeselare komt den spot drijven. Spreker is van meening dat er veel goeds zit in het Westvlaamsch, maar dat sommige verdedigers van dit dialekt de palen te buiten schrijden. Laat ons van weerskanten toegevend zijn en drukken wij malkan-

der de hand. Hoe driftig deze woorden werden toegejuicht zal eenieder gemakkelijk begrijpen die de luimige welsprekendheid van den eerw. heer Hendrickx kent.

Nu ging het er op los. De heeren Jul. Plancquaert, Schelstraete en Degrave, namen beurtelings het woord, de eerste om het Westvlaamsch aan te vallen, de twee laatsten om het te verdedigen. Van beide kanten werd zeer hevig gevuurd.

Woensdag 3 maart, las de heer Plancquaert een werk voor getiteld: *Waar gaat de Maatschappij naartoe?*

Spreker voorspelt eene groote catastrophe. Zulks blijkt uit den toestand waar de samenleving in verkeert. Twee beschavingen welke tegenover elkander staan als de scherpe punten van twee stalen klingen, de katholieke beschaving en de revolutionnaire twisten om het gebied over de aarde. De revolutie zal de zege behalen.

Ziet eens hoe alles in de wereld streeft naar eene grootsche gebeurtenis. De wereld vliegt, en hij weet niet waarheen. Zulks bewijzen Duitschland, Frankrijk, Spanje en andere landen.

Daarenboven niets staat vast in Europa, alles schommelt op zijne grondvesten. Een oogenblik en de revolutie huilt aan; en puinen stapelen zich op puinen.

En wat wonder ? de vrijmetselarij en de slechte drukpers ondermijnen alle goddelijk en menschelijk gezag. En hoevelen zijn er niet, zelfs onder de katholieken, die, het zij uit vreesachtigheid, het zij uit heerschzucht, heulen met de revolutîe ? De Kerk alleen verdedigd door Pius IX, staat nog vast te midden harer vijanden, en behoudt de maatschappij voor een nakenden ondergang. Maar de Kerk wordt vervolgd, en de paus is op het punt in de handen te vallen der revolutie.

Ja de maatschappij loopt naar eene catastrophe. De volkeren volbrengen de zending niet meer hun door de goddelijke voorzienigheid opgelegd. Ook rollen zij met duizelige snelheid den weg af die leidt tot het verderf. Overal worden de vijanden der Kerk toegejuicht, hare vrienden bespot.

De samenleving wordt bedreigd met eene schrikkelijke dwingelandij, want nergens waar de revolutie den hoogen toon voert, heerscht er vrijheid. Deze tyran zal geenen tegenstand ontmoeten, noch zedelijken, noch stoffelijken. God zal er moeten tusschenkomen om het kwaad te breidelen en den put des afgronds te sluiten.

Nu moest het werk van den heer Fabri besproken worden. Een zeer leerrijke redetwisting aan tusschen de heeren Fabri, Malfait, De Grave, Meert en Plancquaert. Het onderwerp er van was de schoonheid in de kunst.

Niet minder belangrijk dan de vorige zitting was die van 10 maart. De heer Plettinck droeg eene verhandeling voor getiteld : *Schets van eenige heldendaden uit het leven van Breydel en Deconinck.*

Spreker ving aan met ons den toestand van Vlaanderen in 't begin der 14e eeuw voor oogen te leggen. Het vaderland zuchtte onder het zware juk der koningen Frankrijks. Zulk een hachelijk lot griefde het hart van Breydel en Deconinck. Beiden namen het edelmoedig besluit op de ketens te verbreken waar hunne landgenooten mede geboeid waren. Des nachts drongen zij aan het hoofd van een vijftal duizend man binnen Brugge, en vermoorden er al de Franschen. Bij het vernemen dier ijselijke slachterij ademde Philips de Schoone niets dan wraak, en zond een ontelbaar leger op Vlaanderen af met last die bloeiende landstreek te vagen tot eene woestenij. Hoe dreigend het gevaar ook zijn mocht, ontzonk de moed toch die helden niet. Zij stormden aan het hoofd van talrijke drommen naar Kortrijk, en sloegen er den Franschman in het zand.

Zoo doende verwierven Breydel en Deconinck eenen onsterfelijken roem. Deze laatste nogtans spant de kroon omdat het vernuft en de voorzichtigheid hooger moeten worden geschat dan de woeste drift en de onbesuisde moed.

Spreker eindigt met ons allen aan te wakke-

ren het voorbeeld onzer voorouders in zeker e mate na te volgen. Zooveel is zeker : wij buigen nooit het hoofd voor dwingelandij der goddeloosheid

Daarna ging men over tot de bespreking van het werk des heeren Plancquaert. Een zeer nuttige redetwist ving aan tusschen de heeren Schelstraete, Malfait en Plancquaert. De heer onder-voorzitter Alberdingk Thijm nam insgelijks het woord en schetste ons in groote trekken de bijzonderste tijdvakken der geschiedenis af. Nooit meer dan heden, volgens zijne meening, had de Kerk reden om te hopen op eene glorierijke toekomst. Driftig werd de heer Alberdingk Thijm door al de leden toegejuicht.

In onze laatste zitting trad de heer Brandts met eene schoone verhandeling voor *Over de vertegenwoordiging der minderheden in de kiezingen.*

Spreker zal ons bewijzen dat het huidige kiesstelsel geen grond heeft noch in theorie, noch in de praktijk.

Dat al de belangen eener natie moeten vertegenwoordigd zijn valt niet te betwijfelen. Is zulks het geval met het huidige kiesstelsel? Zeker neen. Bekomt eene der beide partijen welke in ons land om de regeering twisten, eene enkele stem meerderheid in deze of gene stads- — of arrondissementskiezing, zij alleen wordt in die stad, in dat arrondissement vertegen-

woordigd! Wie zal dan de belangen verdedigen der andere partij, op één persoon na zoo talrijk als de eerste? Men zegge niet dat het nadeel welke de partij lijdt in een arrondissement wordt vergoed door het even groot voordeel dat zij in een tweede verkrijgt! Zulks ware eene onrechtveerdigheid te keer gaan door eene andere onrechtveerdigheid. Daarenboven kan die opwerping niet gelden voor kiezingen in stad of gemeente.

Voeg daar nog bij dat het hedendaagsche kiesstelsel de toepassing is van het verachtelijk beginsel : *La force prime le droit.* Het miskent tevens een artikel der Grondwet dat luidt als volgt : *Alle Belgen zijn gelijk voor de wet.* Hier haalt spreker een aantal voorbeelden aan ten einde de waarheid van zijn gezegde in een klaar daglicht te stellen.

Nu tracht hij ons te bewijzen dat zijn stelsel gemakkelijk is uit te voeren. Immers het is in voege in de Vereenigde-Staten, in Engeland en Denemarken. Wordt de minderheid in bovengemelde landen vertegenwoordigd, waarom zou hetzelve niet kunnen worden gedaan in België? En al ging de hervorming van ons kiesstelsel dan ook nog aan groote moeielijkheden gepaard, moet men daar naar omzien als het er op aankomt, eene onrechtveerdigheid te doen verdwijnen?

Spreker eindigt met ons de kieswet voor te lezen, welke hij zou wenschen door de kamers te zien stemmen.

In deze zelfde zitting, welke de laatste was van het verloopen schooljaar, werd het werk van den heer Brants voor de vuist besproken; Daarom was de bespreking niet minder levendig en vol van luim. Hevig werd het werk aangerand door de heeren De Sadeleer, Schelstraete, Arn. Maes, Mertens, Lemahieu en Plancquaert. Met evenveel kracht werd de aanval door den heer Brants afgeweerd. Van beide kanten werd er moedig getwist en fel gehekeld. De zitting werd om tien uren geheven, onder het zingen van den *Vlaamschen Leeuw*.

Uit dit verslag blijkt de waarheid genoeg van wat wij hooger zegden : *Met Tijd en Vlijt* is in bloei. Voorzeker, dank aan den onvermoeibaren moed der leden, dank aan den voorbeeldigen ijver onzer bestuurders, de heeren P. Willems en Alberdingk Thijm, dank nog aan de toegenegene gevoelens van hoogeerw. rektor en onder-rektor jegens ons genootschap, kunnen wij met voldoening op het verleden staren en met hoop de toekomst inzien, om den strijd voor het verdedigen onzer nationaliteit voort te zetten. Want strijden moeten wij nog. Alhoewel den Vlaminge dagelijks meer recht wordt toegekend, blijft de toestand nog te verbeteren. Grievende ongelijkheden bestaan er nog in de ambtelijke bedieningen, in het leger, in het onderwijs en bijzonder dit laatste punt moet aan

onze aandacht niet ontsnappen. Nog immer moet hier het Vlaamsch voor vreemde talen wijken. Men doet de leerlingen de kleinste gewrochten van Cicero of Virgilius breedvoerig ontleden ; men doet hen jaar in en jaar uit fransche verzen opzeggen, doch vraag hen naar belgische letteren, naar Maerlant, Dirc van Assenede, P. Poirters of Vondel, zij zullen u vragend bezien. Nogtans, wil men iets bewonderen of liefhebben, dan moet men dit iets kennen: een blinde oordeelt niet over kleuren, een doove niet over klanken. En weten de jongelieden ook al een woordje van de genoemde dichters te zeggen : wie kent er Harduin, wie kent er Croon S. J., wie kent er dat geheele regiment van liederendichters der 17de eeuw, welke door zekere partij worden veracht omdat het katholieken waren. Veracht ja, zooals die mannen twee derde onzer geschiedenis miskennen. Zoo bestaat ook de eerste noodzakelijkheid om onze letterkunde te beminnen, om onze moedertaal te leeren hoogschatten, in een grondig onderwijs van het Vlaamsch : dagelijks ondervindt men dit. Waarom zijn er zoovelen, ja zelfs Vlamingen, die de vlaamsche beweging misachtend aanzien, die onze zaak beschimpen en bespotten ? Is het niet omdat zij onze eigen taal niet verstaan? En wordt het nationaal gevoel door die onkunde niet verzwakt, ja zelfs gansch koud in hunne harten ?

Wij moeten dus er op aandringen, zoowel bij het staatsbestuur als bij de bestierders der private onderwijsgestichten, dat de vlaamsche taal eindelijk tot haar recht kome. Niet alleen moet men den vlaming zijne moedertaal grondig doen kennen, maar, konde het zijn, onze waalsche broederen een grooter gedacht van onze litteratuur inboezemen.

Wij bijzonder, leden van « *Met Tijd en Vlijt* », kunnen dit. Misschien zal deze onzer later geroepen zijn om de jeugd te onderwijzen ; gene om eenen politicken invloed uit te oefenen. Wat staat ook de Voorzienigheid ons voorbehoude, herinneren wij ons immer hoe onze ijver aangewakkerd is, wanneer door studie, door voordrachten of redetwisten, door de lessen van onzen geachten hoogleeraar de schoonheden onzer moedertaal zich beter voor onzen geest verklaren. Gevoelen wij ons dan niet trotscher, Vlamingen te zijn? Verwekt deze kennis den moed niet van den trage, versterkt zij den strijder niet ,wanneer hem schimp en spot te beurt valt?

Vooruit dan, en met vlijt! overal waar het noodig is, moeten wij doen zien wat onze moedertaal waard is, haar verdedigen waar onverdiende hoon haar komt verdrukken. Met den tijd zullen onze pogingen met welslagen bekroond worden : want zij geschieden voor eene heilige zaak : de verdediging der taal onzer

moeder het behoud der eer onzer vaderen, om den naam van Vlaming zuiver en onbevlekt in het nageslacht te doen voortleven. Vooruit! *Met Tijd en Vlijt.*

—

SOCIETAS PHILOLOGA LOVANIENSIS.

—

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. A. J. NAMÈCHE, Rector magnificus. *Præses ad hon.*

P. G. H. Willems, Professor ordinarius, *Præses.*

Fr. Collard, Lector, *Vice-Præs.*

Rev. Celest. Wadeleux, ex Brée, philologiæ baccalaureus, *p. t. a secretis.*

Socii.

Eug. Hubert, ex St-Judoco in Eremo., phil. et litt. doctor, professor collegii Alticollensis Lovaniensis.

Car. Michel, Tornacensis, phil. et litt. candidatus, ex-secretar. (1873-74).

Leo De Bruyn, Lovaniensis, phil. et litt. doctor.

Eduard. Houtart, ex Montibus ad Sabim, phil. et litt. doctor, juris studiosus.

Vict. Brants, Antverpiensis, phil. et litt. doctor, juris studiosus, ex-secretar. (1874-75).

Aug. Delbeke, Cortracensis, phil. et litt., et juris cand.

Rev. Van Dorpe, Leo, ex Zevecote, philolog. stud.

Rev. Bourmanne, Victor, ex Blehin, philolog. stud.

Deltombe, Eugenius, Montensis, philos. et litt. stud.

Galton, Howard, Londiniensis, philos. et litt. stud.

Vit. De Coster, Lovaniensis, phil. et litt. et juris doctor, advocatus in opp. Bruxell.

Petr. Sturm, ex Bivange (mag. Duc. Luciliburg), phil. et litt. cand., in Univ. Parisiensi studios.

Rev. Johan Van den Weghe, ex Ledeghem, philolog. licentiatus, professor colleg. St. Ludovici Brugensis.

Rev. Alf. Segers, ex Appels, philolog. licenc., professor collegii Eccloon.

Joh. Petr. Bestgen, ex Hollerich (mag. Duc. Luciliburg), philolog. in Univ. Bonnensi stud.

Vict. BRANTS, societatis anno superiore a secretis, commilitonibus de Marco Æmilio Scauro principe senatus.

I.

M. Scaurus anno 163 a Ch. natus est (1) nobili patricia Aemiliorum gente ortus, sed familia Scaurorum (2) non ita nota : quippe qui primus honores curules ex Scauris gesserit (3). Prima stipendia in Hispania, Numantino, ut videtur, bello, deinde in Sardinia an. 126 meruit. Quæsturam, ædilitatem curulem et prætura quum gessisset, anno 117 consulatum petiit; sed ut Ciceronis verbis utar, nihil est incertius vulgo, nihil obscurius voluntate hominum, nihil fallacius ratione tota comitiorum! M. Scaurus, homo gravissimus, civis egregius, fortissimus senator a Q. Maximo superatus, consulatuque depulsus est! (4) Magis ei successit petitio anno insequenti, consulque an. 115 designatus. Quid consul domi militiæque gesserit brevi sermone attingam. Legem tulit de libertinorum suffragiis : quum libertini ad id tempus ex censorum arbitrio alias per omnes tribus dividerentur, alias in quattuor tantum urbanas, immo etiam in unam solam, redigerentur, prout censores vel optimatium, vel popularium partibus favebant, lex tandem

(1) Ascon., p. 22 Or.
(2) De hoc cognomine cf. Hor., Serm , I, 3, 48.
(3) Ascon. p. 27.
(4) Cic. pr. Murenâ, 17, 36.

Æmilia, auctore M. Scauro, lata est; ut omnes libertini in quattuor urbanis tribubus suffragia ferrent. Hæc lex, quæ prope sine intermissione usque ad Principatus ævum viguit (1), Scauro magno honori apud nobiles fuit : perfectum enim Fabii Gracchique opus : turba forensis, libertini, ignobiles, humiles tandem, ut verbo dicam, acerrima vis Popularium, quorum, ut ait Vellejus (2) non mater, noverca modo erat Italia, in infimum redacti civitatis statum « Quod ni fecisset, ut ipse dē Graccho Tullius (3), rempublicam quam vix tenemus, jamdiu nullam haberemus. »

Exercitum severa disciplina rexit (4). Ligures, Gantiscos, Gallos Carnos domuit et de his mense Decembri triumphavit (5).

Consulem Scaurum censòres Principem senatus recitarunt (6), qua dignitate deferenda cum virtute moribusque tum etiam in rempublicam meritis omnium civium Marcum Scaurum Principem declararunt (7). — Qualem viginti quinque

(1) Auct. De vir. ill. 72 Cf. Plin. VIII, 82 (57). Mommsen, Les tribus romaines, p. 169-172.

(2) Hist. rom. II, 4. Cf Troisfontaines, Traité d'antiq. rom. 2e édit. lib. V, p. 252.

(3) De or. I, 9, « magno ea res honori censoribus apud S. fuit. » Liv. XLV, 15.

(4) Front. Strat., 4, 5, 15.

(5) Act. triumph.

(6) Cf. Sall. Jug. 25.

(7) Val. Max. VI, 5, 5. Cic., pr. Dejot., 14, 34.

per annos, Principis dignitate ornatus, se gesserit, ex dictis factisque ejus quam præclarissime patebit.

De Jugurthina legatione infra referam : anno 109 a. C. censuram obtinuit (1) et viam Æmiliam per Pisam Lunamque usque ad Dertonam duxit (2). Anno 107, in L. Cassii demortui locum, consul suffectus est et a competitore P. Rutilio quem Scaurus de ambitu accusaverat, ipse hujus criminis reus est factus (3).

An. 104 fame urgente, senatus, ut Saturnino quæstori Ostiensi notam inferret, ad Principem Scaurum rei frumentariæ curam contulit (4).

Inde odio Saturnini obnoxius, omnibus modis a popularium factione vexabatur Scaurus.

Sed noxæ par pœna : cum trib. pl. Saturninus et prætor Glaucia et Equitius designatus trib. pleb. maximos in civitate seditionum motus excitarent, primus M. Æmilius Scaurus C. Marium, consulatum sextum gerentem, hortatus est ut

---

(1) Plut. Quæst. Rom. 50. Vict. I. I. Liv. Drusam collegam habuit.

(2) Strabo. V, p. 217.

(3) Pauly's Realencycl. t. VI, 1, p. 587. — Quum Æ. Sc. accusaret P. Rut. ambitus quum ipse consul esset factus, ille repulsam tulisset, et in ejus tabulis ostenderet litteras A. F. P. R. idque diceret esse : « actum fide P. R. : Rut. autem : « ante factum, post relatum. » C. Canius eques Rom quum Rufo adesset exclamat neutrum illis litteris declarare « Quid ergo ? inquit, Sc. Æmilius fecit, plectitur Rutilius »? (Cic. de Or. II, 69).

(4) Cic. Har. Resp. 20, 43. Pr. Sext. 17.

libertatem legesque manu defenderet; protinusque arma sibi afferri jussit. Quæ Scaurus, ultima senectute confectus, arripuit, spiculoque innixus ante fores curiæ constitit « ac parvulis extremi spiritus reliquiis ne respublica expiraret effecit : » Virtute sua senatum et equestrem ordinem ad vindictam exigendam impulit (1).

Sæpenumero ab inimicis in judicium vocatus est. An. 104 Cn. Domitius Ahenobarbus (2) Scauro diem dixit, ut si fortuna aspirasset, ruina, ait Valerius, sin minus, certe ipsa obtrectatione amplissimi viri incrementum claritatis apprehenderet (3).

An. 91 a Q. Servilio Cæpione ob legationis Asiaticæ invidiam repetundarum lege reus factus, accusatorem ipsum acri defensione incusavit (4), sæve in Cæpionem invectus : « Nefarium vulturium, patriæ parricidam » appellans (5).

Idem Servilius Cæpio (6), Q. Varium Hybridam, trib. pleb., excitavit ut Scaurum pro rostris ac-

---

(1) Cic. pr. Rab. perd 7-21—9-26. Phil. VIII, 5, 15 — Vict. 1, 1.

(2) Domitius cs. an 96 a. C. Cf. Druman. Domit. « Cn. Domitium illum quem nos pueri consulem, censorem, pontificem maximum vidimus (Cic. p. Dej., 11, 31). Cf. Val. Max. VI, 5, 5, — Pauly's. Realencycl., t. II, p. 1208.

(3) Dio fr. 9.

(4) Ascon. p. 21.

(5) F. Charisius Sosipater. gram. p. 15. Cf. Demarteau, l'éloquence républicaine à Rome, pp. 126-127.

(6) Cf. Pauly, t, VI, 1, p. 1117. Val. Max. VI, 9, 15.

cusaret quod ob rempublicam prodendam a rege Mithridate pecuniam accepisset vel quod, ut alii opinantur, ipsius dolo malo socii ad arma vocati essent. — Varius iste, fortis actor ac vehemens (1), per viatorem Scaurum duci jussit: venit, ipse causam agit: ad populum conversus: « Q. Varius Hispanus M. Scaurum principem senatus socios in arma ait convocasse; M. Scaurus, princeps senatus, negat; testis nemo est: utri vos, Quirites, convenit credere? » Qua voce ita omnium commutavit animos, ut ab ipso etiam tribuno dimitteretur (2).

Verumenimvero ab inimicis sæpe lacessitus, sæpe ipse inimicos accusatione vel testimonio persecutus est : C. Memmium, C. Flavium, C. Norbanum testimonio insecutus, non tamen, ut Valerius memorat, nec auctoritate qua plurimum pollebat, nec religione de qua nemo dubitabat, quemquam illorum affligere potuit (3).

Ne plura (ut enim de cunctis judiciis singillatim disseram, tempus me deseret) 73 annos natus, morbo correptus obiit (90 a. C.)

Quo orbatam Cæciliam L. Cornelius Sulla uxorem duxit (4).

De vita dixi.

---

(1) Cic. Brut, 62. De Or. I, 25. — Cf. Val. Max. VIII, 6. 4, Propter obscurum jus civitatis Hybrida cognominatus.

(2) Quint. Inst. Or. V, 12, Ascon. p. 22, Val. Max. III, 7, 8.

(3) Val. Max. VIII, 5, 2.

(4) De Cæcilia Cf. Pauly, op. cit. t. I, p. 29. Plin. H. N. XXXVI, 24, 8. Borghesi. OEuvres complètes, tom. II. Paris, 1865 (Ital.).

II.

De conjuratione Jugurthina.

Quid de Scauri moribus, ingenii animique indole judicandum sit, longius disserendi jam locus videtur. Temporis virique, pro scriptorum odio benevolentiave vario rumore variisque sententiis jactati, historiam narrare, haud facillimum sane opus, aggredior.

Nec ipse Sallustius, Popularium partibus favens (1), sine ira et studio res Jugurthinas tractavit. Verbis sane semet æquum judicem prædicans (2), dictis non exæquavit facta (3).

Quibus ut opportet notatis, ad inceptum redeo conspirationisque ordinem, eodem duce, explanabo.

Massinissa rex Numidarum, in Romanorum amicitiam receptus a Publico Scipione (4), filium genuit Micipsam; qui duos filios Adherbalem et Hiempsalem, tertiumque Jugurtham, fratris filium, testamento adoptatum regni hæredes instituit (5). Jugurtha Hiempsalem fraude ador-

(1) Ex vitâ et scriptis man feste patet : Cf. præcip. Jug, 41-42 ubi Nobilitatis historiam suo more explanat et passim.

(2) Sall. Catil. III.

(3) In Ciceronem malignus, Cæsaremque parum æquus videtur.

(4) Cf. Liv. XXVIII, 16, 35.

(5) Stemma explano.

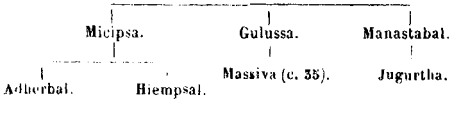

tus per satellites occidit, et ne criminis pœnam lueret Romam, legatos misit qui senatum pecunia muneribusque corrumperent. Quæ res Jugurthæ feliciter successit.

Adherbali enim Romanorum fidem in Jugurtham imploranti perpauci ex senatoribus subveniendum censuerunt « Ex omnibus maxime, ut ait Sallustius (1), Æmilius Scaurus, homo nobilis, impiger, factiosus, avidus potentiæ, honoris, divitiarum, ceterum vitia sua callide occultans. Is postquam videt regis largitionem famosam impudentemque, veritus quod in tali re solet, ne polluta licentia invidiam accenderet, animam a consueta lubidine continuit. »

Legati a senatu in Africam missi semel et iterum, sed vana Romanorum legatio quæ, ne Cirtam (2), Adherbalis oppidum, oppugnatione clauderet Jugurtha, ne impedivit quidem. Adherbal litteris ad senatum legatos petit qui de controversiis jure et auctoritate disceptarent. « Legantur in Africam majores natu, nobiles, amplis honoribus usi; in quis fuit M. Scaurus, consularis et tum princeps senatus » (3) « Homines claros, quorum auctoritatem Romæ pollere audiverat » Scaurumque « quem plurimum metuebat », Jugurtha vanis promissis fallit; et legati infecta

(1) Jug. XV.
(2) Cui hodiernum nomen : Constantine.
(3) Jug XXV.

re domum redierunt. Caius Memmius, trib. pleb. id per paucos factiosos (Scaurum etc.) agi ne Jugurthæ crimina punirentur, populum edocuit : tantam vim gratiæ atque pecuniæ regis esse. »

Eodem anno L. Calpurnius Bestia consul qui Numidiam provinciam sortitus erat, « parato exercitu legat sibi homines nobiles, factiosos, quorum auctoritate, quæ deliquisset munita fore sperabat : in quis fuit Scaurus cujus de natura et habitu supra memoravimus (1). »

Is socius et administer omnium Calpurnii consiliorum « magnitudine pecuniæ a bono honestoque in pravum abstractus est » (2). Jugurtha omnia fere cum Bestia et Scauro secreta peregit. Interim C. Memmius Romæ ferociter in Nobiles invehebatur, vocataque concione, L. Cassius prætor ut Jugurtham Romam duceret, cujus indicio Scauri etc. delicta patefierent rogavit. Lege lata, Jugurtha Romam venit; ubi vero in concione Jugurtha loqui jussus est, C. Bebius trib. pleb. pecunia corruptus, regem tacere jubet, qua ratione populus ludibrio habitus est (3).

Insequenti anno infauste bellatum a legato Aulo Albino, flagitiosa pax confecta : tum tandem, Caio Mamilio tr. pl. (4) rogante, latum uti

(1) Ibid. XXVIII.
(2) Sall. Jug., XXIX.
(3) Jug. XXXIX.
(4) C. Mamilius Limetanus, trib. pl. an. 110 a. C.

quæreretur in eos qui de pace aut bello cum hostibus pactiones fecissent « at, cæteris metu perculsis, M. Scaurus quem legatum fuisse Bestiæ supra memoravimus, inter lætitiam populi et suorum fugam trepidâ etiam tum civitate, quum ex mamilianâ rogatione tres quæsitores rogarentur, effecit ut in eo numero crearetur » (1). Nec tamen potuit propter plebis invidiam absolutos eos dimittere (2).

III.

In conjuratione Jugurthina, quam Sallustio auctore retuli, in Scauro præcipue duo vitia reprehunduntur, avaritia et dissimulatio. Jurene an falso horum vitiorum nota Scauri memoriæ inurenda sit, nunc exquirere incipio.

1. *Avaritia.*

« Avidus divitiarum » — « magnitudine pecuniæ a bono honestoque in pravum abstractus est » — « consueta lubido. »

Ab imâ paupertate M. Æmilius Scaurus magnas quidem ad divitias, altum ad culmen ascen-

(1) Jug. XL. Ascon. p. 19.

(2) Cic. Brut. 34. — XII Tabulæ finis æqui juris nam secutæ leges .... ex dissensione ordinum et apiscendi inlicitos honores et *pellendi claros viros* aliaque ob prava per vim latæ sunt, hinc Gracchi et Saturnini turbatores plebis ... jamque non modo in commune sed *in singulos homines latæ quæstiones*. (Mamiliana etc.) et corruptissimâ republicâ plurimæ leges (Tac. Ann. III, 27.)

dit. Pater enim ejus, quamvis patricius, carbonarium negotium exercuerat (1). Quantulam a patre hæreditatem acceperit ipse refert (2); ait enim decem sola mancipia totumque censum quinque atque triginta millium numûm relictum (3). Unde ergo Scauri principis filio tantæ opes ut luxu divitiisque princeps civitatis nominaretur, magnificentissimaque ædilitate functus sit (4)? Utrum malo dolo et fraude an peculatu Scaurus princeps has divitias sibi paravit (5)?

Neutro : Ipse (enim) primo dubitavit honores peteret an argentariam faceret, sed eloquentiæ consultus, ex eâ gloriam (et opes) peperit » (6).

Quo ex fonte falsum in Scauro avaritiæ crimen fluxerit. Cicero hisce verbis declarat : « Quum Scaurus, inquit (7) nonnullam haberet invidiam ex eo quod Phrygionis Pompeii, locupletis hominis, bona sine testamento possederat,

---

(1) Auct. de vir-ill. 72.

(2) De vitâ suâ, lib. I, cf. fragt. ed. Peter. 1870.

(3) Val. Max. V. 4, 11. Decem sola mancipia : minimum fere servorum numerum, ex Horatio Sat. I. 3. v. 11-12 fuisse inducitur : « Habebat sæpe ducentos, sæpe *decem* servos. »

(4) De Off. II, 16 57 — Plinc. H. N XXXVI. 24. 7. Cf. Mommsen. Rom. Munzer, p 626.

(5) Aureum sane fuisset silentium Crispo quem Cæsar prætorem regendæ, id est, ut ait Dio Cassius, exhauriendæ Numidiæ præposuit. Cf. Cic. p. Mil. VI. 14. « Sic reliqua auctoritas senatus, *empta intercessione* (Sallustii et Munatii trib. Cf. Dio), sublata est. »

(6) Vict. ill. 72.

(7) De or 2, 70.

sederetque advocatus reo Bestiæ, quum funus quoddam duceretur, accusator C. Memmius : vide, inquit, Scaure, mortuus rapitur, si potes esse successor. »

Cæterum, uti supra diximus, aut repetundarum aut proditionis accusatus populari clamore absolutus abiit.

2. *Indoles et Dissimulatio.*

Scaurus, a Sallustio dissimulationis vitii incusatus, a Cicerone « homo gravissimus, civis egregius, fortissimus senator » laudatur (1) singularisque viri severitas prædicatur (2). Tacitum, historiæ scriptorum fide principem, de Scauro sine ira nec odio judicium promentem (3) audiamus : « Plerique, inquit, suam ipsi vitam narrare fiduciam potius morum quam arrogantiam arbitrati sunt ; nec id Rutilio et Scauro citra fidem aut obtrectationi fuit ; adeo virtutes iisdem temporibus optimè æstimantur, quibus facillimè gignuntur. » Auctoritate plurimum polluisse omnes consentiunt (4) et de religione

---

(1) Pro Mur. 17, 36

(2) De Off. I, 30, 108. Cf. ibid. I, 22, 76 mihi quidem neque pueris nobis M. Scaurus, C. Marco cedere videbatur... parvi enim sunt foris arma nisi est consilium domii. t. pr. Mur. 7. Scaurus memoriam prope intermortuam generis sui virtute novavit.

(3) Agric. 4.

(4) Sall. Jug. 30 potentia — 28 auctoritas. Val. Max VIII, 5, 2, Cf. Cic. ad Attic. IV. 17 — Ascon. p. 20.

nunquam ullum dubitasse Valerius (1) testatur. Prætera populus ipsum illum tam factiosum, ut ait Sallustius, et cupidum Nobilem, adversus tribunos incusantes sæpius innocentem acclamavit : tanta vis ingenii atque virtutis erat!

Ast, inquiunt inimici Scauri « fallaces sunt rerum species quibus plerique credunt (2)» vitiaque sua callide occultans (3) plebis animos fefellit; sic in quæstione Mamiliana sedere et insequenti anno censor creari potuit.

Verumenimvero! solusne iste Sallustius verum dijudicavit? omnesne ejus temporis, quum amici tum etiam Scauri inimici, adeo erant occæcati ut nemo eum, nec Memmius, nec Mamilius, ipse quæstionis rogator, nemo ad judices de proditione devocare ausus sit? Tantane putatur industriæ simulationisque gratia ut venalis et vilis civis, reipublicæ proditor, homo veritati et honori pecuniam anteferens, vel suis ipsius inimicis, qui cuncta in perniciem exquirebant, innocens criminisque incapax visus sit,... ut solus ille inter sui similes et Aulos et Opimios et Bestias trepidantes, proditionisque in judicio damnatos, solus inquam et judex eorum et censor regimen morum tenens a plebe crearetur? Tantane, quæso, simulationis vis et

(1) Loc. cit.
(2) Senec. De Benef. IV, 31.
(3) Sall. Jug. XV.

gratia, ut ipsos quos damnaret, sceleris sui conscios, ne accusati ipsum judicem, sicut ipse adversus tribunos sæpius fecerat, in actione incusarent, ad silentium redigere potuerit? Mihi quidem minime dissimulatio Scauri manifesta videtur! Valdè et a Sallustio et ab ejus commentatoribus (1) dissentio.

Cæterum, esto, polluerit viri auctoritas vel inhonesti tantum ut ipsum magistratibus, ratione recusante, cives decorarent, vel potius, notarent (2); ut, in judiciis, istius accusatores ab actione depellerent, ut vel etiam unum istum indemnatum, aliorum, sceleris sui, ut ait Thyvo, consciorum, judicem et censorem crearent : sed de hominum vita et moribus et factis vera et non fallax quædam tamen fama vagatur per urbem, et narrat plerisque privata facinora, et sane jam mortui non permansura est memoriæ auctoritas! Patefactis sceleribus, evanescet laus hominis et gloria : ejusque proles, ni paternum odium virtute redemerit, vel gente nobilis, perhumilis reipsa et quasi servitute digna habebitur. Hocne Scauro evenit? Oppressitne filium paterna memoria? Minime : M. Æmilius Scau-

(1) Opinatur Thyvo : ad Jug. XV. « Ce n'est qu'une preuve de l'adresse et du crédit du personnage qui tout démasqué qu'il avait été... trouve le secret de devenir un des juges des complices de son propre crime et a le front de les condamner. »

(2) « Honos honestum decorat, inhonestum notat » (Publil. Syrmim.).

rus, junior, principis filius, repetundarum reus, summam in paterni nominis dignitate fiduciam reponebat (1); ipse pro se dixit ac magnopere judices movit, præcipue paternam auctoritatem memorans; adeo ut latrocinii peculatusque manifestus, tamen propter vetustissimam nobilitatem gentis *et recentem memoriam patris*, absolutus sit (2).

Vita denuo, indole rebusque M. Scauri gestis, æque dijudicatis, summum virum et clarissimum, factiosum fortasse ut ejus temporis cuncti, sed ab omni proditione fœda, coemptione aut latrocinio liberum fuisse apparet. Non ego eum, ut Scipionem, optimum fuisse bonorum omnium (3) dixerim, sed fortem sane virum et probum, memoria haud ingloriosa qui honestaretur dignum, fuisse contendo, et vos commilitones, spero, ea de re persuasero.

De Marco Æmilio Scauro, principe senatus, dixi.

---

(1) Ascon. p. 19, 30.

(2) Cf. Val. max. VIII, 1-10.

(3) Inscript. monum. Scip. Corp. Insc. lat. vol. I, p. 149.

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Président d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur magnifique de l'Université.
Président émérite, M. le prof. Van Kempen.

Composition du bureau.

Président, M. le professeur Masoin.
1er *Vice-Président*, M. le professeur Noël,
2d *Vice-Président*, M. Lockem, étud. en méd.
Secrétaire, M. Bertrand, id.
Trésorier, M. Cuylits, id.
Membres, MM. Latinne et Glaudot, id.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Michaux, L. J. Hubert, Hairion, Haan, Van Kempen, Lefebvre, Hayoit, Masoin, E. Hubert, Ledresseur, Noël, Debaisieux.

MM. les étudiants Courtoy, Coppin, Cuylits, Cuisinier, Couty, Dumont, Englebienne, Focquet, Gérard, Hendrickx, Latinne, Leblus, Lockem, Pardoen, Servais, Vandemaele, Antheunis, Bamps, Belot, Bertrand, Cattin, Cassart, Constant, Cambier, Cryns, Denis, Deroitte, Despy, Deffense, Delhalle, Delporte, Gribomont, Glaudot, Goyaerts, Hamande, Houtave, Herman, Lambrechts, Ledoux, Meunier, Moors, Poupart, Ranwez, Raulier, Schmitz, Soupart, Tant, Truyts, Verdinne, Winkin.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1874-1875, fait au nom de la Commission directrice, par le secrétaire M BERTRAND.

—

MESSIEURS,

Il y a un an, à pareille époque, vous entendiez le rapport de mon prédécesseur sur les travaux de l'année académique 1873-1874. M. Borginon, alors secrétaire, avait signalé le péril qui vous menaçait, d'après lui. « La Société de Médecine s'en va, disait-il; le zèle tend à s'affaiblir de plus en plus parmi les membres; le feu sacré s'est éteint, et l'on ne voit plus debout que quelques membres d'élite, placés aux avant-postes, épuiser leurs efforts pour ranimer le foyer dans sa cendre glacée. » Mais vous vous êtes dit: Eh bien, non, la Société de Médecine ne tombera pas! Non, le flambeau de la science n'est pas éteint parmi nous! Nous n'avons pas dégénéré de nos prédécesseurs, leur âme revit toujours en nous, et nous prenons à tâche de le prouver par tous les moyens dont nous sommes capables. Eh bien, Messieurs, c'est avec une certaine fierté que je viens vous dire: vous avez accompli votre tâche. Vous avez montré que la Société de Médecine n'a pas dégénéré de ses antécédents! Vos brillants travaux en sont une preuve éclatante, et c'est par les faits bien ac-

quis, que je viens vous montrer les progrès toujours incessants de notre chère Société médicale. Y a-t-il, en effet, des raisons plus plausibles que les faits? « A l'œuvre on connait l'artisan », dit un proverbe judicieux, et aujourd'hui si nous ne considérons que les œuvres accomplies, nous sommes forcés de nous dire: La société médicale grandit, grandit toujours, et si elle continue à marcher dans ses voies, elle tendra de jour en jour davantage vers l'accomplissement de ses fins. Ces fins, aucun de vous ne les ignore; le premier article de nos statuts, rédigé dans ces termes : « accroître l'instruction de ses membres par le travail et la discussion, consolider et rendre durable l'union des étudiants entre eux », vous les enseigne suffisamment. N'avez-vous pas rempli le premier terme, par vos discussions scientifiques si intéressantes? Ne voyez-vous pas à chaque réunion l'entente la plus cordiale; et l'amitié régnant toujours parmi vous, ne permettre pas qu'un seul mot d'aigreur se glisse au milieu de vos discussions fraternelles? L'exposé des travaux de l'année vous le rappellera, à toute évidence.

Qu'il me soit permis, d'abord, Messieurs, de vous parler quelques instants de ce que je pourrais appeler l'ordre intérieur de la Société.

Au début de l'année académique, nous avons tous eu le regret de voir M. le professeur Van Kempen donner sa démission de président de la

Société médicale. Ses talents et sa douceur bienveillante, l'intérêt considérable qu'il prenait à nos débats, son assiduité à assister à nos séances lui avaient acquis nos respects et nos cœurs. Forcé par la nécessité, il a dû nous quitter emportant nos regrets, mais il a voulu nous laisser un souvenir de son attachement et de son estime, en dédiant à la société une reproduction fidèle du magnifique buste que ses élèves avaient voulu lui donner comme un témoignage impérissable de leurs respects et de leur affection. Tous, je n'en doute pas, vous vous unirez pour lui prodiguer vos remercîments, et lui prouver combien nous sommes sensibles à une attention si délicate.

La Société privée de son chef devait jeter les yeux sur quelqu'un qui le remplaçât dignement et qui fut, pour ainsi dire, comme un miroir exact des vertus de son prédécesseur. Cet homme, Messieurs, vous n'avez pas été en peine de le trouver ; jadis, vous l'aviez déjà appelé à la vice-présidence pour être le digne collaborateur de M. Van Kempen. Il s'imposait à vous par l'intérêt incessant qu'il portait à vos travaux. Vous l'aviez nommé dans vos cœurs; aussi vous acclamâtes unanimement M. le professeur Masoin, comme Président de la Société de Médecine. Je ne parlerai pas de M. le professeur Noël que vous avez nommé à la vice-présidence. En le choisissant, vous avez fait

preuve du bon sens qui dirige toutes vos actions. Dès les premiers jours que nous l'avons connu, il s'est acquis nos cœurs avec notre estime.

Nos finances sont dans un état florissant: l'excédant des recettes sur nos dépenses est de 277 fr. 66 cent., c'est-à-dire, 197 fr. 66 cent. de plus que l'année précédente.

La bibliothèque s'enrichit tous les jours des productions les plus nouvelles des savants de notre époque. La Commission de la Société a tenu à faire un choix bien raisonné des ouvrages les plus récents et les plus remarquables, qui paraissent dans les diverses branches des sciences médicales.

J'aborde maintenant, après ce court aperçu sur l'état intérieur de notre Société, la partie la plus importante de ma tâche, je veux dire l'exposé des travaux qui se sont produits devant vous pendant l'année académique qui vient de s'écouler.

Monsieur Cuylits a ouvert la série de nos réunions par l'exposition d'une thèse ainsi formulée : « *Dans le croup les enfants meurent par asphyxie.* » Il arrive à cette conclusion par un examen rigoureux de la nature de la maladie, de ses causes, de ses effets, effets d'autant plus redoutables, d'autant plus aptes à produire l'asphyxie, qu'ils prennent pour théâtre de leurs manifestations cet organe si étroit, si délicat, si sensible, qu'on appelle le larynx d'un enfant.

Ce n'est pas inutilement qu'on jette un coup d'œil sur l'étiologie du croup. On ne tarde pas à reconnaître que le croup succédant presque toujours à l'angine croupale, l'hypothèse d'intoxication diphthéritique doit être écartée. Que si le croup ne succède pas à l'angine, encore faudra-t-il ne pas soupçonner la diphthérie, celle-ci n'éclatant qu'après des maladies longues, épuisantes, ce qui n'est presque jamais le cas pour l'enfant. En réalité cette toile d'araignée que le processus morbide tisse et étale d'une façon insidieuse sur la muqueuse laryngée suffit amplement à produire l'asphyxie. Combien en outre ne doit-on pas craindre cette terminaison funeste avant toute autre, si on se rappelle qu'outre ces fausses membranes, le petit organe se trouve encore exposé à l'infiltration, à la paralysie de ses muscles dilatateurs, au spasme ? N'oublions pas non plus que souvent déjà les complications broncho-pulmonaires restreignent singulièrement le champ respiratoire.

Tout cela suffit amplement à établir la thèse de M. Cuylits. Cependant il ne peut s'empêcher d'aborder un chapitre de la maladie croupale qu'il a laissé jusque là intact, et qui peut néanmoins lui donner de nouvelles et puissantes raisons : le traitement, lui aussi, fournit ses preuves; tenons-nous en à la trachéotomie. Pourquoi cette médication sauve-t-elle tant d'enfants ? Pourquoi cette médication se fait-elle

aujourd'hui, même dans les pratiques les plus modestes ? — Ce n'est autre chose qu'un témoignage palpable, une démonstration pratique du mécanisme de mort admis par M. Cuylits. Celui-ci ne dissimule pas d'ailleurs que derrière lui se trouve une phalange de célébrités médicales, dont il peut à son avantage invoquer la haute autorité.

A la séance du 12 décembre, M. Deroitte nous lut un travail intéressant « *sur le sens du tact* ».

Après quelques considérations générales tendant à donner au toucher le rang qu'il doit occuper parmi les autres sens, M. Deroitte démontre que la main, comme organe de sens, est dans tous ses détails d'une perfection supérieure à tout ce que le génie humain aurait pu inventer. Le toucher nous donne des notions très-variées sur les objets; d'où une infinité de divisions pour les sensations, d'après les physiologistes. Après avoir passé en revue les principales, l'auteur finit par se rattacher à la division de Longet, qui fait découler toutes les notions fournies par le toucher de quatre sensations : sensation de contact, sensation de pression, sensation de localité et sensation de température.

M. Deroitte définit les diverses sensations, donne les méthodes propres à trouver leur degré de perfection dans les divers points du corps, notamment celle de Weber et celle de Wundt pour le

sens de la localité, les résultats de l'application de ces méthodes, et les causes qui peuvent produire des erreurs dans notre appréciation. En recherchant ensuite les différences entre ces sensations, l'auteur étudie successivement le mode d'impression, de conduction et la manière dont est perçue chacune d'elle. Il termine son travail par l'exposition de l'expérience d'Aristote et l'explication physiologique de ce phénomène.

Le 21 décembre nous avons entendu l'exposition du travail de M. Dumont « *sur l'hydrothérapie* ». Comme toutes les médications actives, l'eau froide a eu ses périodes de revers et de succès, selon l'emploi plus ou moins judicieux que l'on en a fait. M. Dumont dit quelques mots de la double action de l'eau froide ; il détermine la température et la durée d'application voulues pour obtenir l'effet stimulant ou l'effet sédatif. Il aborde ensuite, en commençant par la fièvre intermittente, l'heureuse influence de l'eau dans une foule de maladies. Il est bien reconnu aujourd'hui que ce liquide administré en douches est un anti-périodique, qui n'a rien à envier au quinquina. Son action est aussi certaine et plus prompte. La douche est de plus un excellent résolutif, et dans l'état cachectique un modificateur bien autrement puissant que l'écorce du Pérou. Souvent on rencontre des femmes épuisées par des vomissements incoërcibles qui cèdent à l'eau froide ; un moyen aussi simple se re-

commande de lui-même. Les affections utérines ont souvent fourni matière soit à l'éloge, soit à la critique de l'hydrothérapie; mais une pratique judicieuse a démontré aujourd'hui l'efficacité réelle de l'eau dans ces affections. Souvent suffisante par elle-même, elle réclame parfois des auxiliaires. Les phlegmasies aiguës, peu importe le tissu auquel elle s'attaquent, obéissent d'une manière remarquable à l'influence de l'eau. La pratique de Niemeyer, à ne considérer que les organes internes, la trouve surtout puissante dans le traitement de la pneumonie. Les maladies épidémiques ne sont pas celles qui résistent le plus à l'eau. Sans s'arrêter à l'application du drap mouillé et des compresses dans le choléra, des lotions et des affusions dans le traitement de fièvres éruptives, on peut dire que la fièvre typhoïde semble avoir trouvé dans les bains froids entre les mains de Brand, de Stettin, presque un spécifique. Les succès les plus nombreux plaident en leur faveur; aussi M. Dumont croit pouvoir être de quelque utilité, s'il peut attirer pour le traitement de cette affection, comme dans celui d'autres maladies, l'attention de ses condisciples sur la salutaire influence de l'eau froide.

Le 21 janvier, M. Bertrand a présenté à la Société un travail sur « *l'action physiologique du tannin* ». Se basant sur les expériences remarquables de M. Hairion, il arrive à admettre

les conclusions du savant professeur, qui sont les suivantes : 1° Le tannin en solution concentrée appliqué sur les tissus sains y exerce une action hyposthénisante qui se manifeste par la décoloration, par la diminution de sensibilité et de résistance de ces tissus. 2° Son action mécanique est presque nulle. 3° Les effets chimiques ne s'exercent que sur les produits de sécrétions libres, et peut-être aussi sur les couches les plus superficielles, et partant les moins vivantes de l'épithélium ; mais ils sont nuls sur les tissus doués de vie. 4° Pris à l'intérieur il produit après un certain temps des effets hyposthénisants généraux. 5° A fortes doses, il produit chez les animaux, suivant l'élévation de celles-ci, ou bien un empoisonnement aigu immédiat se caractérisant par des symptômes d'hyposthénisation générale, ou bien une inflammation chronique, se manifestant par la perte lente et progressive des forces, une constipation opiniâtre, une maigreur excessive et la mort. Dans l'un et l'autre cas, il y a absence de lésions matérielles, et la cause de la mort ne peut être recherchée que dans l'épuisement des forces amené par l'action hyposthénisante du tannin.

Dans la séance du 6 février, nous avons entendu une communication de M. Gérard « *sur les tumeurs compliquant la grossesse et l'accouchement.* » Je regrette de ne pouvoir vous résumer ce remarquable travail inspiré à l'auteur

par l'observation d'une tumeur extrêmement remarquable qu'il a déposée dans les collections anatomiques de l'Université.

Le 20 février, M. Glaudot nous lisait un travail des plus intéressants sur une actualité : « *la transfusion du sang* ». Après avoir démontré par l'historique de la question que l'idée d'injecter du sang dans les veines ne datait pas d'hier, il arrive à se demander quelles sont les qualités que doit avoir le sang à transfuser et la quantité qu'il convient d'injecter dans les veines. Pour le procédé opératoire, il s'arrête à l'appareil à entonnoir latéral de M. Moncoq, qui peut servir aussi bien pour l'injection du sang non défibriné que pour le sang défibriné. M. Glaudot ne se dissimule pas les dangers de l'opération : l'introduction dans le sang de corps étrangers, caillots, air, poussière, etc., la syncope, la phlébite, etc. sont possibles, mais peuvent être évitées par un habile et prudent opérateur. Enfin on employera cette ressource ultime dans l'anémie aiguë, telle qu'elle se montre dans les empoisonnements ou hémorrhagies graves, etc., dans l'anémie lente, chlorose, leucémie et autres. D'après M. Glaudot, si la transfusion du sang n'a été couronnée d'aucun succès autrefois et de nos temps encore dans les mains de plusieurs praticiens, l'insuccès tenait aux mauvais procédés opératoires, à l'ignorance de certains faits utiles, à ce que le médecin attend

souvent trop longtemps avant de se décider à opérer la transfusion, et enfin à ce que la quantité de sang injectée n'est pas toujours suffisante.

Une autre question intéressante, encore toute environnée d'obscurités, a été étudiée le 6 mars devant la Société par M. Goyarts. « *de l'action intime des médicaments* », telle est l'objet du travail. Les phénomènes dus à la mise en contact des médicaments avec les organismes vivants dépendent de forces qui appartiennent, soit au médicament lui-même, soit à l'organisme. Les corps exercent les uns sur les autres des influences mutuelles de l'une ou de l'autre des trois manières suivantes : ils agissent physiquement par leur poids, leur état de cohésion, leur forme extérieure, le mouvement dont ils sont doués ; chimiquement par des affinités réciproques ; dynamiquement par des forces qui semblent n'être ni purement physiques, ni purement chimiques.

M. Goyarts développe longuement ces trois ordres d'actions ; mais, d'après lui, la théorie vitale ne serait qu'une extension à donner à la théorie physique et chimique ; les modifications appelées dynamiques ne pourraient être que des modifications du système nerveux encore trop peu connues dans l'état actuel de la science pour être définitivement classées. Il se base surtout pour arriver à ces conclusions sur certaines

expériences touchant les circulations artificielles.

Le 29 avril et le 13 mai, nos séances ont été remplies par le travail de M. Latinne sur « *la phthisie pulmonaire considérée surtout au point de vue de son traitement.* »

L'auteur au début pose nettement la distinction entre le processus tuberculeux et le processus pneumonique, qui aboutissent l'un et l'autre à la phthisie. Il étudie ensuite les symptômes, mais assez rapidement, n'exposant du cortége de symptômes que ce qui lui est nécessaire pour justifier le traitement. Car il se hâte d'arriver à celui-ci ; mais auparavant encore, il nous donne sur l'étiologie de la maladie un aperçu que je pourrais résumer en quelques propositions : 1° La tuberculose n'offre pas d'identité avec la scrofulose. 2° La diathèse tuberculeuse consiste dans une altération intime *sui generis* de la nutrition interstitielle. C'est dans le tissu conjonctif que siége ce vice de nutrition en vertu duquel ce tissu, incapable de réaction efficace contre toute cause d'irritation, ne donne naissance qu'à des éléments non-viables, les tubercules. 3° La diathèse peut être héréditaire, innée ou acquise. Le plus souvent le tubercule se développe chez un individu atteint de la diathèse, sous l'influence de causes occasionnelles quelconques. 4° L'inoculabilité du tubercule est un fait acquis, mais l'inoculabilité ne prouve pas

la contagiosité de la maladie. 5° On peut admettre que certaines maladies, telles que l'arthritisme et l'herpétisme, sont antagonistes de la tuberculose ; mais les personnes qui sont atteintes de ces maladies antagonistes ne jouissent que de l'immunité relative et non absolue. 6° La phthisie est curable. C'est sur ces propositions que M. Latinne établit son traitement. Il signale d'abord deux écueils que le médecin doit nécessairement éviter : irriter en voulant fortifier, débiliter en voulant combattre l'irritation. La prophylaxie, et surtout la prophylaxie individuelle, occupe une large part dans l'exposition du traitement ; c'est surtout ici que le médecin s'appliquera à combattre la débilité constitutionnelle, et à écarter ou rendre inefficaces les irritations broncho-pulmonaires. Le traitement général hygiénique et pharmaceutique est ensuite examiné soigneusement par M. Latinne qui s'étend de préférence sur quelques médicaments tels que l'huile de foie de morue, l'arsenic, l'iode, le phosphate de chaux, le sel marin, et les toniques. Enfin, les indications symptomatiques terminent ce travail si bien raisonné, si rempli d'aperçus ingénieux et des plus pratiques.

Le 3 juin, M. Tant nous lisait, pour clore les travaux de l'année, une intéressante étude « *sur l'action physiologique des anesthésiques.* » Après un court aperçu de l'histoire de l'anesthé-

sie et une description sommaire des principaux phénomènes qui accompagnent l'administration des agents anesthésiques, M. Tant examine la physiologie de l'anesthésie. Il ne peut admettre l'opinion de certains auteurs qui tendent à assimiler l'anesthésie à l'asphyxie. Pour lui l'asphyxie n'est qu'un incident où un accident de l'anesthésie, dont elle est parfaitement distincte. Quant au mécanisme de l'anesthésie, M. Tant admet les opinions de M. Cl. Bernard sur cette matière. Les anesthésiques localisent leur action sur le système nerveux central ; bien plus, ils n'agissent que sur la racine sensitive des nerfs, la racine motrice excitée pouvant encore produire des mouvements. Quant à l'action intime sur la cellule nerveuse, elle consisterait en une semi-coagulation de la substance même des cellules, coagulation due à une combinaison instable du chloroforme ou de l'éther avec les substances albuminoïdes.

La deuxième partie du travail de M. Tant traite du chloral. Ici l'auteur est porté à adopter l'opinion de ceux qui attribuent une action propre au chloral, comme anesthésique. Il se base sur ce fait, que les effets produits par le chloral d'une part, le chloroforme administré par intervalles et par petites doses d'autre part, sont tout différents.

M. Tant finit par dire quelques mots sur les injections intra-veineuses d'hydrate de chloral,

en montrant par les expériences de M. Oré, de Bordeaux, de MM. Deneffe et Van Wetter, de Gand, que bien des fois les injections des anesthésiques peuvent rendre de grands services dans la pratique chirurgicale.

Voilà, Messieurs, la meilleure démonstration que je pourrais faire des progrès incessants de la Société Médicale pendant l'année qui vient de s'écouler. Vous avez dû tous vous rappeler, en écoutant l'aperçu si rapide et si court que je viens de vous présenter, les questions variées et intéressantes qui ont occupé nos séances. Ils vous sont revenus en mémoire, sans doute, ces travaux composés avec tant de soin, avec tant de zèle et d'amour de la science, ces discussions familières remplies d'intérêt auxquelles vous avez pris part et qui sont encore aujourd'hui gravées dans votre esprit. Heureux, si je pouvais être convaincu d'avoir traduit complétement et fidèlement les pensées des auteurs, et si personne ne s'élevait parmi vous, m'accusant d'avoir retranché dans mes analyses écourtées, des pensées et des théories que j'aurais dû ne pas taire. Mais la volonté ne m'a pas fait défaut. Le cadre que je m'étais tracé ne me permettant pas de m'étendre, j'ai dû tailler, j'ai dû retrancher, et ne vous offrir que les points les plus importants de chaque travail.

Avant de terminer, Messieurs, j'ose encore

jeter un regard en arrière, et payer, au nom de la Société, un dernier tribut d'amitié et de regrets à ceux qui dans les derniers temps de leur séjour parmi vous, nous ont laissé de si beaux souvenirs, et qui, à leur entrée dans la carrière, ont emporté nos vœux et nos souhaits les plus ardents.

—

CERCLE INDUSTRIEL
des Écoles spéciales de l'Université catholique.

—

Bureau directeur.

Président d'honneur, M. le professeur A. Devivier.

Président effectif, M. le professeur F. Krans.

Vice-président, M. J. Latinis.

Secrétaire, M. A. Bonnevie.

Trésorier, M. H. Capelle.

Membres.

MM. Heffinck, Bonnevie, Crols, Van Maldeghem, Lambinet, de Graer, Capelle, Latinis, Stas, Gilliaux, de Courten, Le Clerc, de Selliers, Lacanne, Leunekens, Walkiers, Vandervoordt, Pardon, Van Eeckhout, Goffart, Cambier, Juliens, Rollier, de Llano y Merás, de Souza.

I. STATUTS DÉFINITIFS.

ART. I.

Le Cercle se compose d'élèves appartenant aux trois dernières années d'études des Écoles spéciales ; sont membres effectifs du Cercle tous ceux d'entr'eux qui se sont fait inscrire pour en faire partie.

ART. II.

MM. les professeurs des Écoles spéciales,

ainsi que les membres effectifs ayant quitté l'Université ont, de droit, le titre de membres honoraires.

ART. III.

Les réunions du Cercle ont pour objet des lectures ou des causeries se rapportant aux études de ses membres. Le Cercle met à la disposition de ceux ci une bibliothèque composée de brochures, journaux et ouvrages scientifiques et industriels.

ART. IV.

Outre le président d'honneur et le président effectif, professeurs de l'École des Mines et inamovibles, le conseil du Cercle comprend : un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ces derniers sont nommés, à la majorité absolue des voix, à la dernière séance de chaque année académique, et pour toute l'année académique suivante.

ART. V.

Les dépenses du Cercle sont supportées par les membres effectifs. La cotisation annuelle fixe est de quatre francs, payables en un seul versement, à la seconde séance de présence.

ART. VI.

Tous les trois mois, le trésorier sera tenu d'établir l'état de la caisse et de le soumettre aux membres du Cercle.

ART. VII.

L'assemblée remet au bureau le soin de sauvegarder sa dignité.

ART. VIII.

Les démissions devront se faire par écrit et seront mentionnées dans le procès-verbal de la séance où elles auront été reçues.

ART. IX.

Pour qu'une modification puisse être apportée aux statuts du Cercle, il faut que la proposition en soit signée par dix membres, mise à l'ordre du jour de la séance suivante, discutée dans cette réunion, et enfin, adoptée par le quart des membres inscrits au moment où la modification sera présentée.

II. RÈGLEMENT DES SÉANCES ET MESURES D'ORDRE.

ART. I.

Le Cercle se réunit une fois par semaine, sous la direction du président effectif. L'annonce et l'ordre du jour des séances, signés par le président ou le vice-président, et par le secrétaire, seront affichés aux valves des Écoles spéciales.

ART. II.

L'appel des membres présents sera fait à l'ouverture de chaque séance.

Les absences motivées ou non motivées seront consignées dans le procès-verbal de la séance ; trois absences consécutives non motivées seront considérées comme une démission tacite.

ART. III.

Chaque membre fait au moins un travail par année ; il en annonce le sujet une semaine avant la séance où il doit en faire la lecture.

Tout membre qui désire faire une lecture doit se faire inscrire avant la séance.

Chaque membre qui a donné lecture d'un travail original devra en faire un résumé qu'il présentera au secrétaire à la séance suivante.

ART. IV.

Le secrétaire tient un registre où il consigne les procès-verbaux des séances.

ART. V.

Le secrétaire est chargé de mettre à la disposition des membres qui lui en feront la demande, les revues et ouvrages de la bibliothèque du Cercle. Ces ouvrages et revues ne pourront être retenus qu'une semaine au maximum et devront être remis au secrétaire qui

tiendra note de leur sortie et de leur rentrée ; ils devront être rentrés au commencement de chaque séance, et ne seront rendus à la disposition des membres qu'à la fin de la réunion.

Pour tout ouvrage non rentré dans le délai prescrit, il sera dû à la caisse une amende fixe de cinquante centimes ; il sera perçu, en outre, cinq centimes par jour de la première semaine de retard et dix centimes par jour de la seconde semaine. Chaque membre est responsable des ouvrages qui lui sont confiés. Il devra remplacer à ses frais tout ouvrage égaré ou notablement détérioré ; pour des détériorations moins graves, il sera passible d'une amende de cinquante centimes au moins, à déterminer par le bureau.

ART. VI.

Les amendes dues à la caisse seront versées à la plus prochaine séance.

ART. VII.

Tout membre qui ne se soumettrait pas aux décisions du conseil agissant conformément aux statuts, serait considéré comme démissionnaire.

—

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1874-1875, fait au nom du Bureau directeur, par M. Paul NÈVE, président (1).

—

MESSIEURS,

En jetant un regard en arrière, j'éprouve ce sentiment de joie bien légitime que procure la vue du succès couronnant de louables efforts. Souvenez-vous des débuts modestes, je dirai même obscurs, de notre Cercle, tels que vous les exposait l'an dernier M. Vander Laat. Je rappelle ici volontiers le nom de mon prédécesseur qui peut revendiquer l'honneur d'avoir, le premier, jeté les fondements d'une société entre étudiants des Écoles spéciales.

Aujourd'hui, l'œuvre de nos devanciers, poursuivie dans le but d'utilité qui a présidé à son établissement, a progressé sans cesse; mais, Messieurs, cette association commencée sans éclat, était guidée dès ses premiers pas par les lumières et les sages conseils de notre président d'honneur M. Devivier. Sachant que le grain semé ne doit pas germer en un jour, il recommandait sans cesse à nos prédécesseurs de travailler

(1) Le Bureau était composé de MM. le professeur Devivier, *président d'honneur*; Paul Nève, *président*; C. Dautricourt, *vice-président*, R. Verhoustraeten, *secrétaire trésorier*.

sans bruit; de laisser en quelque sorte ignorer l'existence de leur Cercle; il savait bien qu'en dépit de débuts si modestes, une abondante récolte serait un jour la récompense de travailleurs zélés et persévérants.

Ce moment n'est-il pas arrivé, Messieurs? qui d'entre nous n'a retiré quelque fruit de ces travaux faits dans des instants de loisir; qui de nous n'a, à la suite de nos discussions, remplacé par des idées vraies, des idées primitivement confuses ou erronées? N'avons-nous pas mieux profité de la visite des établissements industriels, maintenant qu'il nous est donné de réunir les renseignements que nous avons pris individuellement, et de compléter, en profitant chacun des recherches de nos compagnons, un travail, auquel seul aucun de nous n'eût pu suffire?

Faut-il vous signaler les avantages que nous ont procurés les revues périodiques, possédées actuellement par notre bibliothèque, en nous facilitant l'étude des projets, en nous mettant au courant les progrès incessants réalisés dans l'industrie et les arts?

Comme vous le voyez, Messieurs, l'œuvre de nos dévanciers a porté ses fruits, chacun de vous a tenu à contribuer à ce résultat par son assiduité aux réunions et son travail personnel.

En considérant l'état présent de notre Société, nous pouvons pour l'avenir tirer un précieux

présage de ce que nous ne sommes pas restés stationnaires. En nous proposant de faire réaliser par notre Cercle tout le bien qu'il peut produire, nous avons pris une voie qui devait nous conduire à des progrès sérieux, et nous y a conduits en effet.

Nous avons réalisé un premier progrès, Messieurs, en offrant aux élèves de la deuxième année des Écoles spéciales, les moyens de suivre de près nos travaux et nos discussions, de quitter parfois pour quelques heures le domaine des considérations théoriques, afin de s'initier à la connaissance des grands faits de l'industrie. La présence de plusieurs d'entre eux à nos réunions témoigne assez de l'utilité qu'eux-mêmes ont reconnue à la mesure qui avait été prise en leur faveur.

Nous avons ensuite, dans le but de combler une véritable lacune, décidé qu'une cotisation annuelle serait fournie par chacun des membres du Cercle. Les ressources ainsi créées nous ont permis d'acquérir plusieurs revues industrielles périodiques, dont il serait superflu de vous faire ressortir l'immense utilité. Nous avons ainsi multiplié les sources de connaissances précieuses, tout en continuant à mettre largement à contribution la bibliothèque, que notre président honoraire a si généreusement mise à notre disposition.

Enfin, Messieurs, en clôturant cette année,

nous voyons une nouvelle ère de prospérité s'ouvrir pour notre Société. Conscients de notre inexpérience, nous avons désiré demander à un homme rompu à la pratique des opérations industrielles, qu'il voulût bien se charger de donner à nos travaux une direction mieux assurée, une impulsion plus vigoureuse. Qui, mieux que M. Krans pouvait nous rendre ce service important? Aussi, en acceptant la présidence effective de nos réunions, M. Krans a-t-il acquis des droits à notre vive reconnaissance; le titre qu'il daigne prendre est pour lui l'expression d'une charge: quel attrait peut avoir pour le professeur les discussions de l'élève, encore novice dans la connaissance des procédés de l'industrie?

Nos travaux ne sont que des compilations d'auteurs qu'il connaît à fond, nos discussions ont pour base des notions qui ont pour lui perdu de leurs charmes, parce qu'elles lui sont devenues trop familières. La présence du distingué professeur à nos réunions, exige donc de sa part un sacrifice réel. Mais il nous porte tant d'intérêt qu'il voudra bien voir, dans les nombreux et importants progrès réalisés sous sa direction par notre Cercle, la récompense d'un dévouement dont nous comprenons tout le prix.

Chargé de vous présenter le compte-rendu des travaux faits dans le cours de cette année, j'éprouve, Messieurs, le regret que les dimensions nécessairement restreintes d'un rapport,

ne me permettent pas de les reproduire en entier; force m'est donc de les dépouiller en grande partie de leurs attraits, de les soumettre en quelque sorte à une distillation fractionnée pour n'en retirer qu'un extrait; puisse cette opération, en leur enlevant de l'agrément ne pas trop amoindrir leur valeur à vos yeux.

M. Heffinck, appelé le premier à nous présenter un travail, choisit pour sujet la nature et le rôle des enduits préservateurs. Dans un cadre nécessairement étroit il a su passer en revue tous les moyens employés pour préserver contre les agents extérieurs, le bois, les métaux et les pierres. Après avoir discuté l'efficacité de la peinture et du vernissage appliqués sur bois, il nous a montré l'emploi de ces mêmes moyens à l'égard des métaux, mais il a particulièrement insisté sur la conservation de ceux-ci par les procédés galvaniques, galvanoplastiques ou autres analogues. M. Heffinck nous a ensuite présenté l'étude des enduits préservateurs appliqués aux pierres et spécialement aux calcaires tendres. Après avoir énuméré les substances qui sont d'un emploi général, il s'est étendu plus longuement sur la silicatisation, et l'avenir que peut présenter l'emploi judicieux des silicates alcalins ou de ceux à base de zinc pour la conservation de nos monuments.

Dans la séance suivante j'ai eu l'honneur de vous soumettre un travail sur la fabrication et

l'emploi des poudres brisantes; j'ai cherché à faire ressortir les grands avantages que présente leur emploi, au point de vue de l'économie et de la rapidité d'avancement, dans l'abattage des roches. J'ai ensuite soumis au calcul les effets dynamiques produits lors de l'inflammation des principaux composés détonnants.

Vint le tour de M. Verhoustraeten, qui nous a fait l'analyse de quelques belles pages écrites sous l'inspiration d'un cœur vraiment chrétien : je veux parler de l'ouvrage de M. Le Play, traitant l'organisation du travail et la question ouvrière.

M. Verhoustraeten nous montre les grands désordres sociaux apparaissant d'abord dans les ateliers : ils débutent par l'abandon des pratiques qui caractérisent les ateliers prospères; l'abandon de ces pratiques résulte de l'oubli des principes religieux, moraux et sociaux.

Dans les ateliers prospères on constate le bien-être physique, moral et intellectuel des familles, un grand attachement à l'ordre établi et une entente cordiale entre le patron et l'ouvrier. Au contraire, quand l'atelier abandonne ces précieuses coutumes, on voit le malaise dans les familles, le malaise dans l'atelier, l'antagonisme entre le patron et l'ouvrier, les murmures, les grèves, la guerre civile.

L'invasion du mal provient de la corruption des patrons ou de celle des ouvriers, mais la

source première est la transgression de la loi morale; tandis que le retour au bien découle nécessairement du retour au respect de Dieu, du père et de la femme.

Dans toute organisation il faut donc maintenir ces coutumes ou y revenir si l'on s'en est écarté. Cette tâche incombe aux autorités sociales, c'est à dire à ceux qui ont la richesse, le talent ou l'ascendant personnel. Cette mission incombe donc aux patrons et ingénieurs qui ont pour eux la science, la parole et l'exemple.

Dans la réunion suivante, M. Dautricourt exposa l'art de l'imprimerie, de la gravure, de la lithographie, de l'héliographie et de la photolithographie. Grâce à lui, nous avons pu assister à toutes les opérations délicates que comportent ces industries; nous avons vu d'une façon saisissable et claire les ingénieux procédés employés pour transporter les clichés photographiques sur une plaque à lithographier; nous avons été mis au courant de tous les perfectionnements merveilleux apportés à ces arts utiles.

M. Capelle a fait l'étude des causes d'explosion des générateurs à vapeur; sans chercher à appuyer aucune des théories émises, il s'est appliqué à nous les faire connaître toutes et à nous montrer que les causes probables des sinistres sont aussi nombreuses que l'indiquent les raisons multiples qu'on en a données. Cette

étude, qui doit faire le souci de tout homme ayant sous sa direction un appareil de nature à faire craindre un danger permanent, il l'a terminée en nous exposant les divers palliatifs proposés et employés pour prévenir les explosions.

Dans la réunion du 10 décembre, M. Bonnevie nous montra les avantages que procure l'emploi de l'air comprimé. Son étude comprend deux parties distinctes : il examine d'abord les phénomènes qui accompagnent la compression des gaz, et les difficultés pratiques que rencontre cette opération ; il passe ensuite en revue les diverses applications de l'air comprimé, employé comme mode de refoulement des eaux dans les grands travaux hydrauliques, comme moteur substitué à la vapeur, enfin comme organe de transmission des forces à grande distance. L'auteur du travail, après avoir signalé les divers cas où l'air comprimé est appelé à rendre de grands services, nous montre les mécomptes de ceux qui ont voulu en généraliser l'emploi.

M. Van Maldeghem a fait un exposé général des engrais et des amendements; il nous a exposé le rôle que jouent les agents atmosphériques, les bases et acides naturels au sol, dans la transformation des matières organiques putréfiées en substances directement assimilables par les végétaux. Il s'est ensuite longuement

étendu sur l'usage des engrais chimiques, qu'on tend actuellement à substituer aux engrais naturels, et nous a montré comment, par un emploi raisonné des premiers, on peut, dans certaines limites, atteindre le but proposé.

Un travail sur l'éclairage au gaz nous a été présenté par M. Lambinet; il y fait l'examen de toutes les substances employées pour la production de ce gaz; il nous montre, que celui qui provient de la houille, de loin le plus important de tous, est dû à Pierre Minkelers, professeur à l'Université de Louvain au siècle dernier. Après avoir décrit rapidement tous les appareils qui servent à la fabrication du gaz, l'auteur nous communique une étude plus longue et plus détaillée sur les becs destinés à le brûler, et sur les méthodes photométriques qui servent de mesure à leur valeur.

La séance du 27 janvier fut remplie par la lecture du travail de M. De Graer, qui exposa les divers systèmes employés et proposés pour le chauffage des voitures de chemin de fer. Comme vous le savez, messieurs, cette étude offre un grand intérêt et fait actuellement l'objet de nombreuses recherches, car la solution vraiment pratique de cette question est encore à trouver.

M. Victor Latinis présenta une étude sur les machines-outils, il fit ressortir l'influence exercée par leur emploi sur le développement con-

sidérable de l'industrie. Après avoir décrit les modes de mouvement qu'exécutent les outils dans le travail des métaux, l'auteur fit ressortir ce qu'il y a d'encourageant dans cette parole du P. Gratry : « les hommes ne travailleront pas moins, mais ils seront rentrés dans » un travail vraiment humain, qui consiste à » conduire les forces, à conduire en maîtres le » mouvement, ces serviteurs inanimés de » l'homme. »

M. Stas, dans le travail qu'il nous a lu, expose d'une façon détaillée l'histoire du sel ; il nous en montre les nombreuses origines géologiques, il en énumère les gisements, et passe en revue les modes d'extraction de cette utile matière. Il expose ensuite les méthodes variées qui servent à l'évoparation des solutions salines et toutes les opérations que subit le produit brut avant d'être complétement raffiné. Nous voyons ensuite les divers usages qu'on fait du sel dans l'industrie, l'économie domestique et l'agriculture. M. Stas termine en traitant la question encore tout actuelle de l'impôt sur le sel.

Le 25 février, M. de Courten résuma les recherches qu'on a faites sur la composition chimique et les propriétés du caout-chouc ; il en fit connaître les nombreux usages et exposa les méthodes qui permettent de le dissoudre ou de le durcir suivant l'emploi auquel on le destine.

Tels sont, Messieurs, les travaux présentés

par les membres du Cercle dans le cours de l'année qui se termine; je me vois, à mon grand regret, empêché de faire le détail des communications et lectures intéressantes qui ont servi de complément à nos séances. Je mentionne bien volontiers aussi les nombreuses réunions que nous avons consacrées à réunir les notes prises dans les excursions. Si ces dernières n'ont pas, comme les autres, offert l'intérêt qui s'attache naturellement à des études plus nouvelles, elles n'ont pas laissé que de nous être très-profitables.

En saluant donc avec une entière confiance l'avenir prospère réservé à notre Cercle, nous avons, comme je l'ai dit en commençant ce rapport, quelque droit de considérer le passé avec le sentiment d'une légitime satisfaction.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS
admis aux grades académiques par l'Université, pendant l'année 1874-1875.

—

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Bosch, Eugène, de Marfontaine, prêtre du diocèse de Nancy (France); 14 juillet.
2 Fobe, Henri-Frédéric-Marie, d'Hansbeke, prêtre du diocèse de Gand; id.
3 Mercier, Désiré-Joseph, de Braine-l'Alleud, prêtre du diocèse de Malines; id.
4 Truyens, Léonard, d'Exel, prêtre du diocèse de Liége; id.

BACHELIERS EN DROIT CANON.

1 Daublain, Joseph, de Sivry, prêtre du diocèse de Namur; 14 juillet.
2 Finck, Guillaume-Maximilien, de Dusseldorf, prêtre du diocèse de Cologne (Prusse); 14 juillet.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 O'Flynn, Denis-Paul, de Buttevant en Irlande, prêtre du diocèse de New-York (Amérique); 14 juillet.

---

(1) Les grades en theologie et en droit canon sont conférés conformement aux reglements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Réglements publiés dans les Annuaires*.

2 Peeters, Joseph, de Broechem, prêtre du diocèse de Malines; id.
3 Thys, Joseph, de Lierre, prêtre du diocèse de Malines; id.
4 Verbruggen, Constantin, de Cruyshautem, prêtre du diocèse de Gand; id.

LICENCIÉ EN DROIT CANON.

Müller, Auguste, de Trèves, prêtre du diocèse de Trèves (Prusse); 14 juillet.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

Lambrecht, Henri, prêtre du diocèse de Gand (1); 14 juillet.

CANDIDATS EN DROIT (2).

1 Pereira, José-Ignacio, de Pernambuco (Brésil); 10 novembre.
2 Beck, Jules, de Sursil (Suisse), *avec la plus grande distinction*; 26 juin.
3 Boncompagni-Ludovisi, Hugo, de Rome, *avec grande distinction*; id.
4 Queloz, Joseph, de Saignelegies (Suisse), *avec grande distinction*; id.

---

(1) Les thèses de M. Lambrecht étaient précédées d'une dissertation inaugurale, intitulée : *De sanctissimo Missæ Sacrificio*, 557 pp. in 8°.

(2) Les grades académiques en droit, en médecine, en philosophie et en sciences sont conférés conformément aux règlements du 5 février 1857, du 8 février 1858, du 8 mars 1858 et du 1er mars 1871.

CANDIDAT EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

Batthyany, c^te^ Etienne, de Vienne, *avec distinction ;* 4 mars.

DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

1 Uttini, Alexandre, de Rome, *avec distinction ;* 21 décembre.
2 de Sury Bussy, c^te^ Gaston, de Soleure (Suisse) ; 21 janvier.
3 de Reding-Biberegg, c^te^ Aloïs, de Schwyz, *avec grande distinction ;* 28 juin.

DOCTEUR EN MÉDECINE.

Joffroy, Florentin-Edmond-Gabriel, de Laon (France) ; 7 novembre.

CANDIDAT EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Marenne, Ludovic, de St-Hubert; 12 novembre.

CANDIDAT EN SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Moons, François, de Lierre, *avec grande distinction ;* 27 octobre.

LICENCIÉ EN SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Vacarisas, Pierre, de Collbato (Espagne), *avec la plus grande distinction ;* 28 octobre.

LICENCIÉ EN SCIENCES CHIMIQUES.

Bruylants, Gustave, de Louvain, *avec grande distinction;* 26 octobre.

DOCTEURS EN SCIENCES CHIMIQUES.

1 Bruylants, Gustave, de Louvain, *avec grande distinction;* 5 juillet (1).

2 Wareg-Massalski, Urbain, de Kiedrasowka (Pologne), *avec distinction;* id. (2).

---

(1) Sa dissertation inaugurale est intitulée : *Recherches sur les hydrocarbures de la formule générale* $C_n H_{2n-2}$.

(2) Sa dissertation inaugurale est intitulée : *Recherches sur les acides chloro-bromo-propioniques glycériques* $C_2 H_3 Cl Br—COOH$.

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

—

BACHELIER EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

Wadeleux, Célestin, de Brée, prêtre du diocèse de Liége; 10 juillet.

LICENCIÉS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Duyckaerts, Bernard, de Montzen, prêtre du diocèse de Liége; 10 juillet.
2 Mons, Louis, de Liége, prêtre du diocèse de Liége; id.
3 Pierson, Léon, de Neufchâteau, prêtre du diocèse de Namur; id.
4 Segers, Alphonse, d'Appels, prêtre du diocèse de Gand; id.
5 Van den Weghe, Jean, de Ledeghem, prêtre du diocèse de Bruges; id.

—

ÉCOLES SPÉCIALES
des Arts et Manufactures. du Génie civil. et des Mines.

—

1° *Élèves ordinaires.*

EXAMENS D'ADMISSION.

1 André, Vital, de Court-St-Etienne ; 8 oct. 1875.
2 Beernaert, Arthur, de Courtrai ; id.
3 Benitez, Antoine, de La Havane ; id.
4 Berton, Auguste, de Rebaix ; id.
5 Bouriez, Albert, de Marchienne-au-Pont ; id.
6 Busine, Léon, de Wasmes ; id.
7 Calande, Emile, de Spontin ; id.
8 Cappuyns, Louis, de Malines ; id.
9 Carré, Charles, de Paris ; id.
10 Clique, Félix, d'Hautrage ; id.
11 Coopman, Louis, de Verviers ; id.
12 Coppens, Henri, de Rochefort ; id.
13 De Bruyn, Oscar, de Kessel-Loo ; id.
14 de la Roche, Gustave, de Thieusies ; id.
15 Deleuze, Henri, de Louvain ; id.
16 De Leyn, Henri, de Lapscheure ; id.
17 de Prelle, Edgar, de Nivelles ; id.
18 de Robiano, Gaëtan, de Marchin ; id.
19 Detry, Justin, de Warisoulx ; id.
20 Deulin, Nestor, de Ransart ; id.
21 Dutillieux, Maurice, d'Ohey ; id.
22 Ernst, Gérard, de Liége ; id.
23 Fabri, Alphonse, de Rochefort ; id.

24 Feys, Jules, de Dixmude ; id.
25 Garbe, Jean-Baptiste, de Rhisnes ; id.
26 Gillet, Camille, d'Anloy ; id.
27 Godeau, Jules, de Virginal ; id.
28 Grimonpont, Jules, de Tourneppe ; id.
29 Guislain, Léon, de Romedenne ; id.
30 Hamelius, Alexandre, de Hosingen (Grand-Duché de Luxembourg) ; id.
31 Hazebrouck, Cyriaque, de Gand ; id.
32 Henry, Florent, de Ciney ; id.
33 Hubené, Louis, de Bruges ; id.
34 Janssens, Louis, de Bouchout ; id.
35 Kayl, François, de Remich (Grand-Duché de Luxembourg) ; id.
36 Koltz, Eugène, de Luxembourg ; id.
37 Lamal, Joseph, de Hasselt ; id.
38 Latinis, Louis, de Seneffe ; id.
39 Lavaerts, Henri, d'Aerschot ; id.
40 Leclercq, Jules, de Romedenne ; id.
41 Lengrand, Emile, d'Havay ; id.
42 Le Paige, Auguste, d'Herenthals ; id.
43 Louckx, Guillaume, de Malines ; id.
44 Majoie, Emile, de Marbais ; id.
45 Marquet, Charles, de Laroche ; id.
46 Matton, Henri, de Moen ; id.
47 Mommaerts, Philippe, d'Ixelles ; id.
48 Mottiaux, Auguste, de Jambes ; id.
49 Neelemans, Alfred, d'Eecloo ; id.
50 Noulet, Ernest, de Bracquegnies ; id.
51 Nuyts, Diomède, de Lokeren ; id.

52 Olano, Joseph, de Liverpool (Angleterre); id.
53 Ostert, Nicolas, d'Ermsdorf (Grand-Duché de Luxembourg); id.
54 Overloop, Jean, de Malines; id.
55 Peltier, Edouard, de Pommerœul; id.
56 Philippart, Florent, de Rongy; id.
57 Philippe, Charles, de Leuze; id.
58 Pourbaix, Alexandre, d'Havré; id.
59 Roosens, Adelin, d'Omezée; id.
60 Schepens, Edouard, de Welden; id.
61 Soenens, Henri, d'Ostende; id.
62 Thiery, Eugène, de Bruxelles; id.
63 van Aefferden, Ernest, de Hooglede; id.
64 van der Dussen de Kestergat, Théodore, de Molenbeek-St-Jean; id.
65 Van der Smissen, Frédéric, d'Alost; id.
66 Van Dooren, François, de Maeseyck; id.
67 van Espen, Alfred, de Wilsele; id.
68 Van Hoonacker, Edouard, de Bruges; id.
69 Van Merris, Félix, de Poperinghe; id.
70 Vanroos, Napoléon, d'Ocquier; id.
71 Vantomme, Arthur, de Roulers; id.
72 Van Velsen, Eugène, de Malines; id.
73 Van Wassenhove, Auguste, de Meerendré; id.
74 Walgraffe, Désiré, de Jambes; id.
75 Weemaes, Constant, de Doel; id.
76 Wurth, Xavier, de Luxembourg; id.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2me.

1 De Coninck, Léon, d'Alost, *avec la plus grande distinction;* 16 août 1875.
2 Meurice, Constant, de Jeneffe, *avec la plus grande distinction*; id.
3 Tykort, Émile, d'Aspelaere, *avec la plus grande distinction;* id.
4 Beckers, Félix, d'Ixelles, *avec grande distinction*; id.
5 Fontenelle, Pierre, de Jumet, *avec grande distinction*; id.
6 Tirtiaux, Léon, de Clavier, *avec grande distinction*; id.
7 Wouters, François, de Zoerle-Parwys, *avec grande distinction;* id.
8 Delmarcel, Émile, de Louvain, *avec distinction*; id.
9 Evrard, Nestor, de Mertenne-Castillon, *avec distinction;* id.
10 Gilliodts, Florimond, de Bruges, *avec distinction;* id.
11 Mineur, Fernand, de Charleroi, *avec distinction*; id.
12 Quanonne, Gustave, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
13 Siret, Henri, de Namur, *avec distinction;* id.
14 Stacquez, Louis, de Chièvres, *avec distinction;* id.

15 Andris, Armand, de Gilly ; id.
16 Bolle, Léon, de Fleurus; id.
17 Boncompagni Ludovisi, Louis, de Rome ; 3 juillet.
18 Colson, Isidore, de Baya; 16 août.
19 Deschamps, Gutsave, de Châtelet; id.
20 Draguet, Edmond, de Bruxelles ; id.
21 Fabry, Edmond, de Perwez-lez-Andenne; id.
22 Hendrix, Jules, de Louvain ; id.
23 Kervyn, Stanislas, de St Michel ; id.
24 Lambert, Félix, de Lescheret; id.
25 Lefebvre, Alexandre, de Blaesvelt; 13 oct.
26 Lehon, Ernest, d'Antoing ; 16 août.
27 Mallié, Léon, de Tournai ; 13 octobre.
28 Monchet, Alphonse, de Sombreffe; 16 août.
29 Mycielski, Louis, de Zerkow (G.-D. de Posen) ; id.
30 Pacco, Aimé, de Courtrai ; id.
31 Petre, Antoine, de Bruxelles ; id.
32 Poussart, Julien, de Barbençon ; id.
33 Puissant, Edmond, de Bruxelles ; id.
34 Ramlot, Émile, de Perwez ; id.
35 Regout, William, de Maestricht ; id.
36 Tangre, François, de Ramecroix ; id.
37 Thiery, Justin, d'Élouges ; 13 octobre.
38 Van de Keere, Jean, d'Aeltre ; 16 août.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2me ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3me.

1 Fabri, Edmond, de Turnhout, *avec grande distinction* ; 10 août 1875.

2 Henry, Edmond, de Ciney, *avec grande distinction* ; id.
3 Van Overstraeten, Léon, de Louvain, *avec grande distinction* ; id.
4 Berlingin, Melchior, de Chimay, *avec distinction* ; id.
5 Jopart, Georges, de Ham-sur-Heure, *avec distinction* ; id.
6 Libotte, François, de Jumet, *avec distinction* ; id.
7 Michaux, Charles, de Lincent, *avec distinction* ; id.
8 Nève, Louis, de La Hulpe, *avec distinction* ; id.
9 Barberies, Philippe, d'Ixelles; 12 octobre.
10 Blondel, Alfred, de Douai (France); 10 août.
11 de Blondel, Louis, de Bruxelles; 12 octobre.
12 Denayer, Vital, de Castre lez-Hal ; id.
13 de Souza Gonçalves, Antoine, de Lisbonne ; 10 août.
14 Eyckmans, Adolphe, de Wolverthem ; id.
15 George, Alfred, d'Ottignies ; id.
16 Gorlia, Rémus, d'Ath ; id.
17 Goffart, Victor, de Bonnines ; id.
18 Jacobs, Alphonse, de Louvain ; id.
19 Ohresser, Ernest, d'Aulnoye (France) ; id.
20 Savage, Hugues, de Londres ; id.
21 Tennstedt, Philippe, de Louvain ; id.
22 Van Langenhaeke, Edmond, d'Appelterre ; 12 octobre.

23 Van Reeth, Alphonse, d'Anvers; 10 août.
24 Van Vyve, Georges, de Borgerhout ; id.
25 Wérotte, François, de Fooz-Wépion ; id.
26 Willems, Maurice, de Charleroi ; id.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3me ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4me.

1 Monsel, Victor, de Sandweiler (G.-D. de Luxembourg), *avec grande distinction* ; 11 août 1875.
2 Bonnevie, Auguste, de Bruxelles, *avec distinction* ; id.
3 Delalou, Victor, de Châtelet, *avec distinction* ; id.
4 Gillieaux, François, de Gilly, *avec distinction* ; id.
5 Latinis, Victor, de Seneffe, *avec distinction* ; id.
6 Rollier, Émile, de Willebroeck, *avec distinction* ; id.
7 Cambier, Léon, de Morlanwelz ; id.
8 Capelle, Henri, de Durnal ; id.
9 de Courten, Joseph, de Sierre (Suisse) ; 13 octobre.
10 de Llano y Méras, François, de Ponferrada (Espagne) ; id.
11 Dewaerseggers, Léandre, de Hamme-Mille ; 11 août.
12 Goffart, Edmond, de Bonnines ; id.
13 Heffinck, Cyrille, de Bruxelles ; 13 octobre.

14 Heylen, Ovide, d'Ittegem ; id.
15 Lacanne, Félix, de Hannut ; 11 août.
16 Lambinet, Adhémar, de Houtain-le-Mont ; id.
17 Leclercq, Léopold, de Namur ; id.
18 Leunekens, Benoît, de Bruxelles ; id.
19 Marien, Louis, de Mazy ; id.
20 Melsens, Félix, de Louvain ; 13 octobre.
21 Stas, Arnould, d'Eykevliet ; id.
22 Van Maldeghem, François, de Heille (Hollande) : 11 août.

EXAMENS DE SORTIE.

1 Hiernaux, Léon, de Fleurus, *avec la plus grande distinction ;* 16 octobre 1875.
2 Nève, Paul, de La Hulpe, *avec la plus grande distinction ;* id.
3 Dautricourt, Camille, de Bruges, *avec grande distinction ;* id.
4 Vandervoordt, Jules, d'Anvers, *avec grande distinction ;* id.
5 Verhoustraeten, Raymond, d'Anvers, *avec grande distinction ;* id.
6 Deschamps, Alfred, de Châtelet, *avec distinction ;* id.
7 Ortmans, Jules, de Verviers, *avec distinction ;* id.
8 Charmanne, Xavier, d'Yves-Gomezée ; 23 mars.
9 De Graer, Aloïse, de Woumen ; 16 octobre.
10 Goemans, Jean, de Louvain ; 23 mars.
11 Mostaert, René, de Watou ; 16 octobre.

12 Sansen, Lucien, de Poperinghe ; 23 mars.
13 Van Maldeghem, François, de Heille (Hollande) ; 16 octobre.

Le Recteur a conféré à ces treize récipiendaires le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures, du génie civil, et des mines.

2° *Elèves libres.*

EXAMENS SUR DES COURS DE LA 1re ANNÉE.

1 Bivort, Simon, de Jumet, *avec grand succès ;* 16 août 1875.
2 Verdickt, Emile, de Willebroeck, *avec grand succès ;* id.
3 del Marmol, Fernand, de St-Marc ; id.

EXAMENS SUR DES COURS DE LA 2me ANNÉE.

1 Licot de Nismes, Michel, de Bruxelles ; 10 août 1875.

EXAMENS SUR DES COURS DE LA 3me ET DE LA 4me ANNÉE.

1 Dubois, Lucien, de Florenville, *avec grand succès ;* 11 août 1875.
2 Dubois, Lucien, de Florenville, *avec grand succès ;* 13 octobre.
3 Houtart, Franz, de Ste-Marie-d'Oignies, *avec grand succès ;* id.
4 Licot de Nismes, Michel, de Bruxelles ; id.

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Jurys d'examen, pendant l'année 1875 (1).

—

CANDIDATS EN DROIT.

1 de la Roche, Gustave, de Thieusies; 26 juillet.
2 Dubost, Edouard, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction*; id.
3 Carlier, Paul, de Chimay, *avec distinction*; id.
4 Pilaet, Grégoire, de Rupelmonde; id.
5 Philippart, Georges, de Rongy; 27 juillet.
6 Robert, Henri, de Bruxelles; id.
7 Van Bastelaer, Camille, de Charleroi; id.
8 Lambotte, Louis, de Bastogne; 28 juillet.
9 Wasseige, Ernest, de Namur; id.
10 de Thier, Paul, de Jemmappes, *avec distinction*; 29 juillet.
11 De Grave, René, de Gheluwe; id.
12 Goethals, Edmond, de Gand, *avec distinction*; 30 juillet.
13 Portmans, Ferdinand, de St-Trond, *avec distinction*; id.

---

(1) Extrait des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 38 de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une manière *satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction*. Il est à remarquer que la loi du 1 mai 1857 a supprimé la *grande distinction*.

14 Dawant, Charles, d'Havré, *avec distinction;* id.
15 Limpens, Léon, d'Alost, *avec la plus grande distinction;* 31 juillet.
16 Anne, Frantz, d'Osselt; id.
17 Jaminé, Joseph, de Tongres, *avec distinction;* 2 août.
18 Lippens, Auguste, de Thollembeek; id.
19 Boesmans, Alphonse, de Goyer; id.
20 Régnard, Louis, de Dinant, *avec distinction;* 3 août.
21 Dumont, Émile, de Namur, *avec distinction;* id.
22 Moguez, Paul, de Tournai; id.
23 Janssens, Émile, de Malines; id.
24 Lefebvre, Albert, de Bruxelles; 4 août.
25 Misonne, Aimé, de Gilly; id.
26 Boels, Émile, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* id.
27 Bauchau, Armand, de Sonenne; 5 août.
28 François, Paul, de Rance; id.
29 Fraeys, Maurice, de Bruges, *avec distinction;* id.
30 Delbeke, Auguste, de Courtrai, *avec distinction;* 6 août.
31 Van Ravestyn, Emmanuel, de Turnhout; id.
32 Ullens, Charles, d'Anvers; id.
33 Malliar, Arthur, de Merbes-le-Château, *avec distinction;* id.
34 Veys, Alphonse, de Vlamertinghe; 7 août.

35 Ostrowski, Jules-Stanislas, de Varsovie; id.
36 Wouters, Joseph, de Bruxelles; id.
37 Lacroix, Ghislain, de Lincent; id.
38 de Villermont, Alphonse, de Bruxelles; id.
39 Du Rousseaux, François, de Mellery, *avec distinction;* 9 août.
40 Bellemans, Florent, de St-Nicolas, *avec distinction;* id.
41 Wauthier, Edmond, de Dinant; id.
42 Carpentier, Fritz, de Vreeswyck; id.
43 De Rick, Ambroise, de Tournai; 10 août.
44 Toudreau, Charles, de Beaumont; id.
45 De Scheemaeker, Ludolphe, de Vichte, *avec distinction;* id.
46 Vankerkvoorde, Ernest, de Lovendeghem; 11 août.
47 Masquelin, François, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction;* id.
48 Verbeeck, Guillaume, d'Anvers, *avec distinction;* id.
49 Jeanmart, Anatole, de Namur; id.
50 Meert, Adolphe, de Buggenhoudt, *avec distinction;* 12 août.
51 Bayot, Joseph, de Senzeilles; id.
52 Alen, Edgar, de Geet-Betz; id.
53 Derbaix, Eugène, de Waudru; 13 août.
54 De Groote, Camille, de Grammont; 14 août.
55 Van Langenhaeke, Jean, d'Appelterre; id.
56 Van Doorslaer, Hector, de Vilvorde, id.

DOCTEURS EN DROIT (1r EXAMEN).

1 de Robiano, André, de Marchin, *avec distinction ;* 26 juillet.
2 Courouble, Juste, de Wervicq ; id.
3 Verwimp, Alphonse, de Gheel, *avec distinction ;* id.
4 Missotten, Auguste, d'Anvers, *avec distinction ;* id.
5 Charlot, Ferdinand, de Jodoigne; 27 juillet.
6 Burton, Louis, de Croy; id.
7 Rosseeuw, Léon, de Courtrai, *avec la plus grande distinction ;* id.
8 Drion, Emile, de Gosselies ; id.
9 Laurent, Paul, de Ciney, *avec distinction ;* 28 juillet.
10 Eeckman, Léon, d'Anvers, *avec distinction;* id.
11 Colaert, René, de Poperinghe, *avec distinction ;* id.
12 Schelstraete, Henri, de Tronchiennes, *avec distinction ;* id.
13 Ninauve, Frédéric, de Louvain, *avec distinction ;* 29 juillet.
14 Lefèvre, Edouard, de Charleroi, *avec distinction ;* id.
15 Parmentier, Albert, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction ;* id.
16 Harmignie, Paul, de Mons ; id.
17 Opdebeeck, Auguste, de Herderen ; 30 juillet.
18 Hebbelynck, Théodule, de Meirelbeke ; id.

19 Solvyns, Albert, de Gand ; id.
20 D'Hollander, Emile, de Moerzeke ; 31 juillet.
21 Pierco, Armand, de Houtain-l'Evêque ; id.
22 Casier, Franz, de Gand, *avec distinction* ; 2 août.
23 Vandersmissen, Gustave, d'Alost, *avec distinction* ; id.
24 Van Hal, Victor, de Turnhout, *avec la plus grande distinction* ; id.
25 Degueldre, Adhémar, de Binche, *avec la plus grande distinction* ; id.
26 Jeanty, Alphonse, de Sugny, *avec distinction* ; 3 août.
27 Claes, Charles, de Hal, *avec la plus grande distinction* ; id.
28 De Saleleer, Louis, de Haeltert (Alost), *avec la plus grande distinction* ; 4 août.
29 Sacrez, Emile, de Gilly ; 5 août.
30 Plancquaert, Jules, de Worteghem ; 6 août.
31 Leunen, Théophile, de St-Trond ; id.
32 Virez, Alfred, de Sombreffe ; 7 août.
33 De Smeth, Albert, de Bruxelles ; id.
34 Henry, Théophile, de Grand-Leez ; id.
35 du Parc, Maurice, de Heer (Hollande) ; 9 août.
36 Fettweis, Alphonse, de Verviers ; 10 août.

DOCTEURS EN DROIT (2e EXAMEN).

1 Saintraint, Joseph, de Namur, *avec distinction* ; 5 avril.
2 Boeckman, Edouard, de Diest, *avec distinction* ; 6 avril.

3 de Patoul, Charles, de Frasnes-lez-Buissenal ; id.
4 le Grelle, Charles, de Paris, *avec la plus grande distinction ;* id.
5 Tremouroux, Charles, de Namur ; id.
6 Castelein, Wilfrid, d'Avelghem, *avec distinction ;* 7 avril.
7 Béthune, Jean, de Bruges, *avec distinction ;* id.
8 De Croës, Charles, de Mons ; 8 avril.
9 Rigidiotti, Jules, de Gand ; id.
10 Thienpont, Louis, d'Etichove ; 18 août.
11 Decamps, Gonzalès, de Carnières, *avec distinction ;* id.
12 Van Pée, Charles, de Wavre, *avec distinction ;* id.
13 de Vigneron, Alphonse, de Bruxelles, *avec distinction ;* id.
14 Lefebvre, Paul, de Namur ; id.
15 Verté, André, de Bruges, *avec distinction ;* 19 août.
16 Sibille, Louis, de Nivelles ; id.
17 Menetrier, Charles, de Mons, *avec la plus grande distinction ;* id.
18 Schollaert, Franz, de Wilsele lez-Louvain, *avec distinction ;* id.
19 T'Kint, Henri, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction ;* id.
20 Dassesse, Félix, de Fontaine-l'Evêque ; 20 août.

21 Beyaert, Néotère, de Bruges, *avec la plus grande distinction ;* id
22 Colette, Léon, de Thorembais ; id.
23 Thévelin, Edouard, de Bruges, *avec distinction ;* id.
24 Richard, Joseph, de Namur, *avec la plus grande distinction ;* id.
25 Begerem, Victor, d'Ypres, *avec la plus grande distinction ;* id.
26 Huskin, Joseph, d'Ossogne ; 21 août.
27 Wins, Alphonse, de Mons ; id.
28 Ysebrant, Edmond, de Bruxelles, *avec distinction ;* id.
29 Spitaels, Edouard, d'Anvers ; id.
30 Dautricourt, Joseph, de Bruges ; id.
31 Lamotte, Gaston, de Mons, *avec la plus grande distinction ;* id.
32 de Theux, Albert, de Bruxelles ; 23 août.
33 Thirifays, Victor, de Ciney ; id.
34 Delval, Oscar, de Hollain, *avec distinction ;* id.
35 Soil, Eugène, de Tournai, *avec distinction ;* id.
36 Pirard, Léon, de Gand ; id.
37 de Robiano, Stanislas, de Bruxelles ; 24 août.
38 Dupiéreux, Emile, de Ste-Croix lez-Namur ; id.
39 Boels, Léon, de Louvain ; id.
40 François, Jules, de Soignies, *avec distinction ;* id.
41 Verraes, Louis, de Namur ; 25 août.

42 De Buysscher, Auguste, de Ninove ; id.
43 Glorie, Cyrille, de Neuve-Église ; id.
44 De Bruyn, Jean, de Louvain, *avec distinction ;* id.
45 Van Haesendonck, Léon, de Bruxelles, *avec distinction ;* id.
46 Stévenart, Henri, de Gesve ; id.
47 de Bellaing, Théodore, de Hasselt ; 26 août.
48 Lagasse, Edouard, de Nivelles, *avec distinction ;* id.
49 Rousseaux, Parfait, de Sivry, *avec la plus grande distinction ;* id.
50 Anne, Ernest, de Bruxelles ; id
51 Nothomb, Paul, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction ;* 27 août.
52 Bossu, Henri, de Dottignies ; id.
53 De Brandt, Gustave, de Grembergen ; id.

DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

1 Mathieu, Ernest, de Mons ; 9 avril.
2 Begerem, Victor, d'Ypres, *avec distinction ;* id.
3 Rousseaux, Parfait, de Sivry, *avec la plus grande distinction ;* id.
4 le Grelle, Charles, de Paris, *avec distinction ;* 10 avril.
5 Hérouet, Edmond, de Soignies, *avec la plus grande distinction ;* 24 juillet.
6 Hérouet, Louis, de Soignies, *avec la plus grande distinction ;* id.

CANDIDATS NOTAIRES.

1 Van Tours, Achille, de Poperinghe; 13 avril.
2 Elens, Jules, de Beeringen; id.
3 Henry, Léon, de Grand-Leez; id.
4 Mullie, Hector, de Courtrai; id.
5 Van Hove, Edmond, de Moll, *avec distinction*; 14 avril.
6 Jonckheer, Oscar, de Bruges, *avec distinction*; id.
7 Van Schoenbeek, Julien, de Binderveld; id.
8 Notelteirs, François, de Lierre; 15 avril.
9 Van Nueten, Emile, de Loenhout; id.
10 Puls, François, de Herenthals; 16 avril.
11 De la Croix, Armand, de Tirlemont; id.
12 Van Caillie, Emile, de Moerkerke; 20 août.
13 Lauwers, Louis, d'Anvers; 21 août.
14 Van Meerbeeck, Edmond, de Waelhem, *avec distinction*; id.
15 Dubois, Camille, d'Alveringhem; id.
16 Caers, Louis, de Lichtaert; 23 août.
17 Lamot, Auguste, de Boom; 24 août.
18 Grymonprez, Pierre, de Ghyverinchove, *avec distinction*; id.
19 Lemaur, Alexandre, de Thulin; id.
20 Bellemans, Emile, de St-Nicolas; 25 août.
21 De Cleene, Edmond, de Zele, *avec la plus grande distinction*; id.
22 Delvaux, Eugène, de Malines; id.
23 Matthieu, Ernest, de Mons; 26 août.

24 Thuysbaert, Prosper, de Lokeren; 27 août.
25 Van Hirtum, Henri, d'Anvers, *avec distinction;* id.
26 Lange, Henri, de Marchin; id.
27 Houbotte, Auguste, de Noville sur Méhaigne, *avec distinction;* 28 août.
28 Meir, François, de Morckhoven; id.
29 Gillis, Jean, de Quaedmechelen; 30 août.
30 De Ponthière, François, de Thuillies; id.
31 Van Pée, Charles, de Nivelles, *avec distinction;* id.
32 Van Brussel, Cyrille, de St-Nicolas; 31 août.
33 Temmerman, Emmanuël, de Duffel; id.
34 Meert, Auguste, de St-Nicolas, *avec distinction;* id.
35 Van Raemdonck, Camille, de Beveren (Waes); id.
36 Van Melckebeke, Alfred, de Malines; 1 sept.

CANDIDATS EN MÉDECINE.

1 Cryns, Joseph, de Beek; 27 juillet.
2 Cambier, Octave, de Flobecq, *avec distinction;* id.
3 Rossignol, Jules, d'Yves-Gomezée, *avec la plus grande distinction;* 28 juillet.
4 Ghéquière, Remi, de Huysse; id.
5 Bizet, Edmond, de Houdeng-Aimeries; id.
6 Van Pée, Ernest, de Wavre; 29 juillet.
7 Coen, Louis, de Hever; id.
8 Van den Branden, Laurent, de Lessines; id.

9 Gastbuys, Arthur, de Gand; 30 juillet.
10 De Ryck, Gustave, d'Aygem-lez-Alost; id.
11 Boulanger, Jean, de Leernes, *avec distinction;* 31 juillet.
12 Van Cappellen, Jean, de Vilvorde; 2 août.
13 Woot de Trixhe, Victor, de Termonde; id.
14 Van Hool, Léon, d'Anvers; 3 août.
15 Claux, Charles, d'Anserœul; id.
16 Slock, Rodolphe, de Ruysselede; 4 août.
17 Deroitte, Jules, d'Ortho, *avec distinction;* id.
18 Van Audenaeren, Henri, de Tirlemont, *avec la plus grande distinction;* 5 août.
19 Desmedt, Michel, de Zele, *avec la plus grande distinction;* id.
20 Matton, Jean, de Waereghem, *avec distinction;* id.
21 Coosemans, Egide, de Tourneppe, *avec distinction;* 6 août.
22 Van Camp, Pierre, de Hemixem, *avec distinction;* 7 août.
23 Daubresse, Zéphirin, de Jumet; 9 août.
24 Verjans, Joseph, de Bilsen; id.
25 Verstraete, François, d'Ingelmunster; 10 août.
26 Dochy, Jules, de Bruyelles; 11 août.
27 Vitry, Joseph, de Lobbes; id.
28 Dyckmans, Joseph, de Rethy; 12 août.
29 Droesbèque, Eugène, de Velsiques; id.
30 Caluwaerts, François, de Lubbeek; id.
31 Stevens, Constant, de Wavre, *avec distinction;* 13 août.

32 Min, Edmond, de Court-St-Etienne; id.
33 Willems, Émile, de Roulers, *avec distinction;* 16 août.
34 Renardy, Eugène, de Sippenacken; id.
35 Wouters, Jean-François, d'Anvers; id.
36 Foucart, Charles, de Hacquegnies; 18 août.
37 De Fillet, Auguste, de Haute-Flœppe; 19 août.
38 Kindt, Antoine, de Pottes; id.
39 Larsimont, Alexandre, de Bossières, *avec distinction;* 20 août.
40 Degallaix, Victor, de Vezon; id.
41 Haegens, Jules, de Gavre, *avec distinction;* id.
42 Van Schevensteen, Charles, de Wyneghem, *avec distinction;* 21 août.
43 Jouret, Léon, de Flobecq; id.
44 Ledoux, Pierre, de Montzen, *avec distinction;* 23 août.
45 Schmitz, Désiré, d'Ixelles, *avec distinction;* id.
46 Vrebos, Eugène, de Cortenbergh; 24 août.
47 Barbiaux, Joseph, de Brye; 27 août.
48 Hamande, Arthur, de Châtelineau; id.
49 Helsen, Joseph, de Zoerle-Parwys; 28 août.
50 Timmermans, Amand, de Sysseele; id.
51 Meunier, Élie, de Binche; 30 août.

DOCTEURS EN MÉDECINE (1r EXAMEN).

1 Delobbe, Emile, de Ciney; 15 septembre.
2 Stas, Constant, de Vilvorde, *avec distinction;* id.

3 Soupart, Oscar, d'Arquennes; id.
4 Van Steenwinckel, Pierre, de Muysen, *avec la plus grande distinction;* 16 septembre.
5 Thans, Lambert, de Kesselt, *avec distinction;* id.
6 De Brabandere, Octave, de Caneghem; 17 septembre.
7 Denis, Jules, de Morialmé, *avec la plus grande distinction;* id.
8 Van Bleyenberghe, Benoit, de Meulestede; id.
9 Pauwels, Philémon, de Welle; 18 septembre.
10 Bamps, Constant, de Hasselt; id.
11 Truyts, Louis, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction;* id.
12 Van Bogaert, Félix, de Hamme, *avec distinction;* 20 septembre.
13 Van Parys, Camille, de Herent; id.
14 Cuisenaire, Léon, de Nivelles, *avec distinction;* id.
15 Bournonville, Emile, de Hanret; 21 septemb.
16 Herman, Théophile, de St-Trond; id.
17 Rogman, Albéric, de Seveneecken; 22 septembre.
18 Josson, Gustave, de Berchem lez-Audenarde; id.
19 Heylen, Charles, d'Itegem, *avec distinction;* id.
20 Delhalle, Victor, de Rienne, *avec la plus grande distinction;* 23 septembre.

21 Venneman, Emile, de Zele, *avec la plus grande distinction;* id.
22 Bruylants, Arthur, de Louvain, *avec distinction;* id.
23 Van Houtte, Aloïs, de Desselghem; 24 septembre.
24 Floren, Jules, de Westwezel; id.
25 Verscheure, Stanislas, d'Oostcamp; id.
26 Landa, Fernand, de Mons; 25 septembre.
27 De Walsche, Hilaire, de Sleidinghe; id.
28 Lahousse, Emile, d'Ideghem, *avec la plus grande distinction;* id.
29 Boesmans, Jérôme, de Goyer; 27 septembre.
30 Moors, Charles, de Maeseyck, *avec la plus grande distinction;* id.
31 Antheunis, Louis, d'Audenarde; 28 septemb.
32 Bertrand, Dieudonné, de Dinant, *avec distinction;* id.
33 Delmarcel, Auguste, de Louvain, *avec distinction;* id.
34 Schutyser, Joseph, d'Appelterre, *avec distinction;* 29 septembre.
35 Malengreau, Fulgence, de St-Ghislain; id.
36 Gribomont, Edouard, de Respelt; id.
37 Claerhout, Henri, de Caneghem; 30 septemb.
38 Balot, Charles, d'Everbecq, *avec distinction;* id.
39 Tras, Joseph, d'Iseghem; id.
40 Thys, Charles, de Boisschot; 1r octobre.
41 Den Reep, Aloïs, d'Ingoyghem, *avec distinction;* id.

12 Bruyeer, Jean-Baptiste, de Brugelette; 2 octobre.
13 Van den Ven, Emile, de Santhoven; 4 octob.

DOCTEURS EN MÉDECINE (2e EXAMEN).

1 Hendrix, Léon, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 23 juillet.
2 Focquet, Nestor, de Couvin, *avec distinction*; id.
3 Duwez, Henri, d'Enghien, *avec distinction*; id.
4 Lootens, Jules, de Denterghem; id.
5 Valcke, Remy, de Tieghem, *avec distinction*; 24 juillet.
6 Gérard, Florentin, de Tournay (Luxembourg) *avec distinction*; id.
7 Lockem, Alexandre, de Namur, *avec distinction*; id.
8 Van Schevensteen, Auguste, de Wyneghem; id.
9 Courtoy, Ernest, de Branchon, *avec distinction*; 26 juillet.
10 Van de Maele, Léon, d'Erembodeghem; id.
11 Houbotte, Pierre, de Noville sur Méhaigne; id.
12 Le Blus, Hector, de Willebroeck, *avec distinction*; id.
13 De Preter, Charles, de Putte, *avec distinction*; 27 juillet.
14 Rootsaert, Emile, d'Iteghem;

15 Snyers, Gilles, de Rosoux ; id.
16 Latinne, Louis, de Marbais ; 28 juillet.
17 Van Ermengem, Emile, de Louvain, *avec la plus grande distinction ;* id.
18 Pardoen, Albert, de Menin, *avec la plus grande distinction ;* 29 juillet.
19 Couty, Edouard, de Warisoux, *avec distinction ;* id.
20 Servais, Louis, de Bergilers ; id.
21 Van Butsele, Charles, de Maeter ; 30 juillet.
22 Englebienne, Jules, de Courcelles ; id.
23 Houtave, Amédée, de Bruges ; id.
24 Vanwinckel, Emile, de Lokeren ; 31 juillet.
25 Dumont, Achille, de Leuze, *avec la plus grande distinction ;* id.
26 Behets, Edouard, de Woluwe St-Etienne ; id.
27 Cuisinier, Emile, de Namur, *avec distinction ;* 2 août.
28 Cuylits, Jean, d'Uccle, *avec la plus grande distinction ;* id.
29 Coppin, Louis, de Louvain, *avec distinction ;* id.
30 Borginon, Gustave, de Ledebergh-Pamel, *avec la plus grande distinction ;* 3 août.

DOCTEURS EN MÉDECINE (3e EXAMEN).

1 Richald, Henri, de Namur ; 30 mars.
2 Courtoy, Ernest, de Branchon, *avec distinction ;* 28 août.
3 Valcke, Remy, de Tieghem, *avec distinction ;* id.

4 Van de Maele, Léon, d'Erembodegem; id.
5 De Preter, Charles, de Putte, *avec distinction*; id.
6 Houbotte, Pierre, de Noville sur Méhaigne; id.
7 Gérard, Florentin, de Tournay (Luxembourg), *avec distinction*; id.
8 Latinne, Louis, de Marbais; id.
9 Le Blus, Hector, de Willebroeck, *avec distinction*; id.
10 Hendrix, Léon, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.
11 Fosquet, Nestor, de Couvin, *avec distinction*; id.
12 Rootsaert, Emile, d'Itegem; id.
13 Lockem, Alexandre, de Namur, *avec distinction*; id.
14 Duwez, Henri, d'Enghien, *avec distinction*; id.
15 Snyers, Gilles, de Rosoux; id.
16 Lootens, Jules, de Denterghem; id.
17 Van Schevensteen, Auguste, de Wyneghem; id.
18 Cuisinier, Emile, de Namur, *avec distinction*; 6 septembre.
19 Van Butsele, Charles, de Maeter, *avec distinction*; id.
20 Cuylits, Jean, d'Uccle, *avec la plus grande distinction*; id.
21 Borginon, Gustave, de Ledebergh-Pamel, *avec la plus grande distinction*; id.

22 Van Winckel, Emile, de Lokeren ; id.
23 Dumont, Achille, de Leuze, *avec la plus grande distinction ;* id.
24 Englebienne, Jules, de Courcelles, *avec distinction ;* id.
25 Behets, Edouard, de Woluwe-Ste-Etienne ; id.
26 Coppin, Louis, de Louvain, *avec distinction ;* id.
27 Pardoen, Albert, de Menin, *avec la plus grande distinction ;* id.
28 Couty, Edouard, de Warisoux ; id.
29 Van Ermengem, Emile, de Louvain, *avec la plus grande distinction ;* id.
30 Servais, Louis, de Bergilers ; id.

EXAMEN DE PHARMACIEN.

1 Van Mol, Jean, de Tirlemont; 15 avril.
2 Wauthy, Edmond, de Courcelles ; id.
3 Miller, Théodore, de Mons, *avec distinction;* 14 octobre.
4 Tribut, Armand, de Bouvigne, *avec distinction ;* 19 octobre.
5 Nelis, Jules, d'Anvers, *avec distinction ;* id.
6 Vanden Eynde, Victor, de Louvain ; 25 oct.
7 Quoilin, Georges, de Philippeville ; id.
8 Piret, Prosper, de Tournai, *avec la plus grande distinction ;* id.
9 Lux, Jean, de St-Trond, *avec distinction ;* 28 octobre.

CANDIDATS EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1 Delimoy, Emile, de Bouge lez-Namur ; 29 juillet.
2 Poupart, Arthur, d'Ypres ; 3 août.
3 Kempeneers, Isidore, de Herck-la-Ville ; 6 août.
4 de Vinck des deux Orps, Georges, de Bruxelles ; id.
5 De Becker, Jules, de Louvain, *avec la plus grande distinction* ; 7 août.
6 Mathieu, Frédéric, de Waterloo, *avec distinction* ; id.
7 Siret, Paul, de Namur ; id.
8 Pècher, Henri, d'Anvers ; 9 août.
9 de Wargny, Auguste, de Malines ; id.
10 Lybart, Henri, de Liége ; 10 août.
11 Verraes, Fernand, de Liége ; id.
12 Jacqueminot, Louis, de Perwez (Brabant) ; id.
13 Mahieu, Jules, de Herchies (Hainaut) ; 11 août.
14 Torné, Henri, de Louvain ; id.
15 Novent, Joseph, de Gand ; id.
16 Boone, Emile, de Turnhout ; 12 août.
17 Sapart, Armand, de Châtelet ; id.
18 de Mévius, Eugène, de Bruxelles ; 13 août.
19 Desguin, Camille, de Gerpinnes ; id.
20 Bosschaert, Joseph, d'Anvers ; id.
21 Du Cellier, Georges, de Taintignies ; 14 août.
22 Deckers, Adhémar, de Tongres, *avec distinction* ; id.

23 Giesen, Joseph, d'Anvers, *avec distinction ;* id.
24 Henrard, Lucien, de Montzen, *avec distinction ;* 16 août.
25 Hamande, Louis, de Châtelineau, *avec distinction ;* id.
26 Ceulemans, Laurent, d'Anvers ; id.
27 Minne, Gustave, de Denterghem ; id.
28 Nève, Joseph, de La Hulpe ; 17 août.
29 Desguin, Hadelin, de Gerpinnes (Hainaut) ; id.
30 Heylen, Edmond, de Boisschot ; 18 août.
31 Leclercq, Auguste, de Bruxelles ; id.
32 Poupeler, Henri, de Vilvorde ; id.
33 Goncette, Jules, de Rêves ; 19 août.
34 Demanet, Emile, de Genappe ; id.
35 Dutordoir, Hector, de Ledeberg (Gand) ; id.
36 d'Arripe, Ernest, d'Amsterdam ; id.
37 Quinet, Paul, de Mons ; 20 août.
38 Defever, Henri, de Woumen ; id.
39 Van Arenbergh, Emile, de Louvain ; id.
40 Corbisier, Victor, de Paliseul ; 21 août.
41 Van Herck, Edouard, de Hersselt, *avec distinction ;* id.
42 Scheyvaerts, Augustin, de Malines, *avec distinction ;* id.
43 Declercq, Jules, de Rebaix ; id.
44 La Garde, Edmond, de Hasselt ; 23 août.
45 Périn, Camille, de Louvain ; 24 août.
46 Nothomb, André, d'Arlon ; id.
47 Leman, Paul, de Tournai ; id.

48 Iweins, Emile, d'Ypres ; id.
49 Boon, Aloïs, d'Oostmalle ; 25 août.
50 Lelièvre de Staumont, Jules, de Namur, *avec distinction* ; id.
51 de Bieberstein, Eugène, de Ruremonde ; 26 août.
52 Houze, Camille, de Thuin ; id.
53 Vollen, Edmond, d'Anvers ; id.
54 Braun, Auguste, de Nivelles ; 27 août.
55 Olemans, Adolphe, de Hérinnes, *avec distinction* ; 28 août.

DOCTEURS EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1 De Bruyn, Léon, de Louvain, *avec distinction* ; 1 avril.
2 Brants, Victor, d'Anvers, *avec distinction* ; 24 août.
3 Bruyninx, Edmond, de St-Trond ; 25 août.
4 Houtart, Edouard, de Monceau-sur-Sambre ; 26 août.

CANDIDATS EN SCIENCES NATURELLES.

1 Verraes, Oscar, de Bruxelles, 30 juillet.
2 Lebon, Paul, de Courtrai, *avec distinction* ; id.
3 Van Battel, Joseph, de Malines ; id.
4 Maertens, Louis, de Poperinghe, *avec distinction* ; id.
5 Janssens, Henri, d'Anvers, *avec distinction* ; id.

6 Fontaine, Alexandre, d'Ostiches ; 31 juillet.
7 Denoncin, Jules, de Paliseul, *avec distinction ;* id.
8 De Keulenaer, Oscar, de Kieldrecht, *avec distinction ;* id.
9 Cattebeke, Pierre, de Hulste, *avec la plus grande distinction ;* id.
10 Dhooghe, Charles, de Lierre ; 2 août.
11 Van Cauwenberge, Nestor, de Nederbrakel ; id.
12 Delie, Arthur, de Vlamertinghe, *avec la plus grande distinction ;* id.
13 Verscheure, Polydore, d'Oostcamp ; id.
14 Isebaert, Julien, de Menin, *avec distinction ;* id.
15 Boeckmans, Jean, de Gheel ; 3 août.
16 Muylaert, Désiré, de Herdersem ; id.
17 Van Keerberghen, Alphonse, de Rhode St-Génèse, *avec la plus grande distinction ;* id.
18 De Doncker, Félix, de Castre ; id.
19 Van Lierde, Joseph, d'Everbecq ; 4 août.
20 Coen, Charles, de Hever ; id.
21 Étienne, Elie, de Ligny ; 5 août.
22 Pieters, Aloïse, de Nieucappelle, *avec distinction ;* id.
23 Dubois, Émile, de Renaix, *avec distinction ;* id.
24 Moedbeck, Henri, de Louvain ; id.
25 De Ryck, Henri, de Tamise, *avec distinction ;* id.

26 Warocquier, Norbert, de Tournai, *avec distinction*; id.
27 Bauwens, Isidore, d'Alost, *avec distinction*; 6 août.
28 Borremans, Joseph, de Hal; 9 août.
29 Tribut, Armand, de Bouvignes, *avec distinction*; 10 août.
30 Chanoine, Jules, de Ghoy, *avec distinction*; id.
31 De Block, Victor, de Thisselt, *avec distinction*; id.
32 Lacanne, Sylvain, de Hannut; 11 août.
33 D'Heygere, Jules, de Courtrai, *avec distinction*; id.
34 Loontjens, Joseph, de Bruxelles; 12 août.
35 Hisette, Victorien, de Signeulx; id.
36 Schoonen, Henri, de Diest, *avec distinction*; id.
37 Houze, Octave, de Thuin, *avec distinction*; 13 août.
38 Van den Breen, Benoît, de Berlaere; id.
39 Dieudonné, Henri, de Malines; 14 août.
40 Vanderheyden, Joseph-François, de Herent, *avec distinction*; 16 août.
41 Ghyselinck, Alfred, de Saint-Léger; id.
42 Dewulf, Frédéric, de Bruges; id.
43 Ectors, Auguste, de Herent, *avec la plus grande distinction*; 17 août.
44 Piens, Prosper, de Velsique; 18 août.
45 Hallez, Henri, de Trivières, *avec distinction*; 19 août.

46 Debot, Armand, de Huy, *avec distinction;* id.
47 Tyberghein, Alphonse, d'Ypres; id.
48 Plevoets, Hubert-Émile, de Herck St-Lambert, *avec distinction;* 20 août.
49 Van Bockxstaele, Auguste, de Massemen-Westrem; 23 août.
50 Henrotte, Alphonse, de Herbeumont; 24 août.
51 Poliart, Louis, de Fontaine-l'Évêque; id.
52 Delétrez, Alphonse, de St-Ghislain; 25 août.
53 Moens, Louis, de Lebbeke, *avec distinction;* id.
54 Gillet, Emile, d'Auloy; id.
55 Alexandre, Zenon, de Mormont; id.
56 Libotte, Oscar, de Gilly; 26 août.
57 Snoeks, Remi, d'Ostende; id.
58 Dubois, Ferdinand, de Templeuve, *avec distinction;* id.
59 Huleux, Alexandre, de Soignies, *avec distinction;* 27 août.
60 Butaye, Aimé, de Noordschote; 28 août.
61 Wauters, Victor, de Rosoux; 30 août.
62 Teuwen, François, de Maestricht; 31 août.
63 Carlier, Adrien, de Ham-sur-Heure; id.
64 Hisette, Jules, de Signeulx; id.
65 De Beer, Arthur, de Leeuwergem; 1 septemb.
66 Brants, Charles, de Molenbeek St-Jean; id.

CANDIDATS EN PHARMACIE.

1 Michaux, Augustin, de Sautin-Sivry; 6 août.
2 François, Victor, de Lodelinsart; 7 août.

3 Parys, Théophile, de Louvain ; id.
4 Vandercam, Edouard, de Braine-l'Alleud ; 9 août.
5 Bodart, Jules, de Mettet ; 10 août.
6 Delesenne, Eugène, de Gilly, *avec distinction* ; 12 août.
7 Lefèvre, Camille, de Charleroi ; 13 août.
8 Bero, Emile, de Gistoux ; id.
9 De Molder, Léon, de Ceroux-Mousty ; 16 août.
10 Thibou, Théophile, de Lasne ; 17 août.
11 Kalcker, Fritz, de Hal ; id.
12 Delhalle, Désiré, de Rienne ; 18 août.
13 Poncelet, Augustin, de Gentinnes ; 19 août.
14 Deghelt, Adelson, de Paliseul ; 1 septembre.

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	"	"	"	"	"	7
1837	10	2	2	"	"	"	14
1838	8	4	4	1	"	"	17
1839	4	1	1	1	"	"	7
1840	1	"	1	"	"	"	2
1841	7	2	"	"	"	1	10
1842	6	1	1	3	"	"	11
1843	4	2	"	1	"	"	7
1844	3	"	2	"	"	"	5
1845	5	1	"	2	"	"	8
1846	8	"	2	1	"	"	11
1847	6	"	3	"	1	1	11
1848	4	3	"	"	"	1	8
1849	9	1	3	"	1	"	14
1850	3	"	2	"	"	"	5
1851	7	1	3	"	1	"	12
1852	4	1	"	1	"	"	6
1853	4	2	2	"	"	1	9
1854	5	3	1	"	"	"	9
1855	3	2	2	"	"	"	7
1856	9	1	4	3	"	"	17
1857	6	"	2	1	1	"	10
1858	3	3	2	"	"	"	8
1859	9	3	3	"	1	"	16
Totaux	135	33	40	14	5	4	231

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	135	33	40	14	5	4	231
1860	7	2	2	1	1	»	13
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	12
Totaux	229	63	76	25	14	10	417

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Medecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58(1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	102	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
Totaux	3551	3462	2341	1718	11072

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction (2)	La pl. gr. distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
Totaux	2306	765	446	147	3664

(1) V. la note, p. 284.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La pl. gr. distinction	TOTAL
	2306	765	446	147	3664
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) »	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
Totaux	7077	2805	510	680	11072

(1) Voyez note 2e, p. 286.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1874—75.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35 1	«	65	«	«	«	«	21	86
1835-36	«	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	«	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	«	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 2	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
Totaux	1572	1674	1013	969	993	1583	653	8457

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné, dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collége des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 223). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 289.

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1854-55 à 1874-75.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. (1re a)	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	1572	1674	1013	969	993	1583	653	8457
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51	"	"	132	113	112	202	56	615
1851-52	"	"	106	110	142	231	58	647
1852-53	"	"	91	127	134	222	55	629
1853-54	"	"	65	143	126	214	54	602
1854-55	"	"	49	144	150	204	53	600
1855-56	"	"	67	194	144	169	57	631
1856-57	"	"	96	186	145	200	66	693
1857-58	"	"	107	105	155	220	75	722
1858-59	"	"	161	92	192	227	82	754
1859-60	"	"	158	107	205	239	84	793
1860-61	"	"	179	113	215	257	79	843
1861-62	"	"	106	119	245	245	98	813
1862-63	"	"	91	128	246	218	111	794
1863-64	"	"	111	102	230	204	121	768
1864-65	"	"	133	100	213	206	112	764
Totaux.	1893	1932	2890	2992	3817	5141	1939	20604

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 Juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complétement séparées les unes des autres.

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1854-55 A 1874-75.

ANNÉE ACADÉMIQUE.	Écoles spéciales	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	»	1932	2890	2992	3817	5141	1939	18711
1865-661	42	»	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
Totaux.	1190	1932	4429	3960	6145	7360	3187	28203

(1) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1874-75 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 1160 élèves inscrits pendant l'année 1874-75 969 sont Belges, 191 sont étrangers.

Les 969 Belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province	d'Anvers.	113
—	de Brabant	221
—	de Flandre occidentale. . . .	117
—	de Flandre orientale	111
—	de Hainaut	205
—	de Liége	39
—	de Limbourg	38
—	de Luxembourg	32
—	de Namur	93
	Total	969

Les 191 étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne	45
Angleterre	6
Autriche	3
Bavière	1
Brésil	5
Colombie	1
Espagne	4

États Pontificaux	14
États-Unis d'Amérique	7
France	18
Honduras	1
Irlande	29
Italie	4
Luxembourg (grand-duché)	5
Pays-Bas	28
Pérou	2
Pologne	2
Portugal	1
Suisse	14
Turquie	1
Total	191

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

—

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 288.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	»

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1875-76 (1).

Théologie	128
Droit	269
Médecine	282
Philosophie et lettres	84
Sciences	168
Écoles spéciales	216
Total	1147

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 288-290 et 295-294 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

—

Sancta et salubris est cogitatio pro defuntis exorare ut a peccatis solvantur.

II. MACHAB. XII, 46.

—

19 janvier. — ROTSART DE HERTAING, Edouard, étudiant en philosophie, né à Bruges le 22 août 1852, y décédé.

1r février. — CHRISTIAEN, Sylvain, étudiant en droit, né à Passchendaele le 10 octobre 1851, y décédé.

15 février. — UBAGHS, Gérard-Casimir, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, professeur émérite de la faculté de philosophie, né à Berg le 26 novembre 1800, décédé à Louvain. (Voir les analectes.)

18 février. — TILMAN, Emile, élève des écoles spéciales, né à Hannut le 4 avril 1856, y décédé.

22 février. — WILLEMS, Joseph, étudiant en philosophie, né à Bruxelles le 9 octobre 1854, décédé à Molenbeek-St-Jean.

27 février. CROKAERT, Honoré, étudiant en médecine, né à Malines le 22 septembre 1853, décédé à Louvain.

3 mars. DEBECK, Théophile, étudiant en sciences, né aux Deux-Acren le 11 novembre 1850, y décédé.

10 avril. DOCQ, Adrien-Joseph, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, professeur de physique et d'astronomie, né à Tongrinnes le 18 novembre 1820, décédé à Louvain. (Voir les analectes.)

29 juin. DE BRUYN, Liévin-Bernard-Aloïs-Jacques, professeur émérite de la faculté de droit, président du conseil de fabrique de l'église de Saint-Quentin, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Louvain le 11 novembre 1805, y décédé. (Voir les analectes.)

11 août. GROSJEAN, Jules, étudiant en droit, né à Martilly le 10 octobre 1851, décédé à Straimont.

24 novembre. GOFFIN, Henri, étudiant en médecine, né à Overwinden le 25 mars 1853, décédé à Rumsdorp.

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ.

Titre I.

De l'Inscription et du Recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription, et la même somme pour le recensement ou renouvellement de l'inscription (1). Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre

(1) Cet article a été modifié au commencement de l'année 1872-1873.

il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études, requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appar-

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences et des Écoles spéciales.

tements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collége.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions ;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux ;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire ;

4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité;

5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Uni-

versité ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la Distribution et des Rétribution des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année.— Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Antropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont été modifiées pour être mises en rapport avec la loi du 1 mai 1857. Voir le programme annuel des cours.

moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

---

(1) Cet article a été modifié et complété de la manière suivante :

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à la médecine, 240 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à l'examen de pharmacien, 180 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire au doctorat, 270 francs.

Candidature en Sciences physiques et mathématiques, 270 francs.

Candidature en Philosophie et Lettres, 250 francs.

Doctorat en Sciences naturelles, 200 francs.

Doctorat en Sciences mathématiques et physiques, 200 francs.

Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines : cours de chacune des quatre années, 200 francs. Travaux de la salle de dessin, 20 francs par an ; travaux du laboratoire, 20 francs par an.

Doctorat en Philosophie et Lettres, 200 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 80 francs, celle d'un cours semestriel de 40 francs.

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1), embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

ART. 36 (3).

Tous les cours de la Faculté de Médecine,

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(2) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

(3) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 250 francs.

mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter les cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante:

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième et troisième examen de docteur, 250 francs.

Examen de pharmacien, 200 francs

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre les cours de Droit naturel, d'Encyclopédie, d'Histoire du Droit romain et d'Histoire politique moderne, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec les cours de la Faculté de Droit qu'ils demandent à suivre.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires.

---

(1) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Cours semestriel (ainsi que le cours d'Économie politique), 50 francs.

Cours annuel, 100 francs.

Examen de candidat, 250 francs.

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième examen de docteur, 250 francs.

Épreuve préparatoire au doctorat en sciences politiques et administratives (y compris les cours de logique et de philosophie morale), 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 250 francs.

Examen de candidat-notaire, 250 francs.

Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du Receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le Receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le Receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de

maladie sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professer qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent

en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

LISTE DES RÈGLEMENTS

publiés dans les Annuaires.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1873.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870 et de 1873.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étu-*

diants en droit; 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil, et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873 et de 1874.

29. *Statuts du Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur.* — V. l'Annuaire de 1875.

APPENDICE.

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

ADRESSE

de l'Université catholique de Louvain à S. M. Léopold II, roi des Belges, à propos du mariage de la princesse Louise-Marie-Amélie avec le prince Ferdinand-Philippe-Marie-Auguste-Raphaël de Saxe-Cobourg-Gotha, duc de Saxe.

—

« SIRE,

« Le recteur et les professeurs de l'Université catholique de Louvain prient Votre Majesté de daigner agréer l'hommage de leurs respectueuses félicitations.

« L'heureuse union de votre auguste Fille et de Son Altesse le Prince de Saxe Cobourg réjouit tous les cœurs : c'est une fête nationale en même temps qu'une fête de famille.

« Comme Belges, nous nous associons, Sire, avec une patriotique émotion à l'allégresse universelle.

« Comme catholiques, nous remercions le Dispensateur de tout bien des joies pures et profondes qu'il vient d'accorder si libéralement à nos bien-aimés Souverains, unis à nous par la même foi et le même attachement à l'Église.

« Pour la grande famille belge comme pour la famille royale, ces joies sont mêlées de quelque tristesse, la tristesse de la séparation. Nous accompagnerons de nos meilleurs vœux la fille de nos Rois dans sa nouvelle patrie. Puisse-t-

elle y retrouver les vives et respectueuses affections, qui parmi nous ont entouré ses jeunes années!

» Daignez, Sire, agréer l'hommage de notre plus profond respect et de tout notre dévouement.

(Était signé) « A. J. NAMÈCHE, recteur de l'Université;

» E. H. J. REUSENS, doyen de la faculté de théologie;

» C. H. X. PÉRIN, doyen de la faculté de droit;

» F. J. M. LEFEBVRE, doyen de la faculté de médecine;

» J. JACOPS, doyen de la faculté de philosophie et lettres;

» L. HENRY, pour le doyen de la faculté des sciences;

» P. G. H. WILLEMS, secrétaire de l'Université. »

—

DISCOURS

prononcé le 26 janvier 1875 par Mgr NAMÈCHE, recteur magnifique de l'Université, à l'occasion de l'inauguration du monument érigé à la mémoire de Mgr Laforet, son prédécesseur immédiat (1).

—

MESSIEURS,

Selon la parole d'un homme d'État illustre, l'Église catholique est la plus grande école de respect qu'il y ait au monde. On peut ajouter que c'est aussi celle qui garde le mieux le souvenir des services rendus et des mérites éprouvés. Quatre années ne se sont pas encore

---

(1) Ce monument consiste en un buste de marbre blanc reposant sur un socle qui porte l'inscription suivante :

ILL^mo AC REV^mo DOMINO
NICOLAO JOSEPHO LAFORET
PRÆLATO PROTONOT. AD INSTAR PART.
VIRO PRÆCLARO
DE RELIGIONE PATRIA ET LITERIS BENE MERITO
QUI UNIVERSITATIS CATH. FUIT
RECTOR MAGNIFICUS ORDINE SECUNDUS
GRATI AC DEVOTI ANIMI ERGO
PP
CIVES ACADEMICI ET AMICI.

NATUS GREDIIS IN ARDUENNA XXIII FEB. MDCCCXXIII
OBIIT LOVANII XXVI JAN. MDCCCLXXII.

Le monument se trouve à la grande salle de lecture de la bibliotheque académique aux Halles. — Le buste est l'œuvre du sculpteur J. B. Verdeyen, de Louvain.

entièrement écoulées depuis le jour, où Mgr Laforet, inaugurant le monument élevé à la mémoire de son glorieux prédécesseur, Mgr de Ram, faisait ressortir la pensée reconnaissante et pieuse de laquelle ce monument était né. C'était, disait-il, un témoignage public et permanent de respectueuse gratitude pour les inappréciables services rendus à la Belgique et à l'Église par l'homme illustre qui en était l'objet. On ne pouvait mieux dire, et nous ne pouvons que répéter les mêmes expressions, et les lui appliquer à lui-même, au moment où se découvre devant nous ce marbre destiné à perpétuer sa mémoire, et à rappeler à ceux qui viendront après nous ses traits et sa douce et intelligente physionomie. En les reproduisant, la main de l'artiste n'a pu les dégager de cette expression de souffrance et d'épuisement, que le travail de la pensée, les labeurs de l'enseignement et les soins multipliés d'une vigilante et paternelle administration y avaient ajoutée, en les rendant ainsi plus sympathiques encore et plus touchants.

Vous ne me demandez pas, Messieurs, d'essayer de vous retracer ici le tableau de la carrière trop courte hélas ! mais si bien remplie, si remarquable et si féconde du prêtre, du savant, du maître, du recteur éminent. Les bouches les plus éloquentes, les plumes les plus autorisées ont rendu à sa mémoire des hommages qui ne

sont point oubliés, et qui ne nous laissent rien à dire après elles. Quel meilleur témoignage, au reste, que l'amour qu'on lui portait, le respect et la confiance filiale qu'il inspirait! Cet amour, cet attachement filial ne se montra jamais d'une façon plus éclatante qu'au moment même où Mgr Laforet nous fut enlevé. Quand on sut que ses jours étaient menacés, la vie, on l'a dit avec une vérité saisissante, la vie parut s'arrêter dans l'Université, comme dans une famille, dont le père est mourant. Toute cette vive jeunesse, silencieuse et morne, sembla frappée au cœur. On ne l'entendit plus dans les places publiques, mais on la rencontra tout entière prosternée au pied des autels. Et quand la perte fut consommée, ses pleurs décernèrent aux restes du recteur bien-aimé, sous les yeux de toute la cité académique et de tout un monde d'étrangers frappés d'admiration, la splendeur d'un incomparable triomphe : car c'était à la fois le triomphe du savoir, de la vertu et du dévouement sacerdotal.

Ce nous est une grande consolation, une grande joie, Messieurs, d'introduire aujourd'hui l'image de notre second recteur au milieu de celles de tant d'hommes éminents par la science et le patriotisme, réunies ici par les soins actifs et éclairés de Mgr de Ram. Celle de notre premier recteur y était venue à son tour prendre parmi eux la place d'honneur si bien méritée, si glorieusement acquise. Tous ces hommes, Messieurs, ont illustré l'ancienne Université de Louvain, et la font re-

naître, en quelque sorte, pour la postérité, sous ces voûtes quatre fois séculaires, dans ces murs qui retentirent tant de fois des accents de leur voix vénérée. C'est ici qu'ils prodiguèrent à des milliers d'élèves les enseignements d'une doctrine savante, mais éclairée par la foi catholique, et fondée sur l'obéissance à l'Église et le respect de toutes les autorités légitimes. Cette antique *Alma Mater* fut toujours, c'est une remarque de Mgr Laforet lui-même, un foyer ardent de religion, de science et de patriotisme; elle fut un lien précieux entre des provinces que séparait la diversité des institutions politiques et administratives; elle contribua puissamment à préparer notre unité nationale et à la marquer d'un cachet propre. Le vœu de nos deux premiers recteurs fut toujours que la fille imitât la mère; ce sera toujours le nôtre. Soyez fiers, répéterons-nous après Mgr Laforet, dans son premier discours à ses chers étudiants, soyez fiers de vous dire les fils de cette *Alma Mater*, qui tendrement dévouée à l'Église, ne le cède à personne dans le dévouement au roi, à la patrie, à ces libertés, à ces franchises que nous ont léguées nos pères, et qui ne sont point d'importation nouvelle sur le sol de la Belgique. L'Université de Louvain s'est montrée jusqu'ici, et elle restera dans l'avenir une grande institution nationale. Son patriotisme s'alimente aux sources mêmes de sa foi.

Tels sont, Messieurs, nos pensées et nos sentiments; tels furent ceux de nos pères dans la science et dans la foi. J'en atteste toutes ces glorieuses images; j'en atteste cette salle toute entière, que j'appellerais volontiers notre *salle des ancêtres*. Et ici, Messieurs, permettez-moi un moment d'épanchement, et une tardive, mais légitime protestation. Il y a cinq ans, une institution voisine célébrait une fête jubilaire. Dans un livre destiné à en garder le souvenir, livre écrit par un de ses professeurs et publié par elle, on lit ces incroyables paroles : « Au point de vue des idées, il ne serait pas impossible de soutenir que l'enseignement de l'*Alma Mater* fut en somme très peu national. En tout cas, il ne fut jamais civilisateur; il habitua les esprits à prendre les mots pour les choses, et les subtilités de la dialectique pour la véritable science. L'Université de Louvain jeta sans doute un grand éclat; elle put être fière à bon droit de Busleiden, de Louis Vivès, de Juste-Lipse, de Puteanus, du jurisconsulte liégeois Wamèse et de tant d'autres; mais, en général, que l'atmosphère y était lourde et assoupissante! quelle timidité scientifique et quelles prétentions pompeuses! Son influence vint surtout en aide à la politique du gouvernement espagnol; en dernière analyse, elle ne servit qu'à retarder la franche expansion du génie des Belges (1). »

(1) *Liber memorialis. — L'Université de Liége depuis sa fondation*; Liége, 1869. Voyez page XII.

Voilà, Messieurs, comment l'on écrit l'histoire aujourd'hui. Avoir lu de telles assertions devant vous, c'est en avoir fait suffisamment justice. Du reste, pas l'ombre d'une preuve, pas la moindre mention d'un fait, d'un acte, d'un document quelconque. Et pour m'arrêter à un détail, n'est-il pas étrange de lire que l'influence de l'Université de Louvain vint en aide à la politique espagnole, quand on se rappelle que l'illustre Viglius, dont le portrait est un des ornements de cette salle, que Viglius, le grand jurisconsulte, le grand magistrat, le grand homme d'État, osa seul, dans le conseil, tenir tête au duc d'Albe, et que la Faculté de théologie n'hésita pas à demander à Philippe II le rappel du terrible étranger, parce qu'elle jugeait sa présence et son administration fatales à la Belgique? Voilà comment on favorisait, on soutenait la politique espagnole à Louvain. Mais c'est assez, c'est déjà trop, Messieurs. Quand on nous opposera des faits ou des raisons, nous les examinerons et nous les discuterons. A des assertions sans preuves nous ne répondrons que par le silence, non pas du dédain, mais de la raison, de la patience et de la charité chrétienne. *Quod gratis asseritur, gratis negatur*.

Pardon de cette digression, Messieurs. Je devais cette protestation à l'honneur de notre ancienne Université; je la devais au patriotisme éprouvé de nos deux premiers recteurs; je vous

la devais à vous-mêmes; je la devais aussi à mon cœur de fils atteint par l'outrage jeté à sa mère. Ces sentiments, qui sont ceux de toute la famille universitaire, excuseront ce qu'il pourrait y avoir de trop véhément dans mes paroles. Et maintenant, Messieurs, avant de nous séparer, avant de prendre congé de ces illustres devanciers, notre honneur et nos modèles, permettez-moi, chers collègues, de vous redire, en face de ce buste, de cette image vénérée, ce que je vous disais en face du cercueil de Mgr Laforet, au moment où le fardeau du rectorat allait s'appesantir sur mes faibles épaules. Je vous parlais de notre dernier entretien avec ce cher et regretté recteur, du tableau qu'il nous avait fait de l'union qui règne dans le corps académique, de cette union, qui est une force, disait-il, et des succès que nous devions à ces efforts d'une pensée commune et de tant de cœurs dévoués au service de la même cause, de la plus sainte des causes. Et j'ajoutais, Messieurs : au moment de nous séparer de ses restes inanimés, promettons-lui de demeurer toujours fidèles à ce dernier enseignement, d'être toujours un cœur et une âme, *cor unum et anima una;* de travailler jusqu'à notre dernier souffle à ce qui fut le labeur de toute sa vie, le but suprême de toutes ses aspirations et de tous ses travaux : *restaurer le règne de Dieu dans les âmes par la jeunesse et par la science.* Ces paroles,

Messieurs, je les répète aujourd'hui, dans ce moment solennel et au milieu de tous ces cœurs émus ; je les répéterai toujours, car je n'en connais pas de meilleures ni de plus utiles ; je n'en connais pas de plus dignes du maître, du chef éminent que nous avons voulu honorer aujourd'hui, et dont le souvenir ne s'effacera jamais de nos cœurs reconnaissants.

—

DISCOURS

prononcé à la salle des Promotions le 14 juin 1875, par Mgr NAMÈCHE, recteur de l'Université catholique de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église de Saint-Pierre pour le repos de l'âme de M. Adrien-Joseph DOCQ, professeur ordinaire à la Faculté des sciences.

—

MESSIEURS,

La mort ne conclut avec l'Université que des trêves de bien courte durée. Il y a quelques semaines seulement, nous appelions ensemble les miséricordes divines sur l'âme de notre vénéré doyen d'âge, M. le professeur Ubaghs. Aujourd'hui nous avons rendu le même devoir à un collègue surpris par un mal implacable au milieu d'une carrière, qui promettait encore à l'*Alma Mater* de longs et précieux services. Que ces séparations répétées sont douloureuses! Notre cœur est brisé par ces pertes toujours renaissantes ; et ce n'est pas sans se faire violence à elle-même, que ma triste voix vient de nouveau à cette tribune se faire l'interprète des regrets et du deuil communs.

En face de la mort, il n'est, vous le savez, Messieurs, qu'une consolation sérieuse et efficace, c'est celle que nous puisons dans les enseignements de la foi et dans ses immortelles espérances. C'est à cette lumière que nous ap-

prenons à connaître et le néant des bonheurs humains et le but salutaire des épreuves de la vie. C'est grâce à elle, que nous voyons d'avance, et par une sorte d'expérience anticipée, se dérouler à nos yeux la longue chaîne des illusions trompées, que traîne après soi toute vie terrestre. On n'a jamais tracé un tableau des douleurs de l'existence d'ici-bas comparable à ces courtes paroles du livre de Job : « L'homme, né de la femme, vit peu de temps, et pendant ce peu de temps il est rempli de beaucoup de misères. »

« Les biens de la terre, dit un grand écrivain, loin de combler nos souhaits, ne font que creuser l'âme et en augmenter le vide : il faut en conclure qu'il y a quelque chose au-delà du temps. » Et l'auteur confirme ces paroles par ce remarquable passage de saint Augustin : « Le monde a des biens pleins d'une véritable âpreté et d'une fausse douceur; des douleurs certaines, des plaisirs incertains; un travail dur, un repos inquiet; des choses pleines de misères, de vaines espérances de bonheur. »

Mais c'est quand elle nous a bien appris combien nous ne sommes rien, selon l'expression de Bossuet, aussi longtemps que nous ne nous regardons que par le côté humain, c'est alors que la foi ouvre devant nous les plus admirables et les plus consolantes perspectives dans les profondeurs de l'éternité. Dans ces chants magnifiques de la liturgie que nous avons entendus tout-à-l'heure,

et qui retentissent encore dans nos âmes, deux mots se répètent sans cesse comme un refrain sublime : *paix et lumière*, lumière perpétuelle, paix éternelle. Paix pour ce pauvre cœur toujours agité, toujours inquiet sur cette terre, parce qu'il s'y fatigue vainement à la recherche d'une félicité durable qui lui échappe toujours; lumière pour cette intelligence, enveloppée de ténèbres et cependant avide de savoir; qui ne sait que peu de chose et qui ne sait le tout de rien ; qui voit, et c'est son tourment, grandir et s'élargir toujours devant elle l'horizon de ce monde idéal, inconnu, dont elle voudrait en vain percer les mystères. Hélas! oui,

Le réel est étroit, le possible est immense.

Triste, épouvantable cauchemar pour ceux qui n'ont pas d'espérance; mais nous en avons nous, chrétiens, d'assurées et impérissables. Pour nous

La mort est un sommeil; le réveil est aux cieux.

Ce sont ces espérances, Messieurs, qui ont soutenu et fortifié notre digne et regretté collègue dans les souffrances de sa longue et mystérieuse maladie. Lui si studieux, si attaché à ses élèves et à son enseignement, il s'était vu brusquement arraché à ses études, à ses leçons, condamné à un repos stérile, entravé dans l'expression même de sa pensée, et enfin étendu immobile pendant cinq mois entiers sur ce lit de douleur, qui allait

devenir hélas! sa couche funèbre. Il nous a laissé un témoignage touchant de cette épreuve suprême dans un journal écrit de sa main défaillante, et dont nous devons quelques fragments à l'ancien et fidèle ami, qui l'a assisté dans ses derniers moments, et a recueilli, avec son dernier souffle, les dernières manifestations terrestre de son âme toute prête à s'envoler vers un monde meilleur. C'est là qu'il nous a révélé et ce nuage continuel planant devant ses yeux affaiblis, et ces jours interminables, et ces nuits cruelles, ces nuits sans fin, et sa volonté abandonnée pendant de longues heures, comme un jouet, à des pensées dont il n'est plus le maître. Mais c'est là aussi qu'il nous montre son Dieu, son Sauveur, présent à son âme pendant ces heures désolées, et la paix qui revient avec la confiance, et ce drame lugubre finissant par ce cri de l'amour fidèle à son Père et à son Seigneur bien-aimé : « Je veux ne vous abandonner jamais, ni pendant le temps que j'achève de parcourir, ni pendant l'éternité où je vais entrer. »

La vie de M. Docq a été admirablement remplie. Je vais l'exposer rapidement devant vous, Messieurs, bien persuadé que nous y trouverons tous des enseignements précieux et d'utiles encouragements. A quoi servirait-il de louer les morts, si ces louanges ne contribuaient à l'instruction des vivants? Il est toutefois une partie considérable de cette vie sur laquelle vous me permettrez de passer très-légèrement, c'est celle

qui fut occupée par les travaux scientifiques de notre cher et regretté collègue. J'ai deux bonnes raisons pour ne point m'y arrêter : mon incompétence d'abord ; la certitude ensuite que cette tâche sera remplie de la façon la plus distinguée par l'honorable doyen de la Faculté des sciences, qui va me succéder à cette tribune.

M. Adrien-Joseph Docq, qui devait être un prêtre si dévoué, naquit à Tongrinnes, dans les environs de Gembloux, le 20 novembre 1820, jour consacré par l'Église à un prêtre héroïque, saint Félix de Valois, qui abandonna les dégrés du trône pour s'immoler aux austérités du cloître et à l'œuvre sublime du rachat des captifs. M. Docq appartenait à une de ces familles aisées et honorables, vouées aux travaux des champs, et exerçant autour d'elles une sorte de patronage éminemment favorable à la conservation des mœurs, et à l'amélioration des conditions matérielles de la vie au sein des populations rurales. Il passa ses premières années au milieu de cette nature riante et fertile, et en garda l'amour jusqu'à la fin. Le séjour des villes lui pesait. Personne ne comprit mieux les avantages, ne goûta plus complétement les charmes de cette vie pure et simple de la campagne, et le trait fameux du poëte antique

O fortunatos nimium, sua si bona norint, Agricolas!

n'aurait pu trouver de commentateur plus éloquent et plus convaincu.

Lorsque notre jeune collègue fut en âge de commencer ses études, ses parents le placèrent chez un respectable curé du voisinage, dont le nom est resté en bénédiction dans le diocèse de Namur, auquel il rendit à cette époque de signalés services. Dans les dernières années du gouvernement hollandais en Belgique, les établissements ecclésiastiques d'enseignement moyen avaient été violemment fermés par le pouvoir, et le recrutement des aspirants au sacerdoce ne s'était opéré que fort imparfaitement et avec de grandes difficultés. Quand la révolution de 1830 eut brisé toutes les entraves, il fallut quelque temps à nos vénérables évêques pour réorganiser cet enseignement. Dans l'intervalle, des prêtres zélés s'étaient évertués à leur venir en aide, en réunissant autour d'eux des enfants bien doués, auxquels ils enseignaient les éléments des lettres. M. Barnich, curé de Balâtre-St-Martin, était de ce nombre, et M. Docq lui dut les prémices de son éducation sacerdotale. Il en profita généreusement, faisant les progrès les plus marqués dans l'étude comme dans la piété, et y servant de modèle à ses condisciples. C'est un témoignage que nous avons recueilli de la bouche d'une personne honorable, qui habitait alors le village de Balâtre, et qui y avait connu très-particulièrement le jeune M. Docq.

Celui-ci passa deux ans sous la direction du vénérable curé, et il en avait conservé le plus affectueux et le plus reconnaissant souvenir. J'ai eu le bonheur d'assister, il y a, je crois, une dizaine d'années, à une fête modeste, mais du plus charmant caractère, au collége des Prémontrés, où notre cher collègue avait réuni son premier et bien-aimé maître, dont nous admirions la verte vieillesse, avec ceux de ses condisciples d'alors, arrivés comme lui au sacerdoce, et dispersés dans les divers postes du saint ministère.

Au mois d'octobre 1834, M. Docq entra au petit séminaire de Floreffe pour y poursuivre ses humanités. Trois ans plus tard, il les avait terminées. Après s'être assuré de sa vocation ecclésiastique avec un soin scrupuleux, et d'après une méthode originale et presque mathématique, comme on l'a remarqué spirituellement, il se présenta au grand séminaire de Namur, et y fut admis à la rentrée des cours de 1837. A Namur comme à Floreffe, il se distingua par une piété fervente, une grande exactitude dans l'accomplissement de tous ses devoirs et des progrès tout-à-fait exceptionnels dans ses études. A Namur comme à Floreffe, la franchise et la gaîté de son naturel, l'aménité de son commerce, et par-dessus tout son cœur bon et sensible, sans fiel et sans arrière pensée, le rendirent cher à ses maîtres et à ses émules. Une vivacité intelligente,

une originalité de bon aloi, mêlée à une tournure d'esprit et d'imagination naïve et poétique à la fois, lui donnaient dès lors cette physionomie à part, dont l'attrait piquant se faisait sentir dans sa conversation, et dont on retrouve quelque chose dans ses écrits.

A dix-neuf ans, M. Docq avait fini ses cours de théologie. Beaucoup trop jeune encore pour être élevé aux saints ordres, il fut envoyé par son évêque à Bastogne, vers le milieu de l'année 1840, pour remplir dans cet établissement les fonctions de surveillant, et en même temps celles de professeur à l'école normale, qui venait d'être annexée au séminaire. Il me sera permis de remarquer, en passant, que les chefs de nos diocèses avaient devancé le gouvernement dans l'érection de ces utiles institutions. Les fonctions auxquelles la voix de ses supérieurs appelait M. Docq, étaient bien délicates et bien difficiles pour un si jeune homme. On ne sait pas assez en général tout ce qu'il y faut de tact, d'abnégation et de travail; on ne se rend pas assez compte de l'influence secrète, mais capitale souvent, qui s'y exerce sur la formation des caractères, le développement des aptitudes et tout l'avenir de la jeunesse. M. Docq y porta, avec les grandes qualités de son cœur et de son intelligence, ce dévouement profond et sympathique à ses élèves, qui resta un des traits dominants de son caractère, et dont le souvenir,

après tant d'années, n'est pas entièrement effacé à Bastogne.

Le 10 juin 1843, le jeune professeur fut élevé au sacerdoce, et bientôt après envoyé à Louvain pour s'y préparer à l'enseignement des sciences. Cette première étape parmi nous fut de cinq ans, années laborieuses et fécondes. Le 16 octobre 1848, il fut proclamé docteur en sciences naturelles avec grande distinction et mention honorable. Son activité n'avait pas été complétement absorbée par le travail des leçons et la préparation aux épreuves des grades. Il était à peine à l'Université depuis un an, quand il lut, à la séance de la société littéraire du 17 novembre 1844, un mémoire assez étendu sur le progrès des mathématiques au XVII^e^ siècle. Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur le fond de cet écrit; mais la forme en est remarquable, et plus soignée qu'il n'est d'habitude dans ce genre de composition. Le style est facile, coulant, abondant jusqu'à l'exubérance; l'œuvre tout entière est animée de je ne sais quelle verve poétique, quel souffle d'enthousiasme, qu'on est étonné de rencontrer en un pareil sujet. Il faut bien que je vous en donne un échantillon. J'extrairai le passage où l'auteur commence par établir un parallèle entre le XVII^e^ siècle qu'il a étudié, et les deux siècles suivants : « Les hommes que nous avons cités l'emportent par le nombre, et plusieurs peut-être par leurs

droits à l'admiration de l'avenir, sur tout ce que la science a compté de beaux génies après eux : et cependant bientôt deux siècles auront passé sur leurs cendres! Qu'on ne nous croie point exclusifs, si nous rendons ce tribut d'éloges à l'époque dont nous avons retracé les merveilles. Le XVIII^e^ et le XIX^e^ siècle ont jeté des vues nouvelles et ingénieuses sur les hautes parties des mathématiques; ils ont donné une extension singulière aux ressources et à l'ensemble de l'analyse infinitésimale, et les noms de Daniel et de Nicolas Bernouilli, d'Euler, de D'Alembert, de Clairaut, de Laplace et de Lagrange resteront des noms glorieux, même dans la liste où figurent les Descartes, les Newton et les Leibnitz. A ceux-là le mérite d'avoir aplani et élargi les voies les plus difficiles de la science; à ceux-ci la gloire de l'invention. L'avenir jugera si le fini décèle plus de génie que l'ébauche, et si les temps que ceux qui ont instruit nos maitres ont vus, nous ont laissé dans leur histoire cet ensemble de circonstances qui caractérise le XVII^e^ siècle, et qu'on retrouve à peine aux époques reculées des écoles de l'orient : l'appréciation et l'estime de la science, l'émulation des savants, le concours de génies nombreux et de premier ordre, l'amour du progrès et la générosité des rois. »

S'occupant ensuite du présent, notre jeune écrivain commence par reproduire les paroles de Delambre : Il serait peut-être téméraire

d'analyser les chances que l'avenir offre à l'avancement des mathématiques : dans presque toutes les parties, on est arrêté par des difficultés insurmontables. Des perfectionnements de détail semblent la seule chose qui reste à faire... Il faut des combinaisons qui ouvrent un nouveau champ au calcul. » Après cela il termine en ces termes : « C'est bien là ce que l'on peut dire sans témérité, le reste est le secret de l'avenir. En attendant, que nul ne désespère à la vue de l'influence peu favorable des circonstances extérieures et des difficultés inhérentes aux calculs. Descartes et Pascal ne devaient rien aux circonstances lorsqu'ils franchissaient, de l'horizon étroit des écoles, les limites que leur époque semblait tracer à la science. Newton ne devait rien aux circonstances quand, sacrifiant encore les vœux du génie au respect de l'autorité maternelle, il préludait, par de sublimes essais, aux grands problèmes de la mécanique céleste. On ne conçoit point *ces combinaisons qui ouvrent un nouveau champ au calcul;* on n'en peut rien conclure. L'histoire n'offre point d'exemple qu'un seul génie ait prévu les ressources, qui devaient anéantir plus tard les difficultés de son époque. Si, au temps où la géométrie florissait à Athènes, quelque disciple de Platon se fut avisé d'avancer en présence du philosophe-géomètre que la science pourrait bien un jour sortir des limites que semblait lui

tracer alors l'usage arbitraire et borné de la règle et du compas, qu'une géométrie nouvelle supplanterait peut-être celle de son école, et résoudrait comme en se jouant les énigmes qui faisaient son tourment continuel : comment eût répondu le divin philosophe? Sans doute par un geste de défi ; et pourtant ces choses se sont réalisées. »

Après son doctorat, M. Docq avait été rappelé par Monseigneur Dehesselle à Bastogne, pour y professer les mathématiques et les éléments des sciences naturelles. Mais on avait conservé à Louvain un excellent souvenir du jeune docteur, et la mort si regrettée de l'éminent professeur de physique, M. Crahay, l'y ramena à la fin de 1855. Le cours de physique avait été confié à M. Van Oyen, qui remplaça si dignement, mais pour trop peu de temps, le maître que l'on pleurait ; la chaire de minéralogie et de géologie passa à M. Docq. Cet enseignement était tout-à-fait dans les goûts du jeune professeur ; il s'attacha spécialement à l'étude approfondie de la géologie. Les rapports qui existent entre cette branche des sciences naturelles et nos livres saints, les attaques auxquelles elle a servi de prétexte contre nos croyances, les hypothèses aussi hasardées que nombreuses qui se sont produites sur ce terrain, tout cela sollicitait son attention, et éveillait en lui une ardeur, où le zèle du prêtre et l'amour de la science se don-

naient la main et étaient de moitié. Il fit de nombreuses excursions scientifiques dans le pays et au dehors ; il visita entr'autres, avec la société géologique de France, dont il était membre, les plateaux de l'Auvergne et de la Savoie. Trois ans plus tard, M. Van Oyen fut frappé à son tour dans la fleur de l'âge et du talent. M. Docq l'avait suppléé dans la chaire de physique pendant sa maladie, et il l'y remplaça définitivement, lorsque nous l'eûmes perdu dans les derniers mois de 1858. Comme ses prédécesseurs, il joignit à son enseignement principal celui de l'astronomie physique.

C'est ici le lieu, Messieurs, de dire quelques mots de ce qui caractérisait notre regretté collègue comme homme d'enseignement. Un hommage que l'on s'est toujours plu à lui rendre, c'est qu'il excellait par la clarté, par la méthode, par le talent de se mettre parfaitement à la portée de ses auditeurs. Sa parole lucide et animée rendait tout facile, tout palpable pour ses élèves. J'ai recueilli maintes fois moi-même sur ce point les témoignages des étudiants. Je puis le dire, ils ne parlaient de M. Docq qu'avec admiration. S'attachant toujours à stimuler l'attention, à entretenir le goût du travail, celui-ci savait, avec un enjouement spirituel, leur donner à propos des avis utiles, et, venant d'un professeur aimé, toujours bien acceptés. Me serait-il permis, Messieurs, de faire un instant trêve à ce récit

douloureux, pour vous raconter un trait charmant, qui peint à merveille ce côté du professorat de M. Docq. C'était un beau jour de mai, M. Docq faisait son cours à l'ordinaire. Il s'apperçoit que l'attention des auditeurs, sous l'impression de cette douce température, s'est un peu ralentie. Il s'arrête, et entame, comme il en avait l'habitude, une courte digression, destinée à ramener, par un détour ingénieux, l'assistance à une audition plus attentive. « Hier, dit-il, je me suis un peu promené au bois d'Héverlé. » A ces mots on s'éveille, on est tout oreille. Il continue : « La journée était magnifique : le soleil dorait les cimes des arbres, les oiseaux gazouillaient sous le feuillage légèrement agité par une brise parfumée. Tout-à-coup j'entends les ébats joyeux d'une troupe d'étudiants. » L'attention redouble. Le maître continue : « Une voix s'élève, elle va chanter les douceurs de la flânerie, oui, de la *flânerie*, Messieurs. Mais à peine le mot est-il lancé que l'écho répond, et que dit l'écho, Messieurs? *ânerie.* » Il n'y eut pas assez de mains pour applaudir, et le professeur reprit sa leçon, qui fut mieux que jamais écoutée.

Tout en enseignant, M. Docq trouva le temps et la liberté d'esprit nécessaires pour composer quelques écrits d'une grande valeur scientifique. Je mentionnerai son *Examen des théories relatives à la nature des agents physiques*, mé-

moire couronné à Rotterdam, par la société batave de philosophie expérimentale, et les *Recherches physico-physiologiques sur les fonctions de l'appareil auditif*, si bien accueillies par la classe des sciences de notre académie royale, et insérées par elle dans le recueil de ses mémoires des savants étrangers. Je vous ait cité, Messieurs, un fragment du premier travail scientifique de notre collègue ; permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur son mémoire couronné à Rotterdam, toujours bien entendu en le considérant au point de vue de la forme et du talent de l'écrivain. Impossible d'être plus fidèle à soi-même. C'est toujours la même verve, le même enthousiasme, et, il faut bien le dire, la même exubérance.

La question posée était celle-ci : « La lumière, la chaleur, l'électricité, le magnétisme, ces manifestations de force, qu'on attribuait autrefois à des fluides impondérables, on les a déduites dans ces derniers temps de mouvements d'un éther parfaitement élastique, qui pénétrerait tout. Si l'on en croit quelques physiciens, il faut également abandonner cette opinion, et attribuer ces manifestations de force à des actions de la matière elle-même. — On tâchera d'éclaircir cette question, ou du moins de la faire approcher de l'évidence. »

M. Docq entre ainsi dans la question : « L'homme est tourmenté par le désir de savoir. Tout ce

qu'il observe finit par s'imposer à sa pensée sous la forme d'un problème à résoudre. En vain, son intelligence, impuissante et épuisée, cherche à s'en distraire et à se délasser; elle y revient bientôt instinctivement et malgré elle. Pour le physicien, pour le philosophe, pour le naturaliste, une question pendante est un hôte importun, impossible à congédier. — L'humanité ressemble à l'individu. Un grand problème s'est posé devant elle aux jours de son enfance. Qu'est-ce que cet agent qui se répand dans l'espace, tantôt en flots continus de lumière, portant avec soi la chaleur et aidant la vie, tantôt en zigzags instantanés, éblouissants, inspirant l'effroi et frappant de mort? Empédocle et Démocrite l'ont abordé ; Descartes, Newton, Huygens, Fresnel et bien d'autres intelligences d'élite ont cherché à le résoudre. Et le problème reste debout! Le temps l'a élargi, transformé, multiplié, et la génération à laquelle nous succédons nous l'a légué sous cette forme : que sont ces fluides, lumière, chaleur, électricité, magnétisme, qui ne pèsent point dans la balance, et que la main ne peut ni palper, ni retenir? — Depuis un quart de siècle à peine, une relation inconnue, ou du moins peu remarquée, entre la chaleur et le mouvement, entre la force calorifique et la force mécanique, a éveillé l'attention des physiciens ; ils ont cru y trouver le fil conducteur qui devait marquer leur voie et leur

révéler enfin, la nature et les rapports des agents désignés par ces vagues dénominations : fluides impondérables, incoërcibles éthers. — Les espérances se sont ranimées ; de la Tamise au Danube, de la Baltique à la Méditerranée la pensée des savants s'est reportée sur le grand problème. Nous voudrions dire qu'il a été résolu. »

Arrivé là, l'auteur couronné passe successivement en revue toutes les explications proposées, toutes les hypothèses mises en avant ; il les analyse minutieusement, en montre le fort et le faible ; et ce long examen terminé, il conclut en ces termes : « La question n'est pas résolue sans doute, quelque donnée importante manque encore. Sans doute une matière, une force, un mode, une loi inconnue enfin dérobe en même temps à l'œil et à l'intelligence des physiciens, le merveilleux mécanisme des phénomènes, soit électriques, soit magnétiques. Et les théories se succèdent et tombent tour à tour, comme des édifices qui manquent de leur pierre angulaire. — Telles sont nos conclusions : les doutes y ont une large part. Et cependant nous ne sommes point humilié de notre travail. C'est que nous apprécions bien diversement les doutes scientifiques. Il est un doute qui a sa source dans l'ignorance ; un doute systématique, celui de l'homme qui s'aveugle et du sceptique ; un doute qui jette dans le découragement. Il est un doute enfin qui est fondé sur l'examen. Celui-là est

notre doute. Il trace la limite de la physique actuelle dans la question des impondérables; il marque le point de départ des recherches à tenter. — Sentinelles de la science, rangez-vous sur cette ligne, qui sépare aujourd'hui le connu de l'inconnu. Tenez l'œil sur tout l'horizon de la philosophie naturelle. La clarté peut, à chaque instant, jaillir de tous les points. La lumière qui éclaire un astre vient quelquefois d'un autre astre, et le mot qui tranche une difficulté se rencontre souvent aux abords d'une autre difficulté.

« Signalez les moindres lueurs; surtout appelez bien haut l'attention sur ce que l'on appelle quelquefois les petits phénomènes et les faits exceptionnels. — Petits phénomènes! Mais il n'y a de petit dans la nature que l'homme qui ne la comprend pas et qui la méprise. Faits exceptionnels! Mais il n'en est point : ceux qu'on appelle ainsi sont ceux qu'on ne peut rattacher à la grande cause qui les produit ou à la grande loi qui les gouverne. C'est par ces phénomènes et par ces exceptions que la science doit attaquer; le côté vulnérable des mystères du monde est là. Il nous en souvient : un jour, un de ces petits phénomènes apparut dans le champ d'observation d'un physicien; c'était une ou quelques lignes noires dans le spectre solaire, et ce petit phénomène a fini par conduire à l'analyse chimique spectrale. Une autre fois, ce fut une légère irrégularité dans

des mouvements supposés circulaires, et cette petite anomalie nous a valu les lois de Kepler. A une époque peu éloignée de nous, une sorte de reste de vie, agitant d'aventure les membres d'un batracien, fixa l'attention d'un anatomiste, et cette petite aventure nous a apporté la pile, le télégraphe, l'éclairage électrique et la galvanoplastie! — Physiciens, à l'œuvre! L'humanité a les regards tournés vers vous; elle a cette conviction invincible que la nature a encore pour elle des trésors cachés : des moyens pour son existence et son bien-être matériel, des secrets pour ses relations, des remèdes pour ses défaillances, des ressources pour tous ses besoins. Elle vous les demande. Vous, vous devez les demander au travail. A l'œuvre; et ne désespérez jamais. Si quelque messager inspiré s'était présenté à Boerhave, lui disant : « Boerhave, voyez-vous cet éclair qui sillonne les nuages? Un jour viendra, où l'homme lui marquera son chemin à l'avance et à son gré : comment aurait répondu l'auteur des *nouveaux aphorismes ?* par un signe d'incrédulité, sans aucun doute. Si l'inconnu avait ajouté : « Cet agent, que vous appelez le feu du ciel, sera dompté sans perdre de sa vélocité, et il ira, comme un serviteur fidèle, porter au loin les symboles révélateurs de la pensée et de la volonté de l'homme : » qu'aurait fait l'Hippocrate moderne? certes, il aurait protesté avec énergie. Et si l'étranger avait eu l'audace de dire : « Cet

agent, ô grand homme de la médecine, cet agent que vous ne connaissez que parce qu'il foudroie, vos disciples l'emploieront pour guérir. » Oh! alors Boerhave aurait cru à une parturbation dans les facultés mentales de son visiteur, et il l'aurait éconduit. Et pourtant ces promesses sont accomplies et ces bienfaits réalisés. Hommes des sciences, vous en réaliserez bien d'autres, parce que Dieu vous en a donné la mission, et qu'il vous aidera à l'accomplir. »

En vous parlant de M. Docq, je vous ai entretenus jusqu'ici, Messieurs, du savant, du professeur, de l'écrivain : il me resterait à vous dépeindre le chrétien et le prêtre. Mais vous avez tous été témoins de sa vie exemplaire, de ses habitudes simples et modestes. Tous vous avez connu la droiture de son âme, la générosité, l'exquise délicatesse de son cœur, la pureté et l'élévation de ses sentiments. Fidèle au grand précepte de la charité, il avait l'intelligence du pauvre et de l'indigent; ses aumônes étaient abondantes, mais pleines de discernement. Toutes les œuvres de zèle et de bienfaisance trouvaient en lui un coopérateur sympathique et empressé. Et il ne s'est pas contenté d'être bienfaisant pendant sa vie, il a voulu l'être après sa mort, et ses dernières volontés en sont l'éloquent témoignage. La piété aussi avait grandi avec lui dès ses premières années : il fut un pieux enfant, un saint jeune homme, un prêtre selon le cœur de Dieu.

Sa vie sacerdotale a été marquée par un attachement si complet à tous ses devoirs, il les remplissait tous avec une régularité si ponctuelle, qu'on eût pu être tenté d'y voir de l'exagération et de la minutie, si quelque chose pouvait paraître minutieux, quand il s'agit du service de Dieu. Il s'acquittait surtout avec un soin extrême de la tâche quotidienne de la prière, dont l'Église a fait une obligation sévère pour le prêtre, dans la récitation de l'office canonial. Cette grande exactitude, même dans les petites choses, ne troublait cependant point la sérénité de son âme. S'il y avait une crainte chez lui, c'était une crainte filiale, tempérée par les lumières d'un esprit obéissant, et obéissant parce qu'il était éclairé. Personne n'accepta jamais avec plus d'empressement, d'un cœur mieux disposé, la direction de ceux à qui la Providence avait confié cette charge paternelle.

Il nous est resté, Messieurs, un monument touchant de la piété sacerdotale de M. Docq. Il s'était pris d'une admiration, d'un culte enthousiaste pour un jeune compatriote, Jean Berchmans de Diest, béatifié récemment par notre saint Père le Pape Pie IX, glorieusement régnant. M. Docq avait fait de la vie et des vertus héroïques de ce saint jeune homme le sujet habituel de ses méditations de tous les jours, et il se plaisait à retracer par écrit les impressions qu'il en recevait. Cette œuvre l'occupa jusque

sur son lit de mort, et il a voulu qu'elle fût publiée après lui comme un legs qu'il faisait à la jeunesse académique, comme une dernière marque qu'il lui laissait de son affection et de son dévouement. Quelques fragments m'en ont été communiqués : ce sont des considérations religieuses et philosophiques, exprimées dans un langage élevé et poétique, avec une sorte d'effusion lyrique qui ne tarit jamais. L'ouvrage est consacré à saint Joseph, patron de l'auteur. « Je dépose humblement à vos pieds ce livre, dit-il dans la dédicace, vous priant de le bénir et de le faire servir à la gloire de Dieu. Je l'ai composé en méditant les premières pages de la vie du bienheureux Berchmans. En scrutant les profondeurs de cette belle âme, il me semblait que je croissais en sagesse, et j'éprouvais le désir de partager mon bonheur. J'ai donc pensé à la génération qui grandit à côté de moi, et je me suis surpris à dire : pauvres adolescents! ils sont à l'âge de la grande lutte qui décidera de leur vie, de leur mort et de leur éternité. La plupart sans doute ont gardé la foi de leur baptême et la charité de leur première communion ; mais au fond d'eux-mêmes fermentent mille germes, dont l'heure est venue, germes de vices et germes de vertus... Au dehors règnent les sophismes de l'erreur, le souffle impur du monde et le froid de la mort. Qui les gardera du mal qui les étreint et les pénètre? oh! Il leur faut

un guide et un protecteur. Voici que Jean Berchmans leur est donné. Il était hier ce qu'ils sont aujourd'hui ; il vient à eux comme un des leurs par la naissance, par l'âge, par la condition. Sa figure n'a rien d'austère, sa vie rien d'inimitable. Il a marché avec un doux courage et un bonheur visible dans les sentiers qui mènent selon la vérité et qui éloignent de la contagion. Ah ! si le Seigneur miséricordieux m'accordait le temps pour l'étudier, la pénétration pour découvrir les secrets de son intérieur, le talent pour le faire connaître, et, par dessus tout, la grâce pour amener et attacher les esprits à son esprit et les cœurs à son cœur ! »

Après quelques développements, il ajoute : « Mu par ces pensées, j'ai mené mon travail à sa fin. Souvent mes devoirs m'ont forcé à l'interrompre ; quelquefois même ils m'ont invité à l'abandonner, car ma vie est à Dieu et à ceux à qui il m'a donné, elle ne m'appartient pas. Mais serais-je coupable pour avoir pris sur elle un peu de temps pour m'améliorer moi-même, et pour jeter ensuite dans la mêlée où combattent ceux que j'aime, quelques paroles ferventes de salut, entre mille formules froides et stériles ! »

Cette dédicace se termine par une invocation touchante : « Protecteur bien-aimé, bénissez-moi moi-même. Aidez-moi, oh ! aidez-moi à comprendre et à imiter ici-bas, dans ma mesure, la vie intérieure et les vertus de Nazareth. Et

quand viendra ma dernière heure, ô patron de la bonne mort, réconfortez-moi dans mes dernières luttes, et ravivez en mon âme, au seuil de l'éternité, la foi de mon baptême, l'espérance de la couronne due au bon combat, et la charité qui souffre tout et qui survivra à tout. — Joseph, Joseph, je porte votre nom, et je vous le demande à genoux. »

Cette prière, Messieurs, a été exaucée. Jamais mort ne fut mieux préparée, plus douce, plus rayonnante d'espoir et d'amour que celle de notre cher et si regretté collègue. Quelques heures avant l'instant suprême, il exprimait encore à l'ami éprouvé qui l'a assisté jusqu'à la fin le désir de se nourrir une fois de plus du pain des forts, de cet aliment des âmes élues, dont il a célébré les divines suavités dans son dernier écrit, avec une émotion si entraînante. Et enfin lorsque tout fut couronné, c'est à peine si l'on s'aperçut que la vie avait cessé. Il semble que c'est pour cette mort qu'ont été tracés ces mots d'un illustre apologiste du christianisme : « Il meurt, et l'on n'a point entendu son dernier soupir; il meurt, et longtemps après qu'il n'est plus, ses amis font silence autour de sa couche, car ils croient qu'il sommeille encore, tant ce juste a passé avec douceur ! »

Telles ont été, Messieurs, la vie et la mort de M. Docq. Elles ont laissé dans nos âmes un souvenir qui ne s'effacera jamais. Jamais nous ne

perdrons la mémoire de ce bon et affectueux collègue. Ses vertus et ses exemples nous seront souvent un entretien secret avec nous-mêmes, et reviendront sur nos lèvres comme une leçon et comme un encouragement. *In memoria æterna erit justus ; ab auditione mala non timebit.*

Et vous, chers étudiants, qu'il a tant aimés, auxquels il s'est si complétement dévoué, si complétement sacrifié, vous ne perdrez pas non plus le souvenir de cet excellent maître. Vous vous rappellerez plus d'une fois ses avis si sages, si paternels, tant d'exhortations dictées par un sentiment si vrai, si profond, si sympathique de vos besoins, de vos dangers, de vos intérêts, des intérêts de vos familles, de ceux de la grande famille belge, qui fonde sur vous ses espérances.

Ah ! puisque cette voix aimée ne peut plus se faire entendre, permettez-moi, en finissant, de vous adresser quelques paroles que M. Docq n'aurait pas désavouées ; elles seront particulièrement profitables, je l'espère, à ceux d'entre vous qui se livrent à l'étude des sciences.

L'homme, a dit un maître éminent, peut abuser de tout; il lui arrive trop souvent de tourner les dons de Dieu contre Dieu lui-même, les créatures contre le Créateur ; il peut abuser de l'analyse, de la physique, des sciences naturelles, comme il abuse de la philosophie. Le progrès des sciences a ébloui la pensée humaine; elle s'est absorbée dans l'univers matériel ; elle s'est

laissée aller à je ne sais quels romans astronomiques, géologiques, et ne voit plus partout que les lois des êtres bruts et le règne de la fatalité. Il est temps, plus que temps, de réagir contre cette infatuation trop générale hélas! de protester en faveur du spiritualisme et de la moralité. Aux lois physiques, à la fatalité inconsciente, opposons donc les lois morales, la liberté, le droit; opposons y surtout notre foi religieuse. La religion, ajoute encore Cauchy, car c'est lui que vous venez d'entendre, Cauchy, l'immortel honneur de la science française (1), la religion est éminemment favorable aux progrès des sciences et au développement des plus nobles facultés de l'intelligence. C'est en éclairant les esprits et en ranimant dans les cœurs l'amour de la vérité, qu'elle inspire le génie, qu'elle provoque les réflexions du savant, l'enthousiasme divin de l'orateur et du poëte, et les empêche de se briser contre de funestes écueils. C'est elle qui a présidé aux méditations sublimes des Augustin, des Descartes, des Newton, des Fermat, des Maclaurin, des Pascal, des Linnée, des Euler, des Copernic, des Tycho-Brahé, des Cassini, de ces grands hommes qui n'avaient pas la folle ambition de détrôner le Tout-Puissant et de boule-

(1) C'est ainsi que l'appelle M. Hermite, membre de l'académie des sciences, dans la préface de l'ouvrage intitulé : *La vie et les travaux du baron Cauchy*, par C. A. Valson, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble ; Paris, 1868.

verser les empires, mais qui, dans la contemplation de la nature et des lois admirables établies par le Créateur, trouvaient sans cesse de nouveaux motifs de bénir et d'adorer l'auteur de tant de merveilles

—

ÉLOGE

de M. le professeur DOCQ, prononcé le 14 juin 1875, devant le corps académique de l'Université, par M. de la Vallée-Poussin, doyen de la faculté des sciences.

—

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

Mes devoirs m'appellent à vous entretenir, à mon tour, du collègue bienveillant et sympathique, de l'esprit distingué, que nous avons eu le malheur de perdre récemment dans la personne de M. Adrien-Joseph Docq, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, professeur ordinaire de physique et d'astronomie à la faculté des sciences. Mgr Namèche nous a mis sous les yeux la vie de M. Docq dans sa suite et ses traits essentiels. Il s'est attaché particulièrement à l'homme et au chrétien : et nous l'avons tous reconnu à un portrait si fidèle. Pour moi, Messieurs, en vous parlant du défunt, sans oublier l'homme toujours inséparable de ses œuvres, j'aurai particulièrement en vue le professeur et l'écrivain scientifique.

M. Docq, étudiant en sciences naturelles de l'Université de Louvain, lisait en 1844, à la Société littéraire dont il était membre, un mémoire des plus intéressants sur le progrès des sciences mathématiques au XVII^e^ siècle. Dans cette communication, il fit preuve d'un talent précoce

dans l'art d'exposer et dans celui de bien dire (1). Après avoir jeté un coup d'œil sur l'ensemble de connaissances que l'antiquité et le moyen âge léguèrent aux temps modernes en fait de calcul et de géométrie, il dépeignait l'essor incomparable que ces mêmes sciences prirent vers la fin du XVI^e^ siècle, essor qui, sans se ralentir, remplit le siècle suivant des découvertes des plus étonnantes. M. Docq salue l'un après l'autre, et avec un respect mêlé d'enthousiasme, cette suite d'hommes de génie, pères des mathématiques modernes, et dont la postérité n'oubliera jamais les noms. Malgré la spécialité du sujet, il sait faire à chacun sa part, et en termes accessibles à toute personne instruite. Dans l'appréciation des mérites il insiste particulièrement sur la suprématie intellectuelle des hommes comme Descartes, Newton et Leibniz, qui ont enrichi de méthodes nouvelles le patrimoine de l'esprit humain; puisqu'il y a quelque chose de plus beau que d'inventer soi-même, c'est de transmettre aux autres un instrument de découvertes. M. Docq se reconnaît déjà dans ce travail au tour original de la pensée, à l'élégance du style, et à une chaleur de sentiment qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, et auquel ses écrits doivent souvent l'éloquence. Mais l'on y peut constater aussi la solidité d'un jugement mûri de

(1) Mémoires de la Société littéraire. T. III, p. 62 et suiv.

bonne heure, et une rare ouverture d'intelligence, car n'oublions pas, Messieurs, que le jeune prêtre, qui discourait avec tant d'aisance de l'histoire des mathématiques, devait obtenir peu de temps après et avec grand succès le grade de docteur en sciences naturelles.

Après cela, quelques années s'écoulèrent durant lesquelles, fixé à Bastogne, M. Docq enseigna les mathématiques et l'histoire naturelle au petit séminaire. Dès les commencements il se montra professeur habile, et son enseignement eut assez d'éclat pour attirer sur lui l'attention de l'épiscopat et de Mgr de Ram. Il fut appelé dès 1855 aux chaires de minéralogie et de géologie de l' Université de Louvain. M. Docq y enseigna ces deux branches pendant quatre ans. C'est un intervalle bien court! Et cependant, à en juger d'après ce que nous savons de l'homme et de son enseignement, M. Docq avait pour l'étude du règne minéral une aptitude exceptionnelle. Bien doué du côté des sens, observateur scrupuleux et méthodique, esprit classificateur, suffisamment mathématicien pour comprendre et traiter les questions de cristallographie, M. Docq goûtait et faisait goûter la minéralogie, dont l'intime connexion avec les sciences physico-chimiques lui plaisait particulièrement. J'ai pu me convaincre combien il avait le sentiment des progrès dans cette branche du savoir en compulsant les extraits qu'il

faisait des revues scientifiques. Ces extraits décèlent un coup-d'œil très remarquable, car les recherches qui y sont consignées avec le plus de soin sont généralement celles qui ont le mieux fructifié pour la science.

Mais la géologie charmait plus encore notre excellent collègue et ami. Chez lui la finesse et la pénétration avaient l'imagination pour compagne. Grand ami de l'exactitude, il se plaisait aussi à voyager dans la région sans limite des possibles. Quoi d'étonnant qu'il aimât la géologie avec les horizons immenses qu'elle ouvre dans l'espace et le temps, avec ses faits de détail que l'on trouve à chaque pas, et qui découvrent tout un monde de choses passées à ceux qui les savent lire.

Ce fut donc avec bonheur que M. Docq se vit appelé à approfondir et à enseigner cette branche récente des sciences naturelles, devenue si grande aujourd'hui dans les préoccupations de l'intelligence. Notre cher collègue le fit avec ardeur et succès, s'aidant des livres et de la conversation des hommes supérieurs, et surtout en opérant dans le véritable laboratoire du géologue, qui n'est autre que la nature elle-même. Il se mit vite au courant des doctrines et des principales écoles géologiques, et fit des excursions très-étendues non seulement dans tous les terrains de la Belgique, mais encore dans le bassin de Paris, dans le Nivernais, dans l'Auvergne,

dans le Dauphiné, dans la Savoie, s'intéressant également, ainsi que le prouvent les nombreux échantillons recueillis dans ces voyages, à la pétrographie, à la géognosie et à la paléontologie. A la même époque et dans l'intervalle de ses leçons et des courses à l'étranger, il commençait une étude approfondie et restée inachevée des sables tertiaires de la Belgique, où il cherchait à contrôler la classification de ces sables par un examen minéralogique plus complet que celui dont on trouve la trace dans les écrits d'André Dumont. Sa promptitude à s'assimiler les faits géognostiques, à voir les difficultés sous le vrai jour, à saisir la portée des arguments, inspirait de lui la meilleure opinion à des juges haut placés dans la science, à M. d'Omalius, par exemple, et à M. Hébert. Ce dernier avait vu travailler M. Docq dans les excursions de la faculté des sciences de la Sorbonne : il avait reconnu bientôt en lui l'étoffe et la vocation d'un géologue, et il regrettait, ainsi que je l'ai appris de l'illustre savant français lui-même, les circonstances qui arrachèrent prématurément M. Docq à la géologie pour le consacrer à la physique.

Vous savez, Messieurs, quelles furent ces circonstances impérieuses. Il fallait remplacer dans la chaire de physique M. Van Oyen, rapidement enlevé par la mort. Les aptitudes variées et le talent professoral de M. Docq le désignaient

comme un des hommes les plus capables d'assumer cette tâche difficile. La chaire de physique lui fut donc offerte par Mgr de Ram et avec tant d'insistance qu'il céda par dévouement, par attachement à l'œuvre de l'enseignement catholique. Mais ce ne fut pas sans un grand sacrifice. Notre collègue conserva toujours, en effet, sa prédilection pour les sciences minérales qu'il avait cultivées à ses débuts dans l'enseignement supérieur, comme on reste fidèle à une noble amitié contractée à l'âge où l'on prend pleine possession de la vie.

Professeur de physique expérimentale en 1859, et bientôt après professeur d'astronomie physique, M. Docq, à partir de ce temps, dirigea vers l'étude et l'enseignement de ces deux branches les talents qu'il avait reçus de la Providence. Pendant les quinze années qu'il enseigna la physique à Louvain, l'Université put apprécier, aux résultats donnés par les examens, la valeur de l'homme à qui l'on avait confié la chaire la plus importante peut-être de la candidature en sciences naturelles. Les difficultés à vaincre étaient grandes pour le professeur chargé de ce cours : la grande jeunesse de l'auditoire d'abord, ensuite l'inexpérience de la méthode chez des jeunes gens formés surtout à l'étude des langues, et abordant pour la première fois une science, où le raisonnement s'appuie continuellement sur des faits qu'il faut savoir

constater et mesurer; enfin à ces obstacles inhérents au programme lui-même s'ajoutait le chiffre élevé des étudiants astreints aux leçons de physique depuis la création de nos écoles spéciales, chiffre qui monta à près de 250 pendant les dernières années de la vie de M. Docq. Notre ami sut se tenir à la hauteur de cette tâche, rude pour l'esprit et le corps, malgré l'état précaire de sa santé et l'affaiblissement prématuré de ses forces.

Dans son cours, on reconnaissait l'esprit essentiellement ordonnateur du maître, à l'excellente distribution, à l'heureux enchaînement des questions. Chaque point était traité dans la mesure des besoins, avec une netteté, une clarté, que l'on ne surpassera pas. Sans se départir d'une sage lenteur, et tout en laissant à son exposition de la science le cachet élémentaire dont il comprenait la nécessité, M. Docq animait son enseignement d'une vie et d'une diversité très-remarquables. Quelque longue et sérieuse que fut la matière, il évitait la sécheresse. Tour à tour anecdotique, littéraire ou critique, enthousiaste ou plaisant, malicieux même parfois et toujours spirituel, il faisait vibrer toutes les fibres de l'auditoire. Il fut vraiment maître dans l'art de réveiller l'attention du jeune homme ou de la distraire à propos. Ajoutons que son intelligence fertile en rapprochements et servie par beaucoup de culture, lui ouvrait des perspectives

dans toutes les directions à l'occasion des questions de physique. Son cours fut donc riche en notions utiles, et devait être grandement profitable à l'âge heureux où toute semence germe dans l'intelligence, et où l'on conserve si facilement les vérités acquises.

A ces belles qualités de professeur, M. Docq unissait les qualités du caractère et du cœur, bien plus attachantes que les dons les plus brillants de l'esprit, et qui inspirent un respect profond quand, comme chez notre ami, elles sont rehaussées d'une éminente piété et de toutes les vertus du prêtre. Il sût s'attirer les hommes. A la faculté des sciences, M. Docq comptait autant d'amis que de collègues. Son urbanité, sa douceur à l'égard des étudiants furent proverbiales comme sa complaisance. Il s'intéressait à eux, non seulement jusqu'à l'examen, mais plus tard et durant leur carrière. Il était toujours prêt à leur rendre service, et des années après avoir quitté l'Université, tout ancien élève de la faculté des sciences savait qu'il pouvait compter sur M. Docq.

Le détournement subit de notre collègue vers les sciences physiques et astronomiques, le poids d'un enseignement des plus laborieux joint à sa mauvaise santé, enfin ses obligations comme prêtre ne lui permirent pas de produire beaucoup d'écrits. Toutefois ce qu'il a laissé dans ce genre montre ce qu'il aurait pu faire si le temps

n'avait pas manqué. Il a prouvé dans ses articles de revues avec quel art il savait vulgariser les recherches savantes ; il a prouvé par ses mémoires envoyés aux académies, qu'il était un juge éminent des doctrines débattues entre les physiciens de nos jours, en même temps qu'il était capable de conduire à bien des recherches originales et d'agrandir le domaine des connaissances.

Peut-on lire quelque chose de plus clair et de plus pratique que sa notice sur les cadrans solaires imprimée en 1863 dans la *Belgique horticole?* L'homme le moins familier avec les mathématiques et l'astronomie y apprendra sans peine, ce qu'il y a de fondamental dans la théorie des cadrans solaires, les diverses formes de ces instruments et jusqu'à l'art de les construire soi-même. L'auteur a douze ou quinze grandes pages sur ce sujet, et il discourt avec tant de limpidité, disons avec tant de charme, qu'on le lit couramment d'un bout à l'autre non seulement sans fatigue, mais avec plaisir. Dans un autre écrit sur l'état actuel de la physique inséré dans la *Revue catholique* en 1869, M. Docq se distingue par une étendue de vues très-souvent absente des comptes-rendus ayant la science pour objet immédiat. Il s'agit des progrès récents accomplis dans la connaissance de l'électricité, de la lumière et de la thermo-dynamique. M. Docq traite à leur occasion de certaines

applications inespérées à la métallurgie, à la force motrice, à la prédiction du temps, etc. Il en profite pour s'élever avec une véritable éloquence contre les impies qui ne veulent pas voir Dieu dans son œuvre, et aussi contre les esprits chagrins qu'effraie l'excès de la population. Il montre par d'excellents exemples combien l'étude rationnelle de la nature s'approprie heureusement au bien-être des hommes, et il admire l'harmonie merveilleuse et providentielle qui range les découvertes en leur temps, proportionnant l'accroissement des ressources à l'accroissement des besoins de l'humanité. Cette attitude de notre collègue, Messieurs, est bien celle du savant chrétien, en qui l'étude assidue des faits matériels ne réfroidit pas le cœur et ne combat pas l'élévation des idées.

Mais j'en viens au travail scientifique le plus considérable sorti de la plume de M. Docq.

La société batave de philosophie expérimentale de Rotterdam mit au concours de 1863 la discussion suivante : « La lumière, la chaleur, l'électricité, le magnétisme, ces manifestations de force que l'on attribuait autrefois à des fluides impondérables, on les a déduites dans ces derniers temps des mouvements d'un éther parfaitement élastique qui pénétrerait tout. Si l'on en croit quelques physiciens, il faut également abandonner cette opinion, et attribuer ces manifestations de force à des actions de la matière

même. » M. Docq concourut et fit une réponse qui lui valut la médaille d'or et qui mérite d'arrêter notre attention. Le sujet proposé par les savants de Rotterdam est d'un ordre élevé. Il touche aux chapitres les plus intéressants de toute la physique : mais il est bien épineux d'y tracer les limites de ce que nous savons et de ce que nous ne savons pas. En abordant ce grave problème, on trouve plusieurs choses à peu près certaines, beaucoup plus de choses probables et un immense inconnu. A côté des théories les plus heureuses, les plus admirablement confirmées de la science moderne, s'élèvent des hypothèses spécieuses, hardies, prématurées, contradictoires, à la défense desquelles des gens de talent ont dépensé beaucoup de savoir et d'habileté. Dans ce chaos de vues opposées, la science doit savoir gré à l'homme qui fait avec un coup d'œil impartial la revue des travaux et des idées. En débarrassant la voie, en marquant la bonne direction, il prévient les efforts stériles. D'ailleurs, pour dresser le bilan des connaissances sur la nature des Incoërcibles et marquer la limite exacte des progrès accomplis, il ne suffit pas d'être au courant des travaux de notre époque, il faut surtout un jugement exercé, un tact critique. A cet égard la question proposée convenait à M. Docq par ses difficultés et ses incertitudes mêmes autant que par la grandeur du sujet. Il y arrivait avec des connaissances

fort étendues, un jugement droit et pénétrant, sensible à la rigueur d'une preuve comme à la portée d'une objection; avec un esprit fin et douteur, se plaisant à écouter le pour et le contre, à peser le probable, à entrevoir les conséquences lointaines, et épouvant très-peu ce besoin si général chez les hommes de prendre un parti avant que les motifs de certitude soient authentiquement déclarés. Peu de personnes, en effet, auront moins péché que M. Docq contre la prudence qui commande de s'abstenir dans les questions douteuses.

Dans son *Examen des théories relatives aux agents physiques* (1), notre très-regretté collègue commence, selon l'usage, par préciser le sens de la question mise au concours : et comme l'objet essentiel est de discuter la valeur relative des systèmes imaginés pour expliquer les phénomènes attribués d'abord aux impondérables, l'auteur formule les règles critiques qui serviront de base à ses appréciations. Quelles sont les conditions que doit remplir une hypothèse pour atteindre à la hauteur d'une véritable théorie scientifique? La réponse que se fait

(1) Un vol. in-4°, Rotterdam 1865. M. le professeur P. Gilbert a publié dans la *Revue catholique*, novembre 1865, un compte-rendu détaillé de l'ouvrage de M. Docq, et qui est remarquable, à tous les égards, par l'élévation des idées aussi bien que par la critique scientifique.

M. Docq est une excellente page de philosophie de la nature, où la sagesse des idées le dispute à la beauté du langage. Selon lui, toute hypothèse doit être conciliable avec la *loi d'économie* partout inscrite dans l'univers matériel, loi que l'on peut exprimer ainsi : la nature emploie les moyens les plus simples pour arriver à ses fins. Mais qu'on y prenne garde ! cette simplicité n'est que relative et n'est pas absolue, et il serait illégitime d'en conclure, comme on l'a fait parfois, à l'unité de force, à l'unité de matière, à l'unité d'impondérable. L'auteur en effet observe une seconde loi, dominant dans le monde à côté du principe d'économie, c'est la loi de *fécondité*, et en vertu de laquelle tout moyen naturel doit produire avec profusion, variété et splendeur. La nature est tout ensemble simple et magnifique. C'est pourquoi la loi de fécondité met des bornes à la simplicité des moyens afin de multiplier indéfiniment la richesse des effets. « Arrière donc, s'écrie M. Docq, toute hypothèse faite pour l'interprétation d'un phénomène isolé, et réserve vis-à-vis de toute hypothèse dont la simplicité permet de suspecter, sinon d'entrevoir, la stérilité relative !

En troisième lieu une hypothèse scientifique ne doit pas conduire à des conséquences inconciliables avec les faits, mais au contraire, elle est tenue de mener logiquement à l'ensemble des faits fournis par l'observation. Quand une hypo-

thèse possède tous les avantages énumérés jusqu'à présent, elle n'est encore que *vraisemblable*, c'est-à-dire qu'elle pourrait être fausse tout en servant la science. Mais l'on aura d'autant plus de raison de considérer comme *vraie* une hypothèse vraisemblable, qu'elle comprend moins de *postulata*, qu'elle relie plus intimement les effets aux causes et qu'elle a plus de corollaires pratiques.

En songeant à quelles sévères conditions M. Docq accordait son assentiment aux systèmes ayant pour objet d'élucider les causes des phénomènes naturels, j'incline à louer en lui l'homme de bon sens plus encore que le physicien. Il savait combien est longue la route qui mène du possible au vraisemblable, et plus longue encore celle qui va du vraisemblable au certain. Toute l'histoire de l'esprit humain témoigne de cette grande vérité; et cependant, Messieurs, la circonspection qu'elle devrait inspirer à tous, n'est pas le fruit nécessaire de l'étude; car elle manque absolument à beaucoup d'hommes instruits de nos jours, en qui la foi chrétienne disparue fait place à la plus frivole, parfois même à la plus sotte crédulité scientifique.

Dans la suite du Mémoire, M. Docq examine successivement les principales doctrines relatives aux agents physiques; il en note les points essentiels en peu de mots, avec justesse et clarté,

les confrontant chaque fois avec les principes de vraisemblance et de certitude qu'il a posés comme le péristyle de son œuvre. Il passe en revue les systèmes accrédités sur la lumière et la chaleur rayonnante, et les raisons puissantes en vertu desquelles on peut rattacher ces deux phénomènes à une cause unique, à savoir : les vibrations transversales d'un éther partout répandu, même entre les molécules pondérables, dont il reçoit et auxquelles il transmet le mouvement. Arrivant ensuite à l'électricité, l'auteur n'a pas de peine à faire ressortir ses liens étroits avec le magnétisme. Mais quand il s'agit de se prononcer sur la cause physique probable de ces étranges phénomènes, M. Docq établit par une discussion péremptoire que ni l'hypothèse d'un fluide unique, tantôt en excès, tantôt en défaut, ni celle des deux fluides de propriétés contraires susceptibles de se neutraliser et de s'isoler, ni celles des vibrations longitudinales de l'éther, ne sont capables de satisfaire dans l'état de la science.

La chaleur-lumière se rattachant à un mode déterminé de vibrations éthérées, l'électricité-magnétisme dépendant d'une cause physique différente, mais qui n'est aucune de celles que l'on a longtemps préconisées, telle est donc la conclusion de la première partie du Mémoire.

La seconde est consacrée à l'analyse de plusieurs découvertes modernes et à la discussion

de quelques principes récemment introduits dans la philosophie naturelle. Un tel examen était nécessaire, puisque l'on est parti de ces découvertes et de ces principes dans la plupart des tentatives ayant pour but d'éclaircir le mystère des agents dits impondérables. Ici M. Docq se trouve en présence de recherches scientifiques de premier ordre qui honorent notre siècle, et de vues très-hasardées. Il les sépare nettement les unes des autres. Parmi les premières, il insiste sur les relations découvertes entre la chaleur d'une part, le mouvement et le travail de l'autre, relations de la plus haute importance dans le débat actuel, puisqu'elles établissent une véritable équivalence, exprimable en chiffres, entre certaines manifestations d'impondérables et le mouvement de corps visibles et pesants. D'ailleurs l'expérience ne prouve pas seulement que la chaleur s'engendre aux dépens du travail, et celui-ci aux dépens de la chaleur, elle enseigne avec la même certitude que la lumière, l'électricité et le magnétisme sont également en relation avec le travail. Mais quand il s'agit de l'électricité et du magnétisme, la valeur et la nature même du rapport s'entourent d'obscurité; témoin la loi de Faraday, relative aux décompositions chimiques par la pile, et dont l'explication est si embarrassante au point de vue de la thermodynamique.

En considérant les corrélations prouvées des

impondérables et du travail, et les corrélations tout aussi incontestables des impondérables entre eux, l'idée vient bientôt de rattacher ces derniers les uns aux autres et de ne voir dans leurs manifestations spécifiques que de simples transformations de mouvements. Les annales contemporaines comprennent bien des travaux entrepris dans ce sens. Il est même des savants qui vont plus loin, et qui, comme le P. Secchi, font dépendre la gravitation universelle du mouvement de la matière. Les patrons de ces systèmes font tous plus ou moins appel à la mécanique; ils évoquent plusieurs principes, tels que celui de la conservation du mouvement, et celui des forces vives, qu'ils interprètent dans le sens le plus favorable à leurs idées. Voilà comment M. Docq est amené à discuter l'application que l'on fait des susdits principes, et même la généralité de leur énoncé tel que le donnent certaines écoles.

Après avoir relevé avec sagacité toutes les restrictions que comportent dans l'état de nos connaissances quelques-uns des théorèmes concernant les mouvements et les forces, il aborde la dernière partie de son mémoire consacrée à l'examen analytique des théories les plus récentes sur les impondérables. Là surtout l'auteur fait preuve d'autant de bon sens que de science en passant au creuset les plus célèbres conceptions de la physique contemporaine. Là, il dé-

ploie sa supériorité dans l'art d'affirmer et de douter où il faut. Il montre d'abord tout ce qu'il y a de vague et d'arbitraire dans la fameuse synthèse de M. Marc Seguin, où l'on part de l'idée si séduisante de l'*unité*, et où toute la série des phénomènes est déduite de la vitesse inégale de molécules identiques. Les conceptions de M. Napoli et de M. Martin, en dépit de quelques aperçus ingénieux, n'ont pas plus de portée. M. Docq les compare aux feux-follets nocturnes, qu'un voyageur attardé prendrait pour le jour ou le soleil levant.

Par contre, il apprécie les côtés sérieux des hypothèses inspirées par la théorie mécanique de la chaleur et qui rappellent une pléiade de noms illustres : Joule, Kronig, Clausius, Rankine, Cornet d'Huart, etc. On rencontre en parcourant leurs recherches des travaux dignes des méditations d'un homme difficile sur la preuve. Les conséquences des hypothèses relatives au jeu moléculaire sont suivies à l'aide de calculs rigoureux; les équations des mouvements présumés sont posées, discutées, et les résultats de l'analyse comparés à ceux de l'expérience qui les a plus d'une fois confirmés. Mais nonobstant l'apparente solidité de la méthode, les hypothèses des Rankine, des Clausius et des principaux chefs de l'école moderne sur la condition des corps et la nature du mouvement moléculaire engendrant la chaleur, ne sont

que vraisemblables, et sont même insuffisantes, ainsi que le prouvent les objections que leur fait M. Docq. Un esprit impartial n'y puisera pas les éléments d'une conviction absolue. Bien moins encore y arrivera-t-il quand il s'agit des mouvements moléculaires qui produisent les phénomènes électro-magnétiques : les théories de MM. Rettenbacher et Subic en sont la preuve. Ces synthèses savantes assurément, mais hérissées d'hypothèses imaginées pour chaque difficulté, ne possèdent pas, comme le montre très-bien M. Docq, les notes essentielles, caractéristiques, de toute bonne doctrine concernant les phénomènes naturels.

Reste l'hypothèse des *principes intermédiaires* de M. Hirn, d'après laquelle tous les faits physiques attribués aux impondérables, sont rangés sous la dépendance de trois principes transcendants, immatériels, se manifestant tour à tour comme *force* et comme *mouvement*. et produisant la chaleur-lumière, l'électricité et la pesanteur. Quand l'on suit avec attention l'histoire des idées, il est curieux sans doute de voir un mathématicien de la force de M. Hirn, abandonner en désespoir de cause et le principe de la conservation du mouvement, celui de la conservation de la force vive, et jusqu'à l'éther élastique de tous les physiciens, et justifier néanmoins par une synthèse ingénieuse un très grand nombre des faits d'observation qui servent

de base expérimentale aux doctrines qu'il abdique. Mais, en cette occurence, il est intéressant aussi de contempler la ferme raison de notre collègue maintenant les conceptions bien assises de la science malgré des difficultés non résolues. Il reproche à l'apôtre des principes intermédiaires une erreur fondamentale dans sa manière d'entendre le milieu éthéré de la science moderne. Il lui oppose, en physique comme en astronomie, des faits inconciliables avec ses principes. Il lui reproche même l'inutilité de ses déductions mathématiques les plus heureuses, qu'il appelle des jeux d'esprit, parce que M. Hirn s'est écarté de la méthode patiente et féconde qui a mené la connaissance du monde matériel au point où elle est parvenue : car c'est abandonner cette méthode et perdre terre que de s'élever hâtivement aux causes supérieures, transcendantes, que l'on peut à bon droit soupçonner au delà des phénomènes accessibles à l'expérience, mais qui seront les dernières à saisir et à préciser dans l'étude rationnelle de la nature.

Comme conclusion de sa dissertation et réponse définitive à la société de Rotterdam, M. Docq déclare que la lumière et la chaleur sont des manifestations d'un même principe, et sont dues à un état vibratoire des éléments de la matière, mouvement bien défini, du moins dans le cas de la transmission. En second lieu,

que le magnétisme se rattache à l'électricité comme la chaleur à la lumière, mais c'est tout ce que nous en pouvons affirmer : car actuellement nous ne saurions répondre d'une manière satisfaisante à cette question : qu'est-ce que l'électricité? Tel est ce Mémoire, destiné à rester dans son genre un modèle de sagesse et de mesure dans la critique des opinions scientifiques. Il sera lu longtemps avec profit et toujours avec plaisir, parce qu'il est écrit d'un style pur, clair, élégant sans affèterie : je ne sais quelle grâce originale et naïve s'y marie souvent à la profondeur de l'idée. A tout moment l'homme épris de la beauté des œuvres divines s'entrevoit sous le physicien! De là un air de distinction dans ce Mémoire de M. Docq, que l'on a rarement la bonne fortune de découvrir en feuilletant les annales des académies des sciences.

Il y a dix ans que ce beau travail a paru : et bien que l'activité scientifique ne soit pas ralentie depus 1865, il y aurait aujourd'hui peu de choses à changer dans les détails, et il n'y a rien à changer aux conclusions de M. Docq. Tant la limite de nos connaissances sur les causes certaines, telle qu'il l'a marquée, est difficile à franchir! Et cependant, M. Docq était convaincu que l'avenir franchirait cette limite et que, Dieu aidant, les sciences réaliseraient plus de bienfaits et promesses qu'elles n'avaient faits jusqu'à présent. La dernière pensée de son Mémoire

est une pensée d'espérance. N'admirez-vous pas, Messieurs, cette confiance dans l'efficacité de la raison et du travail chez un homme si difficile à convaincre, si enclin à suspecter l'illusion? Pour moi, j'y vois la preuve d'un jugement solide et bien familiarisé avec la marche laborieuse des découvertes.

Moins de trois ans plus tard, M. Docq présentait à l'Académie royale de Belgique un travail considérable, qui fut inséré dans le XXXIVe volume de la collection des Mémoires couronnés, et qui est intitulé : *Recherches physicophysiologiques sur la fonction collective des deux organes de l'appareil auditif.* Ces recherches lui avaient été inspirées par une question de la société de Harlem, question demeurée sans réponse depuis 1862. — M. Docq la traita de façon à mériter les éloges flatteurs des deux commissaires chargés de l'examiner et qui étaient les savants les plus compétents du pays. Tous deux jouissent en effet d'une renommée européenne, l'un M. Plateau, comme physicien, l'autre M. Schwann, comme anatomiste et comme physiologiste.

Ce nouveau Mémoire de M. Docq aborde un sujet important de physiologie physique, et qui est à peu près neuf : car si l'on s'est occupé de l'influence du double organe dans la vision, l'on s'en est très-peu enquis dans le cas de l'audition. On retrouve ici la netteté et l'élégance de

M. Docq, non plus dans l'appréciation des doctrines connues, mais dans des recherches qui lui sont propres. Après avoir choisi avec un soin scrupuleux l'emplacement destiné à ses observations de même que les sources sonores de diverses natures qui y devaient figurer, et après s'être adjoint comme moyen de contrôle son intelligent préparateur de physique, il établit par des expériences ingénieuses la part qui revient aux conduits auditifs et aux parties osseuses de la tête dans l'impression sensible du son. — Il cherche ensuite d'après quelle loi varie le son perçu par une seule oreille lorsque, sans changer sensiblement la distance au corps sonore, l'observateur exécute une révolution sur lui-même, c'est-à-dire reçoit le son dans une direction de plus en plus oblique relativement au plan du pavillon de l'oreille. Il parvient à construire la courbe, dont les rayons vecteurs représentent les variations dont il s'agit pour une révolution entière de la tête. Il se trouve que cette courbe est une polaire dont l'oreille occupe le pôle, et ayant une forme assez analogue à celle d'un cœur légèrement dissymétrique.

Passant ensuite à l'emploi simultané des deux organes, l'auteur établit par un mode d'expérimentation qui lui est propre cette conséquence très curieuse, que le pouvoir auditif des deux organes fonctionnant collectivement est plus que double du pouvoir d'un organe excité à l'exclu-

sion de l'autre, et il exprime par des chiffres approximatifs les variations de ce rapport suivant l'intensité du son émis. Suit une série de théorèmes nouveaux, dont plusieurs sont d'un grand intérêt : sur le champ d'audition pour chaque oreille, sur l'influence de la duplication du son pour régulariser l'intensité des impressions sonores, sur celle du double organe dans l'appréciation de la direction d'où part un son quelconque, et sur les relations subsistantes entre l'accord musical des sons et leurs distances mutuelles à chacune des oreilles. Tel est en substance ce Mémoire de M. Docq, « remarquable, a dit M. Plateau, par l'intérêt des questions qui y sont traitées, comme par la nouveauté des résultats, et par la sagacité déployée dans les moyens d'investigation. » On voit que c'est l'œuvre d'un esprit solide et pénétrant, et sachant faire un emploi fécond de la méthode expérimentale. J'ajouterai que c'est l'œuvre d'un esprit prudent et plein de réserve vis-à-vis de théories fort vantées mais hazardées et qui se sont fait jour de notre temps dans les domaines contigus de la physique et de la physiologie.

Tels sont les principaux écrits scientifiques de M. le professeur Docq. Ils témoignent d'une belle organisation, d'une aptitude sérieuse aux sciences, d'une intelligence ouverte et flexible, unissant des vues étendues aux goûts de l'exactitude et à la patience : ils prouvent un véritable

talent d'écrivain. Notre regrettable collègue, pendant les dernières années de sa vie, a écrit sur d'autres sujets qui nous touchent de plus près que la physique, et qui font mieux connaître l'âme de l'auteur. Mgr le Recteur vous a entretenu, Messieurs, du livre posthume sur le Bienheureux Berchmans, si rempli d'onction pieuse et d'enthousiasme chrétien. Si je ne devais envisager que les seuls intérêts de la science, je regretterais peut-être que M. Docq ait consacré tant d'heures et de méditations à un livre de piété que d'autres auraient pu écrire, et qui sont infiniment moins capables que notre collègue de faire avancer les connaissances positives. Mais telle n'est pas ma pensée à propos de l'homme excellent dont nous déplorons la perte. Je songe à la longue et terrible maladie qui l'a mis au tombeau; à ces alternatives vingt fois répétées de répit et d'aggravation dans le mal; à ce sang qu'il voyait s'écouler peu à peu de ses veines emportant sa vie; et à sa douce résignation dans la situation la plus faite pour abattre l'énergie et décourager la patience : et je comprends que la Providence lui ait inspiré avant la dure épreuve, de consacrer ses loisirs à l'étude d'un saint. Il y devait puiser les vertus nécessaires à sa dernière année sur la terre. Chaque matin jusqu'au jour suprême, il se demandait s'il devait vivre ou s'il devait mourir, également soumis à l'avance et reconnaissant à Dieu.

C'est un exemple à ne pas oublier. Quelque noblesse et dignité qu'aient les sciences, leur étude n'est guère que la plus belle des distractions. Accordons, si vous le voulez, qu'elle soit une occupation sérieuse : toujours est-il que cette occupation demeure à jamais en-dessous de nos plus hauts intérêts. Non, la science humaine n'égale pas la grandeur de nos destinées. Elle nous laisse pleins d'incertitude, et ne nous donne qu'une satisfaction passagère. Tôt ou tard l'instant arrive où l'on sent ce qu'il en est, comme de la gloire et de la fortune. La piété seule reste à la hauteur des peines et des angoisses qu'il faut essuyer avant de quitter cette vie.

DISCOURS

prononcé à la salle des promotions de l'Université catholique de Louvain, le 6 octobre 1875, jour de l'ouverture des cours académiques, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr NAMÈCHE, recteur magnifique de l'Université.

—

MESSIEUS LES PROFESSEURS,

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

C'est avec une émotion toujours nouvelle, toujours croissante, que nous venons chaque année à pareil jour, après avoir invoqué les lumières de l'Esprit-Saint, ouvrir de cette place les nouveaux cours académiques. Cette émotion est bien naturelle et bien légitime. Sans parler d'un passé glorieux et plus éloigné, que tout rappelle ici, combien de souvenirs s'éveillent en nous à la pensée de ces quarante-un ans parcourus déjà par notre chère Université, la jeune héritière de l'antique *Alma Mater!* Que de maîtres déjà se sont assis dans ces chaires, que de disciples les ont entourés sur ces bancs, où se presse aujourd'hui une nouvelle et brillante jeunesse! Remercions Dieu, Messieurs, d'avoir voulu que ces souvenirs n'eussent rien que de doux et d'honorable; d'avoir permis, dans sa miséricordieuse bonté, que nous n'eussions à lui demander en ce moment que la continuation de ses bienfaits, et la grâce de ne pas y correspondre trop imparfaitement.

L'année 1874-1875 a été de tout point, vous le savez, Messieurs, digne de ses aînées. Le nombre des inscriptions a continué à s'accroître considérablement, et a fini par s'élever au chiffre de onze cent soixante. Ce nombre est quelque chose sans doute; mais ce qui est beaucoup plus important à nos yeux, c'est l'excellent esprit dont s'est montrée animée la jeunesse universitaire; c'est sa foi pratique, son mépris du respect humain, ce tyran des âmes faibles; c'est son attachement à ses maîtres, son application au travail, la prévoyance virile de l'avenir qui l'attend, son respect d'elle-même, la délicatesse de ses sentiments, le soin de son honneur chrétien. Tout cela, Messieurs, conduit au succès, même dans les études purement humaines. La nature intelligente, les forces de l'âme grandissent dans ces luttes contre les tendances matérielles et baissées d'une portion trop nombreuse de la jeunesse de notre temps. Aussi les plus beaux, les plus magnifiques résultats ont-il couronné la fin de cette année académique. A aucune époque nous n'avons compté autant de distinctions dans les examens, et jamais nous n'en avons obtenu de mieux méritées. Je le constate avec bonheur, Messieurs. Encore une fois, gloire et reconnaissance à l'Auteur de tout bien! Mon cœur est inondé de joie : jamais je n'ai éprouvé de plus puissantes consolations au milieu des épreuves du présent; jamais je n'ai conçu de meilleures espérances pour l'avenir.

Le Corps académique, j'ai hâte de le dire, est resté, lui aussi, digne de sa renommée et de son passé. Je ne crois pas même lui rendre suffisamment justice en m'exprimant ainsi ; je ne pense pas me tromper en affirmant que l'activité scientifique ne s'était jamais déployée au même degré parmi nous. Dans toutes nos Facultés, cette activité a produit, en ces dernières années, des œuvres très remarquables et très-remarquées, dont le succès n'a pas été sans retentissement au dehors. Ces œuvres, véritables monuments élevés à la science par des mains catholiques, attestent, je suis heureux de le dire, combien l'Université est restée fidèle au but de son institution et à la pensée de ses vénérés fondateurs. Cette pensée, cet idéal, nous ne saurions le proclamer assez haut, c'est l'union convaincue, intime, cordiale, si l'on osait le dire, de la vérité religieuse et du progrès scientifique. Que ces paroles n'effarouchent personne. Rien de plus conforme à la nature des choses que cette alliance de la religion et de la science, quand celle-ci est digne de ce beau nom. La vérité appelle la vérité ; l'ordre naturel et l'ordre surnaturel ont le même auteur : il y a donc harmonie entre eux, et la connaissance plus complète de l'un ne peut qu'être avantageuse à l'autre. Ce n'est pas à nous, je le sais bien, de juger à quel point nous nous sommes approchés jusqu'ici de cet idéal proposé, comme but suprême,

aux universités catholiques. Mais au moment où tant de vœux se forment, où tant de pensées s'unissent, où tant d'efforts se préparent pour multiplier ces grands centres d'enseignement supérieur, il ne nous est pas possible de voir, sans une admiration émue et reconnaissante, tous les yeux tournés vers Louvian, toutes les intelligences, tous les cœurs catholiques s'appliquant à étudier, comme un modèle et un encouragement, l'œuvre relevée dans ces murs tant de fois séculaires par l'Épiscopat belge, sous les auspices du Saint-Siége, et avec un zèle si éclairé et si chrétiennement entreprenant.

L'année qui vient de se terminer, si heureuse sous d'autres rapports, nous a privés de deux de nos plus anciens et de nos plus aimés collègues, tous deux ouvriers de la première heure, MM. Ubaghs et De Bruyn. L'un avait abandonné depuis assez longtemps toute participation active à notre enseignement, et des infirmités prolongées l'avaient réduit à une inaction et à un isolement forcés et presque complets. C'était un prêtre d'une profonde piété et un savant professeur aussi bien qu'un fécond écrivain. Dieu permit que sa pensée s'égarât à son insu dans des questions abstruses et périlleuses, où les intentions les plus droites et les esprits les plus perspicaces sont exposés à faillir. Nous avons admiré tous, Messieurs, la soumission sans réserve avec laquelle il accepta les décisions du Souve-

rain Pontificat, dès qu'elles lui furent bien connues. A tous les exemples de vertu et de dévouement sacerdotal qu'il nous avait donnés, il ajouta celui de cette humble et sincère obéissance, si coûteuse trop souvent aux hommes qui se sont livrés avec quelque renom aux investigations philosophiques et scientifiques. Cette leçon et cet exemple n'ont jamais été plus salutaires que dans un siècle, dont l'histoire contiendra tant de pages attristées par le récit des chutes de l'orgueil et des scandales de l'apostasie. — M. De Bruyn appartenait à une famille louvaniste, où l'enseignement du droit romain était devenu en quelque sorte héréditaire. Il avait occupé pendant quarante ans, de la façon la plus honorable, une de nos chaires les plus importantes, celle des Pandectes, et s'y était fait autant d'amis qu'il y avait compté d'élèves. Personne d'entre nous n'a perdu le souvenir de ses relations si franches et si cordiales, des sympathies qui s'attachaient comme d'elles-mêmes à un caractère où se mêlaient une raison d'une rare droiture, une simplicité antique et tout le charme de la plus exquise bonté. Promu à l'éméritat il y a un an à peine, ce cher et regretté collègue commençait à jouir des douceurs si bien méritées de l'*otium cum dignitate,* quand une mort soudaine l'a ravi à l'amour de sa famille, à notre amitié, et, on peut le dire, à l'affection de sa ville natale tout entière, où sa mort revêtit presque les pro-

portions d'un deuil public. — Une troisième perte, non moins sensible que les deux autres, a signalé la dernière année académique. J'ai eu à remplir déjà le douloureux devoir d'exprimer les profonds regrets que nous a laissés la mort de M. Docq, et de retracer les services précieux rendus à l'Université par ce professeur si dévoué et si aimé de la jeunesse académique.

Je commencerai à vous faire connaître, Messieurs, les changements peu nombreux qui s'opèrent en ce moment au sein de l'Université, en vous indiquant comment s'est fait le partage de la succession de M. Docq. Le cours de physique expérimentale est échu à M. Devivier, qui l'avait donné déjà, à la satisfaction générale, pendant la longue maladie du titulaire; celui d'astronomie physique passe à M. Pasquier. Ce dernier est chargé en outre du cours important et difficile de mécanique appliquée, auquel a dû renoncer l'ancien titulaire. Le cours de géométrie descriptive, laissé aussi vacant par M. Devivier, a été repris par M. Breithof, qu'un travail des plus accablants n'a pas empêché de rédiger un traité spécial sur cette matière pour l'utilité de ses élèves.

Vous apprendrez avec plaisir, Messieurs, que NN. SS. les Évêques, toujours empressés de reconnaître les services rendus par les membres du Corps académique, ont élevé M. Van Biervliet au rang de professeur ordinaire, et que MM. Debaisieux et

Pasquier ont été nommés professeurs extraordinaires. Mgr Beelen, éprouvé par la souffrance, a demandé l'éméritat, trop mérité par de si longs et de si glorieux travaux. C'est avec douleur que je vois disparaître de notre programme un nom qui nous honorait tous, et qui est bien au-dessus de mes éloges. Heureusement M. le président Lamy a pu reprendre le fardeau abandonné par Mgr Beelen. D'un autre côté, la Providence, qui met les consolations à côté des douleurs, nous a ramené M. le chanoine de Harlez, qui a bien voulu se charger, dans la Faculté de philosophie et lettres, d'un cours difficile et très-important aujourd'hui au point de vue des études philologiques.

Le collége Juste-Lipse éprouve quelques modifications dans son organisation intérieure. Le président, M. Dewez, épuisé par des souffrances nerveuses, a déposé une charge qui l'accablait et qu'il n'avait acceptée que par dévouement et par obéissance. J'ai beaucoup regretté, Messieurs, de devoir me séparer d'un homme si bon, si modeste, d'un goût si délicat dans les choses de l'esprit. Son successeur, M. De Coninck, après avoir subi à Louvain les épreuves du doctorat en philosophie et lettres, a professé avec beaucoup de distinction, la rhétorique pendant plusieurs années au séminaire de Basse-Wavre. NN. SS. les Évêques lui ont associé, avec le titre de professeur agrégé, un autre de nos

docteurs en philosophie et lettres, M. Collard, qui nous avait laissé les meilleurs souvenirs, et qui nous revient d'Allemagne, où il s'est initié, pendant deux années passées à Bonn et à Leipzig, aux leçons et aux méthodes des maîtres les plus renommés, ainsi qu'aux procédés d'enseignement usités dans les établissements scolaires des divers degrés.

Permettez-moi, Messieurs, à ce propos, d'arrêter un instant votre attention sur la sagesse et l'opportunité de la pensée qui a dirigé l'Épiscopat dans la création de notre école normale ecclésiastique des humanités. L'enseignement moyen est livré aujourd'hui, dans les régions officielles, à des expérimentations, dont je redoute beaucoup, pour ma part, les résultats. Vous n'ignorez pas qu'on essaie, à l'heure qu'il est, de faire marcher de front dans cet enseignement, où elles se disputent les élèves, les langues anciennes, les mathématiques et les langues vivantes. Je crains fort, je l'avoue, que les premières ne finissent par succomber dans cette lutte trop inégale, et qu'avec elles ne disparaisse ce qui avait toujours été considéré jusqu'à ces derniers temps comme constituant la véritable base des humanités, ce qui leur avait valu ce nom si bien trouvé et si significatif, ce qui en faisait, j'ose le dire, le charme et la principale utilité. Je voudrais m'être trompé, Messieurs, mais j'ai cru voir un nouveau symptôme de la décadence dont nous

sommes menacés, dans la substitution qui s'est faite, pour les examens de gradué en lettres, de je ne sais quel genre de dissertation sans nom dans la littérature, au genre consacré depuis l'origine, au *discours*, qu'on avait regardé jusqu'ici comme la composition la plus élevée en prose, et comme la synthèse des études et des exercices propres à la rhétorique. Ne voit-on pas qu'il y a là en germe tout un bouleversement de notre ancien système des humanités? Et pourquoi faut-il toujours que grâce au concours, aux programmes et aux examens, l'enseignement libre soit obligé à son grand détriment d'emboiter, comme on dit vulgairement, le pas des écoles officielles? Quoi qu'il en soit, dans cette situation qui semble s'aggraver d'année en année, le clergé est appelé, ce me semble, plus que jamais, à conserver dans ses établissements les saines traditions de l'enseignement et l'héritage littéraire du passé. Qui sait si l'Église, qui a sauvé une première fois du naufrage les débris de l'antiquité classique en les recueillant dans ses monastères, n'est pas prédestinée à défendre de nouveau ce trésor des lettres humaines contre les mépris des utilitaires, et contre les attaques peu déguisées d'une barbarie savante ou se donnant pour telle?

Il y a un an, Messieurs, je vous entretenais de la législation actuelle de l'enseignement supérieur dans notre chère Belgique, et des amélio-

rations dont elle semblait susceptible. Depuis lors, un projet de loi destiné à modifier cette législation a été présenté à nos Chambres législatives par M. le Ministre de l'intérieur, et il était soumis aux délibérations d'une section centrale de la Chambre des représentants, au moment où la dernière session a été close. On ne saurait assez regretter qu'il n'ait pu être transformé en loi, et que nous nous trouvions toujours dans une situation précaire et incertaine, qui paralyse les courages, et qui finirait, à la longue, par devenir fatale aux études. Le projet soumis à la législature, sans avoir une physionomie bien marquée, sans être dominé par aucune vue d'ensemble nettement caractérisée, contient un assez grand nombre d'améliorations partielles, dont nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction au gouvernement. Telle est celle qui divise les examens pour lesquels une préparation de plus d'une année est nécessaire actuellement, de façon à ce que les étudiants aient régulièrement une épreuve à subir à la fin de chaque année académique. C'est là sans contredit un changement des plus avantageux et pour l'étudiant, dont elle rend le travail plus facile en le partageant, et pour les études elles-mêmes, en ce que la perspective plus rapprochée de l'examen ne permet pas de relâchement dans le labeur quotidien, et enlève l'illusion trop commune par laquelle on se persuade aisément que

le temps perdu la première année pourra être regagné l'année suivante. Mais l'amélioration la plus importante sans contredit se trouve dans la disposition qui rétablit un cours complet de philosophie élémentaire comme matière obligée de l'examen de candidat en sciences naturelles, lequel ouvre la porte des études médicales.

J'ai insisté, Messieurs, à plusieurs reprises sur la nécessité des études philosophiques en général. Permettez-moi aujourd'hui de vous signaler tout spécialement cette nécessité par rapport aux étudiants en sciences en particulier, et de vous offrir ici en résumé quelques considérations qui m'ont paru particulièrement intéressantes à ce sujet (1). Les sciences présupposent à leur point de départ une multitude de notions générales. Telles sont les notions d'être, de substance et d'accident, de matière, de corps, de cause et d'effet, d'unité et de nombre. Sans ces notions fondamentales, il n'y a point de science; mais ces notions, les sciences les supposent connues; elles développent les idées qui y sont renfermées, mais elles ne les examinent pas dans leur nature et leur essence. Il y a une science première qui a pour but de traiter de ces notions et de les expliquer : cette science c'est

(1) Pour plus de développements, voir, dans les *Études de théologie, de philosophie et d'histoire*, nouvelle série, tome II, un travail du Père Toulemont, sous ce titre : *de la Philosophie dans ses rapports avec les sciences*.

précisément la philosophie. Toutes les sciences, a dit saint Thomas, sont subordonnées à la philosophie, parce qu'elles en reçoivent leurs principes et leurs premières vérités.

Sans doute les premiers principes et les premières vérités sont immédiats, et ne peuvent être démontrés directement. Mais la philosophie les éclaire et les confirme. Elle les éclaire, en mettant dans un plus grand jour la nature des termes qui les expriment. Elle les confirme, en les ramenant tous au principe de contradiction, le plus universel de tous les principes ; en répondant à toutes les difficultés soulevées par les sceptiques ; enfin en les rattachant à la première et suprême vérité, qui est Dieu. « La raison dernière de notre certitude, dit encore saint Thomas, c'est Dieu lui-même, qui nous parle dans cette lumière de la raison qu'il nous a donnée. » Ainsi donc, Messieurs, les sciences resteraient incomplètes, et courraient même de grands dangers, si la philosophie, et cette remarque est pleine d'actualité dans le siècle où nous vivons, si, dis-je, la philosophie ne leur donnait des armes, des moyens de solution et une direction contre ceux qui nient leurs principes.

Les sciences reçoivent encore d'autres services de la philosophie. C'est elle qui leur fournit des règles fixes pour discerner le vrai du faux, ce qui est certain de ce qui est simplement pro-

bable ; c'est elle qui leur apprend à n'affirmer comme démontré que ce qui l'est véritablement. C'est ainsi que la philosophie trace à l'esprit scientifique un ensemble de règles propres à le guider sûrement dans la recherche de la vérité et à le préserver de l'erreur.

Mais c'est spécialement au point du vue des méthodes que les sciences sont redevables à la philosophie. Combien d'erreurs et de préjugés ont leur source principale dans l'ignorance des vraies méthodes ou dans le mauvais usage que l'on en fait, mais surtout dans l'abus de l'analogie et de l'hypothèse ! Aux sciences exactes, aux sciences mathématiques en particulier, la philosophie expose les règles de la déduction et les lois de la démonstration. Elle leur apprend à poser des définitions justes et légitimes, tout en leur rappelant qu'on ne peut ni tout définir ni tout prouver ; elle leur enseigne que les démonstrations indirectes ou par l'absurde ne doivent être employées qu'à défaut de démonstrations directes. Aux sciences physiques et naturelles, la philosophie fait connaître les conditions de la méthode d'observation et d'induction. Elle montre qu'il faut observer attentivement les faits ou les phénomènes, les soumettre à une analyse patiente et consciencieuse, les comparer sous toutes les faces, les reproduire au besoin par des expérimentations variées, les grouper et les classer selon leurs ressem-

blances et leurs différences, et, après cet examen rigoureux, énoncer les lois et les causes qui les régissent, car c'est ce dernier résultat qui constitue proprement la science.

C'est surtout, disions-nous, à l'égard des analogies et des hypothèses que la philosophie nous apprend à déployer une juste sévérité. Elle professe que ce sont des procédés très-imparfaits et qui aboutissent souvent à l'erreur. Elle détermine les limites dans lesquelles il est permis de s'en servir et les règles auxquelles elles sont astreintes. Elle apprend enfin qu'alors même que les hypothèses paraissent le plus solidement établies, elles ne sauraient jamais équivaloir à de véritables démonstrations, à moins d'avoir été confirmées par d'autres procédés rigoureux et certains.

C'est ainsi que la philosophie dirige et assure les sciences dans leur marche. En leur donnant ses méthodes, elle leur fournit les instruments de leurs recherches et leurs moyens de progrès. Elle pénètre avec elles dans le champ qu'elles explorent, et reste en définitif le juge et l'arbitre de la légitimité et de la certitude de leurs travaux. Ce n'est donc pas sans raison que saint Augustin a appelé la logique *scientiarum judicem et formatricem.*

Ce n'est pas tout encore. Sans doute par elles-mêmes les sciences ornent l'intelligence humaine ; elles satisfont notre besoin de savoir ;

elles contribuent au bien-être de l'humanité en préparant d'utiles découvertes. Mais enfin ce n'est pas là leur fin la plus noble, leur fin principale. Les sciences sont, elles doivent être autre chose que les pourvoyeuses de l'industrie. C'est la philosophie qui leur assigne la seule fin véritablement digne d'elles, et cette fin c'est celle de l'homme même. Dans quelque ordre de recherches que s'engagent les sciences, il faut qu'elles tendent à élever l'homme vers Dieu. Au delà des faits matériels, des formules, des nomenclatures, il faut qu'elles nous fassent admirer les traits d'une sagesse et d'une intelligence infinie, visible dans les obscurs dédales de l'anatomie et de la physiologie, comme dans les vastes espaces et les profondeurs des cieux que nous révèle l'astronomie.

Enfin la philosophie ne se contente pas d'assigner à chaque science son objet, sa méthode et sa fin, elle montre l'unité générale de toutes les sciences, leurs rapports et leur mutuelle harmonie. Il est beau de descendre par l'analyse dans les profondeurs d'une science, mais l'analyse appelle la synthèse, les synthèses partielles appellent la synthèse suprême qui doit les réunir toutes comme en un faisceau lumineux. Sans doute ce dernier terme ne sera jamais complétement atteint ici-bas ; l'intelligence humaine, dans ses conditions terrestres, ne voit la vérité que par parcelles détachées et successives. Dieu

seul a cette science parfaitement une, et plus les créatures sont éloignées de Dieu, plus elles le sont de l'unité. Pour que la science de l'homme devienne une à son tour, il faut, dit saint Thomas, qu'il soit affranchi des choses extérieures, et que son regard se fixe dans la contemplation de la vérité une et simple, de celui qui est toute vérité. Cela ne se réalisera que là où Dieu nous sera tout en toutes choses. Mais ne devons-nous pas savoir gré à la philosophie chrétienne de nous découvrir ne fût-ce qu'un coin de ce splendide horizon?

Voilà, Messieurs, pourquoi les études philosophiques doivent être l'initiation à toutes les autres études. Sans elle tout manque aux autres sciences pour affirmer avec confiance, avec certitude leurs résultats. Aussi peut-on s'empêcher d'être frappé des progrès du scepticisme qui nous menace à la honte de notre orgueil scientifique? N'entendez-vous pas ces injonctions de ne plus prétendre à la vérité absolue, à la science pure, attendu, disait-on naguère, dans un congrès scientifique et par la bouche même du président, attendu que la marche du progrès est incessante et que les arrêts de la veille sont souvent cassés par les arrêts du lendemain? Mais si cela est, s'il n'y a plus de criterium pour distinguer le certain de l'incertain, il n'y a plus aussi de vérité scientifique, la science n'est plus qu'un éternel *devenir*, ou

plutôt la science a cessé d'être, pour faire place aux hypothèses scientifiques; elle n'est plus qu'un nom, une ombre, *magni nominis umbra*.

Je reviens, Messieurs, au nouveau projet de loi. Une autre disposition à laquelle on ne peut qu'applaudir, si toutefois elle est maintenue dans de sages limites, c'est celle qui ajoute à l'examen de candidat en sciences naturelles *une épreuve pratique sur la chimie*, et à celui de candidat en médecine *des démonstrations microscopiques sur l'anatomie de texture*. En outre, aux termes du projet, les récipiendaires inscrits pour le premier examen de docteur subissent une *épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique*. Il y avait pour nous, Messieurs, une grande difficulté à redouter dans l'organisation future de la partie de notre enseignement correspondant à ces dispositions du nouveau projet : cette difficulté résultait, vous le savez, de l'insuffisance de nos locaux. Mais nous l'avons vaincue, grâce à la générosité inépuisable d'un de nos vénérés prélats; non sans peine pourtant, car vous n'ignorez pas non plus l'impossibilité où nous sommes de fonder et d'acquérir par nous-mêmes. Notre législation est peut-être, sous ce rapport, la plus arriérée de l'Europe, et quoique nous soyons très-fiers et que nous nous vantions souvent de la liberté illimitée dont on jouit en Belgique, nous n'avons

pas compris jusqu'à présent qu'en ce qui concerne l'enseignement, cette liberté n'existe d'une manière assurée, définitive, dans la vraie signification du mot, que là où elle a la liberté de fondation à sa base, et où elle peut ainsi, comme tout ce qui a de la durée, plonger ses racines dans le sol. Nous n'avons donc rien à redouter en ce qui concerne l'Université elle-même, de l'adoption de cette nouvelle disposition. Seulement, comme je l'insinuais tout à l'heure, on pourrait craindre peut-être que, selon une tendance trop commune de notre temps, on n'y mette un peu d'engouement, et qu'on ne fasse à ces exercices, très-utiles en eux-mêmes, une place exagérée dans l'économie générale des études.

Il importe grandement, en effet, de ne pas perdre de vue que l'intérêt scientifique ne doit point absorber l'intérêt professionnel, et que le bien du pays et de la société demande impérieusement que les études médicales soient dirigées, non point en vue de former des savants de cabinet, mais bien des praticiens éclairés et également initiés à toutes les parties d'un art si délicat et si compliqué. Ce qu'on réclame du médecin avant tout, c'est qu'il guérisse ses malades, et malheur à celui qui, dominé par des préférences exclusives ou théoriques, ne se tiendrait pas au courant de toutes les exigences de sa noble profession! C'est là, Messieurs, je

le dis à son honneur et sans crainte d'être démenti, ce que la Faculté de médecine de Louvain a admirablement compris et pratiqué jusqu'aujourd'hui. A défaut de compétence et d'autorité personnelle, me permettriez-vous, Messieurs, de vous citer les paroles d'un médecin éminent, qui vous est bien connu, et qui a été à la fois un savant, un professeur et un praticien de premier ordre ?

« La médecine, disait M. Spring, est une science, mais elle est un art aussi ; je dirai même qu'elle est principalement un art. *Ars longa, vita brevis, judicium difficile, occasio præceps*, sont les mots que le père de la médecine a placés en tête de ses aphorismes. Oh! combien notre mission serait moins redoutable, si la médecine était tout entière une science ! Combien d'incertitudes, combien d'angoisses nous seraient épargnées dans notre tâche de tous les jours ! La science, après avoir tout scruté, se repose fièrement et froidement dans le château fort de ses formules générales, et n'a qu'une pitié souvent dédaigneuse pour ceux qui sont obligés de s'avancer vers les points que ses lumières n'éclairent plus, et de marcher sur le sol mouvant des conjectures. Nous, praticiens, toujours nous devons compter avec les faits, et, au lieu du bien qu'on nous demande, nous devons nous contenter le plus souvent de choisir le mal moindre, ou de combattre le mal

par le mal. N'est-ce pas assez pour faire comprendre que la méthode scientifique n'est pas la méthode médicale?

» La science est abstraite et exclusive; ses formules ne désignent que certains côtés de l'objet, tandis que la pratique a besoin d'en pénétrer la nature, de considérer l'ensemble des forces qui agissent en lui et autour de lui, de deviner les causes complexes qui président au mouvement et au développement des phénomènes; elle doit tendre, en un mot, à cette *juste appréciation des choses de la vie*, qu'Hippocrate considérait comme la plus haute aspiration de l'art. La méthode de la médecine pratique est celle des historiens, des politiques, des moralistes; c'est le procédé des artistes et des poëtes; c'est l'*oculus medicus*, comme on dit; le coup-d'œil et l'inspiration.

» C'est l'homme qui est l'objet de la médecine. Or, quelle que soit la connaissance que nous ayons de l'homme physique, elle sera très-incomplète sans la connaissance de l'homme moral. En même temps que les ravages matériels, le médecin doit considérer dans la nature humaine ses affections, ses passions, sa grandeur et ses bassesses, sa noblesse et ses travaux. Un ancien avait coutume de dire que *si le corps appelait l'âme en justice pour réparation des torts qu'elle lui fait, elle ne pourrait éviter d'être condamnée*. En vérité, les maladies ont leur

cause aussi souvent dans les affections de l'âme que dans les injures qui atteignent le corps; dans les erreurs de l'imagination ou dans les aberrations des désirs; dans les désordres de l'esprit ou dans les blessures du cœur; dans les faiblesses et les vices individuels comme dans les froissements implacables de la société. Et parmi les maladies de cause matérielle, il n'en est aucune qui ne soit aggravée par l'état déréglé du moral.

» Malheur au médecin qui n'a pas appris à lire dans le cœur humain, qui n'a pas étudié les effets des impressions morales avec autant de soin que ceux des remèdes et des aliments ! Comment rendrait-il le calme à cet esprit agité, à cette imagination troublée ? Comment relèverait-il le courage de cette âme abîmée dans la mélancolie ? Comment ramènerait-il l'espoir dans ce cœur défaillant, s'il n'a pas appris à saisir toutes les délicatesses du sentiment, et à faire fléchir ce que j'appellerai la pudeur morale ?

» La chimie et la botanique, la physiologie même et la pathologie, il faut en convenir, lui seraient pour cela d'un bien faible secours. Cette science ne peut lui venir que des qualités natives de son propre cœur, des bienfaits de l'éducation, de l'amour du prochain et de l'expérience. Elle ne peut se développer que par le commerce des hommes et l'étude assidue des grands moralistes, qui, sous une forme tantôt

sérieuse, tantôt plaisante, nous ont initiés à toutes les grandeurs comme à toutes les misères du cœur humain, aux nobles élans de l'esprit comme à ses chimères. Lorsqu'on demanda à Sydenham, le plus grand médecin de tous les siècles après Hippocrate, quel ouvrage il fallait étudier pour se guider dans la pratique médicale, il recommanda avant tout le célèbre roman de Cervantès : et si l'on a lu et médité le Don Quichotte en médecin, on demeure convaincu que c'était là autre chose qu'une simple boutade. »

Assurément, Messieurs, je n'ai pas la prétention de juger ces paroles, ni de les dégager de ce qu'elles pourraient avoir d'exagéré ou de paradoxal. Mais dans leur ensemble elles paraissent marquées au coin du bon sens, et à ce titre je les recommande à votre attention, ainsi que ces autres, dont l'opportunité est incontestable : « L'étude des sciences, quand elle n'est pas appuyée sur le culte des lettres, conduit aisément à l'absolutisme et au matérialisme. Nos anciens ont cultivé les lettres sous le beau nom d'humanités ; ils avaient compris qu'elles tiennent avant tout compte de la nature humaine, de ce qui sépare l'homme de la nature brute, et de ce qui l'élève au-dessus de la fatalité. Nous qui avons reçu la sublime mission de guider la jeunesse, nous devons tenir plus que jamais à ce qui nous conserve l'idéal, à tout ce qui empêche que la

noblesse et la dignité humaines ne soient sacrifiées à l'utilitarisme et à l'aisance de la vie.

« A notre époque, les sciences s'imposent d'elles-mêmes ; on n'a pas besoin de plaider leur cause ; mais on doit élever la voix pour convaincre ceux qui suivent les carrières pratiques que le culte des sciences est indissolublement lié à celui des lettres, qui les complètent en leur donnant la forme et la dignité morale, en les rattachant à l'histoire et en leur assurant l'avenir. — Professeurs, puissions-nous maintenir intactes de salutaires traditions ! Étudiants, puissiez-vous toujours envisager de très-haut la tâche que vous aurez à remplir pour le bien de la patrie et de la société ! Puissiez-vous comprendre les avantages qui résultent de l'union des sciences et des lettres, et n'épargner aucune peine pour acquérir une instruction supérieure complète ! Le temps que vous passez à l'Université est le temps des semailles, dont dépendra la moisson future. *Hoc tempus idoneum est laboribus et idoneum agitandis per studia ingeniis.* » Ainsi parlait M. Spring, il y a quelques années, et ce langage n'a certes rien perdu de son actualité.

Il me reste, Messieurs, un mot à ajouter sur ce qui se rapporte, dans le projet de loi, à la Faculté de philosophie et lettres et à celle de droit. Il me semble, je le confesse, que le projet subordonne un peu trop les études philo-

sophiques, littéraires, historiques, celles aussi qui tiennent aux principes et aux racines du droit, à ce qu'il y a de transitoire dans la législation, aux controverses sur les points de détail, en un mot, aux choses d'application et purement professionnelles. Sans doute il faut faire la part à ces choses, mais sans excès, et je viens de le dire à propos des études médicales, *ne quid nimis*. Ne délaignons-nous pas trop aujourd'hui, comme on en faisait tout récemment la remarque, ne délaignons-nous pas trop ces connaissances générales, qui ne nous apprennent pas précisément notre métier d'avocat, mais qui nous enseignent, si on l'ose dire, notre noble métier d'homme, de citoyen et de catholique? Est ce donc une science si méprisable que cette philosophie qui monte à la cime de toutes choses pour en saisir les plus hautes raisons; qui analyse l'âme, compte ses facultés, raconte ses immortelles prérogatives; qui enseigne à l'individu ses devoirs, conséquence de sa destinée, et ses droits, conséquence de ses devoirs; à la famille, sa mission et son légitime perfectionnement; à la société civile, son origine première, la source de son pouvoir, la valeur de ses formes gouvernementales, ses points de contact avec une société d'un autre ordre, la société religieuse? L'histoire aussi est l'une des grandes éducatrices du genre humain; à la clarté de sa lumière, qui du passé se projette sur l'avenir,

l'homme reconnaît sa marche providentielle, et découvrant derrière les événements qui se déroulent la main de Dieu qui les guide, il s'encourage, se console et espère. L'étude des chefs-d'œuvre anciens et modernes est le milieu brillant où l'âme, en rapport intime avec le vrai et le beau, s'élève à cette supériorité intellectuelle, qui est le caractère des grands siècles littéraires. Enfin, si avant de jeter la mémoire dans les mille formes des législations humaines, on n'établit pas solidement, profondément, les principes universels, immuables, dont les codes anciens et modernes ne devraient être qu'une application, le légiste ne s'égarera-t-il pas dans cet inextricable labyrinthe des faits humains, et s'arrêtant aux conséquences sans pouvoir remonter aux causes, et des causes aux principes, ne sera-t-il pas souvent exposé, en appliquant les lois du temps, à blesser celles de l'éternelle justice ?

Je m'arrête ici, Messieurs ; je ne veux pas prolonger notre fatigue commune. J'ai beaucoup cité ; permettez-moi, pour finir, une dernière citation. Ce sont quelques phrases empruntées à un discours tout récent d'un vénérable prélat français. Quoique plus spécialement applicables à la France, elles n'en renferment pas moins un enseignement fort utile pour tout le monde, dans les temps troublés ou nous vivons. « Nous nous étonnons, disait ces jours derniers Mgr

de Bordeaux, nous nous étonnons de voir que tout chancelle autour de nous; nous sommes effrayés de voir l'autorité, la religion, la famille et toutes les colonnes de l'ordre social prêtes à nous écraser sous leurs ruines. C'est que nous avons porté nos mains sur ces saintes choses devant lesquelles nos pères s'inclinaient : nous avons détruit la force morale; nous n'avons plus que la force matérielle pour nous défendre, et nous sommes surpris de son impuissance! Le respect était le ciment nécessaire de la société et de la civilisation : vous l'avez mis en poussière et jeté au vent, et maintenant vous êtes effrayés des cris de révolte qui retentissent, et vous tremblez à la vue de l'édifice qui chancelle!

» Tout dépend, Messieurs, ajoute le vénéré prélat, de l'attitude que nous ferons prendre à nos écoles primaires, secondaires et d'enseignement supérieur. C'est par le retour aux principes, aux pratiques sincères de la foi, par une instruction religieuse forte et solide, qu'elles prépareront à la patrie un meilleur avenir.

» La foi ne donne pas seulement un but à la vie, mais elle produit l'amour : or, quand on aime, il n'est rien de facile comme de se dévouer et même de mourir.

» Voilà pourquoi la foi, et la foi de nos pères, sera notre suprême ressource. C'est elle qui nous rendra supérieurs à nous-mêmes et à nos ennemis : *Hæc est victoria que vincit mundum, fides nostra.* »

L'année académique 1875-1876 est ouverte : je la place avec amour et confiance sous l'auguste protection de Marie immaculée, que nous saluons avec l'Église comme notre vie, notre douceur et notre espérance, *vita, dulcedo et spes nostra ;* que nous invoquons au milieu des flots agités du temps présent, comme notre mère, mère chérie et toute puissante sur le cœur de son divin fils, *ave, maris Stella ; monstra te esse matrem.*

—

NOTICE

sur la vie et les travaux de M. le chanoine G. C. UBAGHS, professeur émérite à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain, par M. le chanoine J. JACOPS, professeur ordinaire à la même Faculté, président du collége du Pape Adrien VI.

—

Dans le courant de l'année précédente, l'Université catholique perdit le dernier survivant de ses fondateurs à Malines, et la Faculté de philosophie et lettres, son vénérable doyen d'âge, M. G. C. Ubaghs, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, docteur en théologie, professeur émérite de philosophie et ancien président du collége du St-Esprit.

Notre *Alma Mater* nous fait un devoir d'inscrire dans ses Annales le nom et les œuvres de ceux qui lui ont consacré leur vie. C'est élever un monument de reconnaissance au passé et léguer à l'avenir de précieux enseignements.

Conformément à ce pieux usage, nous essayerons d'esquisser rapidement la longue et laborieuse carrière d'un prédécesseur vénéré. Qu'il nous soit permis de compter sur l'indulgence du lecteur. Pour remplir fidèlement cette tâche, nous laisserons la parole aux faits, et nous suivrons M. Ubaghs, avec une sympathie respectueuse, dans sa vie, dans ses travaux et dans sa retraite.

I.

Gérard-Casimir Ubaghs naquit à Berg sous Fauquemont, à deux lieues-est de Maestricht, le 26 novembre 1800. Il était le neuvième de onze enfants. Ses parents, chrétiens courageux, trouvaient dans leur travail de chaque jour, le nécessaire pour cette nombreuse famille et du surplus pour la charité. Deux années durant, aux plus mauvais jours de la révolution française, ils avaient pourvu à la subsistance de deux prêtres proscrits, cachés par leurs soins dans les carrières de Fauquemont, et ce fut l'un de ces témoins de la Foi, alors hébergé sous le toit hospitalier de son père, et dans la maison paternelle même — car les églises étaient encore fermées — que le futur docteur reçut le saint baptême et le nom de Casimir. Son enfance et sa jeunesse se résument dans le mot de l'Évangile : « *Proficiebat sapientia et ætate et gratia apud Deum et homines* » (1). On peut lui prêter aussi, en un certain sens, la parole que le Roi-Prophète met dans la bouche de notre divin Rédempteur : « *Pauper sum ego et in laboribus a juventute mea* » (2). Dès ses premières années, le travail fut son unique partage. Il ne connut ni les légèretés puériles, ni les divertissements frivoles. Grave et réfléchi toujours, il était le modèle des

(1) Luc II, 52.
(2) Ps LXXXVII, 16.

enfants de son âge. Tout en lui rappelait l'innocence de son saint patron. Sa maturité précoce le fit juger digne — chose rare dans nos contrées, surtout au village, — de faire sa première communion à l'âge de neuf ans. A partir de ce moment, le vénérable curé de Fauquemont, M. de Guasco, dont la mémoire est encore en honneur, prit soin lui-même de son éducation.

Ce fut sous la direction de ce digne et savant ecclésiastique qu'il fit toutes ses études latines, sa philosophie et sa théologie. Les succès de l'élève comblèrent les espérances du maître. Au bout de quelques années, le jeune Ubaghs, préludant à sa mission future, se chargea à son tour de l'instruction de quelques jeunes gens de Fauquemont, qui devinrent tous plus tard des hommes distingués. C'est ainsi que, sans être à charge à ses parents, il se procura les moyens de poursuivre les études de philosophie et de théologie au séminaire de Liége, où l'appelait une vocation longtemps éprouvée. Il ne resta dans ce pieux asile que le temps strictement nécessaire, et fut ordonné prêtre à Malines, le 15 juin 1824. M. Barrett, qui administrait alors le diocèse de Liége, en qualité de vicaire capitulaire et fut élevé plus tard sur le siége épiscopal de Namur (1), connaissant les rares qualités de son esprit et son aptitude à l'enseignement,

1) Voir *Annuaire* de 1857, p. 29.

crut pouvoir lui confier, malgré sa jeunesse et son inexpérience, la chaire de philosophie au petit séminaire de St-Roch. Cet établissement ayant été supprimé en 1825, ainsi que tous les autres séminaires et colléges ecclésiastiques, M. Ubaghs, né professeur, n'entra pas, comme ses collègues, au saint ministère. Il préféra l'enseignement, et fut chargé de donner l'instruction aux enfants du comte de Hamal. Lorsque le séminaire se rouvrit à Liége, en 1830, il y reprit sa chaire de philosophie, qui fut transférée l'année suivante au petit séminaire de Rolduc, fondé par Mgr Van Bommel. M. Ubaghs aida puissamment son Évêque dans l'organisation de cet important établissement. C'est lui qui composa le premier noyau du corps professoral, et le choix judicieux qu'il fit justifia pleinement la confiance que lui avait accordée l'illustre chef du diocèse. Le petit séminaire de Rolduc acquit en peu de temps une brillante réputation. M. Ubaghs en fut pendant trois ans l'âme et le modèle.

Mais une carrière plus vaste allait s'ouvrir à son zèle. En 1834 NN. SS. les Évêques, non contents d'avoir réorganisé leurs séminaires, formèrent le projet de mettre à profit la liberté qu'avait garantie à l'Église la Constitution de 1831, pour créer un enseignement supérieur. L'honneur de cette grande institution, que toutes les nations catholiques nous envient depuis

quarante ans, et que la France s'estime heureuse de pouvoir reproduire enfin, revient principalement, on le sait, à NN. SS. Sterckx, Archevêque de Malines (1) et Van Bommel, Évêque de Liége (2). L'un avait à Malines, l'autre à Roldue et à Liége, une réserve de jeunes prêtres intelligents et dévoués, prêts à seconder leurs desseins. M. Ubaghs fut désigné pour la chaire de philosophie. La nouvelle Université catholique s'ouvrit à Malines, au mois de novembre. L'année suivante elle fut transférée et complétée à Louvain. C'est ici que nous allons voir le jeune professeur déployer au service d'une grande cause, toutes les ressources de son talent et de son cœur.

Peu de maitres réussirent autant que lui, à captiver l'esprit et le cœur de leurs élèves. Ses leçons étaient suivies avec un vif et constant intérêt, et son influence sur la jeunesse universitaire s'étendait bien au-delà des limites de son cours. Ce n'est pas qu'il eût des qualités brillantes. Son extérieur était d'une extrême simplicité. L'éloquence lui faisait défaut. Son langage, trop peu ennemi du barbarisme, était d'une originalité rebelle à l'usage. Néanmoins il était écouté avec respect, et pas un étudiant ne sortait de ses cours, sans emporter avec des

(1) Voir *Annuaire* de 1868, pp. 301 et suivantes.
(2) Voir *Annuaire* de 1853, pp. 111 et suivantes.

idées nettes sur la doctrine, une estime profonde du maître. C'est que M. Ubaghs possédait à un haut degré deux qualités qui font le professeur, l'amour du travail et le dévouement à la jeunesse. Enseigner, pour lui, c'était cultiver des âmes, et il apportait à cette haute et délicate mission tout ce qu'il avait de ressources dans l'esprit, d'énergie dans la volonté et de charité sacerdotale dans le cœur. Avec quel soin il préparait ses leçons! On le voyait, fidèle aux habitudes simples et austères de son enfance, passer de longues heures dans son cabinet, assis sur une chaise de bois, devant un étroit pupitre, où des piles de livres entassés lui permettaient à peine de reposer les bras. Il lisait, consultait, méditait, écrivait, effaçait, retouchait, et ne quittait jamais une question, sans en avoir embrassé l'ensemble et classé toutes les parties, de manière à la faire apparaître avec une vive clarté devant les intelligences les plus novices. Jamais il ne s'égarait dans les détails, mais les groupait avec art autour du point principal qu'il fallait mettre en lumière. Pour faciliter aux jeunes gens le premier abord des sciences philosophiques, il entreprit de bonne heure et ne cessa, pendant toute sa carrière professorale, de condenser la substance de ses cours dans des manuels, dont on a justement admiré la précision, l'ordre et la méthode. C'est ainsi qu'il publia et réédita à

plusieurs reprises la Logique, la Métaphysique générale, la Théodicée et l'Anthropologie, en latin et en français (1).

En dehors de ses leçons publiques, M. Ubaghs était le guide et le conseiller de ses élèves. Tous avaient accès auprès de lui. Il n'hésitait pas à interrompre ses plus sérieux travaux, pour les accueillir, les écouter avec patience, dissiper leurs doutes, diriger leurs premiers efforts, soutenir leur courage et affermir leurs pas incertains dans la voie de la vertu.

Il ne resta étranger à aucune des institutions qui font la force et l'honneur de l'Université. En 1840 il accepta la présidence du Collége des Théologiens, dit du St-Esprit, et resta à ce poste difficile jusqu'en 1853. Les ecclésiastiques qui y vécurent sous sa direction, lui rendent le témoignage qu'il était un modèle de piété et de toutes les vertus sacerdotales, et que son inflexible fermeté dans le maintien de la discipline était tempérée par la prudence, la modération, une extrême bonté de cœur et un dévouement sans bornes aux véritables intérêts de ses élèves.

En même temps, il se trouvait à la tête de la Commission directrice de l'Institut philologique annexé à la Faculté de philosophie et lettres, pour la formation de jeunes professeurs (2).

---

(1) Voir plus loin : ouvrages de M. Ubaghs.

(2) Voir *Annuaire* de 1847, pp. 17 et 149 et suivantes.

Il fut le fondateur et demeura longtemps l'âme et l'inspirateur de la Société littéraire, où nos élèves s'exercent aux luttes pacifiques de la parole et de la plume (1).

Pendant des années, il resta seul chargé de la direction, et contribua, pour une large part, à la rédaction de la Revue catholique ; et l'on ne sut tout ce qu'il y avait consacré de labeurs, qu'au moment de sa retraite, où il fallut trois hommes pour le remplacer.

Tant et de si rudes travaux ne l'empêchèrent pas de cultiver les lettres sacrées et profanes. Sans parler de plusieurs dissertations philosophiques, il donna, en langue flamande, une traduction très-estimée du Catéchisme romain, de l'Itinerarium de saint Bonaventure, qu'il avait déjà traduit en français, d'un écrit anonyme dirigé contre Renan et intitulé *Jésus-Christ*, de l'Introduction à la vie dévote de saint François de Sales et d'une vie de saint François d'Assise. Il composa, dans la même langue, une intéressante histoire de Fauquemont, son lieu natal, et d'une autre localité voisine de Maestricht, Gulpen (Galoppe) (2). C'étaient là ses passe-temps : car il ne connut jamais d'autres distractions que la variété du travail et les douces jouissances de la piété, dont il faisait

(1) Voir *Annuaire* de 1841, pp. 18 et suivantes, 114 et suivantes.
(2) Voir plus loin : ouvrages de M. Ubaghs.

ses délices. Quoique d'une santé délicate et souvent menacée, il se refusait même le temps de la promenade, et tous les conseils de l'art échouaient contre une habitude devenue pour lui une seconde nature. Ce soin attentif à ne jamais perdre un instant lui permettait de se prêter à tout, sans paraître pressé, ni surchargé. Les honneurs seuls ne parvinrent pas à l'occuper. Nommé de bonne heure chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, docteur *ad honores* en théologie etc., il y pensa si peu, que nul, ni à Louvain, ni à Liége, ne se souvient de lui avoir jamais vu porter les insignes d'une dignité quelconque, en dehors des solennités académiques.

II.

La vie si bien remplie que nous venons de retracer à grands traits, ne fut pas stérile assurément, mais — on le sait, et il faut bien se résigner à le dire ici, — M. Ubaghs ne fut pas heureux dans toutes ses doctrines. Après quarante ans de laborieuses études philosophiques, il mourut avec l'amère douleur de voir périr la plus grande partie de ses œuvres. Ce n'est pas sans tristesse que nous abordons ce côté de notre travail. Mais, si nous devons à la vérité de relever des erreurs dans la vie de M. Ubaghs, nous aurons du moins la consolation de lui voir donner des preuves irrécusables et souvent réitérées de la plus humble et plus filiale soumission à

l'Église. Pour bien nous rendre compte de ses opinions philosophiques, il est nécessaire de remonter à l'origine.

A l'époque où M. Ubaghs débutait dans la carrière ecclésiastique, tous les grands foyers de la science sacrée étaient éteints depuis trente ans dans notre pays. La fin du 18e siècle avait vu disparaître l'ancienne Université de Louvain et les ordres religieux voués à l'étude. Le clergé séculier, dont les rangs avaient été décimés par la persécution et par la guerre, suffisait à peine au service des paroisses. Trop souvent les jeunes clercs étaient appelés au ministère sacré, après une préparation hâtive et nécessairement incomplète. A peine voyait-on, à la suite de quelques vénérables demeurants des anciennes écoles, s'élever par l'énergie de leurs efforts personnels, un petit nombre de jeunes prêtres d'élite voués à l'enseignement. Leur courage et leur zèle pour la cause de l'Église en ces temps difficiles, les signalaient naturellement à la confiance des Évêques, lorsqu'il s'agit de réorganiser les séminaires et plus tard de fonder l'Université catholique. C'était une forte et belle génération sacerdotale. Mais — on ne peut pas le taire, et ce sera devant l'histoire l'excuse de ses défaillances, — elle était née d'elle-même et fille de ses propres œuvres. La tradition du haut enseignement théologique et philosophique était tellement perdue, et l'abîme creusé par les révolutions

entre l'ancien état des choses et le nouveau si profond, qu'on ne songea plus même à faire revivre les doctrines d'autrefois. Il se faisait d'ailleurs en France un mouvement philosophique qui emporta tous les esprits. Tandis que le spiritualisme, victorieux des doctrines abjectes du siècle précédent, réclamait pour la raison une indépendance absolue et un pouvoir sans limites, la philosophie catholique, justement effrayée de ces prétentions exorbitantes, songeait à sauver les droits méconnus de la vérité révélée. Comme il arrive souvent, la réaction dépassa la mesure, et tomba dans l'excès opposé : la lutte contre le rationalisme donna naissance au traditionalisme. On sait l'influence, je dirais presque, la fascination que de grands esprits, comme de Bonald et de Lamennais, exercèrent sur leur époque. M. Ubaghs, de même que beaucoup d'autres, fut entraîné dans le courant, et bien qu'il rompît avec la philosophie de Lamennais, en tant qu'elle fut condamnée par l'Église, il crut pouvoir en garder ce qu'elle semblait offrir d'utile à rabattre l'orgueil de la raison indépendante. Nommé à la chaire de philosophie de la nouvelle Université catholique, il écrivait à son Évêque, le 24 juillet 1834 : « Je me suis proposé d'étudier mieux les saints Pères qui sont les plus célèbres par leurs études philosophiques, tels que saint Clément d'Alexandrie, saint Augustin, saint Thomas, et parmi les au-

teurs modernes, j'ai choisi pour guides spéciaux le P. Buffier, jésuite : *Traité des premières vérités;* Bossuet : *Connaissance de Dieu et de soi-même;* Fénelon : *Existence de Dieu;* Bergier : *Traité de la vraie religion* et *Dictionnaire théologique.* Je ne prendrai plus dans l'école de M. de Lamennais que les idées entièrement conformes à celle des auteurs nommés, et nécessaires pour compléter leur enseignement philosophique. »

C'était trop. Il emprunta à l'école de Lamennais les principes d'un traditionalisme plus modéré, il est vrai, mais néanmoins dangereux, et il ne sut plus s'en dégager entièrement dans la suite. Pendant trente ans qu'il occupa la chaire de philosophie, dans ses leçons et dans ses manuels, dans les articles de revue et les nombreux écrits qui sortirent de sa plume infatigable, on retrouve toujours, quoique sous des formes diverses et avec des atténuations successives, sa tendance première à sacrifier quelque chose des forces natives de la raison humaine. Pour mieux triompher du rationalisme qui attribuait à la raison une indépendance absolue, il la faisait dépendre absolument dans son développement et son exercice de l'enseignement social, et par conséquent, selon lui, chez le premier homme, de l'enseignement divin ou de la révélation, au moins naturelle. L'homme, d'après lui, est incapable de prouver l'existence de l'Être infini par les

seules forces de la raison. Au chapitre IV de sa Théodicée intitulé : *Ad trutinam criticam revocantur argumenta quibus Deum esse probatur*, il s'attache à montrer que toutes les preuves de l'ordre physique et de l'ordre moral sont insuffisantes. La seule décisive pour lui, est celle fondée sur l'idée innée de Dieu, actualisée par l'enseignement. C'est ainsi que, pour les besoins de la cause religieuse, à son point de vue, il fut amené à la théorie générale du traditionalisme.

« Dans l'état actuel de notre nature, dit-il, en son *Précis de Logique*, édit. 1849, page 61, l'enseignement social est une loi naturelle, une condition tellement nécessaire, que, sans un miracle, l'homme ne peut, que par son secours parvenir à la connaissance explicite des vérités de l'ordre metaphysique et moral. » La même thèse se retrouve à peu près et dans les mêmes termes dans toutes les éditions suivantes. Cette nécessité physique de l'enseignement social et par suite, selon lui, de la révélation primitive, est longuement traitée dans la seconde partie des *Logicæ elementa*, chap. I, § V, et lorsque l'auteur croit l'avoir suffisamment établie, il en déduit avec bonheur ce corollaire, qui est le but de toute sa doctrine : « La thèse que nous venons de prouver, dit-il, renverse de fond en comble le dogme fondamental du rationalisme, l'indépendance et la suffisance natives de la raison humaine. »

C'est vrai; mais bien que M. Ubaghs ait eu soin de nous avertir qu'il distingue entre l'origine et la démonstration de nos connaissances, sa thèse ébranle du même coup toute démonstration de l'existence de Dieu par les seules forces de la raison appliquées à la nature et à l'homme. Car si nous ne pouvons prouver l'existence de l'Être infini que par l'idée innée de l'Infini, et si cette idée doit, de nécessité naturelle, être actualisée en nous par l'enseignement, la raison n'y suffit pas, elle a besoin du secours préalable de la foi à l'enseignement et à la valeur objective des idées.

La foi naturelle à l'enseignement, — et il ne serait pas difficile de montrer que c'est en même temps une foi positive — M. Ubaghs la professa expressément dans ses manuels jusqu'en 1856. Pour n'en citer qu'un seul, dans son *Précis de Logique*, édit. 1849, page 63, il dit : « La première des lois naturelles de notre raison, une condition indispensable de son développement est d'apprendre et de croire, puisque sans l'enseignement personne ne parvient à la connaissance des vérités de l'ordre moral, n'arrive au plein usage de la raison. » A la page 58 du même *Précis*, il range sous la dénomination de facultés primitives pour les vérités externes, la foi au témoignage des sens, la foi positive et la foi naturelle à la parole et aux idées manifestées par la parole.

Quant à la confiance naturelle en l'objectivité des idées, il finit par comprendre que ce n'était pas un pont assez ferme à jeter entre l'ordre idéal et l'ordre réel. Pour échapper au subjectivisme de Kant, qui enferme la raison en elle-même et lui refuse l'accès à la réalité des choses, il recourut à la vision immédiate de l'intelligible en Dieu, et se jeta dans l'ontologisme, à la suite de son ami, M. Tits (1). Le refuge était peu sûr. Des travaux récents ont appris au public (2) ce que vaut en philosophie et en théologie cette hypothèse plus séduisante que solide. Ses partisans s'en promettaient un puissant secours contre l'idéalisme allemand, comme ils avaient cru se faire du traditionalisme une arme contre le rationalisme français. Ils se trompèrent et péchèrent, croyons-nous, par excès de zèle.

L'Église, que ses ennemis accusent volontiers d'étouffer la raison, n'a jamais toléré cet excès. Elle a sauvegardé toujours et défend encore avec un soin jaloux (3), la puissance naturelle, ou, ce que l'on aime bien appeler aujourd'hui,

---

(1) Voir *Annuaire* de 1852, p. 171 et suiv.

(2) *L'Ontologisme jugé par le Saint-Siége*, par le R. P. J. Kleutgen, de la Compagnie de Jésus. Paris, Gaume frères, 1867.

Examen philosophico theolog cum de Ontologismo, auctore P. F. Alberto Lepidi, Ordinis Praedicatorum. Lovanii, excudebat vidua C. J. Fonteyn, 1874.

(3) Voir *Décrets et Canons du Concile du Vatican, avec le texte latin*. Louvain, C. J. Fonteyn. *Const. Dei Filius*, chap. I, III, IV.

les droits de la raison humaine. Elle tient et enseigne (1) que la foi est supérieure, mais pas contraire à la raison ; que la raison peut prouver avec certitude l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme et la liberté humaine ; que la foi est postérieure à la raison ; que l'usage de la raison précède la foi et y conduit avec le secours de la révélation et de la grâce Elle repousse, comme dangereuse, la doctrine (2) suivant laquelle la connaissance immédiate de Dieu, au moins habituelle, est essentielle à l'entendement humain, de sorte que sans elle il ne peut rien connaître, puisqu'elle est la lumière intellectuelle elle-même, etc.

Dès la première apparition des manuels de M. Ubaghs, le Nonce du Pape à Bruxelles, le pieux et savant Mgr Fornari, manifesta des appréhensions. En 1843, il crut devoir en déférer les doctrines au jugement du Saint Siége. Le 13 juin de la même année, la S. Congrégation de l'Index, après en avoir délibéré, nota cinq propositions (3), avec ordre pour M. Ubaghs de les corriger et d'en éviter désormais la doctrine dans son enseignement. L'auteur s'expliqua dans un mémoire justificatif, qu'il adressa à S. Ém. le Cardinal Sterckx, Archevêque de Malines, le

(1) Voir plus loin *Document III*.
(2) Voir *Document VI*.
(3) Voir *Document I*.

9 décembre 1843. Après mûr examen de ce mémoire, la Sainte Congrégation, réunie à cet effet le 8 août 1844, ne revint point sur sa première décision, mais jugea que les traités de M. Ubaghs devaient être corrigés dans le sens de ses observations antérieures (1).

Le Saint-Siége n'alla pas plus loin, par égard sans doute pour la jeune Université catholique, et pour l'éminent professeur dont elle avait agréé les explications et reçu avec bonheur les protestations les plus dévouées. Malheureusement M. Ubaghs se méprit sur la portée des décisions de Rome. Il paraît même qu'il n'en connut pas toute la teneur. Dans les modifications qu'il apporta successivement à ses premiers manuels et dans ses écrits subséquents, il mitigea plutôt la forme qu'il ne corrigea le fond de sa doctrine, s'en rapportant, comme le fait entendre la lettre de S. E. le Cardinal Patrizi du 11 octobre 1864 (2), dont nous aurons à parler plus loin, à certaines pièces postérieures à 1844, mais qui n'avaient aucun caractère officiel. La presse s'en occupa, et il s'ensuivit une polémique ardente, qui, nous le disons avec regret, fut une douleur pour l'Église (3). Notre intention n'est pas de parcourir toutes les phases

(1) Voir *Document II* et *Document VI*.

(2) Voir *Document VI Fatendum quidem est*, etc..

(3) Voir *Document V*

de ce trop long et pénible débat, où M. Ubaghs ne fut pas seul sur la brèche. Si quelque jour une plume autorisée en fait l'histoire, les responsabilités seront définies et partagées, et les torts, disons plutôt, les erreurs, les illusions de M. Ubaghs, rendues possibles et entretenues par les circonstances, trouveront beaucoup d'indulgence au tribunal de la postérité.

En 1861, NN. SS. les Évêques adressèrent au Recteur de l'Université, avec ordre d'en faire part aux professeurs des Facultés de théologie et de philosophie, des conseils pleins de prudence et de sagesse. Leur conduite, en cette circonstance, fut hautement approuvée à Rome. Vers la fin de la même année, N. S. P. le Pape les en félicita, manifesta son vif regret de voir renaître la controverse, protesta contre la valeur officielle attribuée à certain document qui n'en avait point (1) et imposa silence aux deux parties, en attendant qu'intervînt un jugement doctrinal définitif (2). Les ouvrages de M. Ubaghs furent soumis à un nouvel examen des deux Congrégations du Saint-Office et de l'Index. Dans leur séance du 21 septembre 1864, elles jugèrent que l'auteur n'avait pas satisfait aux prescriptions de 1843 et de 1844, et lui en imposèrent de nouveau le devoir. Cette sentence fut ratifiée et

(1) Une lettre du Card. d'Andrea, du 2 mars 1860.
(2) Voir *Document V*.

confirmée par N. S. P. le Pape (1). Une nouvelle édition de la Logique et de la Théodicée fut soumise aux mêmes Congrégations. Le 21 février 1866, les Eminentissimes Cardinaux exprimèrent le regret d'y retrouver en substance les mêmes principes qui avaient été signalés en 1843 et en 1844, comme devant être corrigés. Ils y notèrent en outre des doctrines en tout semblables à quelques propositions censurées par la Congrégation du Saint-Office, le 18 septembre 1861(2), et certaines autres opinions, telles que le traducianisme et celle qui concerne le principe de la vie dans l'homme. Leur jugement se résume dans les termes suivants : « *In libris philosophicis a G. C. Ubaghs hactenus in lucem editis et præsertim in Logica et Theodicea inveniri doctrinas seu opiniones quæ absque periculo tradi non possunt. — Quam sententiam SS^mus^ D. N. Pius Papa IX ratam habuit et suprema sua auctoritate confirmavit* (3).

III.

Dès 1865, M. Ubaghs avait demandé et obtenu son émeritat. Sa retraite, hâtons-nous de le dire, fut digne, en tous points, d'un fils soumis de l'Église. Le 23 mars 1866, il écrivait au Car-

(1) Voir *Document VI*.
(2) Voir *Document IV*.
(3) Voir *Document VII*.

dinal-Archevêque de Malines : « Monseigneur le Recteur de l'Université catholique m'a communiqué hier la décision prise, le 21 février dernier, par Leurs Éminences les Cardinaux des Sacrées Congrégations de l'Index et du Saint-Office. Selon le devoir de tout prêtre catholique, je m'empresse de vous déclarer que je me soumets à cette décision d'une manière simple, absolue et complète. » Il se montra en toute occasion fidèle à cet engagement. Pas une plainte, pas une parole amère ne furent surprises sur ses lèvres. Il se félicitait au contraire d'avoir été arrêté au bord d'un abîme inaperçu. Dans une conversation avec un collègue, qui fut un de ses élèves les plus distingués et fonda avec lui la Société littéraire, il s'en ouvrit en ces termes : « Je sais plus que jamais combien nous sommes heureux d'être guidés par l'autorité du Saint-Siége. J'étais dans l'erreur; je me trompais tout à fait, et je ne le voyais pas. Tout mon désir est de pouvoir refaire mes ouvrages, conformément aux décisions du Saint-Siége. Ce sera désormais tout mon travail, et je demande à Dieu assez de vie pour l'accomplir. » Dieu se contenta de sa bonne volonté. Une attaque d'apoplexie le mit hors d'état de poursuivre ses travaux. Dès lors toute sa vie fut consacrée aux exercices de la plus humble et plus simple piété. Aux jours de sa santé, il avait goûté beaucoup l'Itinéraire de l'esprit vers Dieu de saint Bona-

venture : désormais il ne songera plus qu'à marcher sur les traces du Docteur Séraphique. Enfant de saint François dans le Tiers-Ordre, il se montrait admirablement détaché des choses d'ici-bas, et il ne semblait plus tenir à la terre que pour mieux mériter le Ciel.

En 1868, notre illustre Archevêque, aujourd'hui Cardinal Dechamps, fit son entrée solennelle à Louvain. Il n'oublia pas M. Ubaghs, qu'il avait connu depuis Rolduc et parfois contredit, mais l'alla voir et consoler dans son humble retraite. A quelque temps de là, il lui rendit ce témoignage : « Je l'ai entendu en présence de la mort qui le menace, m'exprimer d'admirables sentiments de foi et de soumission à tous les décrets du Saint-Siége. Je n'ai plus sur ce point qu'un seul désir, a-t-il ajouté, c'est qu'avant ma mort, il m'arrive de Rome un mot qui m'apprenne que le Vicaire de J. C. sait que je n'ai jamais cru un seul instant être en désaccord avec ce qui m'a été prescrit par le Saint-Siége. Mais si Dieu ne veut pas que j'aie cette consolation en ce monde, je ne la veux pas non plus. Je ne veux que ce qu'il veut. » Ce désir fut manifesté et gracieusement accueilli à Rome.

Les nobles paroles que nous venons d'entendre de la bouche de M. Ubaghs étaient l'écho fidèle de ses sentiments intimes et habituels. Il suivait à la lettre le conseil et l'exemple de l'Apôtre : « *Nostra autem conversatio in cœlis*

est (1). » Tous ceux qui l'ont approché, ont pu s'en convaincre et en sont revenus édifiés. Me serait-il permis d'en rapporter un souvenir personnel? Lorsqu'en 1872, je fus appelé au périlleux honneur de monter dans la chaire qu'il avait quittée, j'allai lui présenter mes hommages. Il me reçut, je ne dirai pas dans son cabinet, mais dans sa cellule. De philosophie, il ne fut pas question. Après m'avoir adressé des vœux profondément sentis pour notre chère Université catholique, il parla avec émotion du bonheur qu'il avait de pouvoir célébrer la sainte messe dans ses appartements, et il s'étendit sur cette considération, que la vraie sagesse consiste à ne vivre qu'avec Dieu et pour Dieu. Je n'oublierai jamais la religieuse impression que me fit cette âme sacerdotale planant sur des ruines. Le ton sépulcral de sa voix, son visage creusé par la souffrance, ses yeux enfoncés dans leur orbite, la proximité du petit oratoire, dont la porte était entr'ouverte, ajoutaient à la gravité de ses paroles. On aurait cru entendre le « *Credo quod Redemptor meus vivit* » de Job dans l'infortune. Je me retirai, comprenant mieux la profonde pensée de l'Imitation, à laquelle M. Ubaghs avait fait allusion sans doute, que la meilleure et la plus haute philosophie est d'aller à Dieu par le mépris des choses de ce monde.

(1) Philip. III, 20.

L'humble prêtre vécut ainsi plusieurs années, voyant toujours la mort en face et prêt à la recevoir avec calme. Longtemps d'avance toutes ses dispositions étaient prises. Voulant laisser à Fauquemont un souvenir de ses premières années, il y avait fondé, de concert avec le digne curé de l'endroit, un établissement pour l'instruction des jeunes filles. Comme il n'avait pu retoucher ses œuvres, il tint aussi à laisser une dernière preuve écrite de sa parfaite soumission à l'Église. Le 3 février 1869, il remit à son confesseur la déclaration suivante :

« Incertain du moment où il plaira à Dieu de me rappeler de cette vie, je déclare me soumettre et obéir fidèlement à tout ce que la Foi catholique prescrit, et en particulier à toutes les décisions de l'Église et à tout ce que le Saint-Siége a décidé, ou décidera, à l'égard de ma vie, de mes écrits et de mes doctrines, voulant, avec la grâce de Dieu, vivre et mourir comme un fils obéissant et très-respectueux de l'Église catholique et romaine.

En foi de quoi, je signe librement et consciencieusement cette déclaration, que je permets de publier, si ou quand mon confesseur le jugera à propos.

Louvain, le 3 février 1869.

(signé) G. C. UBAGHS, prof. (1). »

(1) Cette pièce tout entière écrite de la main de M. Ubaghs, a été

Une grande consolation était réservée à M. Ubaghs, avant de mourir. Le 15 juin 1874, il lui fut donné de célébrer, dans son modeste oratoire, le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. En cette circonstance encore, Mgr Dechamps, qui a la mémoire du cœur, se souvint de lui et lui adressa une lettre affectueuse. Le mauvais état de sa santé ne permettait aucune démonstration publique. Néanmoins le Recteur de l'Université, suivi d'une nombreuse députation de professeurs, alla porter au vénérable jubilaire les félicitations et les hommages du Corps académique. Il répondit par des gestes et par des larmes, plutôt que par des paroles. Ce fut le dernier événement de sa vie. Le peu de forces qui lui restaient s'épuisèrent lentement. La mort, si longtemps attendue, si vivement désirée, vint enfin. Ce fut une délivrance. Après avoir reçu les derniers sacrements avec la plus touchante piété, M. Ubaghs s'endormit paisiblement dans le Seigneur, le 15 février 1875.

Le 8 mai suivant, un service funèbre pour le repos de son âme fut célébré solennellement en l'église collégiale de St-Pierre, à Louvain, en présence de tout le Corps académique.

---

remise quelques jours après sa mort, par son confesseur. M. le chanoine D'Hollander, professeur émérite de la Faculté de théologie et ancien président du collége du Saint-Esprit, à l'auteur de cette notice.

Ses restes mortels reposent au cimetière de l'abbaye de Parc, presque en face de la tombe de son ancien collègue M. David.

Le souvenir de M. Ubaghs vivra dans la mémoire de ses nombreux élèves et amis, entouré de sympathie et de respect. Ceux mêmes qui ne partagèrent point, ou qui combattirent ses opinions philosophiques, lui rendent le témoignage qu'il fut un esprit distingué, un prêtre éminemment édifiant. On doit regretter assurément que sa haute intelligence, servie par une ardeur infatigable au travail, n'ait pas été conduite, dès l'abord, dans une autre voie. Mais sa vie tout entière, partagée entre l'apostolat de la science et la pratique austère de toutes les vertus sacerdotales, n'en est pas moins féconde en enseignements, et serait, s'il en était besoin, la meilleure garantie des protestations si souvent répétées de son obéissance, de son attachement et de son dévouement à l'Église. Il lui tenait à cœur d'en laisser un témoignage durable, en donnant une vie nouvelle à ses œuvres. Ses forces l'ont trahi. Adorons les décrets de la Providence avec la même soumission que lui. A son exemple, recherchons par-dessus tout l'honneur d'être les enfants dociles de l'Église catholique, et souvenons-nous au milieu de nos travaux, quel qu'en puisse être le succès, qu'*au jour du jugement, il ne nous sera pas demandé ce que nous avons lu, mais ce que nous avons fait ; si nous avons*

bien parlé, mais si nous avons vécu saintement (1).

OUVRAGES DE M. UBAGHS.

1834 *Introductio ad philosophiam paucis delineata.* Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

Logicœ, seu philosophiœ rationalis elementa. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

1835 *Ontologiœ, sive metaphysicœ generalis specimen paucis delineatum.* Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

1836 *Logicœ, etc.* Editio altera. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

Précis de logique élémentaire. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

1837 *Précis d'Anthropologie psychologique.* Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

1838 *Précis de logique élémentaire,* 2e édition. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

Précis d'Anthropologie psychologique, 2e édition. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

1839 *Logicœ, etc.* Editio tertia omnino recognita et multum aucta. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

---

(1) Imit. de J. C. Liv. I. Ch. III

Ontologiæ, etc. Editio altera multum aucta et omnino recognita. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

1841 *Theodiceæ seu theologiæ naturalis elementa.* Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

1842 *Précis de logique élémentaire*, 3e édition. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

1843 *Précis d'Anthropologie psychologique*, 3e édition. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

1844 *Logicæ, etc.* Editio quarta aucta et recognita. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

1845 *Ontologiæ, etc.* Editio tertia aucta et recognita. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

Theodiceæ, etc. Editio altera multum aucta et recognita. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

Du problème ontologique des universaux. Liége, J. G. Lardinois.

1846 *Examen de la question de l'origine de nos connaissances au point de vue de l'orthodoxie.* Louvain, C. J. Fonteyn.

1847 *Recherches sur les connaissances intellectuelles des sourds-muets, par M. l'abbé. Montaigne, suivies d'un recueil de pièces relatives à l'état intellectuel des sourds-muets, des sourds-muets aveugles et des*

hommes qui ont vécu dans l'isolement. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande. (Préface et notes de M. Ubaghs.)

1848 *Précis d'Anthropologie psychologique*, 4e édition, revue et augmentée. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

Anthropologiæ philosophicæ elementa. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

1849 *Précis de logique*, 4e édition, revue et augmentée. Louvain, Ickx et Geets.

1851 *De la nature de nos idées.* Tirlemont, P. J. Merckx.

1852 *Theodiceæ, etc.* Editio tertia. Lovanii, Vanlinthout et Socii.

Du dynamisme considéré en lui-même et dans ses rapports avec la sainte Eucharistie. Louvain, Vanlinthout et Cie.

1854 *Ontologiæ, etc.* Editio quarta multum aucta et omnino recognita. Lovanii, Vanlinthout et Socii.

De la connaissance de Dieu. Monologue et prosloge de S. Anselme avec appendices. Louvain, Vanlinthout et Cie.

Theodicée chrétienne ou Itinéraire de l'esprit vers Dieu de saint Bonaventure. Louvain, Vanlinthout et Cie.

De la nature de nos idées et de l'ontologisme en général. Louvain, Vanlinthout et Cie.

1856 *Logicæ, etc.* Editio quinta aucta et recognita. Lovanii, Vanlinthout et Socii.

Du réalisme en philosophie et en théologie. Louvain, Vanlinthout et Cie.

Itinerarium mentis in Deum, of reisbeschryving der ziel tot God, door den H. Bonaventura. Latynsche tekst nauwkeurig herzien, in het nederduitsch vertaeld en met talryke aanteekeningen vergezeld, door G. C. Ubaghs. Leuven, C. J. Fonteyn.

1857 *Précis de logique*, 5e édition. Louvain, Vanlinthout et Cie.

1858 *Korte schets der geschiedenis van het land van Valkenburg.* Leuven, Vanlinthout.

1859 *De mente S. Bonaventuræ circa modum quo Deus ab homine cognoscitur, edidit G. C. Ubaghs.* Lovanii, C. J. Fonteyn.

1860 *Logicæ, etc.* Editio sexta. Lovanii, Vanlinthout et Socii.

Essai d'idéologie ontologique. Louvain, Vanlinthout et Cie.

1861 *Du problème idéologique des universaux*, 2e édition. Louvain, Vanlinthout et Cie.

Du dynamisme, etc., 2e édition, revue et augmentée. Louvain, Vanlinthout et Cie.

1863 *Theodiceæ, etc.* Editio quarta aucta et recognita. Lovanii, Vanlinthout.

Roomsche catechismus ten gebruike der zielbestierders... naer den oorspronkelyken tekst vertaeld. Leuven, Vanlinthout.

Jesus-Christus door eenen raedsheer. Leuven, C. Peeters.

Inleiding tot het godvruchtig leven, door den H. Franciscus-de-Sales, Prins-Bisschop van Geneve, naer den oorspronkelyken tekst vertaeld. Leuven, C. Peeters.

1864 *Leven van den H. Franciscus van Assisië, opgesteld door zyne medegezellen, gevolgd van de leer en gulden woorden van broeder Egidius, vertaeld door G. C. Ubaghs.* Leuven, C. Peeters.

1865 *Geschiedkundig overzigt van Gulpen en deszelfs onderhoorige plaatsen.* Maastricht, Ch. Hollman.

DOCUMENTS
RELATIFS AUX DOCTRINES DE M. UBAGHS (1).

I.

Observationes Sacræ Indicis Congregationis sub die vigesima tertia junii 1843.

Rev. D. Ubaghs in sua Theodicea, et interdum etiam in Logica, subsequentes propositiones docet, quas Sacra Congregatio Indici præposita emendandas esse judicat.

1. « Haud posse nos in cognitionem cujusvis externæ metaphysicæ veritatis venire (nempe quæ respiciat ea, quæ sub sensus nostros non cadunt), absque alterius instructione, ac in ultima analysi absque divina revelatione. »

Porro hæc doctrina admitti nequit, quia sicut veritates internæ et mathematicæ cognosci possunt ope ratiocinii, ut ipsemet auctor fatetur, ita saltem possibile est, veritates externas assequi, quotiescumque necessario cum internis connectuntur; aut cum ipsæ internæ consistere nequeunt, non supposita aliqua veritate externa.

2. « Veritates externas metaphysicas demonstrari non posse. » (Vid. Theod. p. 220, n. 413 et seq.)

Jam vero veritates externæ quandoque cum

(1) Ces pièces, en partie inédites, sont reproduites ici, d'après les textes originaux, avec l'autorisation de NN. SS. le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique et du Recteur de l'Univers té.

internis necessario copulantur tanquam effectus cum causa; et ideo per hanc connexionem demonstrari possunt eo genere argumenti, quod *a posteriori* vocatur, cujus certitudo non minor illa est, quæ per demonstrationem *a priori* obtinetur.

3. « Dei existentiam minime demonstrari posse.—Deum existere demonstrari posse negamus. » — Theod. p. 73.

Quæ importuna doctrina ultro fluit ex opinionibus jam indicatis ipsius auctoris.

4. « Probationes existentiæ Dei reduci ad » quamdam fidem aut fundari in hac fide, qua » non tam videmus quam credimus, seu natura- » liter persuasum nobis est, ideam hanc esse » fidelem, id quod evidentia mere interna cer- » nere non possumus. » Theod. p. 73.

Quæ verba significare videntur potius credi, quam demonstrari Dei existentiam; quod quidem a vero omnino distat.

5. Auctor omnes probationes veritatum externarum metaphysicarum reducit ad sensum communem.

Quæ doctrina admitti nequit, eo quod aliquæ veritates externæ demonstrantur a posteriori per veritates internas, absque ulla relatione ad sensum communem. Ita habentes conscientiam nostræ existentiæ, directe inferimus, existere causam, quæ nobis existentiam contulerit, seu ab una veritate interna deducimus aliam veri-

tatem externam, absque interventu sensus communis.

Hæ sunt præcipuæ sententiæ, quæ in prædicto libro corrigendæ videntur. Monet igitur sacra Congregatio Rev. Auctorem, ut nova aliqua editione librum suum emendandum curet; atque interim in scholasticis suis lectionibus ab iis sententiis docendis abstinere velit.

II.

Observationes Sacræ Indicis Congregationis sub die octava augusti 1844.

Pauca quædam loca in opere quod a Cl. viro G. C. Ubaghs, an. 1841, Lovanii editum est, et inscribitur *Theodiceæ seu theologiæ naturalis elementa*, adnotanda esse videntur, ut doctissimus auctor, additis quibusdam illustrationibus, obortas circa ejusdem operis intelligentiam difficultates e medio tollere possit; ac primo quidem memoranda sunt illa, quæ p. 73 habentur de Dei existentia « Deum existere demonstrari posse negamus, sed id certo certius probari etiam atque etiam affirmamus. « Omnis certe ambiguitas ex hoc loco tolleretur, si post vocem *demonstrari* adderetur *a priori*, quod conveniret cum iis, quæ tradit auctor in Logica p. 114 edit. tertia, de demonstrationis divisione, ubi ostendit contra Kantianos demonstrationem a posteriori jure ac merito veram demonstrationem vocari.

Auctor etiam ibid. p. 105 hæc habet :

« Demonstrare si stricte intelligitur, idem est ac probare judicium certo esse sicut effertur. » Nemo autem negabit probationes existentiæ Dei eam vim habere, ut respondeant notioni strictæ demonstrationis, quæ hic a cl. auctore traditur.

2. Ubi auctor ad examen vocat diversa argumentorum genera, quæ ad Dei existentiam demonstrandam afferri solent, quædam habet, quæ observatione digna videntur. Theod. p. 86, de argumentis physicis loquens, ait : « Et licet tum recta ex rationalis naturæ nostræ impulsu, etc., probari possit, eumdem esse potentia et intelligentia vere infinita, illud tamen ex argumentis physicis solis et stricte spectatis secundum leges logicas effici nequit » p. 87. De argumentis, quæ moralia dicuntur, ita se exprimit : « In his solis veram Dei infinitatem expresse contentam esse, strictis logicæ legibus nondum plane efficitur. » Additis porro quibusdam de argumento ex ente infinito, concludit quod fide naturali et spontanea quadam progressione continuo suppleamus id quod ad accuratam Dei notionem concipiendam et ad veri Dei existentiam plene probandum illi soli probationi logicæ, si strictissime acciperetur, deesse videretur. Tandem, p. 89, legimus : « probabiles quidem conjecturas facere de » prima causa, vel de primis causis (nesciremus » utique, utrum una an plures dicendæ essent), » deque earum proprietatibus possemus. »

In his omnibus mens doctissimi auctoris paulo clarius explicanda videtur, ne quis inde occasionem sumat vim elevandi argumentorum quæ Dei existentiam demonstrant.

3. Clarissimus auctor cap. 7 par. 3 Theod. profitetur se : magis speciatim ac si fieri possit, paulo apertius declarare velle : « Ea, quæ ad veritatem cognoscendam spectant. » Quædam tamen ibi leguntur, de quorum intelligentia dubitationes oriri possent. P. 216 hæc habentur : « veritatem internam immediate cognoscere possumus, externam non sine interposita fide, et p. 219 necesse est... ut institutio aliena nobis manifestas faciat veritates, quæ nec meræ animi affectiones sunt, nec sub sensus nostros externos cadunt. » Plura alia ejusdem generis ibi obvia sunt, quæ contra mentem auctoris forte in alienos sensus torqueri possent, et ad id adhiberi, ut vis humanæ rationis extenuaretur, et argumenta, quæ pro veritatibus externis demonstrandis adhibentur, ita infirmarentur, ut certitudinem illam minime afferrent, quæ in iis homini omnino necessaria est.

III.

Theses a Sacra Indicis Congregatione editæ et a S. D. N. Pio Papa IX die 15 junii 1855 approbatæ.

1. Etsi fides sit supra rationem, nulla tamen vera dissensio, nullum dissidium inter ipsas

inveniri unquam potest, quum ambæ ab uno eodemque immutabili veritatis fonte, Deo optimo maximo, oriantur, atque ita sibi mutuam opem ferant. (Encycl. Pii PP. IX 9 novemb. 1846.)

2. Ratiocinatio Dei existentiam, animæ spiritualitatem, hominis libertatem cum certitudine probare potest. Fides posterior est revelatione, proindeque ad probandam Dei existentiam contra atheum, ad probandum animæ rationalis spiritualitatem ac libertatem contra naturalismi ac fatalismi sectatorem allegari convenienter nequit. (Propos. subscrip. a D. Bautain 8 septemb. 1840.)

3. Rationis usus fidem præcedit et ad eam hominem ope revelationis et gratiæ conducit. (Propos. subscrip. a D. Bautain 8 septemb. 1840.)

4. Methodus, qua usi sunt D. Thomas, D. Bonaventura et alii post ipsos scholastici, non ad rationalismum ducit, neque causa fuit, cur apud scholas hodiernas philosophia in naturalismum et pantheismum impingeret. Proinde non licet in crimen doctoribus et magistris illis vertere, quod methodum hanc, præsertim approbante vel saltem tacente Ecclesia, usurpaverint. (Propos. contradict. propositionibus passim ex D. Bonetty desumptis.)

IV.

A Sancta Romanæ et Universalis Inquisitionis Congregatione postulatum est utrum sequentes propositiones tuto tradi possint.

Prop. I. Immediata Dei cognitio habitualis saltem intellectui humano essentialis est, ita ut sine ea nihil cognoscere possit : si quidem est ipsum lumen intellectuale.

Prop. II. Esse illud, quod in omnibus et sine quo nihil intelligimus, est esse divinum.

Prop. III. Universalia a parte rei considerata a Deo realiter non distinguuntur.

Prop. IV. Congenita Dei tanquam entis simpliciter notitia omnem aliam cognitionem eminenti modo involvit, ita ut per eam omne ens, sub quocunque respectu cognoscibile est, implicite cognitum habeamus.

Prop. V. Omnes aliæ ideæ non sunt nisi modificationes ideæ, qua Deus tanquam ens simpliciter intelligitur.

Prop. VI. Res creatæ sunt in Deo tanquam pars in toto, non quidem in toto formali, sed in toto infinito simplicissimo, quod suas quasi partes absque ulla sui divisione et diminutione extra se ponit.

Prop. VII. Creatio sic explicari potest : Deus ipso actu speciali, quo se intelligit et vult tanquam distinctum a determinata creatura, homine, verbi gratia, creaturam producit.

Feria IV die 18 septembris 1861.

In Congne genli habita in conventu S. M. supra Minervam coram Emis et Rmis DD. S. R. E. Card. contra hæreticam pravitatem in tota republica christiana inqtoribus genlbus, iidem Emi et Rmi

DD. præhabito voto DD. consultorum, omnibus et singulis propositionibus superius enuntiatis mature perpensis, proposito dubio responderunt: Negative.

(Loco sigili) (sign.) Angelus Argenti S. R. et U. I. Notarius.

V.

Dilecto filio nostro Engelberto S. R. E. Presbytero Cardinali Sterckx, Archiepiscopo Mechliniensi, et venerabilibus fratribus ejus suffraganeis in Belgio episcopis.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili Noster, ac Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Ad plurimas gravissimasque amaritudines, quibus vel ab ipso Supremi Nostri Pontificatus initio, et hisce asperrimis præsertim temporibus affligimur, accessit etiam dolor excitatus ex molestis quæstionibus istic exortis ob discrepantes opiniones de quibusdam principiis adhibitis in tradenda philosophica ac theologica scientia in Catholica Lovaniensi Universitate. Non levi autem consolatione affecti fuimus noscentes quomodo Vos, Dilecte Fili Noster, ac Venerabiles Fratres, inhærentes consiliis Nostri et hujus Apostolicæ Sedis istic Nuntii, Mechliniæ proximo mense Julio in unum congregati ad alia ejusdem Universitatis tractanda negotia,

vestras quoque impendistis curas in aliquo suscipiendo consilio, quo hujusmodi controversiæ plane amoverentur et extinguerentur. Quæ nostra consolatio summopere crevit, ubi intelleximus, has vestras curas locum habuisse in Epistola, quam die 31 ejusdem mensis julii communi consensu ad Magnificum ejusdem Universitatis Rectorem dedistis. Namque in eadem Epistola elucet ac dominatur illud concordiæ prudentiæque studium tantopere necessarium ad pacem tuendam, atque ad removendum quidquid christianæ paci, et publicæ fidelium ædificationi obesse possit. Atque majore etiam lætitia perfusi fuimus, vix dum cognovimus, ipsius Lovaniensis Universitatis Professores obsequenter excipientes consilia et regulas a Vobis per eamdem Epistolam expressas declarasse unanimiter, se eisdem consiliis et regulis plene adhærescere sine ulla exceptione. Verum dum vehementer lætabamur hoc modo controversiam finem habuisse, summo certe animi Nostri mœrore novimus, per articulos publicis ephemeridibus insertos, aliaque scripta recens vulgata, operam datam esse, ut controversia ipsa reviviscerет, et in hunc finem invocatas fuisse decisiones a Nostris Congregationibus editas, et a Nobis probatas, quæ minime existunt. Atque id evenit, propterea quod nonnulli cuidam documento illud pondus attribuere voluerunt, quo documentum idem plane caret, cum illius con-

textus et verba omnem de Congregationis decisionis ideam evidenter excludant, nec ullum indicium præbeant, Pontificiam Nostram interpositam fuisse auctoritatem, quæ reapse interposita non fuit. Itaque optime præ oculis habentes innumeras maximasque utilitates quæ ex mutua animorum concordia derivant, sine qua religio et scientia prosperos exitus consequi nunquam possunt, Nobis summopere cordi est, Dilecte Fili Noster, ac Venerabiles Fratres, omnem occasionem omnino de medio tolli et eliminari, quæ concordiam istam quovis modo vel leviter turbet et imminuat. Quo circa nullam prorsus proferentes sententiam de doctrinarum merito, quæ præsentem excitarunt controversiam, et quarum definitivum examen, et judicium ad hanc Apostolicam Sedem unice pertinet, volumus atque mandamus, ut earumdem doctrinarum tum fautores tum oppugnatores, donec definitivum de ipsis doctrinis judicium hæc Sancta Sedes proferre existimaverit, se omnino abstineant sive docendo, sive cujusque generis scriptis vel in lucem typis edendis, vel alia quavis ratione vulgandis, distribuendis, tam cum auctoris nomine, quam sive nomine auctoris, ac sive factis, sive consiliis aliquam ex prædictis philosophicis ac theologicis doctrinis exhibere ac tueri veluti unicam, veram, et solam admittendam, ac veluti Catholicæ Universitati propriam. Insuper præcipimus ut sub quovis

prætextu se abstineant novas de hac re iterum excitare quæstiones, quæ christianæ caritati et animarum saluti vel maxime adversantur. Vestrum autem erit, Dilecte Fili, ac Venerabiles Fratres, istis fidelibus curæ vestræ commissis hanc Nostram Pontificiam ordinationem voluntatemque significare, quæ, uti confidimus, ad exoptatam animorum tranquillitatem et concordiam servandam ac fovendam, Deo bene juvante, maxime conducet. Certi vero sumus, vos pro eximia vestra pastorali sollicitudine omnes curas cogitationesque ad eumdem assequendum finem esse collaturos, ac summa vigilantia, ubi opus fuerit, opportuna consilia communi vestrum omnium consensu provide sapienterque esse suscepturos quoad docendi rationem in Lovaniensi Universitate, et unumquemque vestrum idem omni studio in propria Diœcesi esse curaturum. In eam profecto spem erigimur, fore ut Belgii clerus ob egregiam illam qua semper eminuit erga nos et hanc Sanctam Sedem observantiam et venerationem, omni docilitate et obsequio hanc Nostram ordinationem sit excepturus, quam propter gravissimas causas, et peculiara rerum ac temporum adjuncta dandam esse censuimus ad majorem sanctissimæ nostræ religionis utilitatem in isto regno procurandam. Denique hac etiam occasione libentissime utimur, ut iterum testemur et confirmemus præcipuam Nostram erga Vos benevolentiam. Cujus

quoque certissimum pignus esse volumus Apostolicam Benedictionem, quam ex intimo corde profectam, et cum omnis veræ felicitatis voto conjunctam Vobis ipsis, Dilecte Fili, ac Venerabiliter Fratres, cunctisque clericis laicisque fidelibus cujusque vestrum vigilantiæ concreditis peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 19 decembris anno 1861, Pontificatus Nostri anno decimo sexto.

PIUS PP. IX.

VI.

Litteræ ab E^mo^ Card. Patrizi, SS. Cong. S. Officii et Indicis nomine, ad E^mum^ Card. Sterckx, Archiepiscopum Mechliniensem, datæ die 11 octobris 1864.

E^me^ ac R^me^ Domine Obs^me^.

Quum non levis momenti sit pluribus abhinc annis istis in regionibus agitata questio circa doctrinam a nonnullis Universitatis Lovaniensis doctoribus traditam de vi nativa humanæ rationis, S^mus^ Dominus noster qui in Apostolicæ sedis fastigio positus advigilare pro suo munere debet, ne qua minus recta doctrina diffundatur, questionem illam examinandam commisit duobus S. R. E. Cardinalium Conciliis tum Sancti Officii, tum Indicis. Jam vero quum esset hujusmodi examen instituendum, præ oculis habitæ sunt resolutiones, quas sacrum idem concilium

Indicis edidit jam inde ab annis 1843 et 1844, posteaquam ad illius judicium delata sunt opera Gerardi Casimiri Ubaghs, in Lovaniensi Universitate doctoris decurialis, imprimisque tractatus Logicæ ac Theodiceæ. Etenim sacer ille Consessus, matura adhibita deliberatione duobus in conventibus habitis die 23 mensis junii an. 1843, ac die 8 augusti an. 1844, emendandas judicavit expositas tam in Logica quam in Theodicea doctrinas de humanarum cognitionum origine sive ordinem metaphysicum spectent, sive moralem, et illarum præsertim quæ Dei existentiam respiciant. Id sane constat ex duobus notationum foliis, quæ ex ejusdem Sacri Consessus sententia Gregorii XVI Summi Pontificis Auctoritate confirmata ad Eminentiam Tuam per Nunciaturam Apostolicam transmissa fuerunt monendi causa auctorem operis = *ut nova aliqua editione librum suum emendandum curet, atque interim in scholasticis suis lectionibus ab iis sententiis docendis abstinere velit.* = Quæ duo notationum folia, modo res spectetur, simillima omnino sunt; si namque in folio posteriori aliqua facta est specietenus immutatio, id ex eo repetendum est, quod auctor, accepto priori folio, libellum die 8 decembris an. 1843 Eminentiæ Tuæ dedit, quo libello doctrinæ suæ rationem explicare, atque ab omni erroris suspicione purgare nitebatur. Quem sane libellum licet idem Em^orum^ Patrum Concilium accurate per-

pendisset, minime tamen a sententia discessit, atque adeo tractatus illos ac nominatim tractatum de Theodicea, qui typis impressi in omnium versabantur manibus, atque in Universitate aliisque Scholis publice explicabantur, corrigendos judicavit. Fatendum quidem est post annum 1844 nonnullos intervenisse actus, quibus prædicto Lovaniensi doctori laus tribuebatur, perinde ac si in posterioribus sui operis editionibus Sacri Concessus voto ac sententiæ paruisset; sed tamen uti firmum, ratumque est bina illa notationum folia post sacri ejusdem Concilii sententiam summi Pontificis auctoritate comprobatam fuisse conscripta, ita pariter certum est, posteriores illos actus haudquaquam Sacri Consessus, multoque minus Summi Pontificis continere sententiam, quod quidem actus illos legentibus videre licet. Quæ cum ita sint, necessarium investigare ac perpendere visum est, num memoratus Lovaniensis doctor in editionibus Logicæ ac Theodiceæ, quas post diem 8 mensis augusti anni 1844 confecit, accurate sit exequutus quod a Sacro Concilio libris notandis inculcatum ei fuit in memoratis notationum foliis per Eminentiam Tuam eidem auctori transmissis. Hujusmodi porro instituto examine, rebusque diu multumque ponderatis, memorati Cardinales, tum qui Sacræ Inquisitioni, tum qui libris notandis præpositi sunt, conventu habito die 21 septembris proxime præteriti, judicarunt

recentes eorumdem tractatuum editiones minime fuisse emendatas juxta prædicti Sacri Consessus notationes, in iisdemque adhuc reperiri ea doctrinæ principia, quæ, uti prescriptum fuerat, corrigere oportebat.

Quod quidem auctor ipse recenti in epistola ad Em^um^ Cardinalem Ludovicum Altieri, Præfectum S. Concilii libris notandis missa aperte fatetur, quatuor nempe adhuc se publicasse Theodiceæ editiones, primam nimirum an. 1841, quæ primitus subjecta est S. Sedis judicio, alteram an. 1845 typis impressam haud ita multo post notationes a S. Cardinalium Consessu propositas. Utraque vero editio, quemadmodum suis ipse verbis fatetur auctor = *Similes prorsus sunt, idem capitum, paragraphorum et paginarum numerus, eædem locutiones, hoc solum differunt quod secunda aliquod diversi generis notas et paucas phrases incidentes continet, quæ simul paginas forte duodecim implere possint. Editiones vero,* ut ipse prosequitur, *tertia ann.* 1852, *et quarta ann.* 1863 *etiam inter se similes sunt, et a præcedentibus, si formam exteriorem, non doctrinam spectes, multum differunt.* = Ad Logicam porro quod spectat, cum illius tractatum iterum typis mandavit post acceptas S. Consessus notationes, hæc in præfatione significavit. = *Quantumcumque scripta immutaverim, nunquam minime recedendum esse duxi a principiis, quæ*

in primis editionibus assumpseram, quæ tamen repudiare vel mutare me non puderet, si illa falsa vel minus recta esse quisquam ostendisset. = Hinc pariter memorati Cardinales judicaverunt, exequendum ab auctore esse, quod minime adhuc præstitit, nimirum emendandam illi esse expositam doctrinam in cunctis iis locis seu capitibus, quæ Sacer Consessus librorum notandorum judex minus probavit juxta notationes in supradictis duobus foliis comprehensas, et peculiariter in primo, utpote quod rem apertius ac distinctius explicat. Ex quo tamen haudquaquam intelligendum est probari doctrinas reliquas, quæ in recentioribus operum prædicti auctoris editionibus continentur. Hanc porro Em^orum^ Patrum Sententiam S^mus^ Dominus noster Pius IX auctoritate sua ratam habuit ac confirmavit.

Quæ cum ita se habeant, erit vigilantiæ studiique pastoralis Eminentiæ Tuæ admonere doctorem Gerardum Casimirum Ubaghs officii sui, eique etiam atque etiam inculcare ut doctrinam suam ad exhibitas Sacri Consessus notationes omnino componat. Nec vero est cur pluribus excitem verbis Eminentiam Tuam ad dandam cum Episcopis suffraganeis operam ut hujusmodi Em^orum^ Patrum sententia executioni, nulla interjecta mora, mandetur, neque in ista Lovaniensi Universitate, quæ ab Archiepiscopi Mechliniensis et suffraganeorum Antistitum auc-

toritate pendet, neque in seminariorum scholis, aliisque lyceis illæ amplius explicentur doctrinæ, quæ, ubi primum ad Apostolicæ Sedis judicium delatæ fuerunt, visæ sunt a scholis Catholicis amandandæ.

Hæc significanda mihi erant Em^orum^ Patrum nomine Eminentiæ Tuæ, cui interim manus humillime deosculor.

Romæ die 11 octobris an. 1864.

(Sign.) C. CARD. PATRIZI.

Domino Cardinali Archiepisco Mechliniensi.

VII.

Litteræ ab E^mo^ Card. Patrizi, S. S. Cong. S. Officii et Indicis nomine, ad E^mum^ Card. Sterckx, Archiepiscopum Mechliniensem datæ die 2^a^ martii 1866.

E^me^ ac R^me^ Domine Obs^me^.

De libris philosophicis Gerardi-Casimiri Ubaghs in Lovaniensi Universitate doctoris decurialis, et præcipue de novissima tractatuum *Logicæ* et *Theodiceæ* editione anno 1865 ab ipso confecta, nondum tamen evulgata, Eminentissimi Patres Cardinales tum Sacræ Inquisitioni tum libris notandis præpositi, conventu simul habito die 21 februarii proxime elapsi, quam accuratissime examen instituerunt. In primisque quod ad doctrinas attinet a Sacra Indicis Congregatione

jam inde ab annis 1843 et 1844 notatas, non potuerunt quin ægro quidem animo deprehenderent, cl. auctorem in novissima prædictorum tractatuum editione exterioris formæ asperitatem utique attenuasse, verba quandoque molliisse, eadem tamen quoad substantiam nunc docere principia, quæ in præcedentibus editionibus reperiebantur : proindeque judicarunt, hanc novissimam editionem haud fuisse emendatam juxta notationes annis 1843 et 1844 auctori transmissas, et denuo a Sacris Congregationibus S. Officii et Indicis anno 1864 eidem inculcatas.

Præterea quod jam prout ex litteris meis ad singulos in Belgio Episcopos die 11 octobris anno 1864 datis sibi faciendum reservaverant memorati Cardinales, alias doctrinas examinandas susceperunt, quæ in recentioribus operum ejusdem auctoris editionibus continentur. Et vero perspicere debuerunt, tradi in illis libris doctrinas plane similes aliquot ex septem propositionibus, quas in adjecto folio Eminentia Tua enuntiatas reperiet (1), quasque suprema S. Officii Congregatio die 18 septemb. anni 1861 haud tuto tradi posse judicavit : et alias quoque in iisdem libris opiniones referri, quæ caute minus quam fas esset, exponuntur. Ita declaranda potissimum omnino essent et emendanda,

(1) Voir *Document IV*.

quæ in *Anthropologia* anno 1848 Lovanii edita pag. 221, n. 428 leguntur de opinione, quam *Traducianismum* vocant, et quæ ibidem pag. 457 et 458, n. 514 occurrunt de vitæ principio in homine. Quare Emi Cardinales in hanc devenere sententiam : In libris philosophicis a Gerardo-Casimiro Ubaghs hactenus in lucem editis, et præsertim in *Logica* et *Theodicea* inveniri doctrinas seu opiniones, quæ absque periculo tradi non possunt. = Quam sententiam SSmus Dominus Noster Pius Papa IX ratam habuit et suprema sua auctoritate confirmavit.

Ex quibus Eminentia Tua facile intelliget hujusmodi pericula a juvenum mentibus opportuno præsidio esse propulsanda; hinc necessarium omnino erit, ut nedum illi libri iisque similes ab Universitate Catholica Lovaniensi et a scholis omnibus arceantur, verum etiam ea adhibeantur opera communi Episcoporum consensu et auctoritate probata, quibus juvenilis ætas irreprehensibili et sana doctrina in celebri illa Universitate imbuatur.

Non dubitatur, quin professor G. C. Ubaghs ea qua præstat virtute, aliique Lovanienses professores eisdem opinionibus adhærentes huic judicio pareant; neque est cur Eminentiæ tuæ majorem in modum commendetur, ut collatis consiliis cum Episcopis suffraganeis tuis, omnem operam ponas, ut hæc, quæ Summi Pontificis nomine præcipiuntur, continuo executioni tra-

dantur, et de omnium executione Apostolica Sedes fiat instructa. — Interim Eminentiæ Tuæ manus humillime deosculor.

Romæ die 2 martii 1866.

(sign.) C. Card. PATRIZI.

D. Cardinali Archiepiscopo Mechliniensi.

—

NOTICE

sur Monsieur L. B. A. DE BRUYN, professeur émérite à la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain, par M. F. DE MONGE, professeur à la même Faculté.

—

Liévin-Bernard-Alois De Bruyn, né à Louvain le 11 novembre 1803, y décédé le 29 juin 1875, n'a jamais quitté sa ville natale. Issu d'une ancienne famille patricienne de Louvain, il a mis sans réserve au service de ses concitoyens l'activité patriotique dont ses ancêtres lui avaient légué les aptitudes et les exemples. Nous le voyons à la fois mêlé à la magistrature, — par les fonctions de juge-suppléant qu'il exerça au tribunal de Louvain depuis 1830 jusqu'en 1838, — aux affaires publiques, par un mandat de conseiller communal successivement renouvelé pendant douze années — et par la charge de secrétaire de la ville, qu'il remplit avec dévouement au milieu des temps troublés qui ont signalé notre émancipation nationale. — Paroissien modèle, il prit place au conseil de fabrique de l'église de St-Quentin et il conserva pendant plus de quarante ans la présidence de cette assemblée. Tels furent ses emplois accessoires. Dans tous il apporta le soin, l'assiduité, la clairvoyance, l'aménité et la modération qui formaient le fonds inaltérable de son caractère.

Parlons du professeur. Le trouble était dans

la science autant que dans la politique, quand l'indépendance belge se dégagea des luttes armées et des combinaisons de la diplomatie. Quarante ans s'étaient écoulés depuis la suppression révolutionnaire des hautes études, et il est difficile de renouer, après un pareil intervalle, les traditions rompues. En France, sur les ruines des splendides écoles de Droit de Paris, de Poitiers et d'Orléans, l'Empire, qui n'aime pas les jurisconsultes, selon la remarque d'un célèbre magistrat, avait constitué un riche et puissant établissement d'enseignement où les talents de tout genre n'ont jamais manqué, mais où leur vertu d'expansion s'est toujours trouvée paralysée par les deux influences les plus profondément léthifères, l'esprit de secte et le monopole.

Dans nos Pays-Bas, où l'enseignement du Droit avait rayonné jusqu'à la fin du dernier siècle d'un si glorieux éclat, la République, qui n'a pas besoin de savants, avait apporté son inflexible loi : la décadence ou la mort. Plus tard, après l'essai malheureux tenté par les puissances alliées pour rétablir l'ordre politique européen, la restauration des études ne fut ni réalisée ni sincèrement entreprise par le nouveau gouvernement imposé à nos provinces. L'irréligion systématique devint la base de l'enseignement supérieur. Quel enseignement, et quels fruits il a portés! Quels maîtres, et quels souve-

nirs ils ont laissés! Tous n'étaient pourtant pas sans mérite; mais tout décompte fait des exceptions honorables et brillantes, l'éloquence qui coula des chaires officielles ne réussit à inspirer à la jeunesse ni le goût de l'étude ni l'honnêteté des mœurs. L'esprit qui dirigeait le recrutement du corps enseignant n'y recherchait que tout au plus à titre secondaire les vraies qualités du professeur : on voulait établir, avant tout, des foyers de scepticisme, et par une conséquence naturelle qui se fit bientôt clairement apercevoir, on n'obtint pas, par surcroît, des foyers de science. Nous parlons ici de faits dont les témoins vivent. Assez de contemporains nous disent encore aujourd'hui, quand nous savons nous instruire à leur expérience, ce qu'étaient ces Universités du roi Guillaume, quelles passions y avaient usurpé la place de l'esprit scientifique, quelle étroitesse de vues et de sentiments y avaient étouffé la dignité de la chaire et quel dédain enveloppait ces institutions, ravalées au rang inexprimable où tombent fatalement toutes les magistratures qui ne sont plus honorées.

Telles étaient les circonstances quand l'Épiscopat belge réalisa, par la création de l'Université catholique, la grande pensée sur laquelle se sont accumulées depuis les bénédictions visibles de la Providence. M. De Bruyn occupait alors à Louvain, depuis quatre ans, la chaire de Pandectes de l'Université de l'État. Il s'associa de

cœur et d'âme à l'institution naissante, et il sut des premiers en pressentir les grandes destinées. Qui mieux que lui eût été disposé à les prévoir, puisqu'il avait l'heureuse fortune d'apporter dans la nouvelle Université le dépôt des traditions antiques, et d'apparaître au milieu d'elle comme un vivant souvenir de la noble aînée qui avait préféré la mort à l'opprobre en face du dilemne républicain ?

Il était fils de Jacques-Philippe De Bruyn, qui avait succédé lui-même dans la chaire de Droit romain de l'ancienne *Alma Mater* au chevalier van Elewyck. Jacques-Philippe assista à la catastrophe de 1790. Vingt-sept ans plus tard, il enseignait les Pandectes à l'Université de Louvain rétablie par le gouvernement des Pays-Bas, et il donnait l'exemple de la fidélité catholique au milieu de ces temps difficiles. En 1826, une mort inopinée l'enleva à l'affection de sa famille et du peuple. Ses talents et ses vertus ont été célébrés par le Recteur, M. Dumbeck, dans un discours d'ouverture qui nous fournit, à cinquante ans d'intervalle, le sujet de nombreux rapprochements. Les analogies sont frappantes entre le caractère du père et celui du fils. Un même esprit a visiblement animé deux existences, que les événements ont faites si différentes.

Le Recteur signale dans Jacques-Philippe le mérite excellent du jurisconsulte, le zèle du professeur, la douceur et la bonté de l'homme privé,

la générosité de l'homme public. Il exalte sa grande popularité; il parle de la cité reconnaissante, à qui le défunt a prodigué si utilement, dans toutes les circonstances graves et délicates, les conseils de sa prudence. Il déplore enfin avec amertume le deuil de la famille, et spécialement la douleur de ce fils, qui se distingue parmi les plus brillants disciples de l'Université : « *Huic filio quem inter præstantissimos hujus Academiæ juvenes censemus omnes.* » Ce fils était Aloïs De Bruyn.

Il ne succéda à son père qu'après un intervalle de cinq ans. Sa préparation, certes, était complète : il avait puisé dès l'enfance, et aux meilleures sources, l'art et le goût de la discipline académique. Il avait subi, *summa cum laude*, tous les examens de Philosophie et de Droit, mais il n'avait pas encore obtenu ses licences. En 1827, il prit part au concours universitaire et obtint la médaille d'or. Son mémoire forme un volume in-4° de 130 pages. C'est un traité sur les causes qui altèrent ou suppriment la liberté du consentement. En 1828, lors de ses licences, il donna une dissertation de Droit français sur la réduction des libéralités qui excèdent la quotité disponible (in 8°, 110 pp.).

Durant les cruelles épreuves de la dernière période, c'étaient les études juridiques qui avaient été spécialement maltraitées. On conçoit quelle figure pouvait faire, dans le monde de 1830, la

science des purs principes du Droit. La tâche qui s'imposait alors avant toute autre à un professeur de Pandectes, c'était de replacer cet enseignement dans une voie régulière et pratique, c'était de le circonscrire selon la mesure imposée par les nécessités des temps, tout en réglant par un choix judicieux les sacrifices indispensables; c'était de le relever du discrédit dont les idées du jour l'avaient enveloppé; c'était enfin de le purger des *cavillations* modernes, infiniment plus redoutables que les prétendues subtilités antiques. Devenu professeur à l'Université catholique, M. De Bruyn s'est donné tout entier pendant quarante ans à cette mission salutaire; et maintenant que de tous côtés apparaissent les signes manifestes d'une renaissance des études juridiques, il serait injuste de méconnaître sa large participation à cet heureux mouvement.

Il possédait à un degré remarquable le don le plus précieux et le plus rare, le jugement, cette qualité dominante, dont on pourrait dire qu'elle fait le juriste comme l'action fait l'orateur. A coté du fruit de savantes recherches, ses leçons présentaient toujours, et ce n'était pas leur moindre mérite, le modèle de la discussion sensée, sobre et sérieuse, qui prend ses arguments aux véritables sources et établit la juste mesure de leur autorité. Aussi, quoique affranchi plus que personne de toute obstination et de

tout esprit de système, il ne lui est pas souvent arrivé de remettre en doute les opinions qu'il avait émises. Quand il avait sujet de le faire, il le faisait avec cette modeste simplicité, que les princes de la science recommandent toujours et qu'ils pratiquent rarement.

Que dire de son attachement à ses élèves et de la sympathie qu'il savait leur inspirer? Cet éloge est dans toutes les bouches. Plus de mille élèves l'ont porté, avec le nom de M. De Bruyn, dans tous les points du pays, et les accents de reconnaissance émue qui se sont répandus sur sa tombe ont été l'expression vraie du sentiment unanime. Dans cette couronne de popularité qui s'est agrandie sans cesse avec les progrès d'une longue carrière, il y a plus que la marque d'un heureux naturel. Ne faut-il pas y voir aussi la meilleure garantie d'un enseignement solide et fécond? Quelles ressources d'influence durable dans ce courant réciproque et continu d'affection, de confiance et d'estime qui s'est établi entre le maître et le disciple! Pour atteindre les intelligences, les issues ne sont jamais trop nombreuses ni trop larges, et un passage dérobé par le cœur, s'est souvent trouvé le plus accessible et le plus sûr. Heureux les professeurs qui s'appliquent à mettre en œuvre, au service du noble but où ils tendent, tous les ressorts de l'âme humaine. Cette pratique n'a pas pour seul effet de doubler l'efficacité de leurs efforts. Eux-

mêmes en retirent la plus précieuse récompense, car le commerce assidu et attentif avec une jeunesse d'élite protége leur maturité contre les froideurs et les dégoûts qui lui font trop souvent cortège. Tel fut M. De Bruyn, en qui nous retrouvons jusque dans la vieillesse, à côté de l'expérience consommée que peut seule donner une longue et patiente observation, les traits qui décèlent une familiarité constante avec l'âge des sentiments profonds et des pensées généreuses.

—

Le JUBILÉ de 1875 à l'Université de Louvain.

—

Le Jubilé accordé par le Souverain Pontife pour l'année sainte 1875 a permis à l'Université catholique de Louvain de donner à la Belgique entière un témoignage de sa foi, trop beau et trop consolant pour n'être pas consigné dans ses annales. L'octave de la Toussaint avait été désignée dans toutes les paroisses de la ville pour préparer le peuple par des prédications et des prières à la rénovation chrétienne du Jubilé. Désireuse d'assurer à tous ses membres la grâce de l'année sainte, l'Université avait pris de son côté quelques dispositions en vue de leur en faciliter les moyens, et de donner à l'accomplissement des conditions prescrites par le Saint-Siége le caractère d'un acte religieux collectif. Les conférences habituelles de l'Avent, avancées d'un mois, avaient été fixées au 10 novembre et aux trois jours suivants; les visites processionnelles des églises de Notre-Dame, de St-Pierre, de St-Joseph et de St-Michel devaient chaque jour succéder au sermon et se terminer le dimanche par une communion générale.

L'empressement unanime et spontané avec lequel la jeunesse universitaire répondit à cet appel, a pris les proportions d'une magnifique manifestation religieuse. Dès le premier jour, l'église de St-Michel s'est trouvée envahie. Mgr le

Vice-Recteur, chargé de pôrter la parole sacrée, exposa devant un auditoire déjà tout entraîné la nature et les obligations de la faveur exceptionnelle octroyée par le Saint-Siége, dans un simple commentaire de la bulle pontificale. Le lendemain, jour de la première procession solennelle, la vaste église se trouva trop étroite à contenir l'affluence de la famille universitaire. Jamais à Louvain plus imposant spectacle n'avait réjoui les yeux, et donné à l'*Alma Mater* la conscience de sa force dans l'unanimité de sa foi. Cent élèves de la faculté de Théologie en surplis entouraient la croix du Jubilé dressée à l'entrée du chœur. Autour du Recteur magnifique se pressaient les rangs du corps professoral, au complet. La foule immense des étudiants, attentive et recueillie, remplissait jusqu'au parvis du temple. Après l'exhortation religieuse, le pieux cortége s'ébranla au chant des litanies, et se déroula dans les rues de la cité, peu habituées à semblable spectacle. Dans chaque église visitée, après le chant du psaume de la pénitence, un prêtre commençait la prière, continuée d'une seule voix par l'immense assemblée, pour la Sainte Église, pour l'extinction du schisme et de l'hérésie, pour la patrie et la famille royale, pour le Souverain Pontife, pour la rémission des péchés. Invocations touchantes dans leur simplicité même, pleines de majesté dans l'impression qu'elles

produisaient sur tous les cœurs. Partout sur son passage le pieux cortége rencontra l'expression d'une admiration sympathique. Nulle voix ne s'éleva pour troubler le recueillement de sa prière. Ces rangs pressés et volontaires, ces files interminables que l'on vit trois fois occuper toute l'espace compris entre l'église St-Joseph et la rue de Diest; cette jeunesse fière et recueillie tout ensemble dans la conscience de l'acte de foi qu'elle accomplissait au grand jour; ces maitres honorés, qui lui donnaient l'exemple de la piété; le chant sacré dominant par intervalles tous les bruits de la ville; le courage persévérant de cette manifestation publique continuée pendant trois jours malgré les intempéries de l'air; l'impression grave et religieuse qui se dégageait de tout cet ensemble, formaient un tableau saisissant, gage des plus légitimes espérances de la religion et de la patrie.

Le prédicateur chargé de la mission d'inculquer à cette jeunesse de bonne volonté les conditions de la persévérance chrétienne, avait pris pour cadre de ses exhortations la parole du solitaire : *oro*, *laboro*, *fugio;* et traité successivement de la fuite des occasions dangereuses, du travail et de la piété envers Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est « la voie, la vérité et la vie. » Mais de quelque faveur que ses exhortations aussent été accueillies, elles ne pouvaient être

que l'écho affaibli de cette grande exhortation que l'Université se donnait à elle-même, et que le prélude d'une action plus intime et plus pénétrante qui inclinait les cœurs. L'Université toute entière s'est sentie sous l'influence d'une profonde émotion religieuse : un souffle de la grâce a passé sur les âmes. Lorsque, au dernier jour de ces belles stations religieuses, la procession fut rentrée, à la tombée de la nuit, dans Saint-Michel, étincelant de lumières, pour y recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement, toute l'église, comme un seul homme, fit monter vers Dieu le cri spontané de son enthousiasme et de sa reconnaissance dans le chant d'un *Laudate Dominum omnes gentes*, dont nulle âme qui l'a entendu ne perdra le souvenir.

La communion générale couronna dignement ces manifestations de la piété de notre jeunesse catholique. A la messe, qui fut célébrée à Saint-Michel, par Mgr le Vice-Recteur, maîtres et disciples se trouvèrent une dernière fois réunis pour participer à la table Sainte. Pendant vingt minutes trois prêtres distribuèrent la Sainte Communion sans désemparer. Profondément touché par ces magnifiques démonstrations d'une piété qui ne peut manquer d'attirer les bénédictions du Ciel sur l'Université catholique, Mgr le Recteur monta en chaire, et remercia, dans les termes les plus émouvants, tous ceux qui avaient pris part à ces solennités religieuses, dont il fit

ressortir l'admirable caractère. S'inspirant alors d'un sentiment qui avait germé dans bien des cœurs, il fit remonter jusqu'au Père commun des fidèles l'hommage de la reconnaissance et de l'amour, et, au milieu de l'émotion générale, il donna lecture des deux télégrammes, échangés la veille entre Rome et Louvain :

A Sa Sainteté Pie IX au Vatican,

« L'Université catholique de Louvain, réunie tout entière dans une grande manifestation de sa foi, remercie le Saint Père de la faveur du jubilé, et lui demande sa bénédiction.

» A. J. NAMÈCHE, recteur. »

» Le Saint Père remercie et bénit de tout son cœur l'Université catholique de Louvain.

» J. Cardinal ANTONELLI. «

Cette bénédiction paternelle fut le digne couronnement de cette manifestation religieuse, la plus grandiose et la plus touchante que l'Université de Louvain ait eu jusqu'ici la consolation de mentionner dans ses annales.

Rectification à l'ANNUAIRE de 1875.

—

L'*Annuaire* de 1875 reproduit le diplôme de membre correspondant délivré en 1729 au professeur Favelet par l'académie des sciences de Paris. L'original repose à la bibliothèque de l'Université aux Halles. Il nous a été donné, non par la personne indiquée dans l'*Annuaire*, mais par un autre de nos amis, M. S. Ocreman, de Louvain, allié, par sa femme, à la famille de ce maître célèbre de l'antique *Alma Mater*.

—

ERRATA.

Page	85,	*ligne*	6, Mautcœur,	*lisez :*	Hautcœur.
—	360,	—	19, couronné,	—	consommé.
—	391,	—	19, baissées,	—	abaissées.
—	393,	—	7, Louvian,	—	Louvain.
—	399,	—	25, elle,	—	il.
—	409,	—	26, travaux,	—	travers.
—	456,	—	25, sive nomine,	—	sine nomine
—	457,	—	25, peculiara,	—	peculiaria.
—	458,	—	5, venerabiliter,	—	venerabiles
—	461,	—	4, prescriptum,	—	præscrip-[tum.
—	461.	—	18, aliquod,	—	aliquot.

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

Correspondance des ères anciennes, etc. v
Calendrier x
Planètes principales xxxv

PREMIÈRE PARTIE.

Corps épiscopal de Belgique 3
Prière à la très-sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université 5
Personnel de l'Université 6
Colléges et établissements académiques . 22
Programme des cours de l'année académique 1875-1876 29
Société de Saint-Vincent-de-Paul . . . 53
Rapport présenté, au nom du Conseil, sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1874-1875 57
Société Littéraire de l'Université catholique de Louvain 79
Rapport sur les travaux de la Société Littéraire de l'Université catholique pendant l'année académique 1874-1875, *présenté, au nom de la commission directrice, par M. Alphonse Wins, secrétaire* 93
Société de littérature flamande (Taal- en

letterlievend studenten - genootschap der katholieke Hoogeschool, onder kenspreuk : MET TIJD EN VLIJT). 128
Verslag over de werkzaamheden van het Taal-en letterlievend studenten-genootschap MET TIJD EN VLIJT, *gedurende het afgeloopen schooljaar* 1874-1875, *door Paul Maes, secretaris des genootschaps* 146
Societas philologa Lovaniensis 194
Vict. Brants, societatis anno supériore a secretis, commilitonibus de Marco-Æmilio Scauro principe senatus . . . 196
Société Médicale de l'Université catholique de Louvain (année 1874-1875) . . 210
Rapport sur les travaux de la Société Médicale, pendant l'année 1874-1875, *fait au nom de la commission directrice, par le secrétaire M. Bertrand* . 211
Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique de Louvain . . 227
Statuts du Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique . . 227
Rapport sur les travaux du Cercle Industriel pendant l'année académique 1874-1875, *fait, au nom du Bureau directeur, par M. Paul Nève, président* 232
Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1874-1875 243

École normale pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen. 247
Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines . . . 248
Liste des étudiants admis aux grades académiques par les jurys d'examen, pendant l'année 1875 257
Statistique des admissions en théologie et en droit canon 282
Statistique des admissions par les jurys d'examen. 284
Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen 286
Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-1835 *à* 1874-1875. 288
Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1874-1875 *et répartis d'après leur pays d'origine.* 291
Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique 293
Inscriptions par Facultés, prises pendant les deux premiers mois de la nouvelle année académique 1875-1876. 295
Nécrologe 296

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université . . . 301
Liste des règlements publiés dans les Annuaires 321

APPENDICE.

Adresse de l'Université catholique de Louvain à S. M. Léopold II, roi des Belges, à propos du mariage de la princesse Louise-Marie-Amélie avec le prince Ferdinand-Philippe-Marie-Auguste-Raphaël de Saxe-Cobourg-Gotha, duc de Saxe. 327

Discours prononcé le 26 *janvier* 1875 *par Mgr Namèche, recteur magnifique de l'Université, à l'occasion de l'inauguration du monument érigé à la mémoire de Mgr Laforet, son prédécesseur immédiat.* 329

Discours prononcé à la salle des Promotions le 14 *juin* 1875, *par Mgr Namèche, recteur de l'Université catholique de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église de Saint-Pierre pour le repos de l'âme de M. Adrien-Joseph Docq, professeur ordinaire à la Faculté des sciences.* 337

Éloge de M. le professeur Docq, prononcé le 14 *juin* 1875, *devant le corps académique de l'Université, par M. de la Vallée-Poussin, doyen de la Faculté des sciences* 364

Discours prononcé à la salle des Promotions de l'Université catholique de Lou-

vain, le 6 octobre 1875, jour de l'ouverture des cours académiques, après la messe du St-Esprit, par Mgr Namèche, recteur magnifique de l'Université. 380

Notice sur la vie et les travaux de M. le chanoine G. C. Ubaghs, professeur émérite à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain, par M. le chanoine J. Jacops, professeur ordinaire à la même Faculté, président du collége du Pape Adrien VI 417

Notice sur M. L. B. A. De Bruyn, professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain, par M. F. de Monge, professeur à la même Faculté 467

Le Jubilé de 1875 à l'Université de Louvain 475

*Rectification à l'*Annuaire *de 1875* . . . 480